NAZIONALE
B. Prov.
BIBLIOTECA
VITT. EM. III
IV
886
NAPOLI

9857

BIBLIOTECA PROVINCIALE

Armadio

Palchetto

Num.° d' ordine 4233

B. Prov.
IV
886

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR LES

CAUSES DE LA MISÈRE

Senlis. — Imp. Ch. Duriez.

Digitized by Google

61436

ÉTUDE

SUR LES

CAUSES DE LA MISÈRE

TANT MORALE QUE PHYSIQUE

ET SUR LES

MOYENS D'Y PORTER REMÈDE

par

A.-E. CHERBULIEZ
Docteur en Droit
Ancien Professeur des Sciences politiques à l'Académie de Genève
Membre de la Société d'Économie politique de Paris.

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" - NAPOLI

PARIS
LIBRAIRIE DE GUILLAUMIN ET Cie
Éditeurs du Journal des Économistes, de la Collection des principaux Économistes,
du Dictionnaire du Commerce et des Marchandises, etc.
RUE RICHELIEU, 14

1853

Digitized by Google

AVANT-PROPOS.

Les principales idées dont cet ouvrage renferme le développement ont déjà été exposées dans plusieurs articles d'une revue étrangère; mais l'auteur les a complétées et coordonnées de telle sorte, qu'il en est résulté un livre entièrement neuf. Il a entrepris ce travail d'après les avis de quelques personnes que les articles dont il s'agit avaient intéressées, et qui pensent comme lui que les remèdes à la situation actuelle de la société française ne doivent point être demandés à l'État, aux législateurs, aux pouvoirs publics, mais que la société doit les trouver en elle-même, dans une réforme de ses mœurs publiques et privées, dans une action libre et spontanée de ses membres les plus intelligents sur ceux qui le sont moins. Convaincu dès longtemps de cette vérité, l'auteur a dû reconnaître que l'exposition en serait singulièrement opportune

dans les circonstances présentes. Quelle que soit, en effet, l'opinion qu'on se forme sur le régime actuel, au point de vue du droit, il est impossible de ne pas convenir que ses tendances avouées, et son action immédiate, sont favorables au rétablissement de l'ordre social sur ses bases les plus solides. Il a inauguré en France une ère de sécurité et de repos, qui permet à la société d'examiner les plaies dont elle souffre, de les sonder sans peur et sans colère, de chercher enfin, avec une certaine liberté d'esprit, les moyens curatifs auxquels la nature présente des rapports sociaux pourrait le mieux se prêter et assurer le plus de succès. L'auteur n'a pas d'autres prétentions que celle de profiter de cette période, relativement calme, pour soumettre aux hommes éclairés quelques reflexions, dont le principal mérite gît peut-être dans le sentiment qui les lui a inspirées et dans l'intention qui le porte à les publier.

L'ouvrage est divisé en une série de chapitres, dont le contenu et l'enchaînement peuvent se résumer ainsi :

I. Il existe chez l'être humain des tendances naturelles, instinctives, indestructibles, qui, dans l'état de société, se manifestent sous la forme du besoin de liberté et du besoin d'égalité.

II. L'ordre social comprime ces tendances par le travail industriel et par l'inégalité des conditions, deux conséquences de l'établissement de la propriété. Il nécessite donc un organisme coërcitif, qui emploie les forces de tous à garantir les droits attribués à chacun; or, ceci n'est possible qu'autant que les sentiments, les idées, et par suite les volontés de tous, ou au moins du plus grand nombre, sont d'accord avec cette garantie, en d'autres termes, que les masses reconnaissent et approuvent, comme ordre moral, ce qui constitue l'ordre social.

III. Aux époques où les sociétés ont paru le plus solidement constituées, ces notions morales, qui sont le ciment de l'ordre social, étaient entretenues par l'action directe qu'exerçaient une ou plusieurs classes de la société sur toutes les autres, et cette action directe était rendue possible par le moyen de certains groupes organiques, tels que ceux de la famille, de la propriété foncière, de la confrérie, de la corporation, qui établissaient, entre les dominants et les dominés, une dépendance réciproque et des relations personnelles plus ou moins étroites.

IV. Ces groupes ayant été en partie détruits, surtout en France, depuis la Révolution de 1789, il est résulté de là un affaiblissement considérable des no-

tions morales qu'ils servaient à entretenir. En même temps, l'émancipation générale des travailleurs, cause principale de cette dissolution des groupes, a fait naître le paupérisme, qui augmente l'isolement et aggrave la démoralisation des classes vouées aux travaux manuels. L'individualisme, introduit dans l'organisation sociale, a fait surgir deux fléaux intimement liés l'un à l'autre : la misère physique et la misère morale, fléaux qui renferment un grave danger pour l'ordre social, et auxquels les législateurs s'efforcent en vain d'apporter remède, parce que la loi est impuissante, par sa nature même, à exercer sur de tels maux une action efficace.

V. En effet, la loi ne saurait agir, sur la misère physique, que par des actes et des institutions de charité, dont le résultat est d'accroître, de compliquer et de perpétuer le mal, au lieu de le guérir ; et sur la misère morale, que par des établissements publics qui, en répandant l'instruction sans pouvoir la diriger, ne font guère que rendre les intelligences plus accessibles à l'erreur.

VI. C'est dans l'action directe et personnelle de l'homme sur l'homme ; c'est, en un mot, dans le *patronage*, qu'il faut chercher la solution du problème. La propriété foncière, le capital industriel, l'association

libre forment partout des groupes, organiques ou conventionnels, dans lesquels peut s'exercer le patronage volontaire de l'homme riche, instruit et moral, sur l'homme pauvre, ignorant et démoralisé. Il n'y a rien ici à créer de haut en bas, point de révolution à opérer, ni même de réforme à introduire dans le droit public ou privé. Les groupes sont formés ; l'organisation est donnée ; il ne s'agit que d'insuffler à ces formes organiques la vie qui leur manque. L'expérience en a été faite çà et là, et chaque fois elle a produit des résultats merveilleux, qui ne laissent aucun doute sur ce qu'on pourrait attendre d'une application générale du principe.

Telle est à peu près la marche qu'a suivie la pensée de l'auteur, et qui devait aboutir, par la méthode d'exclusion, à l'idée générale du patronage. Il examine ensuite, dans les derniers chapitres, les applications diverses dont cette idée serait susceptible de nos jours.

L'auteur aurait pu donner beaucoup plus d'extension à cette dernière partie de son travail ; mais il a jugé que l'essentiel était, d'abord, de faire connaître et de justifier, dans un écrit de peu d'étendue, son idée-mère et ses principes dirigeants, sauf à y revenir, si l'opinion publique accueillait favorablement cette

première étude; tandis que la nécessité d'acheter et de lire un gros volume aurait immanquablement rebuté le plus grand nombre des lecteurs dont il désire le plus réveiller l'attention et stimuler l'intelligence.

ÉTUDE

SUR LES

CAUSES DE LA MISÈRE

TANT MORALE QUE PHYSIQUE,

ET SUR LES

MOYENS D'Y PORTER REMÈDE.

CHAPITRE I.

Des tendances instinctives de l'homme.

Il y a chez l'être humain deux tendances naturelles, indestructibles, dans lesquelles se résume tout ce qu'il n'a pas reçu de l'éducation, tout ce qui, par conséquent, est commun à l'homme social et à l'homme sauvage : il aspire à satisfaire librement ses appétits physiques ; il aspire aussi à valoir plus, ou pour le moins autant que ses semblables, dans leur opinion et dans la sienne propre.

Sensualité, orgueil : ne sont-ce pas là, en effet, les deux mobiles principaux de notre vie entière, les deux

péchés originels que toute religion s'efforce de combattre dans la créature ?

Les appétits physiques sont très divers, sans doute, chez le même individu ; mais la liberté de les satisfaire est une manière d'être qui s'applique à tous ces appétits, et vers laquelle ils font converger les pensées de l'homme, alors même qu'il n'éprouve aucun besoin particulier, qu'il n'est stimulé par aucun désir pressant. L'expérience nous apprend bien vite que nous sommes sujets à des désirs, et que nous ne pouvons les satisfaire qu'au moyen d'une certaine action sur les choses extérieures. La liberté d'exercer en tout temps cette action nous apparaît donc comme un bien qui résume en lui toutes les satisfactions que nos sens connaissent. Nous aspirons à cette liberté, parce qu'elle est la condition indispensable de l'accomplissement de nos désirs, quoique par elle-même elle n'en satisfasse aucun et n'affecte aucun de nos sens.

De même, l'orgueil se présente sous bien des formes variées ; mais il manifeste toujours le sentiment que nous avons de notre valeur personnelle, et il est blessé ou satisfait suivant que cette valeur est méconnue ou reconnue par les autres. Il aspire donc, en général, à un état de choses dans lequel notre individualité ne se trouverait sous aucun rapport inférieure à celle d'autres hommes, à un état de choses exprimant par des signes apparents cette négation de toute supériorité

qui résume nos divers sentiments d'orgueil. L'égalité, sans doute, ne satisfait pas plus notre orgueil que la liberté ne satisfait nos appétits physiques; elle nous apparaît seulement comme le moyen d'atteindre ce but, comme la condition première des satisfactions que notre orgueil désire. L'orgueil, sous quelque forme qu'il se manifeste, emportant toujours la négation d'une certaine supériorité, il est évident que l'absence de toute supériorité apparente, ou l'égalité extérieure, est l'état auquel nous devons aspirer en premier lieu. Nous aspirons à l'égalité, parce que le sentiment de notre valeur personnelle pourrait avoir à souffrir de la moindre inégalité; comme nous aspirons à la liberté, parce que la moindre dépendance pourrait empêcher la satisfaction de nos appétits.

Les appétits physiques et l'orgueil étant innés et indestructibles chez l'homme, parce qu'ils sont le moyen que la Providence emploie pour conserver les individus, en d'autres termes parce qu'ils ont pour fondement commun l'instinct de notre propre conservation, il en résulte que les tendances à la liberté et à l'égalité doivent être indestructibles aussi. On peut les diriger, les modérer, les réprimer partiellement et temporairement; on peut surtout les tromper l'une par l'autre, c'est-à-dire réprimer le besoin de liberté au profit de l'égalité, ou inversement, comme on fait taire souvent la sensualité en flattant l'orgueil, ou l'orgueil en satis-

faisant la sensualité; mais les tendances, comme les mobiles qui les produisent, subsistent et se manifestent en dépit de toutes les lois divines et humaines qui ont pour but de les détruire.

Ces deux tendances rencontrent des obstacles dans les lois de la nature, dans le monde matériel. D'un côté, les choses propres à satisfaire nos appétits physiques sont en quantité limitée, ou ne peuvent être mises à notre disposition que par un travail préalable et plus ou moins pénible; de l'autre, nous naissons avec des facultés corporelles et intellectuelles qui ne sont pas égales chez tous les individus. Ainsi, chez les sauvages même, la liberté et l'égalité ne sont point parfaites.

Cependant l'homme se plie bientôt à cette nécessité naturelle, et, devenu raisonnable par l'expérience et par la réflexion, il ne regarde plus les obstacles provenant des lois qui régissent la matière comme des gênes apportées à sa liberté. Le sauvage a peu de besoins, et ceux qu'il éprouve, il peut en tout temps y pourvoir dans les limites que la nature physique a irrévocablement tracées. Il est donc libre; il jouit, tout au moins, d'autant de liberté qu'il est possible à l'homme d'en avoir. Sa première tendance est satisfaite.

Quant aux inégalités naturelles, on conçoit qu'elles ne peuvent jamais être bien nombreuses ni bien sail-

lantes parmi des hommes que leurs besoins appellent tous à un développement physique et intellectuel uniforme. Cette uniformité de la vie agit sur la race elle-même et sur les individus ; elle tend à prévenir l'inégalité native et empêche les inégalités factices. La tendance de l'homme à l'égalité se trouve donc satisfaite, dans l'état sauvage, autant qu'elle peut l'être.

Quel aspect différent nous présentent les sociétés civilisées ! Ici, tandis que nos appétits physiques se multiplient à l'infini, leur satisfaction est limitée par mille obstacles conventionnels. L'homme civilisé éprouve des désirs à la fois plus nombreux, plus variés et plus vifs que ceux du sauvage ; les objets qui pourraient le satisfaire sont à sa portée ; il en est sans cesse entouré, sans qu'aucun obstacle physique les dérobe à sa poursuite ; mais les lois humaines, ces lois qui ne sont pour lui que l'expression d'une volonté étrangère à la sienne, l'entourent d'un réseau étroit, qu'il ne saurait briser sans s'exposer à perdre la portion même de liberté qui lui reste. Le sauvage s'abstient quelquefois, parce qu'il *ne peut pas* ; l'homme civilisé s'abstient chaque jour, chaque heure, parce qu'il *ne doit pas*. Son imagination et sa sensualité sont excitées continuellement par mille objets dont aucune loi naturelle ne le sépare et ne l'empêche de disposer, mais dont la volonté d'autrui lui défend de faire usage ou de s'emparer au moment où il les désire.

L'égalité n'existe pas plus que la liberté dans les sociétés civilisées. D'abord parce que, le développement des individus s'opérant sous des conditions très diverses, les facultés sont inégales dès la naissance et tendent à le devenir toujours davantage; ensuite, parce que les lois humaines distribuent fort inégalement le pouvoir et la richesse, c'est-à-dire les éléments de supériorité que l'état de société introduit parmi les hommes. D'autre part, l'homme civilisé, grâce au développement que reçoivent ses plus nobles facultés, acquiert une idée de plus en plus haute de sa valeur personnelle. Sa tendance à l'égalité s'accroît par les causes mêmes qui font saillir tant d'inégalités dans l'état social. Il fait à peine un pas dans la vie sans rencontrer à la fois et quelque aliment nouveau pour accroître son orgueil, et quelque nouvel échec pour le mortifier.

On s'étonne que le sauvage, transporté au sein d'une société civilisée, regrette, au milieu des jouissances qu'on lui fait connaître, la vie misérable qu'il a menée auparavant, et n'aspire qu'à retourner dans ses forêts auprès de la tribu errante dont il faisait partie. Cependant rien ne s'explique mieux que cette répugnance de l'homme primitif pour une civilisation qui, en échange de la liberté et de l'égalité naturelles qu'elle a rendues impossibles, ne lui offre que des avantages dont le prix réel lui est entièrement inconnu.

Jusqu'à ce que l'éducation ait développé chez lui ces besoins factices que l'état de nature ne peut jamais satisfaire; jusqu'à ce qu'il soit arrivé à comprendre la valeur de certaines jouissances intellectuelles et morales, de certains raffinements dans la satisfaction des appétits physiques, il n'est sensible qu'aux privations qui lui sont imposées, à l'infériorité dans laquelle il se voit placé par son ignorance ; le sentiment qui domine chez lui, le sentiment qui absorbe tous les autres, c'est celui de la gêne et de l'humiliation. Lui, jadis si indépendant; lui, qui ne connaissait d'autre supériorité que celle de la force, et qui ne voyait dans son chef le plus redouté qu'un sauvage tout semblable à lui, vivant comme lui, pourvoyant comme lui à tous ses besoins, le voilà obligé de recourir à la volonté d'autrui pour satisfaire ses moindres désirs ! le voilà entouré d'hommes qui le considèrent comme un être incomplet, comme une créature d'un ordre inférieur, que le dernier d'entre eux s'arroge le droit de mépriser !

Habitués que nous sommes à l'ordre social, nous avons l'air de nous y mouvoir librement et de nous traiter en égaux, tandis que le sauvage, enfermé dans une cage dont les barreaux invisibles arrêtent tous ses mouvements, s'incline avec rage devant des supériorités qu'il reconnaît sans pouvoir les comprendre. Que sont les misères et les dangers de la vie sauvage, auprès de cette lutte de tous les jours entre les tendances

naturelles et un ordre que l'intelligence n'a point encore saisi, auquel la raison n'est point en état de se soumettre ? Non, si quelque chose doit nous étonner, c'est que des sauvages aient jamais pu goûter la civilisation, c'est que les sociétés primitives se soient transformées en nations policées, c'est que l'homme de la nature ait franchi la distance qui le séparait de cet état social, pour lequel il témoigne tant de répugnance lorsqu'il y est introduit sans transition.

S'il est vrai que la race humaine soit essentiellement sociable, comme plusieurs l'affirment, c'est dans ce sens seulement, qu'elle est portée par instinct à la société de famille et à celle de tribu, c'est-à-dire à la société sauvage, fondée sur les appétits naturels; mais son instinct ne la porte point, quoi qu'on dise, à la société rationnelle, fondée sur l'échange et sur le droit de propriété. Nous n'arrivons jusque-là que par notre intelligence et sous l'empire d'une idée. Ce sont les facultés morales de l'homme, non ses facultés animales, qui lui font un besoin de l'ordre social.

Les lois qui constituent cet ordre social éteignent si peu, du reste, les tendances naturelles de l'homme, que l'on voit de temps en temps le besoin de liberté et d'égalité se manifester avec toute son énergie primitive dans certaines classes de la société que leur misère, leur ignorance et leur isolement ont soustraites

à l'influence des idées associatives, ainsi que des besoins que ces idées font naître.

Le radicalisme et le communisme sont les deux formes les plus modernes de cette manifestation des tendances de l'homme au milieu de la société. Au fond de ces idées, en apparence organisatrices, il n'y a rien qu'un besoin de liberté et d'égalité qui ne pourrait être satisfait que par la destruction de l'ordre social. La liberté, disent les communistes, c'est le pouvoir de satisfaire ses désirs. Être libre, c'est donc avoir des facultés égales à ses désirs.—Cela est vrai ; mais, tandis que la morale nous prescrit de réduire nos désirs à la mesure de nos facultés, les communistes veulent que nous élevions nos facultés au niveau de nos désirs.

Pour établir l'égalité, ils demandent que tous soient astreints à la même quantité de travail et obtiennent en échange la même rétribution. Ils aspirent non à s'élever au niveau de ceux qui les dominent, mais à faire descendre ceux-ci assez bas pour qu'il n'y ait plus rien au-dessous d'eux. N'est-ce pas là l'expression naïve de ces tendances primitives dont la sensualité et l'orgueil sont les mobiles ?

Toutefois cet élan de l'homme social vers la vie sauvage prend une fausse direction, grâce aux notions erronées qui l'accompagnent. Le communiste rêve la vie sauvage combinée avec les richesses et les jouissances de la civilisation, cumul impossible, chimère

de cerveaux malades ou vides, qui ne comprennent pas qu'en supprimant les causes on supprime du même coup les effets.

Si le radicalisme est moins subversif dans son application immédiate, il ne l'est pas moins dans ses conséquences extrêmes. Formulé, en général, par des hommes qui n'ont pas fait divorce avec toute idée associative, il se contente de saper l'ordre politique, et semble respecter l'ordre social. Mais son principe une fois complètement réalisé, c'est-à-dire la majorité numérique une fois arrivée à cette domination absolue, arbitraire et sans garantie, qui découle fort logiquement de la souveraineté du peuple, on ne voit pas ce qui pourrait arrêter la ruine de l'ordre social, puisque ceux qui ont assez de bien-être matériel et assez d'intelligence pour se regarder comme directement et immédiatement intéressés au maintien de cet ordre forment partout la minorité.

Le radicalisme est l'expression des mêmes tendances qui produisent le communisme ; il ne diffère de celui-ci que par le degré de satisfaction qu'il réclame pour elles et par les moyens qu'il met en œuvre. L'ordre politique n'étant guère autre chose que l'ensemble des garanties qui protègent et conservent l'ordre social, il est logique de commencer par le premier l'œuvre de destruction qui doit atteindre le second. Le communisme, qui menace tout à la fois, ne peut triompher

que par l'emploi illégal de la force brutale. Il attaque une forteresse dont la garnison lui est hostile et dans laquelle il ne pourra pénétrer que par la brèche qu'il y aura faite à ses risques et périls. Le radicalisme, plus habile et plus patient, commence par détruire une à une les formes qui protègent l'ordre social. Il arrive ainsi par degrés à établir l'anarchie, c'est-à-dire un état de choses qui est proprement la négation de tout ordre politique, et qui laisse le champ libre à toutes les tendances anti-sociales. Au lieu de monter à l'assaut de la forteresse et d'engager une lutte ouverte dont l'issue serait douteuse, il y entre comme ami et travaille à s'en faire confier la garde, afin de pouvoir s'en emparer sans coup férir.

L'ordre social est donc menacé par des tendances anti-sociales qui sont innées chez l'homme, dès lors indestructibles, et qui se manifestent de nos jours sous deux formes également dangereuses, également hostiles. Voilà un fait qu'il faut reconnaître, envisager, étudier sans peur et sans colère, car il y aurait péril à se l'exagérer comme à se le dissimuler. Le corps social est assez robuste encore pour examiner de sangfroid les germes de maladie qui se développent chez lui; mais il ne doit pas ajourner cet examen à une époque plus éloignée, où le mal sera devenu peut-être incurable.

J'avoue que je ne partage point l'illusion de ceux qui,

regardant la civilisation moderne comme indestructible, écoutent avec le sourire d'une dédaigneuse sécurité les solennels enseignements que nous offre l'histoire et se persuadent que nous sommes pour jamais à l'abri de ces grandes révolutions par lesquelles s'est accomplie la décadence, puis la dissolution des sociétés antiques. Où sont, disent-ils, les Barbares qui nous menacent et que notre artillerie ne fera pas reculer ? D'où viendraient les ténèbres capables de prévaloir sur une civilisation qui a l'imprimerie pour auxiliaire ?

Les Barbares ? Ne les cherchez ni à l'Orient, ni au Septentrion. Ils sont là, au milieu de vous, plus nombreux que les Huns et les Vandales, prêts à tourner votre artillerie contre vous, et se servant de votre imprimerie pour épaissir et pour propager les ténèbres de l'ignorance et de l'erreur.

CHAPITRE II.

De l'ordre social et des notions morales qui en sont le ciment.

Lorsqu'on suit avec attention le développement successif du principe de la propriété dans les sociétés humaines, on voit ce qui n'était d'abord que l'attribution des fruits du travail au travailleur produire bientôt la dévolution des patrimoines par hérédité, puis les divers modes de transmission des biens, puis l'appropriation des terres mises en culture, et enfin la concentration des fonds productifs et des capitaux entre les mains d'un nombre comparativement faible de propriétaires et de capitalistes.

Arrivé à ce point, le développement dont il s'agit a pour conséquences nécessaires : 1° une extrême inégalité entre les hommes, quant aux conditions matérielles de l'existence ; 2° un organisme légal pour contenir les tendances naturelles dans les limites assignées par cette inégalité.

Le droit de propriété, en créant ainsi dans les sociétés humaines des riches et des pauvres, comprime à la fois les deux tendances instinctives de l'homme et ne pèse pas moins sur le besoin de liberté que sur le besoin d'égalité.

La pauvreté, c'est l'impuissance de satisfaire ses désirs de toute espèce. Que cette impuissance provienne de la volonté individuelle d'un maître, ou de la volonté collective d'une société, son caractère essentiel est toujours le même. La liberté du pauvre, comme celle de l'esclave, est limitée par des obstacles que lui oppose non la nature des choses, mais la volonté d'autrui. Seulement, dans un cas, les obstacles sont imprévus, infranchissables, ne laissant à l'esclave aucune voie pour atteindre un jour à la liberté par ses propres efforts; tandis que, dans le second cas, les obstacles sont prévus, le pauvre peut les franchir en partie et conquérir une plus grande liberté par le développement et l'exercice de ses facultés actives.

Être riche, c'est être libre, car c'est pouvoir satisfaire ses désirs sans rencontrer d'autres obstacles que ceux de la nature.

Je sais que richesse et pauvreté sont des idées relatives, et que tel riche peut et doit se trouver pauvre en comparant sa situation avec celle d'un plus riche que lui. Mais placés dans une même société, en présence des mêmes objets de convoitise et des mêmes éléments de

bien-être, animés par conséquent des mêmes désirs, le riche et le pauvre diffèrent évidemment par le degré de liberté dont ils jouisseut, et la liberté de chacun se proportionne en général au chiffre de son revenu.

Quant au besoin d'égalité, il est froissé chez le pauvre et satisfait chez le riche, comme le besoin de liberté. L'impuissance abaisse, elle humilie; le pouvoir élève, il enorgueillit. Or, la pauvreté, c'est l'impuissance; la fortune, c'est le pouvoir.

Puisque le principe d'appropriation conduisait à des conséquences incompatibles avec le maintien de la liberté et de l'égalité naturelles; puisqu'il ne pouvait absolument se concilier avec la satisfaction des tendances instinctives chez le plus grand nombre, il fallait bien que la société, fondée sur le principe d'appropriation, admît dans son organisme les conséquences de ce principe, c'est-à-dire qu'elle se constituât de manière à contenir les tendances instinctives dans les limites que leur assignait le principe à chaque stage de son développement.

Deux formes organiques ont été employées à cet effet, partout où les hommes se sont réunis en sociétés régulières : la forme de subordination et celle d'association. Par la première, ceux qui ne possèdent pas sont immédiatement soumis aux volontés individuelles de ceux qui possèdent; par la seconde, les uns et les autres sont soumis à la volonté générale de tous.

Il n'y a aucune société humaine dont l'organisation ne se rapporte à l'une de ces deux formes ou à toutes deux à la fois. Les théocraties de l'Orient offrent des exemples d'organismes presque uniquement fondés sur la subordination, tandis que les démocraties de l'Occident sont de pures associations ; entre ces deux extrêmes, on trouve les deux formes combinées et mélangées selon des proportions très diverses. Partout la liberté de l'homme social est restreinte dans les limites assignées à chaque individu par le droit de propriété ; partout les inégalités qui résultent de la distribution des richesses reçoivent la sanction nécessaire à leur maintien.

Ces trois choses : attribution de la propriété, pouvoir social organisé, sanction coërcitive, sont si intimement liées l'une à l'autre, qu'on ne peut les concevoir séparées. L'attribution de la propriété ne serait qu'une vaine théorie, sans un organisme qui subordonnât les tendances individuelles à une volonté supérieure, et cet organisme ne saurait maintenir la loi attributive qu'en agissant coërcitivement sur les individus.

Il résulte de là qu'une société qui n'admettrait pas ou qui abolirait le principe d'appropriation pourrait se passer de gouvernement et de lois pénales. Cette conséquence paraît si juste, qu'elle a séduit de tous temps quelques esprits superficiels qui en ont fait la base d'utopies plus ou moins ingénieuses. Elle constitue de

nos jours l'idée-mère de tous ces systèmes par lesquels on prétend concilier l'état social avec la liberté et l'égalité naturelles, en d'autres termes, obtenir tous les avantages que procure le développement des sociétés, sans imposer aucune limite conventionnelle aux tendances instinctives de l'homme.

Il y a, au fond de ces systèmes, une erreur palpable, et leur idée-mère n'est qu'une misérable équivoque, dont le plus léger examen suffit pour faire justice. Sans la propriété, où serait le stimulant qui engagerait les travailleurs à l'épargne? et sans l'épargne, où trouverait-on l'approvisionnement, les outils, les matières premières, en un mot le capital nécessaire à la production? Les communistes, en imposant le travail à chaque membre de la société comme condition de son existence, ont oublié que ce travail lui-même doit s'appliquer aux produits accumulés d'un travail antérieur, et que l'accumulation ne se réaliserait point là où le travail serait pour chacun la condition fatale de son existence de chaque jour. Ils tournent ainsi dans un cercle vicieux d'où aucune organisation imaginable ne saurait les tirer.

Une société qui n'admet pas le principe d'appropriation peut se passer de gouvernement et de lois pénales, sans doute; mais c'est en renonçant à tous les avantages qui résultent de ce principe, en se condamnant à rétrograder vers l'état de nature, en cessant

d'être une société pour devenir une simple agrégation de sauvages.

L'homme social n'est pas différent de l'homme isolé; il conserve, sous le régime des lois, ses tendances naturelles; il aspire toujours à la liberté, à l'égalité; mais il y aspire par les moyens que ce régime lui permet d'employer, par le développement et l'exercice de ses facultés actives. L'énergie de ces tendances est infiniment augmentée, chez l'homme social, par les difficultés même qu'il éprouve à les satisfaire, par la multiplicité croissante des objets propres à exciter ses désirs, par l'extrême inégalité qui résulte de la distribution des richesses. Ses tendances naturelles, ainsi surexcitées, deviennent le moteur puissant par lequel s'accomplit le développement progressif de la société. C'est le ressort qui met en mouvement cette immense machine productive, qu'on appelle l'industrie, et dont la division du travail, l'échange, l'accumulation du capital sont les rouages indispensables. Que le ressort cesse d'être tendu, et la machine s'arrêtera d'elle-même.

Les socialistes blasphèment lorsqu'ils bornent la destinée de l'homme à l'exploitation du globe terrestre. Le globe, la nature entière avec tous ses produits, la société avec toutes ses lois conventionnelles ne sont que des moyens de développement pour l'être humain. C'est en étendant la sphère de son activité, c'est

en reculant à la fois les limites de son pouvoir matériel et celles de son intelligence, qu'il accomplit les vues de son créateur. Or, ce n'est que sous la pression des inégalités sociales et d'un organisme coërcitif, que les tendances instinctives peuvent, en réagissant dans la seule direction qui soit compatible avec l'ordre social, faire surgir de l'intelligence et de l'âme humaine tout ce que Dieu y a mis en germe pour l'accomplissement de ses vues providentielles.

Cependant, ainsi que je l'ai déjà dit, l'humanité n'est point portée par instinct à l'état social, car nous voyons des races entières vivre plusieurs siècles et s'éteindre, sans être sorties de cet état primitif de sauvagerie, qui est à l'état social proprement dit ce qu'une lande inculte est à un jardin. Comment les hommes ont-ils fait le premier pas dans la carrière de leur développement? Comment sont-ils arrivés à limiter leur propre liberté, à détruire l'égalité que la nature avait laissée entre eux, à s'imposer enfin des lois qui devaient leur paraître à la fois gênantes et humiliantes?

Évidemment, cet acte décisif n'a pu s'accomplir que sous l'influence d'une idée. L'intelligence humaine a dû accepter la subordination ou l'association comme un devoir, avant d'en connaître les résultats avantageux, et la source de cette idée de devoir n'a pu être que le sentiment religieux, le seul qui domine dans l'homme primitif les instincts naturels.

N'est-ce pas, en fait, le sentiment religieux qui, dans les sociétés patriarcales, a produit la subordination des tribus nomades aux chefs de certaines familles? N'est-ce pas lui qui a soumis les habitants primitifs de la Grèce à des héros qu'ils regardaient comme les organes de la divinité? N'est-ce pas lui qui a fondé la domination des castes sacerdotales de l'Égypte et de l'Inde? N'est-ce pas lui, enfin, qui, de nos jours, permet d'introduire quelque civilisation parmi les sauvages de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie?

« Il est bon, dit quelque part le célèbre auteur du *Dictionnaire historique*, de prêcher l'Évangile aux sauvages, parce que, dût-on ne leur enseigner qu'autant de christianisme qu'il leur en faut pour marcher habillés, ce serait un grand bien pour les manufactures anglaises. » Il y a, dans ce mot, plus de profondeur que ne lui en attribuent la plupart de ceux qui le citent, et qu'il n'y en avait peut-être dans la pensée même de Bayle. En attribuant au christianisme la puissance de *faire marcher habillés* les sauvages, Bayle exprimait sous une forme pittoresque cette grande vérité, que dans l'Évangile se trouvent les idées d'association et de subordination, en un mot, les idées d'ordre nécessaires pour amener les hommes à l'état social.

Une fois la société organisée, les idées religieuses qui ont rendu possible ce premier pas vont se déve-

loppant et se modifiant avec les progrès de la raison humaine. Des notions morales se détachent de la croyance positive qui leur a servi de véhicule, et acquièrent une valeur rationnelle, indépendante des sentiments religieux, au moins dans les intelligences les plus cultivées. A mesure que les résultats de l'ordre social se manifestent dans le développement des facultés actives de l'homme et dans son perfectionnement moral, les idées d'ordre deviennent de plus en plus systématiques et complètes, car elles trouvent de puissants appuis dans les intérêts qu'elles protègent et favorisent; mais elles jouent, à tous les stages successifs de la civilisation, le rôle qu'elles ont joué à l'origine des sociétés. Elles sont l'esprit qui vivifie l'organisation sociale et qui travaille sans cesse à y neutraliser les germes de dissolution. C'est grâce à ces idées, à ces notions morales, que les tendances instinctives de l'homme cherchent leur satisfaction dans l'ordre même qui les comprime, et servent ainsi de moteurs au perfectionnement social, aux progrès de la civilisation.

En résumé, l'établissement du droit de propriété et de l'organisme coërcitif destiné à garantir ce droit en comprimant les tendances instinctives de l'homme ne saurait être solide et durable que s'il repose sur la conscience populaire, sur des idées généralement admises par le sens commun des masses. Il ne suffit point, pour le maintien des sociétés humaines, que l'ordre y

apparaisse comme un fait légal ; il faut qu'on lui attribue un caractère moral, qu'on accepte la soumission à cet ordre comme un devoir imposé aux individus, soit envers d'autres individus, soit envers la masse collectivement. L'ordre moral est une condition de vie pour l'ordre social.

CHAPITRE III.

Coup d'œil rétrospectif sur l'organisation antérieure des sociétés.

Les notions morales qui servent de ciment à l'ordre social se développent, s'entretiennent, se transmettent dans la société au moyen d'une action continue qui doit s'exercer de différentes manières suivant la forme qu'a reçue l'organisation de la société elle-même; or, les formes d'organisation sociale qui ont duré le plus longtemps, et qui, par conséquent, avaient le plus de solidité, offrent un trait commun, c'est l'agglomération des individus dont elles se composent en groupes nombreux, compris dans le groupe général de l'État, et formés les uns par subordination, les autres par association.

Les principaux groupes de subordination étaient ceux de la famille, de la servitude personnelle, du patronat, de la propriété foncière, de la vassalité et de la maîtrise. Reprenons-les séparément :

I. *Groupe de la famille.* C'est le plus ancien, comme le plus naturel. Il formait, en quelque sorte, le noyau de tous les autres.

Chez les peuples anciens dont nous connaissons le mieux les institutions, la famille était fortement constituée sur une base le plus souvent religieuse.

Chez les Hébreux, la puissance paternelle, protégée par des lois sévères, ne connaissait presque aucune limite, en étendue comme en durée, et l'on sait que le respect filial était l'objet d'un précepte religieux placé en tête de la seconde table du Décalogue. D'ailleurs, l'esprit patriarcal était intimement lié, dans la société israélite, avec l'ensemble des lois divines qui avaient établi son organisation, ou plutôt, qui l'avaient consacrée en la modifiant.

Ce même esprit patriarcal, ce génie de la famille, avait présidé à la première organisation sociale des Grecs et des Romains, puis à celle des nations germaniques, et se liait chez ces peuples aux sentiments religieux dont il était une manifestation. Quoiqu'il eût en partie disparu avec les changements survenus dans l'organisation politique, il en restait assez chez les Athéniens, au temps de Solon, pour que ce législateur pût regarder le parricide comme un crime impossible.

La législation romaine, dont nous pouvons suivre les développements successifs depuis le septième siècle avant l'ère chrétienne, nous montre d'abord la famille

plus fortement constituée peut-être qu'elle ne l'a jamais été chez aucun autre peuple, car la puissance paternelle y était illimitée quant aux biens et quant à la personne des enfants, et l'esprit de famille y était personnifié dans une divinité domestique dont le culte se confondait avec les devoirs de la piété filiale. A la vérité, le droit de primogéniture n'y était point consacré, comme chez les Hébreux, mais le lien qui unissait les membres de la famille n'était pas pour cela entièrement détruit par la mort du chef; les agnats continuaient de former un groupe organique, où l'association remplaçait la subordination.

Les peuples germaniques, après avoir envahi les provinces de l'empire romain, y reconstituèrent la famille sous des formes un peu différentes, mais toujours fortement empreintes de l'esprit patriarcal. Le christianisme, bien qu'il ait une tendance manifeste à émanciper les individus en mettant la conscience éclairée par la révélation au-dessus de toute autorité humaine, se conciliait néanmoins avec cette organisation, parce que les devoirs de la piété filiale et la responsabilité morale des parents y reçoivent une sanction non moins efficace que dans le judaïsme, bien qu'elle soit moins explicite.

II. *Groupe de la servitude personnelle.* Dans les sociétés antiques, l'esclavage personnel formait autour de chaque maître un groupe de stricte subordina-

tion, qui étendait en quelque sorte celui de la famille.

Avant que la puissance paternelle eût rien perdu de sa sévérité, et lorsque les riches, encore étrangers à la corruption et à la mollesse des sociétés policées, cultivaient eux-mêmes leur patrimoine, la situation des esclaves présentait une analogie évidente avec celle des fils de famille. Incapables, comme ceux-ci, d'acquérir et d'agir civilement, ils dépendaient du même chef, dépendaient de lui presque au même degré, lui rendaient le même genre de services et en recevaient la même protection.

Les premiers esclaves furent des captifs épargnés à la guerre par un ennemi vainqueur. La captivité devenait pour eux comme une seconde naissance, dont ils étaient redevables à celui qui, pouvant leur ôter la vie, la leur avait laissée. Ils étaient donc à lui au même titre que ses enfants. Cette idée, base primitive de la servitude personnelle, produisit, dans les sociétés à esclaves, un ensemble d'opinions, de sentiments, de rapports moraux, qui maintinrent l'institution en dépit des altérations qu'elle subissait dans sa forme et dans son esprit. La dissolution de la société romaine était déjà bien avancée lorsqu'elle atteignit le groupe de la servitude personnelle, nécessita l'intervention directe du législateur dans les rapports du maître avec ses esclaves et provoqua enfin une révolte collective de la classe asservie.

III. *Groupes du patronat et de la vassalité.* Je joins ensemble ces deux groupes, quoiqu'ils appartiennent à des époques très différentes et qu'ils n'aient pas du tout la même origine, parce qu'ils ont de remarquables analogies dans leurs effets.

Le patronat se présente sous deux formes dans la société romaine : d'abord, comme le rapport qui s'établissait entre un maître et les esclaves qu'il avait affranchis ; ensuite, comme le rapport qui existait entre un patricien et les plébéiens ou les étrangers qui formaient sa clientelle. Le premier de ces rapports, ayant été réglé par le droit privé, nous est parfaitement connu ; le second est resté obscur, parce qu'il ne résultait que du droit public, beaucoup plus variable que le droit privé, et sujet à être oublié ou mal compris à mesure qu'il subit de nouvelles transformations.

Le patronat, fondé sur le sentiment de la reconnaissance, produisait des obligations réciproques. Il imposait au supérieur des devoirs de protection et d'assistance, à l'inférieur un respect filial, un certain degré de soumission, et, dans certains cas, des services réels ou personnels.

Le groupe de la vassalité résultait du contrat féodal et appartient exclusivement, au moins en Europe, à la période que l'on désigne sous le nom de moyen-âge. Le seigneur suzerain était tenu de protéger ses vassaux dans leurs personnes et dans leurs biens; ceux-ci

lui devaient, en échange, certaines prestations, tant personnelles que réelles, qui les mettaient sous sa dépendance. La cause primitive de ces rapports fut tantôt un sentiment de reconnaissance, lorsque le seigneur détachait le fief de son propre domaine pour le donner au vassal en récompense de services rendus; tantôt le besoin de protection, quand un homme libre remettait en fief, à quelque seigneur plus puissant que lui, son domaine auparavant allodial.

Les divers membres du groupe féodal n'étaient pas nécessairement agglomérés, comme les enfants et les esclaves qui composaient la famille antique. Cependant la guerre, l'administration de la justice rapprochaient périodiquement les vassaux, et plusieurs de ceux-ci exerçaient des fonctions qui les retenaient en permanence auprès de leur seigneur suzerain.

V. *Groupe de la propriété foncière.* Ce groupe appartient, comme celui de la famille, à toutes les époques, sans en excepter la nôtre; mais il a été constitué plus ou moins fortement, selon les temps et les lieux, produisant quelquefois une dépendance véritablement servile du tenancier envers le propriétaire, d'autres fois ne laissant pas même subsister entre eux l'ombre d'une relation de droit.

Le propriétaire foncier, au moyen-âge, était le roi de ses censitaires et de ses serfs; aujourd'hui, ses la-

boureurs et ses fermiers n'ont rien à espérer, rien à craindre de lui.

Ce rapport était fondé sur la conquête, sur la victoire, comme l'esclavage, c'est-à-dire, sur la supériorité de force des maîtres. Le vainqueur qui, au lieu d'exterminer ou de chasser les habitants d'une province envahie, les laissait subsister à côté de lui, et les employait à la culture d'un sol que lui-même ne pouvait pas exploiter, se trouvait à leur égard dans une position analogue à celle qui avait motivé plus anciennement l'esclavage. Ses serfs lui devaient la vie peut-être, dans tous les cas un moyen de subsistance, une possession utile du sol qu'il aurait pu leur enlever. Les prestations de tout genre, les corvées, l'assujettissement à la glèbe, formaient le corrélatif de cette concession et en découlaient logiquement.

VI. *Groupe de la maîtrise.* C'est aussi dans le moyen-âge que ce groupe s'est organisé. Chacun sait que les corporations de métiers ont puissamment concouru aux progrès de la civilisation en Europe. Il n'y avait point de place, dans le régime féodal, pour un tiers-état, pour une classe de travailleurs exclusivement occupée de créer de la richesse mobilière, et disposant du capital nécessaire à cet effet. Ce fut dans les villes fermées, sous l'abri des municipalités naissantes, que le capital trouva la liberté et la sécurité dont il avait besoin pour devenir productif. Ce fut là

que naquirent et se multiplièrent peu à peu ces corporations destinées à protéger, et en même temps à régulariser la marche de l'industrie dans une voie semée pour elle de dangers et d'obstacles. On y voit un mélange d'association et de subordination. Cette dernière forme caractérise, en particulier, le groupe composé du maître, de ses apprentis et des ouvriers qui travaillaient pour lui. Supérieur aux apprentis comme artisan, aux simples ouvriers comme capitaliste, le maître avait des devoirs stricts à remplir envers les uns et les autres, en échange de l'aide et de la déférence qu'il pouvait exiger d'eux.

Parmi les groupes nombreux qui se sont formés de tout temps par association, j'en signalerai seulement quatre dont l'organisation, plus complète et plus durable que celle de tous les autres, a exercé par cela même, sur le développement des sociétés, une influence prépondérante et décisive, savoir : le groupe de la confrérie, celui de la tribu, celui de la corporation, et enfin celui de la commune.

VII. *Groupe de la confrérie.* Ce groupe a existé sous des formes variées chez les Grecs, chez les Romains, chez les nations germaniques. Les noms divers qu'il y a reçus ne sont que très imparfaitement rendus par le mot de confrérie ; mais notre langue n'en pos-

sède aucun autre qui soit mieux approprié à cet usage.

Une communauté de race, de nom, de traditions et de culte paraît avoir formé le lien primitif de cette association, dont la nature, ainsi que l'origine, après avoir servi de texte à maintes dissertations et de matière à maintes controverses, demeure pour nous enveloppée de bien des nuages.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, chez les deux peuples de l'antiquité dont l'histoire nous est le mieux connue, les Athéniens et les Romains, l'élément primordial de la société avait été entièrement groupé en confréries, dont les membres se devaient réciproquement assistance dans le malheur et appui contre l'étranger, marchaient ensemble à la guerre, formaient enfin l'unité politique dans le gouvernement de l'État.

On en peut dire autant des nations germaniques. Leurs confréries, qui offrent de frappantes analogies avec celles des Grecs et des Romains, ont puissamment contribué à la renaissance et aux développements du régime municipal en Europe depuis le dixième siècle. C'étaient elles qui composaient la bourgeoisie primitive, la classe patricienne, dans les républiques du moyen-âge, aussi bien que dans celles d'Athènes et de Rome. A côté de cette société, ainsi divisée en associations toutes personnelles, se forma et s'accrut peu à peu la plèbe, groupée d'abord en tribus ou com-

munes locales, qui se transformèrent quelquefois, à leur tour, en associations personnelles, puis absorbèrent les confréries patriciennes ou les supplantèrent dans le gouvernement.

VIII et XI. *Groupe de la tribu et de la commune.* Quelques différences essentielles qu'on puisse observer entre les tribus de l'antiquité et les communes des temps modernes, ces deux espèces d'associations n'en présentent pas moins, au point de vue sous lequel je les examine, une grande analogie, en ce qu'elles ont eu, l'une et l'autre, pour origine et pour cause un rapprochement local et une communauté d'intérêts produite par ce rapprochement.

Ce groupe est le plus étendu après celui de l'État. Il est organisé comme l'État ; il exerce, dans certaines limites, un pouvoir législatif ; il a son gouvernement local, son fisc, ses impôts.

Sa destination, dans le développement des sociétés politiques, semble avoir été de remplacer la confrérie pour ces populations éparses que l'émancipation, la conquête, l'immigration agglomèraient successivement autour de la classe patricienne une fois constituée en État. Mais, quand les liens et les rapports sociaux formés par l'organisation du groupe local avaient subsisté quelque temps, quand ils avaient créé des affections et des habitudes chez une génération entière, ils devenaient indépendants de la localité, ils survivaient

au déplacement des individus, et l'association devenait insensiblement personnelle, de locale qu'elle avait été dans l'origine.

Comme le lien d'une association est d'autant plus lâche qu'elle embrasse un plus grand nombre de personnes, la tribu et la commune sont, de tous les groupes sociaux ci-dessus énumérés, les moins fortement constitués, ceux où les obligations réciproques des membres sont le moins déterminés, où leurs relations mutuelles sont le moins intimes. Cependant la commune conserve encore de nos jours une certaine importance, comme groupe social, dans les pays où elle n'a pas été dépouillée de l'élection de ses magistrats, où son gouvernement n'a pas été privé de toute indépendance, où elle n'a pas été, en un mot, absorbée par l'État.

X. *Groupe de la corporation.* Je désigne ici, sous le nom de corporation, les sociétés qui ont un but extérieur, en vue duquel le fait de l'association et les rapports qu'il établit entre les associés ne sont que des moyens.

Dans les confréries, le but c'était l'association elle-même, c'étaient les relations que le lien associatif créait entre les divers membres du groupe ; mais les colléges de prêtres et les associations d'initiés en Grèce, les corps voués à l'exercice de certaines professions à Rome, les corporations religieuses et les corporations

de métiers du moyen-âge avaient un but spécial, celui d'exercer collectivement une action déterminée sur les hommes ou sur les choses.

Si le peu que nous savons des corporations de l'antiquité ne nous permet guère d'apprécier l'influence qu'elles ont pu avoir sur le développement et les tendances de ceux qui en faisaient partie et sur l'ensemble de la vie sociale à ces époques reculées, en revanche nous connaissons parfaitement soit les jurandes, soit les ordres religieux du moyen-âge, et chacun sait aujourd'hui combien étaient forts les liens créés par de telles associations, combien était puissante l'action qu'elles exerçaient sur les sentiments et la conduite des associés.

J'ai déjà parlé du groupe de subordination formé par la maîtrise ; ici, j'ai en vue le groupe d'association qui se composait des maîtres et des compagnons d'un même métier, d'une même jurande.

Ce groupe avait, comme toute corporation, ses chefs, ses organes ; il était constitué pour l'exercice d'une industrie ou d'un négoce, et son but ne pouvant être atteint, sous les lois imparfaites et mal exécutées de la société féodale, si la personne et les biens du travailleur ne recevaient une garantie plus efficace, des devoirs mutuels de protection et d'assistance avaient été imposés aux divers membres de l'association.

Quant aux ordres religieux, leur organisation était

si forte, qu'elle a résisté çà et là aux secousses formidables qui ont ébranlé, puis renversé tant d'institutions jadis pleines de vigueur.

Les groupes que je viens d'énumérer caractérisaient les sociétés européennes à l'époque où elles étaient le mieux établies, où elles paraissaient le moins menacées de dissolution, le plus susceptibles d'un développement progressif régulier. Mais, pour se faire une idée juste de cette organisation, il faut l'envisager dans son ensemble, tel qu'il résultait de la combinaison des divers groupes.

Chez les anciens, la famille se présente d'abord comme principal élément, comme unité politique de l'État ; puis autour d'elle sont agglomérés les esclaves, les affranchis, les clients, comme autant de cercles concentriques. Enfin, les familles elles-mêmes se groupent tantôt en confréries, tantôt en tribus, de manière à ne laisser aucune catégorie de la population dans son isolement primitif.

Au moyen-âge, le propriétaire foncier, le seigneur domine sur un groupe organique, dont sa famille forme le noyau, et dans lequel sont compris les vassaux, les censitaires, les serfs de la seigneurie. Dans les villes, le maître artisan réunit pareillement autour de sa famille un groupe de compagnons et d'apprentis. Puis,

des confréries et des corporations de diverses espèces réunissent à leur tour les familles, et ne laissent guère plus de place pour l'isolement individuel qu'il n'y en avait dans les sociétés antiques.

Tous ces rapports de subordination et d'association nous représentent le squelette d'un organisme dont la vie se trouvait dans certaines idées et dans certains sentiments qui avaient fait naître ces rapports ou qui en étaient résultés. Privé de cette vie, le squelette se décompose bientôt et tombe en poussière. Mais les groupes, une fois organisés, renferment en eux-mêmes le principe de leur vie, la puissance de créer, de développer, de maintenir les idées et les sentiments qui les ont fait naître. Ce principe vital, cette puissance morale, c'est le patronage, qui s'exerce ou peut s'exercer dans tous les groupes, de la part des supérieurs envers les inférieurs.

Les membres de la famille et les subordonnés qui s'agglomèrent autour d'elle, soit en vertu de la servitude personnelle présente ou passée, soit en vertu de la vassalité ou de la servitude territoriale, soit en vertu de la maîtrise, sont sous le patronage immédiat du père de famille; c'est de lui qu'ils reçoivent leurs idées et leurs sentiments; c'est lui qui dirige à son gré leur développement intellectuel et moral, qui les anime, enfin, et les pénètre de l'esprit nécessaire à l'existence du groupe entier.

Dans les groupes d'association, les membres ne sont point subordonnés les uns aux autres, mais ils le sont à l'association elle-même, et, grâce à l'esprit de corps dont celle-ci est animée, grâce à l'influence prépondérante qu'y obtiennent les membres proéminents par leurs richesses ou leurs qualités personnelles, la masse est soumise à un contrôle, elle subit un patronage non moins efficace que dans les groupes de subordination, quoiqu'il soit moins apparent.

Toutefois, ce patronage, pour qu'il existe et qu'il soit efficace, il faut que les supérieurs veuillent l'exercer ; il faut que la tête veuille fournir aux membres l'alimentation qui fait vivre le corps entier. Sans cette volonté, sans l'action continuelle qui en résulte, les idées primordiales du groupe s'oublient, les sentiments qui le cimentent s'effacent, les notions morales qui le maintiennent se perdent peu à peu, les tendances instinctives de l'homme reprennent le dessus, et l'organisme, réduit bientôt à l'état de pure forme, ne tarde guère à se dissoudre, s'il n'est pas détruit violemment par quelque choc extérieur. Les transformations qui se sont opérées dans l'organisation sociale dont je viens de présenter une esquisse, ont toujours été précédées de transformations dans les sentiments sociaux ainsi que dans les notions morales des peuples, et ces transformations d'idées avaient été elles-mêmes insensiblement produites par des changements d'habitudes chez

la classe la plus intéressée au maintien de l'ancienne organisation.

Rien de plus instructif, à cet égard, que l'histoire de Rome ancienne. Sous le règne d'Auguste, nous voyons déjà la famille profondément atteinte, appelant, ainsi que l'esclavage même, l'intervention du législateur; la confrérie tellement oubliée, que Cicéron n'était déjà plus capable de la définir; le patronat, enfin, sous l'une de ses formes, entièrement dissous. Que s'était-il passé? Les historiens, et à leur défaut les jurisconsultes, nous l'apprennent. Par leur contact fréquent, et de plus en plus intime, avec des sociétés déjà en voie de dissolution, les Romains avaient acquis ce qu'on appellerait de nos jours l'*émancipation intellectuelle*. Ils étaient sortis de ce cercle étroit d'idées et de sentiments qui les avait si bien caractérisés jusque-là, et qui avait fourni en même temps l'empreinte distinctive de leur nationalité et le principal élément de leur puissance extérieure. Le culte des dieux de la famille, cette religion domestique, où l'autorité des pères, des maîtres, des patrons avait dû puiser tant de force, n'obtenait plus qu'un respect d'habitude ou de convention. La religion publique n'était pas admise et suivie avec plus de sincérité; la sainteté du serment, celle du mariage et des autres actes solennels de la vie civile, la fidélité aux engagements pris, en un mot toutes les notions morales qui étaient le ciment de la

confrérie et de la famille, avaient fait place au doute philosophique chez les esprits les plus cultivés, à un égoïsme brutal chez les autres. Au sentiment du devoir, fondé sur de véritables croyances, avait succédé le sentiment du droit, fondé sur des lois générales, faible appui contre le besoin de liberté et d'égalité naturel à l'homme. Plus d'influence morale de la part de supérieurs qui ne croyaient à rien ; plus de patronage exercé sur les inférieurs ; dès lors, plus de développement moral chez ceux-ci dans le sens de l'organisation établie.

Cette révolution dans les idées romaines datait de loin. Les guerres civiles et les déchirements intérieurs, qui avaient amené la ruine du gouvernement républicain, avaient accéléré sans doute le mouvement de l'opinion ; mais, bien avant cette période désastreuse, il avait été préparé par de notables changements dans les habitudes. Les riches, devenus peu à peu étrangers à la culture de leurs terres et à la direction de leurs maisons, avaient cessé de vivre au milieu de leurs esclaves. Une partie de ceux-ci restaient attachés au service personnel de la famille, grâce aux besoins factices créés par la civilisation ; mais ce service même avait établi une ligne de démarcation profonde entre eux et les enfants. A mesure que l'État, en éloignant ses frontières, avait acquis de la puissance au dehors et de la sécurité au dedans, le besoin d'union et de protec-

tion mutuelle entre les membres de chaque famille ou de chaque association avait diminué, et les actes par lesquels ce besoin se manifeste devenant de plus en plus rares, les habitudes qu'il avait produites s'étaient perdues. Enfin la corruption des penchants et des mœurs, résultat de l'accroissement des richesses, puis l'invasion de goûts et d'usages étrangers, achevèrent de rendre inévitable la transformation des idées romaines, et par suite la dissolution, d'abord partielle, de l'organisme dont ces idées formaient la base.

Une série toute pareille de causes a produit les mêmes effets sur l'organisation sociale du moyen-âge. La dissolution des groupes de la vassalité, de la propriété foncière, de la maîtrise, et même de la famille, apparaît bien comme une conquête opérée par l'émancipation intellectuelle des peuples; mais cette émancipation avait été précédée d'un changement universel d'habitudes et d'intérêts, amené surtout par la création et l'accumulation de la richesse mobilière.

Avant que le lien féodal et celui du servage fussent détruits, les seigneurs et les vassaux avaient subi une métamorphose complète, et leurs rapports avaient été profondément modifiés. Au besoin de services personnels et de supériorité immédiate avait succédé le besoin de richesse circulante et de pouvoir politique. De même, les liens de la confrérie, de la corporation, de la famille s'étaient relâchés à mesure que le pouvoir

royal se consolidait, que l'État devenait plus puissant, plus capable de garantir la sûreté des individus, de protéger tous les intérêts.

Cependant la cause immédiate et déterminante de la dissolution des groupes, c'est toujours la transformation des idées, la destruction des croyances et des sentiments qui constituent la vie d'un tel organisme. Le groupe de l'État ne remplace et ne fait disparaître les autres que parce qu'il les trouve déjà réduits à de pures formes. On peut concevoir l'État fortement et complètement organisé avec une société groupée comme l'étaient celles de l'antiquité et du moyen-âge : les trois premiers siècles de la république romaine, la période florissante des municipalités dans le moyen-âge nous en offrent de remarquables exemples.

Il y a ainsi, dans l'existence des sociétés humaines, des périodes organiques, où les idées et les sentiments du peuple sont en harmonie avec l'organisation sociale, lui donnent par conséquent de la vie et la poussent vers son plus haut degré de développement. Puis ce développement, réagissant à son tour sur l'esprit humain, fait naître de nouvelles habitudes et surgir de nouvelles idées. Alors commence une période critique, signalée par un désaccord de plus en plus sensible entre les idées dominantes et les formes établies. Ce désaccord amène enfin la destruction des formes vieillies et la substitution de formes nouvelles, appropriées aux

besoins nouveaux de l'humanité. Mais, pour que cette révolution aboutisse à une nouvelle période organique, il faut que la société sente réellement le besoin d'ordre, il faut qu'elle ait conservé ou qu'elle adopte des croyances, des sentiments, une conscience universelle; ou bien elle périra, comme la société romaine, dans un cataclysme effroyable, pour ne renaître et ne recommencer une nouvelle ère de civilisation qu'après avoir traversé une nouvelle ère de barbarie.

CHAPITRE IV.

L'individualisme de notre époque.

L'individualisme qui caractérise notre époque est le résultat de la dissolution des groupes antérieurs et de l'affaiblissement des notions morales qu'ils servaient à entretenir.

La transformation qui s'est opérée, depuis un siècle, dans les institutions de la vieille Europe, coïncide tellement avec celle qui s'est opérée dans les notions morales et religieuses, qu'il est difficile de les décrire séparément et d'envisager la première comme ayant été l'effet de la seconde. Il y a certainement un fait matériel qui a concouru avec les idées pour amener les résultats dont il s'agit, c'est l'accumulation de la richesse mobilière. La puissance du capital s'est élevée en face de celle de la terre, grâce aux efforts combinés de l'industrie et du commerce; puis elle a fini par imprimer aux immeubles eux-mêmes cette mobilité qui

Digitized by Google

est de son essence. Les corps solides qui composaient l'ancien édifice social ont vu se former autour de leur base un élément liquide, en apparence incapable de les ébranler, mais dont le niveau, s'élevant peu à peu, n'a pas tardé à les couvrir entièrement, tandis que sa propriété dissolvante les a insensiblement confondus dans sa propre masse et leur a donné sa propre nature.

La richesse mobilière, en faisant naître une foule de besoins qu'elle seule pouvait satisfaire, et en fournissant un moyen d'acheter le travail et le service des hommes libres, a déprécié, a rendu inutiles, souvent onéreux, pour les seigneurs terriens, les services personnels des vassaux et des serfs; elle a préparé ainsi la dissolution du groupe féodal et du groupe de la propriété.

L'accumulation du capital, en favorisant la grande fabrication, l'emploi des moteurs mécaniques, et une extension auparavant inouïe de la division du travail, a poussé l'industrie dans une voie nouvelle, où les corporations de métiers n'étaient plus pour elle qu'un obstacle incommode.

Enfin, le groupe même de la famille, entamé chez les classes superieures par la mobilisation des patrimoines, a été presque entièrement dissous, chez une portion de la classe prolétaire, par l'organisation du travail que nécessitaient les grandes entreprises indus-

trielles, résultats elles-mêmes de l'accumulation des capitaux.

Cependant on ne peut révoquer en doute l'influence puissante qu'a exercée l'émancipation intellectuelle sur ces grands changements. Pendant que le capital jouait le rôle d'un dissolvant à l'égard des institutions, les idées organiques étaient minées par un autre dissolvant non moins efficace, l'analyse philosophique.

Lorsque les notions d'ordre, qui sont comme la force vitale d'une période organique, perdent leur ascendant sur les esprits, c'est un peu, sans doute, par la faute des individus et des corps auxquels l'enseignement de ces notions avait été confié. Le zèle, qui s'échauffe pendant la lutte, s'attiédit pendant le calme dont elle est suivie; l'intelligence, aiguillonnée par la contradiction, s'alanguit dans l'exposition d'une doctrine incontestée; la routine et l'inattention président enfin à l'accomplissement d'une tâche qui exigerait le concours persévérant de toutes les facultés actives de l'homme.

Mais les idées organiques survivraient peut-être au zèle qui les a établies et vivifiées dans la société, si elles n'avaient point à lutter contre des idées philosophiques, produits de l'abstraction et d'une étude purement spéculative; si elles pouvaient toujours suffire à ce besoin de vérité absolue, que l'esprit humain éprouve tôt ou tard, et qui, à défaut de tout autre mobile, suffirait

pour le faire sortir des ornières battues. Chaque période organique à ses écoles, où l'analyse, d'abord timide et prudente, semble ne s'exercer qu'au profit des notions et des croyances reçues, puis, enhardie par cet exercice même, se rend de jour en jour plus indépendante, jusqu'à ce que, forte de l'assentiment qu'ont obtenu ses premiers travaux, elle ose enfin afficher ses doutes, opposer doctrine à doctrine, et proclamer le triomphe de la raison sur l'autorité.

Le plus souvent, la société ne s'aperçoit et ne s'inquiète de l'action dissolvante de ces foyers intellectuels qu'au moment où leur puissance de rayonnement est devenue irrésistible; et alors la persécution, au lieu de les éteindre, ne fait que les multiplier et accroître leur influence.

Une fois que les écoles ont acquis le droit de discuter librement les idées organiques, c'en est fait des institutions corrélatives; la transformation des choses ne tarde guère à suivre celle des idées; la société entre dans une période critique. Alors l'autorité des écoles remplace, auprès de la foule ignorante, celle de l'Église et celle qu'obtenaient individuellement les hommes les plus influents de la classe supérieure.

Mais l'autorité des écoles est bonne à égarer, non à diriger un peuple; car les écoles dominent sans contrôle, n'ayant d'autre but commun que la recherche de la vérité, et ne se préoccupant en aucune façon des

applications que la société pourra faire de leurs doctrines. D'ailleurs, ces doctrines manquent d'unité. Comme il y a plusieurs points de départ et plusieurs routes diverses pour la pensée, les esprits s'écartent les uns des autres dans le domaine spéculatif, et une fois séparés ils rivalisent, puis s'attaquent mutuellement et sacrifient au désir du triomphe la recherche même de la vérité. Le doute, alors, envahit les esprits cultivés qui sont témoins de ces débats, et le peuple, qui ne peut pas connaître les doctrines elles-mêmes, le peuple, auquel les résultats de la spéculation philosophique n'arrivent qu'au travers d'une série d'intermédiaires, par lambeaux détachés, altérés et incohérents, n'y trouve point un ensemble de notions à la fois uniformes et applicables, tel qu'il le lui faudrait pour régler sa vie et gouverner ses instincts.

Les idées morales et religieuses qui formaient, il y a cent ans à peine, le sens commun des sociétés européennes, ont laissé des traces dans tout ce qui était l'expression de la vie sociale, dans la littérature, dans les arts, dans la jurisprudence criminelle. On admettait le dualisme dans l'homme et hors de l'homme, c'est-à-dire l'âme et le corps, l'esprit et la matière, le bien et le mal, Dieu et Satan. La vie apparaissait comme une lutte continuelle entre les deux principes, lutte dans laquelle l'homme avait pour se diriger les lumières de la raison et de la révélation, et devenait,

par conséquent, responsable de tous ses actes volontaires ; car le sens commun savait concilier la liberté de l'homme avec la prescience divine.

Ces notions se réfléchissent encore dans les écrits de quelques philosophes du dix-huitième siécle, de ceux même qui étaient chefs d'écoles, tels que Rousseau et Voltaire. Le premier, dans son roman, le second, dans son théâtre, professent hautement la doctrine du bien et du mal absolus, celle de la liberté et celle de la responsabilité morale qui en est le corollaire. De là jusqu'à Figaro, quelle distance ! Toute une révolution se manifeste dans le drame de Beaumarchais, une révolution qu'avaient préparée les écoles du dix-huitième siècle, en analysant et attaquant les notions morales et religieuses du sens commun. Figaro est la première expression artistique d'une idée qui se rattache à la philosophie sensualiste, et qui s'est développée depuis sous mille formes diverses, dans la littérature, dans l'histoire, dans les sciences naturelles, et jusque dans les productions facétieuses destinées à l'amusement des oisifs. Lafontaine personnifiait les animaux et leur appliquait la morale humaine, comme s'ils eussent été responsables de leurs actes ; de nos jours on bestialise les types humains, pour les représenter comme exempts de toute responsabilité à raison de leurs fautes et de leurs vices. L'homme, en effet, n'étant que le produit des sensations, les actes de sa volonté sont déterminés

par des causes extérieures auxquelles il n'est pas libre de résister ; donc la vertu et le vice, le bien et le mal, sont des accidents ; le hasard des circonstances nous fait ce que nous sommes, et il serait aussi injuste de nous imposer la responsabilité de nos fautes, que de l'imposer à un vase d'argile, qui se brise, hélas ! parce qu'il est d'argile et qu'il éprouve le choc d'un corps plus dur que lui.

Les notions de devoir et de subordination qui se liaient à l'idée de la responsabilité morale, ont subi comme elle l'analyse, ont été comme elle attaquées et minées par les écoles philosophiques. Les croyances religieuses ont eu le même sort. Le doute et quelques lambeaux de doctrines spéculatives ont remplacé partout les idées organiques sur lesquelles reposait l'ancien édifice de la société européenne. Faut-il s'étonner si les groupes dont ces idées formaient le ciment n'ont pas survécu à cette destruction générale, si l'émancipation des classes laborieuses a été accueillie avec faveur, si les peuples ont reçu avec acclamations la loi qui les affranchissait d'un joug devenu irrationnel en théorie autant qu'il était onéreux en pratique ?

Cependant la dissolution des groupes, jointe à la destruction des idées organiques, a eu des résultats que ne prévoyaient point les premiers fauteurs d'une telle transformation, et qui se résument tous dans ce mot :

individualisme, dont la langue moderne a dû se charger, sinon s'enrichir.

Parcourez d'abord les diverses positions que peut occuper le propriétaire ou le capitaliste : vous n'en trouverez point qui le rattache par des liens permanents à des individus de la classe laborieuse. Dans les pays où la mobilisation de la propriété foncière a fait le plus de progrès, le maître du sol n'est plus qu'un étranger pour ceux qui cultivent son domaine; il achète leur travail comme il achète un habit, un bijou, un tableau, sans contracter d'autre engagement que celui de payer le prix convenu, et sans acquérir d'autre autorité sur la personne du travailleur que celle qu'exerce l'acheteur sur le vendeur dans toute espèce de marché. Les majorats, les fidéicommis, le droit d'aînesse, là où ils ont subsisté, maintiennent au moins les liens de l'habitude entre la famille qui se perpétue dans un domaine et la population qui vit sur ce domaine ou dans le voisinage immédiat; mais qu'ils sont faibles, ces liens, comparés à ceux d'une dépendance légale et d'une protection obligatoire!

Quant au capitaliste, s'il exploite lui-même son capital dans l'industrie ou dans le commerce, il emploie sans doute des travailleurs et des agents de divers ordres; mais ce sont des hommes libres, dont il achète le travail ou les services à prix d'argent pour un temps déterminé, sans acquérir d'autres droits ni assumer

d'autres obligations que les droits et obligations qui résultent d'un tel marché, et qui se rapportent à son exécution. Si le capitaliste n'exploite pas lui-même ses capitaux, les revenus qu'il en tire sont ordinairement produits par des travailleurs qui ne se doutent pas même de son existence.

Ainsi, tous les rapports qui s'établissent entre le riche et le pauvre, y compris celui de la domesticité, ne sont que des rapports d'intérêt, temporaires, accidentels, fondés sur une convention libre, où chaque partie s'engage le moins qu'elle peut. Ainsi le riche est isolé par sa richesse même ; et cet isolement lui plaît, il le recherche à dessein, comme un des plus grands avantages que sa fortune puisse lui procurer ; car isolement, c'est pour lui indépendance, repos, loisir, faculté de choisir à son gré les occupations de son esprit et les affections de son cœur. Son revenu est une valeur abstraite, dont le chiffre exprime une certaine quantité de jouissances, un certain pouvoir sur les choses et sur les services d'autrui. Goûter ces jouissances avec sa famille et ses amis de choix, jouir de ce pouvoir avec le moins de peine et d'embarras possible, au moyen d'intermédiaires qui en assument l'exercice matériel, voilà le but auquel aspirent celui qui court après la fortune et celui qui l'a déjà obtenue, celui qui a reçu des millions par héritage et celui qui doit à son travail une honnête aisance.

Google

N'appelez point cela de l'égoïsme, car l'égoïsme est un vice du cœur dont il serait parfaitement injuste d'accuser en masse les classes supérieures de la société. Cet état de choses est résulté forcément de l'accumulation de la richesse mobilière et de l'émancipation des classes laborieuses, c'est-à-dire des deux progrès qui caractérisent le mieux la civilisation moderne et qui ont été désirés le plus ardemment, accueillis avec le plus de faveur par les générations antérieures à la nôtre, par les catégories, surtout, qui semblent aujourd'hui en profiter le moins. Le capital a imprimé son caractère de mobilité et de divisibilité à toutes les relations sociales de notre temps. Comme sa puissance est une valeur numérique, elle sert partout, s'applique à tout, mais n'attache nulle part et ne cimente rien. L'esprit d'association lui-même a changé de nature ; le mot association n'a plus son sens primitif : il désigne aujourd'hui l'association des capitaux, non des individus ; la société anonyme, invention de notre époque, la caractérise et la résume aussi exactement que la confrérie caractérisait certaines époques de l'antiquité et du moyen-âge. Reprocher à l'égoïsme des riches cette tendance universelle de notre temps, c'est reprocher aux flots qui s'élèvent et s'entrechoquent à la surface d'un fleuve, de ne pas résister au courant qui les entraîne.

Les riches, il faut le reconnaître, ne se bornent

point, en général, à remplir les devoirs négatifs que leur impose la loi envers les autres membres de la société. Ils s'imposent des devoirs positifs et agissent pour la communauté, soit en coopérant à l'administration de ses intérêts, soit en créant ou en vivifiant, par leur concours personnel, des institutions privées. Mais la tendance de l'époque imprime son cachet à ce mode d'action comme à tout le reste, et leur isolement n'en est pas moins complet. Tout se passe en délibérations et en résolutions. Il y a force comités, force discours, force débats; puis, après avoir payé plus ou moins amplement de sa personne et de sa bourse, avec un dévoûment auquel on ne rend pas toujours justice, le riche se réfugie dans sa vie intime, où il s'entoure des êtres de son choix. Plus il aura donné de son temps à la chose publique, plus il recherchera dans sa vie privée cette homogénéité qui exclut toute relation directe avec les individus appartenant à d'autres classes, plus il appréciera les avantages de l'individualisme et les douceurs de l'isolement.

L'isolement qui est résulté de la rupture de rapports jadis organiques et légaux tend à rendre ces rapports de plus en plus impossibles, parce que les diverses catégories sociales, une fois séparées, se développent chacune sous l'influence exclusive des circonstances où elles se trouvent. Ainsi les goûts, les mœurs, l'édu-

cation élèvent toujours plus la barrière qui divise la société en classes distinctes.

On pourrait croire, au premier coup d'œil, que la civilisation moderne a eu pour effet de fondre les anciennes catégories sociales en une seule masse, en leur imposant le même genre de vie et leur donnant les mêmes intérêts ; mais c'est une illusion qui se dissipe lorsqu'on observe attentivement les choses. Il y avait réellement plus d'homogénéit éentre les nobles d'autrefois et les moindres de leurs serfs, qu'il n'y en a aujourd'hui entre le riche né dans l'opulence et le prolétaire né dans la pauvreté. La grande industrie place le capitaliste, à l'égard des travailleurs qu'il emploie, dans une position qu'on a comparée, non sans quelque justice, à la domination féodale, et qui certainement ne ressemble guère à celle qu'occupait autrefois le maître artisan le plus riche à l'égard de ses compagnons et de ses apprentis.

Ce sont les besoins de l'esprit et du corps, ce sont les habitudes et les occupations journalières de la vie qui rapprochent ou éloignent les hommes, bien plus que les intérêts politiques ou sociaux résultant d'une position légale ; or, jamais les besoins, les habitudes et les occupations ne furent plus exclusivement déterminés par la fortune, et ne se proportionnèrent plus exactement aux revenus que de nos jours. Aux dis-

tinctions légales ont succédé les distinctions conventionnelles; aux supériorités de droit, qui suffisaient à l'orgueil, les supériorités de fait, qui ne peuvent le satisfaire qu'autant qu'elles se manifestent par des signes bien visibles, par des lignes de démarcation bien apparentes.

Ainsi, après que les groupes divers de l'ancienne société ont été dissous, les membres dont ils étaient formés sont devenus de plus en plus étrangers les uns aux autres, et l'influence morale qu'avaient exercée les supérieurs sur les inférieurs, affaiblie déjà par la rupture des liens organiques, a été entièrement détruite par l'isolement de fait que cette rupture a occasionné. Les membres de la société qui, par leur position matérielle et leur développement moral, se trouvent spécialement chargés du dépôt de la civilisation, les hommes que leur intelligence et leurs lumières appellent à diriger les classes laborieuses, ont perdu sur celles-ci toute autorité et presque tout ascendant. Le prolétaire, isolé aussi bien que le capitaliste, se développe sous l'influence unique de la position matérielle qu'on lui a faite; il échappe à toute surveillance tutélaire de la part de ceux qui ont intérêt à le bien diriger; il est livré sans contrôle à l'impulsion, plus puissante que jamais, des instincts que comprime l'organisation sociale.

A certains égards, l'isolement du prolétaire est plus

complet encore que celui des autres classes de la société, car son émancipation a pour effet de relâcher pour lui les liens de la famille, de dissoudre même, dans un grand nombre de cas, ce groupe naturel qu'aucun autre ne peut remplacer, et dont rien ne saurait compenser l'absence dans l'éducation morale des individus. En même temps, les séductions qui assiègent le prolétaire deviennent plus fortes de jour en jour, grâce aux jouissances plus variées que procure la richesse et que l'imagination se représente encore supérieures à ce qu'elles sont en réalité, grâce aussi aux doctrines subversives et anti-sociales que la pensée humaine, dégagée de toute entrave dans sa manifestation, sème à profusion et sous mille formes diverses sur le sol de la civilisation moderne.

Doit-on s'étonner que l'action convergente et simultanée de tant de causes ait eu pour résultat, chez une partie des prolétaires, un degré effrayant de démoralisation, chez presque tous, l'oubli des notions d'ordre moral qui servent de base à l'organisation sociale ?

Le paupérisme, c'est-à-dire la misère physique étendue à des catégories sociales entières, est un fait qui caractérise, non moins que les précédents, la période actuelle. C'est en partie un effet de l'individualisme ; effet qui complique infiniment le problème social, et dont par conséquent il est nécessaire de tenir compte quand on recherche la solution de ce problème.

La concentration des capitaux dans les mains de la grande industrie et la suppression des petites industries, qui en a été la conséquence, devaient produire le paupérisme aussi certainement que des marais stagnants produisent la fièvre; car, le nombre des salariés s'étant accru, et le prix du travail se trouvant exposé, comme la grande industrie elle-même, à de fréquentes fluctuations que la prudence humaine était hors d'état de prévoir, il devait arriver des périodes où la population laborieuse atteindrait la limite extrême des moyens de subsistance et verrait ses salaires réduits au plus strict nécessaire. Or les prolétaires, une fois tombés dans cet état de lutte incessante avec l'extrême misère, ne s'en relèvent qu'avec peine et jamais pour longtemps, parce que, leurs besoins et leurs habitudes s'étant modifiés d'après les circonstances, chaque hausse nouvelle qui survient dans le prix du travail ne fait que donner une impulsion nouvelle à l'accroissement de leur population et préparer le retour prochain d'une crise semblable à celle d'où ils viennent de sortir.

L'excès de la misère et de l'insécurité est tout aussi apte que l'excès de l'opulence et de la sécurité à engendrer l'imprévoyance et l'inconduite. Ces positions extrêmes sont également nuisibles à l'homme, également dangereuses pour sa raison et pour son cœur. Peut-être même l'influence du découragement est-elle

plus certaine et plus délétère encore que celle d'une excessive confiance dans l'avenir.

Les pays, comme l'Angleterre, où la loi entrave la division et la transmission des propriétés foncières, et où l'accumulation des capitaux favorise la grande culture; ceux aussi, comme l'Irlande, où le système d'exploitation tend à produire un morcellement excessif des cultures, par conséquent une application désavantageuse et une division excessive du capital agricole, ces pays-là voient le paupérisme s'étendre à la classe des cultivateurs; ils ont des prolétaires paysans, non moins imprévoyants, non moins enclins à une multiplication illimitée, non moins privés de toute chance d'arriver à une condition meilleure, dès-lors non moins misérables que les prolétaires de la grande industrie.

J'ai dit que le paupérisme tendait à compliquer le problème social; et, en effet, il ne s'agit plus seulement de diriger le développement moral des classes ouvrières, de leur inculquer des idées d'ordre et de les réconcilier avec leur position. Cette position étant devenue intolérable pour une catégorie plus ou moins nombreuse de prolétaires, il faut avant tout leur en garantir une meilleure, qui les fasse participer, au moins en espérance, aux avantages de l'état social. On se réconcilie avec la pauvreté relative, non avec l'indigence absolue. Les difficultés surmontables fomentent

l'énergie et permettent aux sentiments moraux de se développer; l'impossibilité constatée brise les plus fiers courages et détruit jusqu'aux germes des vertus sociales.

Mais comment détourner cette fatalité qui pousse le prolétariat vers l'abîme de l'indigence? Comment neutraliser l'action de cette loi inexorable en vertu de laquelle les travailleurs se multiplient plus rapidement que le capital destiné à les entretenir? L'expérience n'a-t-elle pas démontré que le fléau du paupérisme s'accroît par l'effet même des moyens qu'on emploie pour le détruire?

Cette difficulté matérielle est évidemment la première que notre civilisation doive résoudre avant d'entrer dans une nouvelle période organique; or l'individualisme rend les sociétés impuissantes pour cette réforme comme pour tant d'autres, parce qu'il les oblige à faire usage de procédés vicieux, de remèdes inefficaces, de palliatifs illusoires, ainsi que j'essaierai de le prouver dans les deux chapitres suivants.

CHAPITRE V.

Action de la loi sur la misère physique.

Le prolétaire, qui n'a ni propriété ni capital, ne peut subsister qu'en échangeant son travail contre les choses dont il a besoin, car, s'il est émancipé, s'il est libre de choisir son industrie, s'il peut travailler où et quand il lui plaira, sans avoir aucun compte à rendre de l'usage qu'il aura fait de cette liberté, il est seul responsable aussi des conséquences de cet usage, et il n'a personne au-dessus de lui qui soit intéressé à le faire vivre et appelé, en qualité de seigneur ou de maître, à le couvrir d'une protection spéciale. N'attendant rien que de lui-même et devant trouver dans l'exercice de ses facultés actives les moyens de pourvoir à tous ses besoins, exposé d'ailleurs à des maladies, à des accidents, aux tentations du vice, à des interruptions de travail résultant de crises industrielles, il ne peut qu'à force d'activité, de tempérance et d'économie, faire face aux

besoins présents et futurs. Nous pouvons, pour simplifier le problème, ranger sous ces deux chefs, activité, prévoyance, les vertus que cette position rend nécessaires et qu'elle tend à développer; car l'intempérance, la prodigalité, l'inconduite ne sont, en définitive, que les résultats d'un défaut de prévoyance.

Le prolétariat est un élément nouveau dans la société; les questions qu'il soulève en théorie, les embarras qu'il occasionne en pratique, ne peuvent donc se résoudre par l'histoire. Le prolétariat était chose inconnue, chose impossible même, tant que la grande masse des travailleurs s'est composée d'esclaves ou de serfs. Il a fallu que les travailleurs fussent tous affranchis, qu'ils devinssent tous entièrement libres, mais aussi entièrement responsables de l'usage qu'ils feraient de leur liberté, pour que le prolétariat nous apparût comme une classe distincte, que ses intérêts, sa position et son genre de vie séparent de toutes les autres.

Ce n'est pas à la division du travail, ce n'est pas aux machines, que nous devons le prolétariat. Ces deux progrès ont, sans doute, empiré à certains égards la condition du prolétaire, mais elles tendaient plutôt dans le principe à diminuer la quantité de main-d'œuvre employée. On peut concevoir la division du travail et l'emploi des machines poussées à un certain degré sans le prolétariat, et inversement. L'état actuel de l'industrie manufacturière en Russie nous offre un exemple

conduite. Chaque victime que fera la misère accroîtra chez ceux qui seront témoins de ses souffrances le sentiment de leur responsabilité, et servira ainsi à stimuler leur activité et leur prévoyance. Plus la victime sera cruellement frappée, plus l'exemple sera efficace; et il est permis de croire que le fléau, loin de gagner du terrain, sera plutôt, avec le temps, resserré dans des limites plus étroites que celles qu'il s'était assignées de prime abord.

Mais une société civilisée, une société chrétienne surtout, ne peut pas, ne doit pas et ne voudra jamais rester spectatrice indifférente des ravages causés par la misère. Le devoir religieux et la pitié parleront si haut en faveur des victimes individuelles, que toutes les considérations tirées de l'intérêt collectif de la classe dont ces victimes font partie seront oubliées. Il le faut bien, certes, et je suis à cent lieues de vouloir ici formuler un reproche. Que penserions-nous d'une société humaine où le sentiment de la pitié pour des souffrances présentes ne l'emporterait pas sur la prévision froidement raisonnée de maux éventuels? Pourrions-nous croire qu'il y eût là des affections de famille, une éducation, un développement moral quelconque? Et, si cette société se disait chrétienne, quelle idée nous ferions-nous de la sincérité de ses croyances?

D'ailleurs, à défaut de compassion et de charité, un sentiment de justice plaiderait en faveur du prolétaire,

qui n'est devenu misérable que parce qu'il était prolétaire, c'est-à-dire par des fautes que sa position seule nous fait envisager comme telles. En effet, les qualités les plus précieuses, les sentiments les plus louables, se concilient quelquefois avec un irrésistible penchant à la paresse ou à la sensualité. Bien plus, il est des actes d'imprévoyance dont les motifs peuvent se trouver d'accord avec la morale la plus pure : tels sont, par exemple, les mariages précoces et la procréation d'une famille nombreuse. Ce sentiment de justice, nous l'éprouvons, sinon comme individus, au moins comme membres de la société, dans notre conscience collective, et c'est là qu'il faut chercher le principe ou plutôt le mobile de la charité publique.

La misère de catégorie est une espèce de reproche permanent adressé à ceux qui profitent de l'organisation sociale où cette misère est devenue un fait normal; c'est une accusation d'injustice portée contre la société et contre l'État, qui la représente. Aussi les législateurs, d'accord en ceci avec l'opinion des masses, ont-ils généralement imposé à l'État ou aux communes le devoir de soulager la misère. En vain les économistes ont protesté, au nom de la science et de l'expérience, contre un tel principe; le sens commun s'en est emparé; il a trouvé des organes parmi les écrivains les plus influents, et ceux même qui le contestent encore aujourd'hui, comme principe, en admettent

l'application dans certaines limites, comme une nécessité de fait à laquelle il serait insensé de vouloir se soustraire.

C'est ainsi que les phases diverses de la vie sociale se suivent et se déroulent dans un ordre parfaitement logique, bien que notre raison soit le plus souvent incapable d'en prévoir d'avance l'enchaînement. La charité publique devait naître du paupérisme, aussi certainement que le paupérisme avait dû naître du prolétariat, et le prolétariat de l'émancipation des travailleurs. Au reste, pour ce que j'ai à dire des effets de la charité, il importe peu qu'elle soit publique ou privée, tant qu'elle s'exerce sous la forme d'aumône, c'est-à-dire, d'une prestation en argent ou en nature destinée à *soulager* la misère. Or on m'accordera que tel est, en général, le caractère qu'assume de nos jours la charité privée. C'est une conséquence naturelle de l'individualisme qui, en isolant le riche et le pauvre, chacun dans sa sphère, ne laisse exister entre eux que des rapports impersonnels, où le riche figure en qualité de riche seulement, et le pauvre en qualité de pauvre, tandis que l'homme reste étranger à l'homme. D'ailleurs, la charité ainsi exercée produit la mendicité, que l'État se voit tôt ou tard obligé de réprimer par des lois pénales; et comme, d'un côté, l'État ne peut pas condamner les mendiants à mort, tandis que, d'un autre côté, le riche, ne trouvant plus de men-

diants à qui donner son aumône, est forcé de la verser dans le tronc d'une église, ou dans quelque bourse ou collecte à sa portée, la charité particulière a une tendance invincible à se transformer en charité collective, c'est-à-dire, publique ou quasi-publique.

En résumé, que le pauvre mendie ou qu'il soit assisté à domicile ou dans un établissement public, par l'État, par une commune ou par une association quelconque, l'action de la charité se manifeste pour lui en un soulagement périodique et organisé, par conséquent attendu, et dont la quotité indéterminée peut se proportionner à l'étendue des besoins. La charité devient une promesse, et crée dès lors une attente. Voyons maintenant quels effets produira cet élément nouveau, introduit dans la position du prolétaire.

Le prolétaire, je l'ai déjà dit, n'échappe à la misère que par l'exercice continuel de deux vertus : l'activité et la prévoyance ; et ce qui développe chez lui ces vertus, ce qui le stimule à les pratiquer, c'est la responsabilité qui pèse tout entière sur lui par suite de son émancipation. Or, n'est-il pas de toute évidence que l'attente d'un soulagement doit avoir pour effet de diminuer cette responsabilité, de neutraliser par conséquent le stimulant qui en résulte ? Si les suites naturelles de l'inertie et de l'imprévoyance ne menacent plus de tout leur poids le prolétaire qui s'y expose, si la charité en détourne une partie, n'est-il pas

de toute évidence que le prolétaire ne sera plus, et surtout ne se sentira plus autant responsable de son inertie et de son imprévoyance, que dès lors il sera moins stimulé à l'exercice de ces vertus, et qu'enfin ces vertus deviendront plus rares parmi les prolétaires ? Mais, si ces vertus deviennent plus rares, le nombre de ceux qui, faute de les pratiquer, tomberont dans la misère, ne saurait manquer de s'accroître ; et nous arrivons enfin à cette conclusion étrange, que la charité, en s'appliquant au soulagement de la misère, tend à augmenter le nombre des misérables.

Notez bien que cet effet sera certain, quelles que soient les limites et les restrictions que vous imposerez à l'exercice de la charité publique. Dussiez-vous ne soulager que la misère provenant de maladie, de vieillesse ou d'accidents imprévus, en un mot la misère pure de toute immoralité, le résultat serait toujours d'affranchir la condition du prolétaire de quelques éventualités fâcheuses, de neutraliser dès lors quelques-uns des stimulants qui l'engagent à s'armer d'activité et de prévoyance, et enfin d'abaisser le niveau moyen de ces vertus dans la classe entière.

Ainsi, je le répète, la charité, en s'appliquant au soulagement de la misère, tend à augmenter le nombre des misérables. Je ne crois pas qu'il y ait, dans aucune science, un théorème plus rigoureusement démontré. L'enchaînement ou, si l'on veut, l'emboîtement des

propositions ne laisse rien à désirer, chacune d'elles étant contenue dans la précédente comme un œuf dans sa coque.

Le paupérisme, c'est donc, pour la charité publique, le tonneau des Danaïdes, ou plutôt un vase magique ayant la propriété de s'agrandir à mesure qu'on l'emplit, et plus rapidement qu'on ne l'emplit, de sorte que le vide qu'on y laisse est toujours plus grand que celui qu'on a comblé.

Encore, si la charité parvenait à combler un vide quelconque ! Si les misérables qu'elle soulage cessaient au moins d'être misérables ! Mais il n'en est rien; et pour peu qu'on ait vu de près les résultats qu'elle produit, ou qu'on ait lu ce qui s'est publié depuis quelques vingt ans sur ce sujet, on est forcé de reconnaître, hélas ! que les soulagements apportés à la misère n'aboutissent, le plus souvent, qu'à la rendre... incurable.

Que sont, en effet, les hospices, les maisons de travail, les dépôts de mendicité, sinon des moyens de perpétuer la misère en la soulageant ? Elle y est casée, numérotée, soigneusement nivelée, puis soumise à un régime d'assistance uniforme, qui suffit tout juste à la maintenir vivante. C'est de la misère cristallisée ; voilà tout. D'ailleurs, ceux que la charité assiste doivent être en général les moins actifs et les moins prévoyants de tous les pauvres, ceux, en d'autres termes, qui sont le

plus exposés aux atteintes de la misère. Or, si l'action des stimulants tutélaires est déjà trop faible chez ces pauvres, que deviendra-t-elle quand les secours l'auront encore affaiblie? Mettra-t-on les misérables complètement et pour toujours au-dessus du besoin? Autant vaudrait s'engager d'avance à faire de tout prolétaire un rentier oisif. Se contentera-t-on de suppléer à l'insuffisance de leurs salaires? Alors, leur inertie et leur imprévoyance croissant précisément dans la proportion des secours donnés, leur position n'aura subi aucun changement. Misérables ils étaient avant l'assistance, misérables ils resteront après l'avoir reçue.

La charité organisée, n'étant qu'une aumône, doit produire les mêmes effets que l'aumône; et quand a-t-on jamais vu l'aumône la plus régulière et la plus abondante faire d'un mendiant autre chose qu'un mendiant, c'est-à-dire, qu'un misérable de la plus misérable espèce?

Le grand vice, le vice capital de cette charité, c'est qu'au lieu d'aspirer à détruire la misère, elle n'aspire qu'à la soulager. Elle ressemble à ces médecines calmantes qui, appliquées à certaines maladies chroniques, peuvent bien diminuer les angoisses du patient, mais en paralysant chez lui le peu de force vitale que la nature tenait en réserve pour réagir contre la cause du mal.

Pour détruire la misère, il faut agir non pas sur la

misère elle-même, qui n'est qu'un effet, mais sur les causes de cet effet, de manière à les supprimer si c'est possible. Or, ces causes sont, d'un côté, la position du prolétaire telle que je l'ai définie ; d'un autre côté, le défaut plus ou moins complet des vertus préservatrices que cette position rend nécessaires : une cause organique et une cause morale.

Peut-on législativement agir sur ces deux causes, de manière à en atténuer beaucoup l'effet, ou même à le rendre nul?

Et d'abord, que pourrait-on faire, au moyen d'une loi, pour supprimer la cause morale du paupérisme ?

Une loi ne peut agir sur les dispositions morales des individus, et imprimer à leur volonté une direction constante, qu'au moyen d'un motif de crainte ou d'espérance qu'elle met en jeu, et ce motif ne saurait être qu'une peine ou une récompense.

Punir les misérables de ce qu'ils sont misérables, ériger la misère en délit, voilà donc le premier moyen rationnel qui s'offre au législateur ; aussi l'a-t-on essayé à plusieurs reprises, témoin le code pénal français, qui punit la mendicité et le vagabondage ; témoin aussi le régime évidemment pénal des dépôts de mendicité en France et des *Workhouses* en Angleterre. Mais, tout en punissant les misérables, on les nourrit et on les loge, c'est-à-dire, on soulage leur misère. Or cette circonstance détruit tout l'effet préventif de la péna-

lité. Pour que le moyen en question fût vraiment efficace, il faudrait se contenter d'aggraver la misère du pauvre inactif ou imprévoyant, et d'augmenter ainsi la force des stimulants tutélaires, le poids de la responsabilité. Dès que la charité intervient et mêle ses dons aux rigueurs de la justice pénale, le but est manqué ; on neutralise toute la force additionnelle qu'auraient pu acquérir les stimulants tutélaires.

Ce que vous proposez, dira-t-on, serait d'une barbarie révoltante. Sans doute, et ce n'est pas moi qui le propose. J'ai dit qu'aucune société policée ne peut ni ne doit rester spectatrice indifférente de la misère ; à plus forte raison ne doit-elle pas l'aggraver et en faire un crime. Le système pénal que je suppose, s'il était généralisé et appliqué avec une parfaite conséquence, ferait horreur à toute nation civilisée et révolterait le sentiment de justice des peuples barbares eux-mêmes. Dans les pays qui l'ont essayé, il s'applique en pure perte à un très petit nombre de misérables, la charité purement soulageante ayant son libre cours à l'égard de tous les autres.

Si la loi ne peut agir par des peines, ce qui paraît incontestable, peut-elle du moins agir par des récompenses ?

Je remarque d'abord que la difficulté tirée des sentiments de compassion, de piété et de justice qui sont inhérents à toute société policée, milite aussi bien

contre le système des récompenses que contre celui des peines ; car les rémunérations accordées au prolétaire actif et prévoyant ne pourraient obtenir leur entier effet qu'en l'absence de toute intervention de la charité soulageante, c'est-à-dire, dans une hypothèse que nous avons reconnue impossible. Mais l'idée d'une telle rémunération, considérée en elle-même, soulève en outre deux graves objections, qu'il me suffira presque d'énoncer pour qu'on les reconnaisse invincibles.

En premier lieu, le principe de la rémunération serait-il moral? Il s'agirait de récompenser un homme parce que sa conduite aurait été en tout conforme à ses intérêts personnels, parce qu'il aurait prudemment proportionné ses dépenses à ses ressources et sacrifié des jouissances présentes à son bien-être futur. Une telle conduite, bien que sage selon le monde, ne peut-elle pas se concilier avec de viles passions, telles que la cupidité, l'avarice, l'égoïsme, et avec des vices détestables, tels que la cruauté, la fourberie, le libertinage ? Suppose-t-elle, chez ceux qui l'ont tenue, de la bienveillance, du dévoûment, de la droiture ?

Que l'activité et la prévoyance soient des vertus de tempérament ou de calcul, je ne vois pas, en vérité, comment celui qui les a exercées exclusivement à son profit, et qui en a reçu, en bien-être et en sécurité, la récompense naturelle, pourrait avoir mérité de la part

de l'État une rémunération extraordinaire, ni comment cette rémunération, qui, dans les cas les plus favorables, heurterait les plus simples notions de justice, pourrait être proclamée en principe et appliquée généralement, sans un danger imminent pour la morale publique.

En second lieu, est-il possible d'organiser un système de rémunération qui n'exerce pas sur le taux des salaires une fâcheuse influence ? Non, sans doute. Cette même tendance à déprimer les salaires, qui n'est pas l'un des moindres inconvénients de la charité, résulterait nécessairement aussi de tout système de récompense appliqué largement et régulièrement. Le prix réel du travail se compose, en effet, non-seulement du prix apparent, mais, en outre, de tous les avantages actuels ou éventuels qui s'y trouvent attachés ; si donc, sans rien changer à la nature d'un travail, vous ajoutez à son prix apparent une chance avantageuse, il est dans le cours ordinaire des choses que cette addition fasse baisser le prix apparent, ou, en d'autres termes, le salaire.

Direz-vous que l'application du système sera trop rare pour figurer comme un *item* dans le prix réel du travail ? Alors elle sera sans influence aussi sur la conduite du travailleur. La conclusion est inexorable. Vous ne pourrez accroître, par des promesses, la force des stimulants tutélaires, sans agir sur l'opinion de la

classe laborieuse en général; et vous ne pouvez agir de cette manière sur l'opinion des travailleurs, sans provoquer une augmentation de l'offre du travail, et par conséquent une dépression des salaires.

Ainsi la misère gagnerait, par la baisse des salaires, autant de terrain qu'elle en perdrait par les récompenses accordées aux vertus préservatrices. Le législateur lui rendrait d'une main les victimes qu'il lui aurait enlevées de l'autre.

Les causes morales de la misère paraissent donc inaccessibles à l'action législative, en tant, du moins, que cette action serait directe et immédiate. Ce sera plus loin, en traitant de la misère morale, que j'aurai à examiner ce que la loi peut opérer médiatement par des institutions éducatives. La loi ne prêche et ne moralise point elle-même; et si elle le faisait, elle n'aurait aucune chance d'être écoutée. Des peines ou des récompenses, en un mot, des intérêts, voilà son ressort unique pour agir sur les volontés individuelles. Quand elle a organisé une prédication et un enseignement moral, ce n'est point par elle même qu'elle agit sur les volontés, c'est par ses prédicateurs et ses maîtres d'école. D'ailleurs, ce n'est pas en vue du prolétaire seul, ni pour combattre seulement la misère physique et la détruire, que de pareilles choses furent jamais instituées.

Reste à voir si les causes organiques du paupérisme sont plus malléables pour le législateur.

On serait tenté de l'espérer au premier coup d'œil, car ces causes mêmes n'étant que le produit des lois, il paraît tout simple que ce qui a été fait par des lois puisse être défait par d'autres lois.

La position actuelle des prolétaires est, sans contredit, le résultat d'un système de législation qui, en affranchissant le travailleur de toute dépendance légale, a laissé intact le droit de propriété. L'émancipation a rendu le prolétaire seul responsable de l'usage qu'il ferait de ses facultés actives, tandis que le droit de disposer du capital productif a été libéré de toutes les obligations qui étaient le corrélatif de la dépendance du travailleur.

Liberté du travail, liberté du capital, voilà donc les deux facteurs dont se compose l'organisme industriel de notre époque, et ces deux facteurs sont réciproquement la cause et la raison suffisante l'un de l'autre, par conséquent inséparables l'un de l'autre. C'est la combinaison de ces deux éléments qui a fait naître le prolétariat ; c'est leur développement simultané qui a produit la position actuelle du prolétaire ; ce sont eux qui constituent les causes organiques du paupérisme.

A moins donc de porter atteinte en même temps à l'indépendance des travailleurs et à la libre disposition des capitaux, il est impossible d'apporter le moindre changement à la condition actuelle du prolétaire. Or,

je le demande, y a-t-il de nos jours un homme d'État ou un législateur qui puisse concevoir sérieusement la pensée de revenir en arrière sur l'émancipation des travailleurs, et de rétablir ces liens de dépendance légale dont la suppression a été considérée naguère comme le plus notable progrès que la civilisation eût accompli ? Les principes qui ont amené cette immense révolution ne sont-ils pas pleins de vie, encore aujourd'hui, dans notre société ? Ne les voyons-nous pas se formuler chaque jour avec plus de précision et de netteté dans le droit positif et dans l'opinion des peuples ? Le développement des institutions politiques et civiles ne tend-il pas à une réalisation de plus en plus complète de la liberté et de l'égalité absolues ?

Mais si l'un des facteurs de l'organisme industriel résiste à toute modification, s'il est de sa nature immuable, s'il tend même à se développer et à se compléter toujours davantage, l'autre facteur, qui est son corrélatif nécessaire, devient par cela même également immuable, également inhabile à se modifier.

Qu'on essaye, en effet, de porter la moindre atteinte au droit des capitalistes. Aussitôt l'accumulation du capital s'arrêtera, la production, et par conséquent la richesse sociale, ira en déclinant, et les travailleurs libres, après avoir consommé, sous forme de salaires additionnels, les capitaux accumulés qui devaient servir à la production future, et s'être multipliés en raison

de cette abondance temporaire, ne tarderont guère à manquer de travail, c'est-à-dire de tout. Les instruments et les matières premières du travail ne se conservent, ne se renouvellent et ne s'accumulent que par l'épargne, et l'épargne suppose le droit exclusif de disposer de la chose conservée, renouvelée ou accumulée. On ne peut altérer ce droit et le restreindre, sans affaiblir le motif qui fait épargner.

Chercherons-nous la solution du problème dans cette *organisation du travail*, que tant de publicistes et de beaux esprits regardent ou affectent de regarder comme le dernier mot de la science économique et comme la terre promise du prolétariat ?

Ne sait-on pas que ce n'est là qu'une vaine formule, à laquelle la plupart de ceux qui l'emploient n'attachent aucun sens déterminé ; une phrase sonore qu'ils ont inventée pour se débarrasser des questions épineuses que fait surgir l'existence du prolétariat, et pour acquérir de la popularité sans prendre aucun engagement positif ? Cinq ou six auteurs, seulement, plus hardis et de meilleure foi que les autres, ont entrepris d'expliquer ce qu'ils entendaient par l'organisation du travail ; mais parmi les plans qu'ils ont proposés, il ne s'en trouve pas un seul qui ait la moindre valeur, au moins comme idée susceptible d'application. Les moins déraisonnables en théorie sont ceux qui portent atteinte à l'indépendance du travailleur en le soumettant

à une espèce de tutelle, et ce sont peut-être aussi les plus impraticables de tous.

La science économique n'entre pour rien dans ces creuses rêveries. L'organisation du travail est un des actes liturgiques de ce culte que l'on rend de nos jours à la plèbe, et qui, s'adressant à la masse entière, se concilie très bien, comme chacun sait, avec un suprême dédain pour les individus et un parfait égoïsme dans la vie réelle.

Quel est donc le Dieu nouveau que l'on adore dans la personne collective du peuple? Hélas! c'est le même que les hommes primitifs adoraient dans la personne d'un héros : c'est la force matérielle. Les sommités intellectuelles sentent que l'isolement où elles sont placées leur a ôté tout empire sur les masses. L'intelligence reconnaît que la domination lui échappe; elle abdique et se prosterne devant la force pour en obtenir au moins quelques hommages et le droit de vivre à sa manière. Mais c'est en vain qu'elle s'humilie; car vivre, pour elle, c'est régner; et, là où elle ne règne pas, il n'y a pour elle ni garanties d'existence, ni sphère d'activité.

CHAPITRE VI.

Action de la loi sur la misère morale.

J'ai déjà signalé, comme cause de la misère morale, la suppression de certains rapports sociaux qui avaient existé antérieurement, la destruction de certaines idées qui correspondaient à ces rapports, l'isolement qui en est résulté pour la classe pauvre comme pour la classe riche, en un mot, l'*individualisme*. Le manouvrier, livré à lui-même, subit l'influence de ce que sa position présente d'anormal et d'injuste en apparence. Les idées fausses et incomplètes que lui suggère l'aspect de la société, quand il l'observe à son point de vue, ne sont point combattues dans son esprit par des idées plus saines; les sentiments d'envie et de haine que lui inspire ce même aspect contre la classe qui possède les intruments du travail et qui en consomme les produits, ne sont point neutralisés par des sentiments d'affec-

tion et de respect pour les individus qui forment cette classe.

Reportons-nous à cette époque où la révolution qui s'est opérée dans les institutions politiques et sociales d'une partie de l'Europe commençait à s'annoncer par des symptômes plus ou moins patents. Ce furent les lettrés qui les premiers donnèrent le branle à ce mouvement général et l'éveil aux classes opprimées, avec lesquelles ils avaient plusieurs points de contact et plusieurs intérêts communs. Les lettrés n'étaient-ils pas, eux aussi, des travailleurs salariés, souvent des hommes de rien par leur naissance ?

Mais la voix des lettrés ne trouva d'abord nul écho parmi les masses qu'il s'agissait de secouer, car cette voix ne leur parvenait point, et cela pour deux raisons bien simples : la première, c'est qu'elle ne traversait point librement l'espace, étant interceptée dans son chemin par les entraves que la police préventive et la justice répressive opposaient à toute circulation d'idées; la seconde, c'est que les masses étaient incapables d'entendre cette voix, leurs intelligences étant frappées de surdité par le défaut de ces notions instrumentales que tout le monde aujourd'hui acquiert, ou peut acquérir, à l'école.

Le besoin de réforme rencontra donc, comme premier obstacle, l'ignorance et l'apathie des masses dont le concours lui était nécessaire. Aussi le premier vœu

que formèrent les novateurs politiques et les penseurs fut-il de voir l'instruction élémentaire répandue parmi toutes les classes de la société et la circulation des idées affranchie de toute entrave. Sans cela il n'était pas possible de créer une opinion publique, c'est-à-dire, de se procurer le levier puissant au moyen duquel seul de grandes réformes pouvaient s'accomplir dans l'organisation de l'État et de la société.

Ce levier fut enfin construit à grand'peine, grâce à l'accroissement continu d'une classe mitoyenne, qui tenait d'un côté aux lettrés, puisque la plupart de ceux-ci en étaient sortis, de l'autre, aux manouvriers, dont elle mettait le travail en œuvre. Le tiers-état, créateur de la richesse mobilière, acquit l'instruction nécessaire pour devenir accessible aux idées de réforme qui lui étaient immédiatement communiquées par les lettrés, et qui, d'ailleurs, obtinrent de fait, par son influence et sa connivence, une liberté de circulation qu'aucune loi n'aurait pu empêcher. Une fois imbu de ces idées nouvelles, qu'il avait le plus grand intérêt à faire prévaloir, puisque son avènement au pouvoir devait en être la conséquence, le tiers-état les répandit peu à peu parmi les travailleurs avec lesquels il se trouvait en contact journalier ; elles pénétrèrent ainsi jusqu'aux classes les plus infimes de la société, perdant, à mesure qu'elles descendaient, quelque chose de leur précision et de leur valeur intrinsèque, et se

réduisant presque, en définitive, pour les intelligences les plus incultes, à une négation brutale de tout ce qui avait été jusqu'alors admis comme vrai.

Cependant, lorsque les classes moyennes, en s'aidant de la force matérielle des masses, comme cela est arrivé en France, eurent accompli des réformes qui laissaient bien loin derrière elles ce que les penseurs les plus hardis avaient jamais proposé, le vœu pour une diffusion générale des connaissances élémentaires, et pour la libre circulation des idées, ne devint que plus ardent et plus légitime, car le peuple ignorant s'était montré si férocement stupide, ou si stupidement féroce, que son émancipation paraissait incompatible avec les intérêts de la classe devenue dominante, si l'on ne pourvoyait à ce qu'il fût désormais guidé par une raison éclairée dans l'usage qu'il aurait à faire de sa liberté.

De là cette opinion si forte, si universelle, et, avouons-le franchement, si intolérante, qui a régné, dans le commencement de ce siècle, en faveur de l'instruction populaire. Les hommes qui entrèrent alors dans la carrière de la vie active n'ont pas oublié avec quelle ardeur, avec quelle enthousiasme ils accueillaient toutes les institutions qui tendaient à répandre les lumières parmi le peuple, toutes les méthodes qui paraissaient propres à remplir ce but. Nos convictions sur ce point étaient si entières, qu'elles n'admettaient

presque pas la discussion; exprimer une opinion contraire, ou seulement le plus léger doute sur la vérité absolue de notre principe, c'était à nos yeux un acte d'obscurantisme; or obscurantisme, à cette époque, était à peu près synonyme de vandalisme ou de cannibalisme.

Sous l'influence de cette foi implicite et inébranlable, des résultats considérables ont été obtenus, et, à moins d'être aveugle, on ne peut nier que l'instruction élémentaire ait fait en Europe, depuis cinquante ans, des progrès gigantesques; on ne peut nier davantage que cette diffusion plus générale des lumières, cette culture plus générale de l'intelligence aient contribué puissamment au perfectionnement des institutions politiques nouvelles, à la suppression d'abus intolérables qui étaient inhérents aux anciennes, à l'adoucissement des lois et des mœurs, en un mot à la civilisation, ou, si l'on me permet ce néologisme, à l'humanisation de nos sociétés. Je ne crains pas, comme on voit, de faire la part du bien avec libéralité, et je n'entends point, certes, me joindre à ceux qui, par un motif quelconque, même respectable et philanthropique, se déclarent ennemis de la propagation des lumières, ennemis sans conditions et sans réserves de l'instruction des masses; je veux seulement signaler, à côté du bien obtenu, un mal produit; à côté du but rempli, un but manqué; au milieu des résultats les plus admirables,

ou plutôt les plus admirés, une lacune béante au fond de laquelle on ne peut regarder sans être pris de vertige.

Les premiers qui ont mis la main au grand œuvre de la propagation des lumières étaient, il faut leur rendre cette justice, animés des intentions les plus louables et les plus désintéressées. C'étaient le plus souvent des hommes dont l'ambition déjà satisfaite n'avait plus rien à demander, et qui croyaient et voulaient sincèrement travailler au bonheur et au perfectionnement du peuple. Mais la tâche était énorme, l'impatience fort grande; il fallait faire beaucoup à la fois et faire très vite; comment ne serait-il pas résulté de cette double condition ce qui en résulte ordinairement, c'est-à-dire un but mal compris, des efforts mal dirigés, des moyens mal choisis?

Pour faire beaucoup à la fois et obtenir promptement des résultats, il fallait procéder par des lois générales, pourvoir au besoin universel par une organisation uniforme, y pourvoir surtout par les moyens les plus économiques. *Inde labes!* C'était se condamner d'avance à n'accomplir qu'une œuvre imparfaite. Action législative universelle, uniforme, économique: ces mots expliquent et résument tout ce qu'on peut blâmer, tout ce qu'on a blâmé en effet dans la direction et dans les résultats de l'instruction primaire.

Et d'abord, étant donnée cette nécessité d'organiser par la loi une instruction accessible à tous, égale pour tous, et aux moindres frais possibles, l'esprit humain était forcément conduit à inventer l'enseignement mutuel. Cette méthode, qui a fait tant de bruit et joui d'une si grande vogue, était une conséquence inévitable de la tendance, de la pensée alors régnante, une conséquence tellement inévitable que, s'il ne s'était pas trouvé un André Bell ni un Joseph Lancaster pour l'inventer, le hasard, un concours fortuit de circonstances en aurait suggéré l'idée au premier venu. Toutes les fois que l'humanité aspire à quelque grand résultat qui lui apparaît comme la condition d'une phase nouvelle de son développement, l'esprit humain découvre, invente ou élabore à point nommé les moyens de l'atteindre, l'institution, la méthode qui doit être l'instrument de ce progrès. L'humanité sous l'obsession d'une telle pensée, c'est Jupiter souffrant du mal de tête, et dont le cerveau, ouvert par Vulcain, enfante une Minerve armée de pied en cap.

Or, si l'enseignement mutuel répondait au besoin de l'époque, s'il était admirablement approprié au but spécial que l'humanité s'efforçait alors d'atteindre, c'est qu'il ne met en œuvre que la mémoire et l'esprit de combinaison, les deux facultés intellectuelles les plus mécaniques et les plus communes, et qu'il les met en œuvre sans exiger de l'attention des élèves aucun ef-

fort prolongé ; en sorte que cette méthode avait le mérite de pouvoir s'appliquer aux esprits les plus épais ou les plus légers, comme aux esprits les plus subtils et les plus capables d'attention. Mais aussi quel résultat obtenait-on par l'application de cette méthode? Un seul, celui auquel on avait proprement aspiré, celui du moins qu'on avait envisagé comme le but prochain des institutions que l'opinion réclamait, c'était de répandre parmi toutes les classes de la société les connaissances élémentaires, la lecture, l'écriture, le calcul, que j'appellerai plutôt connaissances instrumentales, parce qu'elles servent d'instruments pour acquérir toutes les autres. On pouvait donc rendre en quelques années une génération entière capable de tout lire et de tout apprendre, mais sans lui communiquer réellement aucune idée, sans augmenter le moins du monde l'aptitude des individus à distinguer la vérité de l'erreur dans un ordre quelconque d'idées.

Quelle direction imprimait-on par là au développement moral de la génération nouvelle? Aucune ; car il était matériellement impossible qu'un maître d'école, obligé d'inculquer à plus de cent élèves à la fois la connaissance de certains signes et les combinaisons diverses dont ces signes sont susceptibles, appliquât son attention à autre chose qu'aux détails mécaniques d'où dépendait la solution de ce difficile problème. Le procédé, la partie formelle de la méthode absorbait l'ins-

tuteur tout entier, quelque intelligent et attentif qu'il pût être.

Cependant, si l'instruction primaire, ainsi organisée, ne suffisait point pour diriger le développement intellectuel et moral des masses, elle les rendait plus aptes à recevoir cette direction de quelque part qu'elle vînt; si elle ne donnait au peuple ni idées, ni sentiments, elle le rendait accessible aux idées et aux sentiments qui lui seraient inculqués tôt ou tard sous l'une des nombreuses formes que la parole écrite saurait adopter. En d'autres termes, l'instruction de par la loi et selon la loi peut produire et a produit réellement, jusqu'à un certain point, deux sortes de maux, l'un négatif, l'autre positif. Le premier est direct, inhérent à l'institution même, c'est-à-dire, à l'action législative qui en est le principe; le second est indirect, accidentel, provenant d'influences qui sont exercées en dehors de l'institution et indépendantes du législateur, mais auxquelles cette institution ouvre la voie et fournit les moyens d'agir. Je parlerai d'abord du mal négatif qui est l'effet direct de l'action législative; mais avant tout, je dois dire quelques mots des faits qui peuvent être considérés comme des symptômes du mal, ou qui servent à en mesurer l'étendue.

Le fait de ce genre à la fois le plus significatif et le moins susceptible d'être révoqué en doute, c'est l'hostilité du prolétariat contre l'ordre social, hostilité qui

s'est manifestée à diverses reprises, dans les pays les plus industrieux, tantôt par des actes, tels que les émeutes de Paris et de Lyon, tantôt par des écrits émanant de la classe ouvrière, ou devant leur succès à l'appui qu'ils en reçoivent, aux sympathies que leurs auteurs rencontrent chez elle.

Certes, rien ne saurait mieux démontrer que de telles manifestations l'inhabileté de la loi en fait de pédagogie. Ceux qu'elle s'est chargée d'instruire et de développer sont les premiers à s'insurger contre l'ordre qu'elle a établi! Les notions qu'ils ne doivent qu'à elle, ils les emploient à secouer son joug! La lecture, l'écriture, qu'elle leur a enseignées, leur servent à se nourrir d'idées qu'elle réprouve, et à les propager eux-mêmes!

A cela il faut ajouter le témoignage des hommes qui, revêtus d'un caractère plus ou moins officiel, ont visité les grands centres d'industrie, et dont les observations, consignées dans des rapports ou d'autres écrits, attestent l'extrême démoralisation d'une partie notable de la classe ouvrière.

Enfin les données recueillies par d'habiles statisticiens, tels que MM. Guerry, Quételet, Dangeville, Villermé, le baron Dupin, Morogue et autres, complètent la démonstration, en constatant que la diffusion des simples connaissances instrumentales chez la classe inférieure ne tend pas à y diminuer le nombre relatif des criminels. Je ne dis pas qu'elle tende à l'aug-

menter, quoique cette conséquence paraisse, au premier abord, résulter des chiffres ; car l'accroissement du nombre des écoles et en général les progrès de l'instruction primaire sont toujours accompagnés d'un accroissement de population et de richesse qui multiplie les tentations auxquelles l'ouvrier pauvre est exposé, et qui explique par conséquent une partie des vices et des crimes que constate le chiffre abstrait de la criminalité. Il me suffit, d'ailleurs, de pouvoir nier l'influence éducative de l'instruction primaire, car c'est de ce fait, c'est de la portée négative de la loi que je veux rendre raison ; je m'occupe en ce moment du bien que la loi ne fait pas, non du mal positif qu'elle peut faire.

Dans toute loi organique il y a deux éléments à considérer, savoir : les règles formulées par la loi et les agents auxquels l'application en est confiée. Dans une loi sur l'instruction primaire, les règles peuvent se rapporter au fond de l'instruction ou à la forme; quant aux agents, le résultat de leur enseignement dépendra de la manière dont ils seront choisis et des motifs qui les stimuleront dans l'exercice de leurs fonctions. Voilà donc quatre chefs sous lesquels se rangent toutes les questions relatives à l'éducation publique, et par conséquent aussi tous les avantages et les désavantages que peut offrir une loi d'instruction primaire. Reprenons-les séparément.

I. *Des règles relatives au fond de l'enseignement*

A cet égard, le législateur doit déterminer deux points : la qualité de l'enseignement et sa quantité. Quels objets? combien d'objets? Sur l'un et l'autre, l'action de la loi est restreinte, par la force des choses, dans certaines limites.

D'abord, il est évident que les connaissances instrumentales, la lecture, l'écriture et le calcul, doivent figurer en première ligne dans le programme de l'instruction primaire, parce que ces connaissances fournissent un moyen presque indispensable d'acquérir les autres, et surtout de compléter, d'appliquer et de conserver celles qu'on a une fois acquises, et aussi parce que ces trois objets d'enseignement sont ceux que l'opinion universelle des classes laborieuses regarde comme devant former le premier stage et l'élément principal de l'éducation populaire. La loi ne peut fonder ses règles que sur des faits généraux ; or, en excluant les connaissances instrumentales de l'enseignement primaire, ou en leur y assignant une place inférieure, la loi tromperait une attente qui est sans contredit un fait général ; elle ferait encore abstraction de cet autre fait non moins général, que les élèves de l'école primaire, abandonnés par elle presque au sortir de l'enfance, ne peuvent développer ultérieurement leur intelligence qu'en appliquant les connaissances instrumentales qu'ils y auront acquises. Il y a là, pour la

loi, une nécessité, qui n'en est une que pour elle seule, comme je le prouverai plus tard, mais qui est si patente, que la plupart de mes lecteurs la regardent sans doute comme incontestable et incontestée.

Cette nécessité, étant reconnue, pose des limites bien étroites au programme de l'enseignement primaire; car l'acquisition des connaissances instrumentales, quelle que soit la méthode employée, absorbera une portion considérable du temps que peut consacrer à son instruction la classe vouée aux travaux manuels, Je suppose néanmoins qu'il en reste pour d'autres études; quel choix le législateur fera-t-il dans le vaste ensemble des connaissances humaines? Fera-t-il enseigner la religion, la morale? — Sans doute, dira-t-on. — A la bonne heure! mais quelle religion et quelle morale? On comprend fort bien que le programme d'une école parle de l'histoire naturelle, de la géographie, de la grammaire, de l'histoire, car tout le monde attache le même sens à ces mots. Il en est tout autrement de la religion, et même de la morale; il faut de toute nécessité que la loi dise quelle religion ou quelle morale elle entend faire enseigner, et qu'elle désigne à cet effet, soit les livres qui serviront de base à l'enseignement, soit une certaine catégorie de prêtres ou de philosophes qui en seront exclusivement chargés. Or, que le législateur adopte l'un ou l'autre de ces moyens pour sortir de la difficulté, il ne le peut pas

sans empiéter sur le domaine de la conscience, et sans donner à son instruction un caractère de partialité, d'intolérance et d'exclusisme, qui la rendrait intolérable pour quelques-uns, odieuse au plus grand nombre, suspecte peut-être à tous. Que faire donc? Ce qu'on fait à peu près partout, séparer l'enseignement religieux de l'enseignement profane; laisser le premier aux prêtres des divers cultes, qui l'organiseront, le dirigeront et le contrôleront à leur gré; réserver le second seul au maître d'école. Or cette séparation, qui est forcée pour la loi, et qui condamne l'école à n'enseigner que des notions positives fondées sur des faits généraux de l'ordre matériel, ou sur le témoignage immédiat des sens physiques, a presque immanquablement pour effet de paralyser, de frapper d'impuissance l'enseignement religieux, et d'ôter au maître d'école toute influence éducative, toute autorité sur le développement moral de la jeunesse qui lui est confiée.

Enfin, ne perdons pas de vue que les élèves auxquels s'adresse l'instruction légale sont appelés, dès que leurs forces le permettent, au plus tard dès l'âge de douze ans, à des travaux corporels qui, réclamant tout leur temps et toute leur attention, posent à l'enseignement scolaire des limites que la loi méconnaîtrait fort inutilement. Ce serait bien en vain que le législateur étendrait le programme de ses écoles, si ceux auxquels il

est destiné n'en peuvent suivre qu'une partie. La faculté d'enseigner et la faculté d'apprendre sont deux termes corrélatifs dont le premier est nécessairement borné par le second.

Dans tout ce que je viens de dire sur la nature et l'étendue de l'instruction primaire, j'ai supposé le législateur aussi sage et aussi éclairé qu'il puisse l'être. Son impuissance à cet égard ne tient à aucun défaut qu'on puisse lui reprocher; elle est inhérente à son mode de procéder, à l'essence même de l'action législative.

II. *Des règles relatives à la méthode.* La pédagogie est une science qui est susceptible de progrès comme toute autre, et qui en a déjà fait de très grands, dont rien n'empêche le législateur de profiter. Si l'application de certaines méthodes est subordonnée à des conditions morales ou économiques, l'État ne se trouve pas dans l'impossibilité absolue d'y pourvoir, et les sacrifices auxquels il pourra être appelé à cet effet seront justifiés d'avance par l'importance du but qu'il s'agira de remplir.

Ainsi, pour substituer à l'enseignement mutuel selon la méthode Lancaster un enseignement simultané selon la méthode Girard, il faudrait, je crois, multiplier beaucoup le nombre des écoles et par conséquent des instituteurs; mais il n'en résulterait, après tout, qu'un surcroît de dépenses, c'est-à-dire, une de ces difficultés

qui ne sont jamais insurmontables, quand il est bien prouvé que l'État trouverait, à les surmonter, un immense avantage.

La loi peut donc prescrire une méthode ; elle peut choisir à cet effet la meilleure de toutes, et suivre pas à pas, sur ce point, les progrès de la science pédagogique. Mais il y a deux choses à considérer dans toute méthode, savoir la forme et l'esprit, le mécanisme du procédé et l'âme du procédé. Or si la loi peut prescrire la forme, imposer le mécanisme, obtenir, par un contrôle vigilant, que le procédé soit strictement suivi, son action ne va pas au-delà ; elle est absolument incapable de maintenir l'esprit sous la forme, d'animer le mécanisme, d'obtenir de ses agents autre chose que la fidèle observation du procédé ; si l'âme leur manque, ce ne sera pas la loi qui la leur donnera, car la loi n'est qu'une abstraction agissant sur une abstraction, et l'âme ne se manifeste que dans les relations d'un être concret avec d'autres êtres concrets.

Rien n'est mieux constaté que l'insuffisance des méthodes en elles-mêmes et l'inégalité des résultats qu'elles produisent suivant les temps, les lieux et les personnes. Ordinairement, le premier inventeur d'une méthode obtient de magnifiques résultats ; ses disciples immédiats réussissent encore, bien qu'à un moindre degré ; puis le succès va décroissant à mesure que l'application de la méthode s'étend, se multiplie et s'éloigne, dans

le temps et dans l'espace, de la source d'où elle est partie. L'explication de ce phénomène gît tout entière dans la distinction que j'ai faite entre la forme et l'esprit, entre le mécanisme et l'âme du procédé. L'efficacité d'une méthode quelconque dépend donc essentiellement des facultés et des dispositions personnelles de ceux qui l'appliquent, et, pour apprécier l'action de la loi sous ce point de vue, il faut savoir ce que seront ses agents.

III. *Du choix des agents.* Dans ce que je vais dire du choix des agents, je supposerai toujours la loi fidèlement et régulièrement exécutée; je ferai abstraction de tous les abus que le népotisme, l'intrigue, les préventions et les passions introduisent presque inévitablement dans la nomination de fonctionnaires salariés; j'admettrai enfin que les agents choisis en exécution de la loi remplissent toujours les conditions qu'elle exige. Cette hypothèse restreint mon sujet à la question suivante : Quelles conditions la loi peut-elle exiger ?

La loi ne saurait exiger que des conditions dont la présence est susceptible d'être facilement constatée par des épreuves ou des témoignages officiels. De ce nombre sont le savoir, les bonnes mœurs, l'habileté dans l'art d'enseigner. Le savoir, dans ses deux dimensions, c'est-à-dire en profondeur et en étendue, peut se constater par un examen; les bonnes mœurs, la régularité de

conduite extérieure, par des attestations; l'habileté pédagogique, par des leçons d'épreuve. Mais, quand tout cela est garanti, je défie la loi d'exiger et d'obtenir rien de plus; de s'assurer, par exemple, que le savoir constaté n'est pas le résultat éphémère d'un effort de mémoire accompli en vue de l'examen, que la conduite régulière attestée n'est pas un simple calcul de prudence mondaine, que l'habileté à enseigner est autre chose qu'une connaissance technique des procédés et une aptitude mécanique à en faire usage. Or, il faut bien le reconnaître, si c'est ainsi que les conditions exigées sont remplies, elles ne garantissent en aucune façon que l'enseignement, à le supposer même, par sa nature, propre à développer le moral des élèves, exercera en effet cette influence, qu'il sera, pour tout dire en un mot, éducatif autant qu'instructif; elles ne garantissent pas même qu'il sera régulier, consciencieux, exempt de toute influence corruptrice positive.

IV. *Du contrôle sur les agents*. Supposons, enfin, que le maître d'école est parfaitement apte à l'exercice de ses fonctions, comment obtiendra-t-on de lui qu'il y apporte un zèle éclairé, un désir soutenu de contribuer au développement moral des élèves et au bonheur de la société dont ils font partie? Accumulez autour de lui les inspections, soumettez-le à une responsabilité sévère, multipliez les moyens d'émulation et les épreuves destinées à constater les résultats de son enseignement,

la seule chose dont vous pourrez vous assurer, c'est qu'il enseigne réellement les objets d'étude contenus dans le programme légal, qu'il les enseigne suivant la méthode prescrite par la loi, qu'il maintient dans son école une discipline régulière par des moyens licites. Pourvu que les élèves assidus et intelligents apprennent dans l'espace de trois ou quatre ans la lecture, l'écriture, le calcul et quelques notions élémentaires de géographie, de grammaire et d'histoire naturelle, la tâche du maître d'école est remplie, on ne peut rien exiger de lui au-delà, parce qu'on ne peut rien constater au-delà. Les résultats positifs sont les seuls qu'on puisse apprécier, les seuls dont on puisse rendre l'instituteur responsable; les résultats négatifs, en supposant même, ce qui est rare, qu'ils se manifestent aux inspecteurs et aux administrateurs des écoles, pouvant toujours être attribués à l'éducation de famille encore plus qu'à celle de l'école, il serait moralement impossible d'en faire peser la responsabilité sur le maître d'école.

Et, à défaut d'une responsabilité qui est inadmissible, quels stimulants le maître d'école trouvera-t-il dans sa position? La vocation innée, l'amour de l'art pour l'art, est aussi exceptionnel dans la profession de l'enseignement que dans toute autre; l'ambition, le besoin de considération et de renommée seront bien mieux satisfaits par les succès techniques, apparents,

palpables de quelques élèves, que par une direction morale imprimée au développement de tous, et cela est également vrai de l'intérêt pécuniaire. Quant à l'intérêt social, le maître d'école, dans son humble position, doit y être peu sensible, et l'on doit au contraire se féliciter s'il n'est pas animé de sentiments hostiles contre la société, s'il ne couve pas de sourds mécontentements et de secrètes rancunes contre une organisation sociale où son amour-propre lui persuadera trop facilement qu'il n'a pas été mis à sa place.

Maintenant, sortons de l'hypothèse dans laquelle j'ai raisonné jusqu'à présent, et rentrons dans la réalité, dans une réalité pleine d'abus qui sont inséparables de l'action législative, dans une réalité où le hasard et l'intrigue ont une large part d'influence sur le choix des maîtres d'école, et où la plupart de ceux-ci ne sont que des hommes parfaitement vulgaires, faisant métier de leur noble et importante profession, se laissant volontiers guider par une aveugle routine, sacrifiant à de mesquines passions et à de chétifs intérêts privés un intérêt social qu'ils sont à peine en état de comprendre; alors, nous pourrons nous faire une idée juste de l'instruction primaire, telle qu'elle existe de par la loi, et des résultats qu'il est permis d'en attendre; alors, nous reconnaîtrons que l'action législative est impuissante à l'égard de la misère morale comme à l'égard de la misère physique.

Mais l'action de la loi, dans l'instruction primaire, ne se borne pas à ce résultat négatif; elle est, si je puis parler ainsi, apéritive : elle ouvre la voie à des influences corruptrices, à un mal positif, dont elle devient, par conséquent, la cause indirecte.

L'éducation scolaire est organisée comme si elle devait n'être que préparatoire, et cependant elle est définitive; la plupart de ceux qui la reçoivent n'en recevront jamais d'autre. C'est là son principal défaut. Elle se borne à préparer l'esprit des élèves, sans le munir de notions positives, applicables à la vie pratique. Elle développe assez leur intelligence pour la rendre accessible à beaucoup d'idées qui, sans ce développement, seraient demeurées inintelligibles pour eux ; elle exerce assez leur raison pour la rendre capable de secouer beaucoup de préjugés traditionnels, et de surmonter beaucoup de sentiments instinctifs qui, sans cet exercice, auraient dirigé leur conduite ; mais elle ne se charge point de leur communiquer les idées nouvelles, les principes raisonnés qui devront remplacer dans leur esprit et dans leur cœur ces préjugés et ces sentiments; elle se charge encore moins de pousser le développement de leurs facultés intellectuelles jusqu'à les rendres capables de distinguer eux-mêmes le vrai du faux, et de se former des opinions raisonnables sur les relations de l'individu avec la société dont il fait partie.

Or ces idées, d'où viendront-elles ? qui, à défaut de l'école, se chargera d'endoctriner ces masses, de leur enseigner la morale, de les diriger dans leur vie pratique ? Hélas ! le premier venu qui leur parlera un langage assez clair pour eux et qui assaisonnera son discours de louanges à leur adresse. Ce ne seront pas des philosophes, des hommes consciencieux, recherchant la vérité avec calme et la proclamant avec modération et dignité ; ce seront des écrivains passionnés, déclamant plus qu'ils ne raisonnent, ou des rêveurs, des utopistes plus ou moins intéressés au renversement de l'ordre social, qui deviendront les instituteurs journaliers, les auteurs favoris, les oracles de cette jeunesse dont l'instruction primaire aura préalablement ouvert l'esprit ; et cette jeunesse, ne reconnaissant plus d'autorité absolue dans le domaine de la pensée, choisira, parmi les idées que la presse lui apportera, celles qui lui seront le plus agréables ou qu'elle pourra le mieux saisir.

Ici je dois prier les lecteurs de vouloir bien se rappeler ce que j'ai dit, dans de précédents articles, sur la relation intime qui existe entre les réformes de l'organisation sociale et les évolutions de la pensée humaine. L'émancipation des individualités sociales a coïncidé avec celle des intelligences ; mais, comme les intelligences échappent à toute coërcition, à toute subordination qu'elles n'ont pas volontairement acceptée,

le domaine de la pensée ne s'est point soumis à l'ordre qui gouverne la société ; tandis que la vie extérieure des individus et l'ordre matériel des sociétés sont régis par des lois, la vie des esprits et l'ordre intellectuel ne connaissent que l'anarchie. Il manque à la fois de conviction chez les penseurs et de foi chez les masses, de chefs capables de commander et de sujets disposés à obéir.

Les penseurs convaincus et les hommes qui ne pensent pas du tout forment deux catégories qui coexistent nécessairement, parce qu'elles sont, l'une à l'égard de l'autre, dans le rapport de cause à effet. Lorsqu'il y a des penseurs à convictions énergiques, sincères et par conséquent actives, ils acquièrent sur les esprits paresseux, timides, bornés ou incultes, une autorité dont ceux-ci ne songent point à secouer le joug, tant elle leur paraît légitime et naturelle. Les périodes où la pensée s'arrête ainsi dans les meilleures têtes, et s'y formule en résultats que la foule accepte sans examen, sont des périodes organiques, où l'ordre matériel des sociétés est représenté dans les esprits par un ordre moral correspondant, par des idées qui subordonnent en droit ce qui est subordonné en fait. Les formes extérieures de la société sont alors de véritables organes doués d'une vie propre et se développant simultanément par l'action et par la pensée.

Les périodes, au contraire, où la pensée, partout

active, n'aboutit nulle part à la certitude, où les intelligences d'élite, soit qu'elles professent hautement leurs doutes, soit qu'elles les laissent seulement deviner, n'obtiennent plus d'autorité sur la foule, où nul, enfin, ne se croit dispensé de réfléchir et de raisonner, parce que nul ne peut plus accorder une confiance implicite aux opinions d'autrui, ces périodes-là sont caractérisées par un désaccord fâcheux entre l'ordre matériel et l'ordre intellectuel, entre les formes de la vie sociale et les idées qui vivent dans les esprits. La société est régie extérieurement par des lois, tandis que le domaine de la pensée n'en reconnaît aucune ; la subordination établie de fait pour les individus ne correspond point à celle qui est librement acceptée par les intelligences.

Dans ces périodes critiques, les formes apparentes de l'ordre matériel ne sont pas des organes, mais de purs mécanismes que la pensée ne tend pas à développer, mais à détruire. Or tel est, au moins pour une grande partie des sociétés européennes, le caractère de la période actuelle.

Chacun pense, aujourd'hui, et se croit obligé de penser pour son propre compte; mais, parmi toutes ces intelligences dont l'activité incessante se manifeste sous tant de formes diverses, combien en est-il qui arrivent à la certitude sur des questions vraiment capitales pour l'homme et pour la société? où sont les

philosophes assez convaincus de leurs doctrines pour en faire la règle de leur propre conduite et pour les faire admettre de confiance à la multitude qui les écoute? où sont les esprits éclairés et actifs qui, renonçant à penser eux-mêmes, consacrent toute leur énergie à propager et à réaliser la pensée d'autrui, devenue pour eux l'objet d'une croyance inébranlable?

Des croyances paraissent encore, il est vrai, gouverner le monde, mais elles ne gouvernent, en réalité, que certains actes de la vie extérieure; la vie intime, la conscience leur échappe. Il n'y a d'opinions fortes et actives que celles qui coïncident avec des intérêts matériels, celles qui servent à déguiser des mobiles que la prudence ne permet pas d'avouer.

Je ne veux pas dire qu'il n'y ait, dans le domaine des sciences, aucune vérité constatée, aucune voie qui conduise à la certitude. Au contraire, jamais le nombre des vérités relatives, généralement reconnues, n'a été plus grand; jamais l'homme n'a mieux su, en partant de certains principes hypothétiques, en déduire un ensemble de conséquences bien liées, arriver à des théories complètes et satisfaisantes. Mais les premiers principes, les premiers fondements de la science, devenus les jouets de l'analyse, ne sont plus que des données arbitraires, sur lesquelles aucun raisonnement de quelque valeur, aucun système de quelque portée ne semblent pouvoir s'appuyer.

En vain allègue-t-on que la vérité saura toujours se frayer un chemin dans les intelligences, qu'on doit se féliciter de voir l'argument d'autorité perdre toute valeur, et des convictions raisonnées remplacer, chez toutes les classes du peuple, les opinions d'emprunt, enfin, que les adeptes de la science, conservant après tout leur supériorité, n'auront pas plus de peine à démontrer aujourd'hui les principes fondamentaux de toute science, qu'ils n'en avaient à les imposer autrefois. Ces principes sont rarement susceptibles d'une démonstration explicite, accessible aux intelligences vulgaires. A la base de toute philosophie se trouvent certains faits moraux, qui ne peuvent être reconnus que par une espèce d'intuition, à laquelle l'esprit doit être préparé, certains axiomes dont l'énonciation, quelque simple qu'on réussisse à la rendre, ne saurait être comprise sans un exercice intense de la faculté d'abstraction.

Malheureusement ces principes philosophiques, ces notions abstraites, ne sont pas seulement la base de sciences que le vulgaire puisse ignorer ; on les retrouve au fond de toutes les théories possibles d'ordre social, et par conséquent de toutes les institutions humaines, qui ne sont que des applications plus ou moins parfaites de ces théories. Il ne se passe pas un acte, dans la vie des sociétés, depuis les fonctions les plus nobles du chef de l'État jusqu'à l'œuvre infime du moindre

agent de police, qui n'ait sa raison première et sa justification, aux yeux du penseur, dans quelque notion abstraite, susceptible d'être formulée en article de foi pour le vulgaire, mais non de devenir pour lui l'objet d'une conviction raisonnée.

Il n'y a donc point lieu de s'étonner si une époque d'anarchie intellectuelle, comme la nôtre, est en même temps une époque d'ébranlement social; si le doute, qui s'attaque d'abord aux principes philosophiques et aux dogmes religieux, atteint aussi les droits établis et l'ordre légal; si les esprits, qui ont repoussé toute autorité dans le domaine de la pensée, rêvent la suppression de toute autorité dans le domaine de la vie positive.

Sur ce point encore, la réalité dépasse de beaucoup ce que la théorie faisait redouter. En fait, à quoi sont employées les connaissances instrumentales par la plupart de ceux qui les ont reçues à l'école? que lisent-ils, si ce n'est ce qu'il y a de plus mauvais dans les productions périodiques ou non périodiques de la presse? En fait de lecture, comme en fait de denrées et de marchandises de toute espèce, le peuple est exposé à n'avoir que le rebut, et obligé souvent de s'en contenter, soit parce que l'exiguïté de ses ressources ne lui permet pas d'atteindre à ce qui est de bonne qualité, soit parce qu'il ne s'y connaît point et accepte volontiers tout ce qu'il trouve à sa portée.

D'ailleurs, combien y a-t-il de livres, même parmi les plus sérieux, où le doute et la négation ne s'attaquent pas à quelque principe de morale individuelle ou sociale? combien y a-t-il d'auteurs, parmi les plus en vogue, qui songent en écrivant à ménager les croyances et les sentiments utiles au maintien de la société? combien, au contraire, se faisant une idole du peuple, ne songent qu'à l'enivrer de flatteries corruptrices et d'espérances subversives, pour obtenir une popularité qui est à la vraie gloire ce que la monnaie de billon est à la monnaie d'or, et qui expose leur nom à périr, comme périt le Corrége, écrasé sous un sac de gros sous!

A cette circulation perpétuelle d'erreurs, de mensonges, de déclamations, de rêveries, de doctrines funestes, propres à fausser l'esprit et à corrompre le cœur des classes ignorantes, à cette consommation immense et continuelle d'idées-poisons, et à la misère morale qui en résulte, il n'existe qu'un remède, c'est l'influence active qu'exerceront et que peuvent toujours exercer, sur le développement intellectuel et moral de la classe inférieure de la société, ceux qui ont intérêt à diriger ce développement et à maintenir intactes les notions qui servent de base à l'ordre social. L'action du législateur, tant répressive que préventive, a été mise à l'épreuve et s'est montrée insuffisante, de tout temps et sous toutes les formes. C'est aux hommes

de la classe supérieure, qui représentent la civilisation et qui en profitent, à s'en constituer à la fois les dispensateurs et les gardiens, à la propager autour d'eux et à la défendre là où elle est attaquée.

CHAPITRE VII.

Idée générale du patronage.

La loi est, par elle-même, impuissante à inculquer aux hommes de la classe ouvrière des sentiments et des idées favorables au maintien de l'ordre social. Elle est impropre à cela, précisément par son caractère de loi, c'est-à-dire de règle générale.

La loi est l'expression d'une volonté collective agissant sur des volontés individuelles; mais l'être qui veut et l'individu sur lequel il agit sont, l'un pour l'autre, de pures abstractions. Dans les institutions de charité ou d'instruction publique, il n'y a qu'une bienveillance abstraite soulageant une misère abstraite.

Le pauvre, assisté par une mesure générale, se trouve dans la même situation que si le cours régulier de la nature lui avait procuré une quantité additionnelle de subsistances. Le secours est-il donné sans conditions, l'imprévoyance et par conséquent la misère

future s'en augmentent; est-il soumis à des conditions dures ou humiliantes, il aigrit plus qu'il ne soulage.

De même, les institutions destinées à combattre la misère morale peuvent bien enseigner au peuple des notions morales et religieuses; mais, pour que ces notions arrivassent à diriger et à dominer la volonté de ceux qui les reçoivent, il faudrait qu'elles s'emparassent de leur intelligence et de leur cœur, de manière à en exclure toute idée, tout sentiment contraires. Or, c'est ce que la loi ne saurait effectuer.

Les agents qu'emploie la loi, et dans lesquels on pourrait croire qu'elle s'individualise, ne changent rien au caractère abstrait de son action, car ils la personnifient, la représentent, sont animés de son esprit; mais leur individualité disparaît sous cette personnification légale, et disparaît d'autant mieux qu'ils remplissent plus exactement leurs fonctions. Le distributeur d'aumônes publiques, le maître d'école officiel n'ont point la mission d'appliquer toutes leurs facultés au soulagement, l'un, de la misère physique, l'autre, de la misère morale. Non, ils sont chargés d'accomplir certains devoirs qui leur sont prescrits, en se conformant à certaines règles formulées; après quoi, leur rôle de fonctionnaires étant rempli, le but et le résultat de la loi ne les regardent pas.

Il est évident aussi que cette action de la loi, quelque parfaite qu'on la suppose, ne saurait diminuer

l'isolement des classes supérieures de la société, puisqu'elle ne les met en rapport avec les classes inférieures que par la manifestation froide et incolore d'une volonté collective. Le riche, qui a dépensé, dans dix institutions publiques ou particulières dont il est membre, les sentiments les plus philanthropiques et les aumônes les plus abondantes, loin d'avoir abaissé en aucune façon la muraille qui le sépare du pauvre, doit se féliciter s'il ne l'a pas élevée plus haut.

Ce qu'il faut substituer à l'action de la loi, pour obtenir les effets qu'elle est impuissante à produire, c'est l'action de l'homme sur l'homme, c'est le contact réel d'individualités dont les unes prennent à tâche d'agir sur les autres dans un certain but. Cette influence individuelle de l'homme sur l'homme est quelquefois si puissante, que ses effets tiennent du prodige. Par elle, on a vu des malades jugés incurables se guérir, des hommes adonnés aux vices les plus brutaux se réformer, des tigres à face humaine s'apprivoiser et s'adoucir ; par elle s'explique ce fait, si fréquent, d'institutions et de systèmes qui, mis en œuvre par certaines personnes, amènent de surprenants résultats, et qui, appliqués en d'autres lieux par d'autres individus, semblent frappés d'impuissance et de nullité ; par elle, enfin, on voit quelquefois une loi, d'ailleurs imparfaite, prendre vie et atteindre merveilleusement son but dans un cas particulier, lorsque par hasard elle

trouve un agent qui, faisant de ce but le sien propre, y consacre à la fois son âme et son intelligence, au risque de négliger, de trangresser même les règles de détail que la loi lui impose.

Pour la loi, comme pour la plupart des agents qu'elle emploie, l'homme est une donnée abstraite : pour l'individu qui agit de son chef, c'est une donnée concrète. La loi et ses agents ne sont que les manifestations et les organes d'un être abstrait ; l'individu qui agit de son chef est lui-même un être concret. Or, l'abstrait ne peut agir sur l'abstrait que par les facultés neutres, l'entendement et la mémoire ; tandis que le concret agit sur le concret par toutes les facultés à la fois, y compris l'imagination et la sensibilité. Les abstractions sont des cristaux, qui ne se touchent que par leurs surfaces ; les concrets sont des corps fluides qui se pénètrent réciproquement.

Mais pour que l'action impersonnelle de la loi soit remplacée par l'action personnelle de l'homme, il est nécessaire que ceux qui sont aptes à exercer celle-ci, et qui sont le plus intéressés à ce qu'elle s'exerce dans le sens du maintien de l'ordre social, entretiennent avec ceux sur lesquels ils devront agir des rapports individuels et permanents ; il faut, en un mot, que les inférieurs soient *groupés* autour des supérieurs, comme ils l'étaient dans l'ancienne société. Cela est-il encore possible ?

Oui, cela est possible. Bien mieux, cela existe ; les groupes ne sont pas à créer ; il n'y a aucune réforme à introduire par la loi dans l'organisation de notre société pour que le patronage y puisse être pratiqué très généralement. La machine est toute préparée ; il n'y faut plus que le moteur, c'est-à-dire une volonté forte et constante, chez la société elle-même, de mettre en œuvre ce puissant moyen de salut.

Les groupes que présente l'organisation sociale actuelle sont de deux espèces. Les uns, que j'appelle *organiques*, résultent de certains rapports qui s'établissent de fait entre un supérieur et des inférieurs, sans qu'il y ait, de la part de ceux-ci, intention formelle de se grouper ensemble. Les autres, que j'appelle *conventionnels*, sont le produit d'associations expressément consenties.

Les principaux groupes organiques sont :

1° Celui de la propriété foncière, comprenant le propriétaire, sa famille, ses serviteurs, les ouvriers qu'il emploie, puis une population plus ou moins nombreuse d'artisans, de locataires, de petits propriétaires et d'indigents, que leurs intérêts, leurs besoins, ou le simple fait du voisinage mettent en rapport avec lui ;

2° Celui de l'industrie manufacturière, formé de l'entrepreneur d'industrie et des ouvriers auxquels il fournit du travail dans un atelier commun, ou autrement.

Parmi les associations volontaires déjà connues et passées en coutume, celles qui se prêtent le mieux à l'exercice du patronage sont :

1° Les sociétés de secours mutuels;

2° Les associations qui mettent en commun les lumières et les moyens d'instruction que possèdent quelques-uns de leurs membres pour favoriser le développement intellectuel de tous les autres;

3° Celles qui ont pour but de faire concourir les mobiles de l'honneur et de l'esprit de corps à l'accomplissement d'un devoir ou à la pratique d'une vertu;

4° Celles, enfin, dont les membres s'unissent pour jouir en commun de plaisirs honnêtes, qu'il leur serait impossible ou trop coûteux de goûter isolément.

Il existe presque partout des associations de ces quatre espèces, et il serait facile de les multiplier; mais ce qui manque à la plupart d'entre elles, c'est la participation d'hommes auxquels une supériorité incontestée de position et d'intelligence, jointe à une réputation intacte de moralité, permette d'y jouer le rôle de patrons. Privées de cet élément essentiel, les associations, au lieu de contribuer à la solidité de l'ordre social, peuvent souvent devenir pour lui un danger de plus; et s'il fallait choisir entre le mal négatif qui résulterait de l'absence complète de groupes conventionnels et le mal positif que peuvent produire des

groupes incomplets, je n'hésiterais pas à préférer le premier.

Dans tous les groupes, tant conventionnels qu'organiques, l'action à exercer par les supérieurs sur les inférieurs, en un mot le patronage, se rapporte à trois buts distincts : charité, éducation, influence, dont le premier ne peut jamais être séparé des deux autres, tandis que ceux-ci, et surtout le dernier, constituent souvent seuls, au moins dans les groupes conventionnels, la sphère d'action du patronage.

La charité proprement dite n'est pas un but que l'on puisse poursuivre isolément, car, pour l'atteindre, il faudrait détruire la misère, et pour détruire la misère, il faut en combattre les causes ; or, l'une de ces causes, et la plus active, c'est la misère morale ; c'est l'absence, chez l'indigent, des vertus sociales que sa position lui rendrait le plus nécessaires.

La misère physique, si elle est, dans certaines limites, le résultat nécessaire d'une organisation sociale fondée sur le droit de propriété, ne dépasse guère ces limites et ne devient guère un fléau social que par l'effet de la misère morale. Détruire la misère morale, dans son germe, par l'éducation, et dans sa maturité, par une influence exercée sur les sentiments et les idées du pauvre, voilà donc le vrai moyen de refouler la misère physique dans ses limites normales, et c'est tout ce qu'on peut espérer d'obtenir par l'action la plus éner-

gique et la plus continue de la charité la plus éclairée. Quand on serait arrivé là, on aurait vaincu le paupérisme ; il ne resterait plus que des pauvres, c'est-à-dire une certaine somme de misère accidentelle, qui ne constituerait plus un fléau, quoiqu'elle fût toujours un mal. Il y aurait bien encore des souffrances individuelles, des existences misérables ; mais la société ne serait plus arrêtée dans sa marche, troublée dans son développement économique, attaquée dans son principe vital par cette plaie de la misère collective, qui, faisant retomber en sauvagerie des catégories entières de travailleurs, accumule peu à peu, autour des foyers même où la civilisation s'élabore le plus activement, un peuple hostile à toute civilisation.

D'ailleurs, les effets de l'éducation et de l'influence moralisante s'étendraient jusque sur la cause organique du paupérisme, en augmentant la force et le nombre des motifs qui peuvent empêcher la classe ouvrière de s'accroître plus rapidement que le capital destiné à l'entretenir.

L'action éducative, qui forme le second but du patronage, est plus aisée à concevoir qu'à définir, et les effets en seraient plutôt négatifs que positifs.

Qu'on se représente toutes les circonstances défavorables qui peuvent arrêter le développement intellectuel et moral des enfants pauvres : l'ignorance, l'immoralité, l'insouciance des parents ; l'oisiveté forcée,

le défaut de surveillance, quelquefois le délaissement absolu ; puis, l'absence de ces fêtes de famille et de ces amusements honnêtes qui occupent d'ordinaire toute la pensée et satisfont tous les désirs du premier âge ! Voilà évidemment la sphère d'action que le patronage doit s'attribuer. Il faut que les enfants du pauvre, groupés autour de la famille du riche, reçoivent de loin quelques rayons de son soleil, pour éclairer leur intelligence et réchauffer leur cœur.

L'instruction proprement dite, l'enseignement de la lecture, de l'écriture et du calcul, n'entre pas nécessairement dans le domaine du patronage. Cependant, l'œuvre du patron serait bien plus complète et d'une efficacité bien plus certaine, si, lorsqu'il jugerait la fréquentation des écoles publiques plus nuisible qu'avantageuse aux enfants de sa clientèle, il portait le dévouement jusqu'à remplir lui-même, ou à faire remplir, sous sa direction immédiate, par une personne de son choix, le rôle d'instituteur primaire.

Quant à l'influence que j'ai indiquée comme le troisième but compris dans la sphère d'action du patronage, elle s'applique aux hommes faits aussi bien qu'aux enfants. C'est ce pouvoir, cet ascendant moral, en vertu duquel un homme haut placé par sa fortune, ses lumières et ses vertus, dirige, modifie et manie en quelque sorte à son gré les opinions et les sentiments

des personnes qui lui sont inférieures et qui entretiennent avec lui certains rapports.

Qu'un tel ascendant puisse être obtenu, c'est ce qui n'est pas douteux, car la pratique de la vie nous en offre maint exemple. Mais cette pratique nous apprend aussi que ce pouvoir ne résulte pas nécessairement du seul fait de la supériorité ; il faut que le supérieur veuille l'acquérir, et que les inférieurs soient disposés à le lui laisser prendre. La première condition une fois remplie, la seconde pourra l'être au moyen des rapports fréquents et intimes qui constituent le patronage.

L'homme du peuple n'arrive point de lui-même, par l'étude ou par la réflexion, aux idées qu'il adopte en matière de religion, de morale et de politique. Au fond de chacune des questions qui se rapportent à ces trois chefs, il y a un principe fondamental, dont la vérité n'est démontrable et dont l'expression même n'est intelligible que pour les esprits cultivés. Lors donc que l'homme du peuple, comme cela se voit si fréquemment de nos jours, se croit un libre penseur ou se donne pour tel, il ne fait jamais que répéter plus ou moins littéralement des formules qui lui ont été données toutes faites par ceux dont l'influence le domine.

On aura beau déclamer contre le principe d'autorité et vanter les bienfaits de ce qu'on appelle emphatique-

ment l'émancipation intellectuelle des peuples; on ne fera pas que le paysan et le prolétaire puissent acquérir, autrement que sur la foi d'autrui, des convictions religieuses ou politiques. Toute la question est de savoir à qui l'autorité doit appartenir, et s'il convient que les opinions de la multitude lui soient inculquées par les premiers venus, qui, dans un intérêt quelconque, prendront à tâche de l'endoctriner et de la séduire, plutôt que par des hommes consciencieux, qu'une position notoire et permanente appelle à chercher, dans le maintien des croyances religieuses et des notions morales sur lesquelles repose l'ordre social, une garantie pour les plus grands intérêts de la société.

Il est trop tard peut-être, aujourd'hui, pour restreindre par des lois préventives la liberté dont jouissent les empoisonneurs de la morale publique; mais il n'est pas trop tard pour arrêter, pour entraver tout au moins la propagation des idées fausses et des excitations dangereuses dont ils tiennent boutique ouverte.

Le patronage permettrait, à ceux qui le pratiqueraient avec zèle et intelligence, de combattre ces dangereux poisons à la fois par des moyens préservatifs et par des antidotes; par des moyens préservatifs, en repoussant la propagande et les propagateurs d'idées malsaines; par des antidotes, en mettant au service des idées saines l'influence qui serait le fruit presque im-

manquable de rapports intimes et journaliers entre le supérieur et les inférieurs.

Pour les hommes dénués de toute instruction, les influences dangereuses sont celles qui s'exercent dans les lieux publics et dans les ateliers de travail. Mais le patronage, si naturel et si facilement praticable, des entrepreneurs d'industrie pourvoirait à la salubrité morale des ateliers, et quant aux lieux publics, où l'homme de labeur est irrésistiblement attiré par le besoin de jouissances matérielles et de sociabilité, on pourrait leur opposer, peut-être leur substituer entièrement, dans chaque groupe organique, un établissement où les mêmes besoins seraient satisfaits à moins de frais, sous la surveillance tutélaire d'un homme de confiance, choisi à cet effet par le patron.

Ou je me fais de grandes illusions, ou les doctrines que répand la mauvaise presse pénétreraient difficilement dans un groupe organisé et dirigé comme je le suppose. Mais avant d'insister davantage sur ce point, je dois entrer dans quelques détails sur le mode d'action du patronage, parce que c'est là que gît le secret de son efficacité, la justification théorique des espérances que le merveilleux succès de quelques tentatives a pu faire concevoir.

CHAPITRE VIII.

Du mode d'action et de l'efficacité du patronage.

L'action exercée dans le patronage a trois caractères qui la distingent éminemment et qui en expliquent toute l'efficacité. Elle est à la fois locale, personnelle, continue.

Les avantages d'une action locale sont immenses, car, c'est parce que l'action est locale qu'elle peut aussi être personnelle et continue; mais ces avantages se manifestent surtout dans l'application du principe au soulagement et à la destruction de la misère. Sur ce point, il y a certainement une modification à introduire dans les institutions et dans les mœurs, quelque parti qu'on prenne à l'égard de réformes plus générales et plus complètes.

La charité a une tendance naturelle à centraliser son action, et à l'étendre sur la plus grande surface pos-

sible. Le désir de simplifier les rouages, d'organiser à peu de frais, d'éviter les doubles emplois, et surtout d'augmenter l'importance des agents et de leurs fonctions, explique fort bien cette tendance, qui est commune, au reste, à toutes les institutions philanthropiques. Partout, à côté des intentions les plus louables, on trouve le besoin de généraliser, d'appliquer en grand, et partout l'opinion publique apprécie sottement l'efficacité d'une idée et le mérite d'une organisation d'après l'extension géographique de sa sphère d'action, non d'après l'intensité de cette action, non d'après la quantité absolue du bien qui a été produit.

Un premier inconvénient qui résulte de là, c'est que l'attente, chez les pauvres, dépasse les moyens réels de la charité, et les dépasse d'autant plus que la centralisation est plus complète. L'attente est un effet produit sur l'imagination, et où la raison n'intervient qu'à moitié. L'indigent proportionne ses espérances au chiffre total du fonds dans lequel il a droit de puiser, sans réfléchir au nombre de ceux qui devront le partager avec lui.

Supposez deux systèmes appliqués à des districts d'égale étendue A et B, avec des besoins égaux et des ressources égales. Dans le district A, un fonds de 10,000 francs est administré par une organisation centralisée, qui le distribue à tous les pauvres du district. Le district B est divisé, au contraire, en vingt parties

égales, ayant chacune son administration à part, qui dispose de 500 francs pour les besoins des pauvres qu'elle renferme. En réalité, la situation de chacun de ceux-ci est la même dans les deux districts, puisque leur nombre est supposé le même, et qu'ils ont le même fonds à partager entre tous. Cependant l'attente produite chez les pauvres du district A par le chiffre de 10,000, qui représente le fonds dans lequel ils puisent, sera probablement beaucoup plus grande que l'attente produite, chez les pauvres du district B, par le fonds de 500 francs auquel seul ils peuvent recourir.

Mais ce n'est là que le moindre des inconvénients de la centralisation. Plus la sphère de la charité s'étend, moins il est possible à ceux qui en dirigent l'application de connaître les mérites et les besoins réels de ceux qu'ils doivent assister. Peu importe que la distribution s'opère en définitive par des agents locaux, si ces agents ne sont que les instruments passifs, les fonctionnaires dociles d'une direction centrale mal instruite et seule responsable des résultats du système.

Et, ce qui est vrai de la connaissance des besoins du pauvre, l'est pareillement de l'influence personnelle que peuvent obtenir sur lui les administrateurs de la charité; plus la sphère d'action de ceux-ci sera étendue, plus ils seront matériellement et moralement éloignés des misérables sur lesquels leur action devra s'exercer.

Si les philanthropes et les hommes animés du véritable esprit de la charité, au lieu de se réunir, comme ils le font, en sociétés délibérantes, pour pratiquer le bien sur la plus grande échelle possible, se partageaient le champ de la misère, en se chargeant chacun exclusivement de diriger l'application des secours dans la petite localité qui leur serait attribuée, la totalité du temps et des ressources qu'ils consacreraient aux assistances resterait la même ou diminuerait peut-être, tandis que la somme du bien accompli serait considérablement augmentée.

L'action des facultés morales de l'homme, de même que l'action de ses facultés intellectuelles, devient plus intense, et par conséquent plus efficace, à mesure qu'elle se localise et se restreint. *Non multa sed multum*, voilà le secret de la puissance, pour l'action comme pour la pensée. Agir fortement et constamment sur un petit espace et un petit nombre, plutôt que faiblement et par intervalles sur un grand espace et un grand nombre, voilà le moyen d'obtenir des résultats certains et durables.

L'action personnelle est encore plus de l'essence du patronage que l'action locale, car il serait à la rigueur possible que les membres d'un groupe conventionnel fussent dispersés dans les divers quartiers d'une ville ou dans les divers hameaux d'une commune, tandis que l'idée même du patronage exclut tout intermé-

diaire entre le patron et les clients sur lesquels il doit agir.

Cela ne signifie pas que le patron soit obligé de vivre avec les membres de son groupe, de les recevoir à sa table, d'en faire sa société habituelle, de leur consacrer enfin tous les instants que d'autres devoirs ne réclament pas. Le patronage entendu de cette manière ne serait pas une idée sérieuse, digne d'être présentée à des hommes sensés. La portée raisonnable du principe est celle-ci :

Le groupe, qu'il soit organique ou conventionnel, est un fait, duquel résultent certains rapports entre les individus qui sont ainsi groupés. Le propriétaire emploie des ouvriers, il assiste des pauvres, il a des relations inévitables avec ses voisins ; le manufacturier met en œuvre, quelquefois par centaines, des ouvriers qui passent dans sa fabrique la moitié de leur vie, ou qui reçoivent de lui des commandes à exécuter dans leur domicile ; le supérieur associé avec des inférieurs dans un but quelconque doit faire concourir ses efforts avec les leurs pour atteindre ce but.

Tous ces rapports supposent une entente mutuelle, une communication de vues, d'idées, de volontés entre le supérieur et les inférieurs. Et il n'y a rien là d'hypothétique ; les groupes et les rapports en question existent actuellement, quoique d'une manière imparfaite. Mais, si les groupes sont en quelque sorte oc-

cultes, s'ils n'ont pas la conscience de leur vie collective, si les liens qui en unissent les membres sont lâchés et toujours près de se rompre ; c'est que les rapports sont rarement directs entre le supérieur et les inférieurs ; c'est que le patron ne communique guère avec sa clientèle que par des intermédiaires, par des agents salariés, par correspondance.

Eh bien ! il s'agit, non pas de multiplier beaucoup ces rapports, ni d'en changer la nature ou l'objet, mais simplement d'en changer la forme, de les rendre directs, d'y faire intervenir la personne du patron, de substituer des communications immédiates aux communications médiates.

Si j'ai supposé précédemment que les patrons exerceraient une charité très active, s'étendant jusqu'à l'éducation des enfants pauvres de leur groupe, c'est qu'il est notoire que les familles riches sont en général fort charitables et s'occupent très activement de l'éducation des enfants pauvres ; seulement, elles ont le tort de faire ces actes de charité indirectement, par des intermédiaires, et d'éparpiller leur action bienfaisante sur un trop grand espace.

Je propose aux riches de payer un peu moins de leur bourse et un peu plus de leur personne, puis de localiser leur action en l'appliquant aux seuls indigents qui forment leur clientèle organique. Je n'étends donc pas leur sphère d'activité, je la restreins ; je n'ag-

grave pas leurs sacrifices, je les diminue ; je n'ajoute rien à la tâche qu'ils se sont eux-mêmes imposée, je la transforme. Qu'ils renoncent aux comités, aux associations philanthropiques, aux fonctions que leur confie la charité publique, pour consacrer une même somme de fatigues et de temps à l'exercice du patronage. Leurs loisirs et leur indépendance n'en seront guère plus compromis que dans l'état présent des choses, et j'ose affirmer que leur sécurité, leur tranquillité d'esprit, leur satisfaction intérieure en seront beaucoup augmentées.

Le principe de l'action personnelle pourrait et devrait, indépendamment de toute réforme plus générale, être appliquée dès maintenant, comme celui de l'action locale, à la pratique de la charité, dont il changerait, pour le moins autant que ce dernier, l'esprit et les allures.

Partout, en effet, où il existe des institutions publiques ou quasi-publiques de charité, il est de règle qu'elles attirent à elles et se chargent d'employer les dons de la charité particulière. La bienfaisance privée contribue et la bienfaisance publique distribue ; la première met ses moyens matériels à la disposition et sous la direction administrative de la seconde. C'est justement le contraire qui devrait avoir lieu. Non-seulement les particuliers charitables devraient se charger eux-mêmes de l'application de leurs aumônes, mais les

revenus publics, destinés au soulagement des pauvres et résultant de legs, de fondations, de collectes ou d'impôts, devraient être mis à la disposition de la charité particulière et appliqués par elle selon ses propres inspirations.

Le distributeur d'assistances ne doit pas être un mandataire, appliquant selon certaines règles une somme déterminée à certains besoins prévus et définis, puis rendant compte de cet emploi à ses commettants, et se regardant comme quitte envers eux et comme déchargé de toute responsabilité, pourvu qu'il n'ait point dépassé la somme allouée, ni enfreint les règles prescrites ; non, il doit être dans tous les cas un homme zélé, agissant librement sous l'impulsion de sa conscience, ne considérant les aumônes dont il dispose que comme un moyen éventuel de faire le bien et d'atteindre le but de la charité, ne croyant pas enfin avoir accompli sa tâche s'il n'a pas opéré une diminution permanente dans la somme des maux et des besoins auxquels il a entrepris de remédier et de pourvoir, c'est-à-dire s'il n'a pas détruit une portion de la misère à laquelle ses efforts charitables se sont appliqués.

Dans les groupes où l'action est strictement locale, elle est en même temps continue, ce qui signifie seulement qu'elle n'y est pas interrompue par une action en sens contraire, qui puisse la troubler et la neutra-

liser ; avantage précieux, surtout à l'égard de l'influence du patron.

Il faudrait n'avoir jamais été en contact avec les hommes du peuple, pour ignorer combien est vive, mais passagère, l'impression produite sur eux par des excitations passionnées, et combien est lente, mais durable, l'introduction de nouvelles idées dans leur esprit. Le secret, pour les conduire, c'est de les endoctriner chaque jour et de les impressionner au moment de l'action.

Le cœur du peuple est dans la main des héros, a dit un célèbre historien ; il aurait dû ajouter que les opinions du peuple sont dans la main des charlatans ou des sages qui vivent avec lui.

C'est là ce qui explique la puissance et le danger des clubs et de la mauvaise presse. La mauvaise presse répète chaque jour les idées anarchiques ; le club excite, au moment favorable, la passion qui doit les réaliser.

Il n'y a que l'action personnelle et continue du patronage qui puisse combattre et neutraliser l'action personnelle des orateurs des clubs et l'action continue de la mauvaise presse. Le patronage, par sa continuité, fera mieux encore ; il exclura tout-à-fait, il rendra impossible l'influence délétère des empoisonneurs de la morale publique, en fermant l'accès du groupe à

leurs enseignements pernicieux et à leurs dangereuses excitations.

Ce que le simple raisonnement permet d'affirmer quant à l'efficacité du patronage se trouve confirmé par des expériences nombreuses, où les principes que je viens d'exposer ont été appliqués en tout ou en partie, sans que l'idée même du patronage eût présidé à cette application.

La plus remarquable de ces expériences est celle que fit à Glasgow, il y a une trentaine d'années, un ministre écossais, le docteur Chalmers. Voici comment les résultats en sont racontés par Mme Meynieu, dans son ouvrage sur le paupérisme anglais.

« La ville manufacturière de Glasgow s'était volontairement soumise à une taxe des pauvres. Cette taxe, ayant triplé dans l'espace de quinze ans, s'élevait, en 1817, à la somme de 12,000 livres sterling, lorsque le docteur Chalmers, effrayé de voir l'Écosse se précipiter de gaîté de cœur dans le gouffre du paupérisme anglais, renonça, au nom de sa paroisse, la plus pauvre et la plus peuplée des trente dont se compose la ville, à toute participation au secours légal et à tout droit d'admission dans les hospices, à la seule condition de pouvoir disposer à son gré de l'intégrité des quêtes qu'il faisait dans sa chapelle. L'auditoire brillant qui accourait de tous les points de la ville pour assister aux prédications de l'éloquent orateur versait annuellement

dans le tronc des pauvres la somme considérable de 400 livres sterling; l'humble réunion de paroissiens qui assistait au prêche du soir fournissait pour le même objet son contingent de 80 livres sterling. La première de ces sommes fut affectée exclusivement à l'entretien des pauvres déjà à la charge de la paroisse, sous la direction des *Anciens*; la dernière devait être uniquement consacrée, sous la direction des *Diacres*, à donner des secours aux indigents nouveaux. Cette somme totale était si inférieure à celle pour laquelle la paroisse de Saint-Jean avait figuré jusqu'alors dans les dépenses du paupérisme, que les administrateurs eux-mêmes s'attendaient à une complète banqueroute. Or, en moins de quatre années, marquées par d'affreuses vicissitudes commerciales, ceux qui avaient prédit la banqueroute furent appelés à délibérer sur les moyens, non de combler un déficit, mais de disposer d'un surplus! Dans cet espace de temps, sur 8,000 habitants, vingt nouveaux pauvres seulement, dont sept appartenaient à la classe des incurables, des enfants trouvés et des femmes délaissées, avaient reçu des secours permanents. La dépense entière de l'année avait été de 68 livres sterling, et cette diminution fut si peu produite par la dureté ou l'indifférence, que le nombre des pauvres qui avaient quitté la paroisse était inférieur de moitié au nombre de ceux qui y étaient entrés. Ce qui restait fut donc employé, par une louable fanfaro-

nade d'indépendance, à soulager les hospices de l'entretien de tous ceux qui avaient appartenu antérieurement à la paroisse; puis on décida que le fonds, jusqu'alors si insuffisant pour nourrir la portion indigente d'une population irritée, paresseuse et misérable, serait consacré à la dotation d'établissements pour les malades, les aliénés, les sourds-muets et les aveugles, ou à créer des écoles. »

Les moyens employés pour obtenir de tels résultats se rattachaient tous aux trois principes suivants, que l'auteur a fort longuement développés et justifiés dans ses écrits :

1° Aspirer à détruire la misère, plutôt qu'à la soulager ; combattre, à cet effet, la misère morale en même temps que la misère physique.

2° Localiser l'action de la charité, et 3° la rendre toute personnelle, en partageant le théâtre qui lui était assigné en fractions minimes, et en attribuant chacune de ces unités locales, comme sphère d'activité exclusive et indépendante, à quelque ami des pauvres que le zèle religieux ou l'esprit de charité poussait seul à se charger d'une telle œuvre.

Tout l'esprit de cette belle expérience peut se résumer dans ces mots : Appliquer l'action individuelle de l'homme sur l'homme à la destruction de la misère tant morale que physique.

Le succès mémorable qui couronna l'œuvre du

docteur Chalmers me paraît fournir, en faveur de l'efficacité du patronage, une démonstration sans replique.

Je citerai, en second lieu, l'expérience faite à New-Lanark, par Robert Owen, au commencement de ce siècle, expérience non moins notoire que la précédente, et intéressante à constater, parce qu'elle a servi de point de départ à un socialisme brutal dont elle renfermait implicitement la plus entière, la plus victorieuse réfutation.

A l'époque où Robert Owen et son associé, M. Dale, établirent leur filature à New-Lanark, la population de ce district était peut-être la plus corrompue des trois royaumes. Adonnée au mensonge, à la fraude, au vol, à l'ivrognerie, à la débauche, à la paresse, et plongée dans la plus crasse ignorance, elle était déchirée en outre par l'esprit de secte et l'intolérance qu'il mène à sa suite. Or, quatre ans plus tard, elle ne se composait plus que d'ouvriers laborieux, rangés, sobres, honnêtes, instruits, religieux sans intolérance et, par-dessus tout, satisfaits de leur sort ; métamorphose vraiment incroyable, si elle n'était attestée par le témoignage unanime des personnes qui, au nombre de plus de 500 par année, ont visité alors l'établissement.

Le mot de cette énigme, c'est le patronage. Robert Owen disait lui-même qu'il avait fait de tous ses tra-

vailleurs et employés une seule famille dont il était le père. C'était élever le groupe et le patronage de l'industrie manufacturière à leur plus idéale expression. Aussi les détails de cette admirable expérience, tels qu'on les trouve consignés dans les premiers écrits de son auteur, offrent-ils, sur la pratique de cette forme du patronage, l'enseignement le plus complet qu'on puisse désirer.

Je me hâte d'ajouter deux remarques essentielles :

La première, c'est que, pendant la période prospère dont j'ai parlé, aucune idée socialiste ne fut introduite ni appliquée dans l'établissement. La religion, la famille, la propriété, la responsabilité individuelle servirent de base à toute l'organisation intérieure du groupe et à tous les rapports dont le patronage sut tirer un si merveilleux parti.

La seconde, c'est que l'établissement de New-Lanark, loin d'être une entreprise onéreuse, valut à Robert Owen une fortune considérable, que sa propagande socialiste et ses malheureux essais de colonisation à New-Harmony ont depuis lors entièrement détruite. Après lui, la manufacture de New-Lanark tomba entre les mains d'hommes vulgaires, qui, imbus de ses nouvelles doctrines, s'empressèrent de les y mettre en pratique, et amenèrent ainsi la ruine économique et morale de l'établissement.

Ce fut la prospérité de New-Lanark qui fit de Ro-

bert Owen un socialiste, et ce fut le socialisme de Robert Owen qui détruisit cette prospérité.

Je mentionnerai enfin l'expérience plus récente qui a été faite dans l'*Asile des enfants vicieux*, fondé, il y a une dixaine d'années, à Baechtelen, près de Berne, par la Société suisse d'utilité publique. Mais je dois auparavant faire mes réserves quant à la fondation elle-même, dont la pensée première me paraît fausse en principe et très dangereuse dans ses conséquences.

Comme institution permanente, l'asile de Baechtelen est tout simplement une de ces erreurs grossières dans lesquelles tombe si souvent la philanthropie, lorsqu'elle prend pour guide unique un sentiment irréfléchi. Je l'envisagerai donc seulement ici comme une expérience temporaire, destinée à constater ce que peut l'action directe, personnelle et continue de l'homme sur l'homme.

Il résulte, au reste, des documents publiés à ce sujet qu'une minorité parmi les fondateurs n'avait pas d'autre intention. Elle voulait en quelque sorte mesurer la force absolue des moyens éducatifs, en les appliquant aux natures les plus incultes et les plus rebelles qu'il fût possible de rencontrer.

Les douze jeunes garçons de dix à seize ans que l'asile a reçus formaient, avec leur directeur, M. Kuratli, une véritable famille, et on les désignait publiquement ainsi, afin d'écarter toute idée d'opprobre ou de

pénalité. Mais ce n'était pas là un mot vide de sens comme tant d'autres ; ce qu'il promettait ne tarda pas à se réaliser, ainsi que nous l'apprend le rapport présenté, au bout de la deuxième année, par les inspecteurs, et inséré dans les actes de la Société suisse d'utilité publique.

Qu'on se figure ce qu'étaient les membres de la famille de Baechtelen avant leur entrée dans l'asile ! La grossièreté dans les manières, dans les goûts, dans la langage est le moindre de leurs défauts. L'habitude invétérée du mensonge, la brutalité envers leurs parents, une crasse ignorance, le mépris de toute autorité, la haine de tout travail et de toute règle en font de véritables prédestinés de la prison, du bagne et de l'échafaud. La plupart d'entre eux ont déjà subi les rigueurs de la justice. Tous ont été choisis à dessein, nous disent les fondateurs, parmi les enfants les plus corrompus, les plus vicieux de toute la Suisse. On trouve cependant un homme qui veut bien demeurer avec ces douze rebuts de la société, les supporter, les instruire, les élever, les traiter comme ses enfants, et plus que cela encore, les aimer ! Cet homme, c'est Kuratli, dont les talents pédagogiques, antérieurement éprouvés, ne suffiraient point à une semblable tâche s'ils n'étaient accompagnés d'une douceur inaltérable, d'une piété sincère, d'un dévouement sans bornes.

Or, sous la direction de ce maître, de ce patron,

de ce père de famille, voilà que ces âmes humaines s'épanouissent, deviennent accessibles à l'amitié, à la reconnaissance, au sentiment du devoir ; voilà que ces intelligences, engourdies par une longue inaction, se développent, s'ouvrent à une multitude de notions et d'idées nouvelles, se soumettent volontiers à des règles, à un travail, qu'elles avaient jusqu'alors envisagé comme le joug le plus insupportable ! Le physique même de ces enfants subit une métamorphose ; leurs physionomies sournoises, hideux mélange de malice et de fausseté, prennent une expression de franchise et de bienveillance ; leurs regards, dont la stupide immobilité n'était interrompue que par le clignotement de la dissumulation, commencent à s'animer tour à tour de honte, d'espérance et de joie !

Il y a là certainement quelque chose de plus qu'une œuvre de charité accomplie et qu'un bienfait passager ; il y a un fait moral, acquis à la science et à l'humanité ! Je regrette de ne pouvoir citer ici quelques fragments du rapport en question, pour achever de mettre en lumière l'ascendant que peut acquérir l'homme instruit, bienveillant, moral et zélé sur les êtres les plus ignares et les plus corrompus, en d'autres termes, l'efficacité que peut avoir le patronage, grâce aux trois qualités essentielles qui caractérisent son mode d'action.

CHAPITRE IX.

Patronage de la propriété foncière.

Les individus qui sont groupés autour d'une grande propriété rurale forment trois catégories distinctes, qui entretiennent avec le propriétaire trois espèces différentes de rapports. La première catégorie est celle des travailleurs qui l'aident à exploiter son domaine; la seconde se compose des indigents de la localité; la troisième comprend tous les artisans ou petits propriétaires voisins qui n'appartiennent à aucune des deux autres.

Le propriétaire achète le travail des premiers; il peut exercer la charité envers les seconds; il peut entretenir avec les derniers des relations amicales, provoquées, puis cimentées par des services réciproques.

Si le propriétaire possède, à l'égard de ces trois catégories de personnes, une supériorité notoire et incontestée d'éducation, de fortune et de position so-

ciale, tous les éléments constitutifs du patronage se trouveront ici rassemblés : un supérieur, des inférieurs, des rapports fréquents et nécessaires entre ceux-ci et celui-là. Que faut-il de plus pour que le groupe existe réellement comme tel, pour que le patronage s'y organise et y produise ses effets?

Il faut l'action personnelle du propriétaire. Il faut qu'on trouve en lui, non pas seulement le propriétaire, mais l'homme ; qu'il soit lui dans ses relations avec les autres membres du groupe ; qu'il y mette son esprit et son âme. Sans cette condition, le propriétaire ne représente que la propriété, c'est-à-dire un droit exclusif, qui, loin d'inspirer aux inférieurs du respect ou de l'attachement, excite d'ordinaire chez eux l'envie, quelquefois la haine. Pour mettre cette différence dans tout son jour, j'envigerai séparément les trois catégories dont se compose le groupe.

Le propriétaire peut faire exploiter son domaine par un fermier, un métayer, ou un domestique à gages, et percevoir ainsi son revenu sans entretenir aucun rapport direct avec ceux dont le travail manuel produit ce revenu. Dans ce cas, c'est lui sans doute qui paie le travail, et c'est pour lui que les travailleurs sont employés ; mais il n'est pour eux que la personnification de la propriété, la propriété incarnée. Qu'il soit bon, humain, éclairé, moral comme individu, il n'est rien de tout cela comme propriétaire, ou du moins ces

qualités, ne se manifestant presque pas dans les relations indirectes qu'il entretient avec ses inférieurs, ne sauraient lui procurer aucune autorité sur leurs sentiments et leurs idées, aucun moyen de diriger leur conduite et de contribuer à leur développement moral.

Pour que le patronage sur les travailleurs devienne possible, il est nécessaire que le propriétaire préside lui-même à l'exploitation de son domaine, qu'il soit la tête de cet organisme partiel dont les travailleurs sont les bras. Son intelligence doit diriger leurs efforts; son action personnelle doit concourir avec le stimulant matériel du salaire et en changer la nature en y mêlant des mobiles d'affection et d'émulation. En un mot, l'individualité du propriétaire doit agir directement sur celle du travailleur salarié; l'homme doit agir sur l'homme. Alors l'influence du supérieur sur les inférieurs sera inévitable, en vertu de cette loi générale de l'humanité qui fait naître la subordination volontaire partout où il existe à la fois dépendance et sympathie.

J'ai montré, dans les précédents chapitres, comment l'action immédiate de l'homme doit s'exercer à l'égard de la misère physique et de la misère morale, afin que la charité, en s'appliquant à détruire et non pas seulement à soulager cette double misère, puisse aboutir à des résultats certains et durables.

Que le propriétaire verse d'abondantes aumônes

dans la bourse des pauvres, qu'il fasse d'amples distributions d'aliments ou de vêtements, tout cela ne saurait tenir lieu du patronage personnel. C'est la propriété, non l'homme, qui répand ces bienfaits; la propriété, c'est-à-dire une chose matérielle qu'on envie et que l'on peut convoiter, mais qui ne parle ni à la raison ni au cœur du pauvre, et qui dès-lors ne peut imprimer à ses idées ou à ses sentiments aucune direction salutaire.

Enfin, tout propriétaire foncier a des voisins qui, sans recevoir de lui ni salaires, ni aumônes, sont à son égard dans un rapport d'infériorité quant à la fortune et quant à l'intelligence, des voisins sur lesquels, par conséquent, il peut exercer un ascendant moral et un patronage efficace, pourvu qu'il le veuille, et pourvu que, dans ses relations avec eux, sa personne, son individualité joue un rôle actif.

S'il se borne à leur vendre ses produits, à leur acheter ce dont il a besoin dans sa maison, à leur rendre service de loin sans entrer en contact avec eux, il restera pour eux le représentant abstrait de la propriété, le possesseur d'une fortune plus grande que la leur.

Ce patronage actif sur le groupe entier de la propriété rurale appellera sans doute le propriétaire à un sacrifice partiel de ses goûts et de sa liberté; il ne pourra plus jouir de ses revenus dans le désœuvrement élégant d'une vie toute mondaine, transporter les

mœurs de la ville au milieu des champs et goûter continuellement les douceurs intimes d'une société exclusivement homogène. Mais, admettons pour un instant que la pratique du patronage n'offre aucun attrait qui lui soit propre et ne procure aucune jouissance en compensation de celles qu'il exclut, les riches n'ont pas le choix ou ne l'auront pas longtemps. Il s'agit pour eux de fonder un ordre de choses qui garantisse le droit de propriété dans l'avenir; il s'agit d'empêcher la dissolution de la société, d'opposer des remparts à l'envahissement d'une nouvelle barbarie, de sauver enfin l'héritage de civilisation que leur ont transmis les générations précédentes.

Malheureusement les maîtres de la terre n'ont pas la conscience de leur position. Leur intérêt présent les aveuglant sur l'avenir, on les voit secouer à l'envi le fardeau du patronage et travailler à dissoudre le groupe de la propriété, en renonçant à l'exploitation patriarcale pour faire valoir leurs domaines par des intermédiaires qui leur répondent du revenu.

C'est ainsi que les anciens *clans* de l'Écosse ont disparu pour faire place à d'immenses troupeaux, dont le produit plus certain, plus facile à percevoir, permet aux propriétaires de mener partout où bon leur semble une existence confortable, tandis que leurs anciens tenanciers, devenus prolétaires et affranchis de toute dépendance immédiate, se sont dispersés pour échan-

ger leur travail contre un salaire incertain. C'est ainsi que les plaines de la haute Italie, livrées à de riches entrepreneurs, les *Mercanti di tenute,* sont cultivées par des travailleurs salariés, qui n'y séjournent que temporairement, et qui n'en connaissent pas même les propriétaires. C'est ainsi que l'absentéisme et l'exploitation parcellaire ont laissé tomber la population de l'Irlande sous l'influence exclusive de prêtres et de tribuns, avec lesquels l'Angleterre se voit contrainte aujourd'hui de traiter et de transiger.

Et cependant, il ne doit pas être sans quelques charmes l'exercice de ce patronage si naturel, si bien adapté à la position du propriétaire, si conforme d'ailleurs à ses vrais intérêts ! Dans l'état actuel de la civilisation, le seigneur terrien peut concilier la culture des lettres, des sciences ou des arts, les relations mondaines et les affaires même avec un séjour permanent sur son domaine. Il n'est plus obligé, pour régner sur ses paysans, de leur imposer par des avantages physiques et par un déploiement extérieur de puissance et de faste ; car la supériorité que l'éducation procure de nos jours à l'homme riche s'allie parfaitement avec une grande simplicité de mœurs, et serait d'autant mieux appréciée par les inférieurs, qu'ils la verraient de plus près.

Me trompé-je en pensant qu'il y aurait plus de véritable bonheur, pour le propriétaire, dans l'exercice

d'un patronage actif sur le groupe dont il est le chef, que dans toutes les jouissances et les dissipations auxquelles son revenu lui permet de se livrer ? Il faut occuper sa vie pour en jouir, et quelle plus noble tâche pourrait-on s'imposer, que celle de répandre le bien-être, l'instruction, la moralité parmi un petit peuple dont on serait le roi ?

Le groupe de la propriété urbaine présente aussi quelquefois les caractères qui rendent possible l'exercice du patronage. Quand une maison, habitée par de simples ouvriers, appartient à un homme que son éducation et sa position sociale élèvent beaucoup au-dessus d'eux, les moyens ni les occasions ne manquent à ce propriétaire pour influer personnellement sur les opinions, sur les sentiments, sur la conduite de tels locataires; car ceux-ci ont grand intérêt à mériter ou à capter sa bienveillance, et il lui est toujours facile d'inspirer, par ses actes et par ses procédés, un peu de confiance et d'affection, à ces familles nécessiteuses au milieu desquelles sa richesse lui assigne un rang indisputable.

Mais ces rapports n'existent qu'autant que le propriétaire habite sa propre maison, ou que tout au moins il la gère lui-même ; or, cette condition préa-

lable n'est, dans nos mœurs actuelles, qu'une exception et une rare exception.

Pour les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des propriétaires riches, une maison n'est qu'une source de revenus, qu'ils cherchent à rendre aussi productive et aussi peu embarrassante que possible. Il faut que cette propriété, à l'instar des capitaux qu'ils ont engagés dans les fonds publics ou dans les entreprises industrielles, leur rapporte annuellement une somme ronde, sans leur imposer aucune des gênes, des fatigues et des inquiétudes attachées à la gestion d'une fortune immobilière; car, le principal avantage qu'ils trouvent à être riches, c'est précisément de pouvoir s'affranchir de tout travail pénible et assujétissant, de toute relation forcée avec des inférieurs, de toute préoccupation qui empiéterait sur leurs loisirs et empoisonnerait leurs jouissances.

A cet effet, le propriétaire se décharge sur autrui du soin de gérer ses immeubles et de faire valoir son droit dans tous les rapports auxquels cette gestion peut donner lieu. Par là, il s'assure un revenu à peu près fixe, en conservant cette entière liberté à laquelle il attache tant de prix. Quant aux locataires qui habitent la maison, aux ouvriers qui la réparent, aux fournisseurs, aux indigents et aux autres voisins qui auraient composé le groupe de la propriété urbaine, ils ne voient que le gérant et ne connaissent que lui. Le propriétaire

est pour eux un être de raison, un personnage fictif, dont ils ignorent peut-être le nom, et très certainement la demeure, le genre de vie et les qualités personnelles.

Qu'arrive-t-il alors? C'est que le gérant, qui se montre en toute occasion exigeant, rigoureux, avare de concessions, parce que c'est à la fois son devoir et son intérêt, parce qu'il a été choisi pour être tout cela et que sa gestion n'est pour lui qu'un métier, excite, chez tous ceux avec lesquels son administration le met en conflit, des sentiments de répulsion et d'antipathie, non pas contre lui, qui n'a fait que son devoir de mandataire, mais contre le propriétaire absent, ou plutôt contre la propriété. La haine, qui ne pourrait sans injustice s'arrêter au gérant, et qui ne peut s'attacher à un propriétaire inconnu, atteint en définitive le droit en vertu duquel l'un et l'autre ont agi.

C'est ainsi que le groupe de la propriété urbaine, qui, sous le régime du patronage, se serait rallié aux principes conservateurs de l'ordre social, va peut-être, grâce à la manière dont le propiétaire a usé de son droit, fournir des recrues à l'émeute, des auxiliaires à tous les ennemis de la société.

Si le patronage entrait une fois dans nos mœurs, le propriétaire, qui trouve maintenant, et avec raison, fort simple et fort légitime de percevoir le revenu de ses maisons comme il perçoit ses rentes sur l'État, se

verrait contraint par l'opinion publique d'entretenir des rapports directs avec ses locataires et ses voisins. Puis, à mesure que l'impulsion deviendrait plus générale, on verrait se former d'autres groupes organiques en dehors de la propriété. Chaque famille notable serait amenée à localiser son influence et sa charité, pour les rendre efficaces ; à se choisir un quartier, une rue, quelquefois une seule maison, pour y pratiquer le patronage sur une échelle proportionnée à ses moyens. Ce serait le groupe de la notabilité.

En même temps, les groupes conventionnels devenant de plus en plus nombreux et perfectionnant leur organisation à mesure qu'ils se multiplieraient, on verrait bientôt le patronage embrasser, comme un vaste réseau, la société tout entière, et imprimer à son développement intellectuel et moral, c'est-à-dire à la civilisation, dans le sens le plus élevé de ce mot, une marche progressive dont nous pourrions difficilement aujourd'hui nous faire une juste idée.

Le patriciat de l'ancienne Rome renaîtrait, avec sa clientèle et son culte domestique, mais sans l'esclavage, sans les priviléges iniques, sans les exclusions légales, sans les luttes sanglantes qui caractérisaient une société païenne, encore à demi-barbare, et composée de deux races d'origine différente.

Je ne terminerai pas ce chapitre sans signaler une influence très remarquable que peut exercer la propriété foncière sur le groupe de la famille.

La famille est le groupe le plus naturel, celui qui préexiste à tous les autres et qui leur sert de type, quelquefois d'embryon. C'était autour de la famille du maître ou du seigneur, que se groupaient, dans la société romaine, les esclaves, les affranchis, les clients; dans la société féodale, les serfs, les censitaires, les ministériaux.

Le groupe de la propriété foncière est comme un fruit à couches concentriques, dont la famille forme le noyau. Si le noyau éclate, ses enveloppes se brisent et se détachent. Le groupe de la famille établissant le plus naturel de tous les patronages, celui de la force et de l'expérience sur la faiblesse et l'inexpérience, quel autre pourrait se réaliser si celui-là devenait impossible?

Cependant, comme ce groupe est le seul dans lequel les transformations récentes de notre organisation sociale aient laissé subsister un patronage légal, je n'ai pas eu à m'en occuper spécialement.

Mais si les mœurs n'ont rien à faire pour introduire le patronage dans un groupe où les lois l'ont maintenu en pleine vigueur jusqu'à présent, elles peuvent contribuer puissamment à conserver intact le groupe lui-

même, que les lois, tout en paraissant le respecter, ont indirectement travaillé à dissoudre.

La propriété foncière, surtout la propriété rurale, a une tendance manifeste à resserrer le faisceau domestique ; mais c'est à condition qu'elle ait conservé un certain degré de permanence. Il faut que le faisceau de la famille se rattache à la propriété par une possession continue ; il faut qu'une génération naisse, vive et meure sur son patrimoine, puis le transmette à la génération suivante; car, c'est ainsi seulement que peut s'opérer, entre la vie extérieure et le développement intérieur de l'homme, une association intime et durable.

Les idées et les sentiments que l'éducation et la vie de famille déposent dans notre esprit et dans notre cœur n'y entrent pas seuls; les objets extérieurs qui nous entourent et qui constituent en quelque sorte le moule matériel de notre vie, occupent aussi notre intelligence et notre âme ; ils y produisent des impressions, ils y laissent des images, qui s'unissent et se confondent avec les sentiments et les idées que nous avons pu recevoir en même temps. Si les impressions de la vie extérieure ont été uniformes, si les images qui nous en restent ne sont point effacées par d'autres impressions, elles corroborent et rendent plus durable tout ce qui s'y est naturellement associé : une impression fortifie un sentiment, une image rappelle une idée.

Si, au contraire, notre moule matériel a changé

plusieurs fois de forme et d'aspect pendant que s'opérait le développement de notre esprit et de notre cœur, les résultats de ce développement ne se rattacheront plus qu'à des impressions passagères, fugitives, incapables de leur prêter aucune force, aucune vitalité.

Un patrimoine qui a vu naître et mourir plus d'une génération, acquiert une physionomie caractéristique, où se reflète celle de la famille même qui l'occupe. Chacun des penchants et des goûts, chacune des vertus et des habitudes qui étaient propres à cette famille, chacun des événements intérieurs qui l'ont agitée, affligée ou réjouie, laisse quelque trace, quelque empreinte reconnaissable sur le sol ou dans les bâtiments du manoir patrimonial. L'existence de la famille se trouve ainsi prolongée, dans le passé, par tout ce qui atteste le passage d'une génération antérieure; dans l'avenir, par le sentiment qui porte la génération vivante à se préoccuper des besoins de celle qui la suivra.

Quand l'homme fait emporte partout avec lui un souvenir ineffaçable des lieux où s'écoulèrent son enfance et sa jeunesse; quand il n'y a pas une de ses premières joies et de ses premières douleurs, qui ne soit irrévocablement unie dans sa mémoire à une image parfaitement distincte et présente; quand il voit continuellement autour de lui par les yeux, ou au dedans de lui par la pensée, ce manoir paternel dont chaque arbre et chaque pierre lui rappellent ou

les vertus de ses ancêtres, ou la tendresse de ses parents, ou les jeux de son premier âge; comment oublierait-il les sentiments et les principes que son âme apprit à connaître dans ces lieux mêmes dont l'image ne le quitte plus? Absent, il éprouve, quoi qu'il fasse, un vide pénible, un regret insurmontable, car le moule extérieur dans lequel il a vécu depuis sa naissance a imprimé à tout son être des formes qu'il doit maintenant modifier, des habitudes auxquelles il doit renoncer. Mais ce vide et ce regret ne peuvent se faire sentir à lui, sans que son passé tout entier, sans que l'éducation qu'il a reçue et les affections dont il fut entouré dès son berceau se représentent à sa mémoire. Bien qu'il soit éloigné de sa famille, c'est encore elle qui vit en lui; sa vie continue d'être collective; l'individualisme ne le gagne point; le faisceau de la famille subsiste, grâce à la force que prêtent aux liens invisibles les liens visibles qui sont entrelacés avec eux.

Et, si l'absence doit avoir un terme, s'il est permis à l'homme qui a vécu loin du manoir paternel d'y revenir un jour! En vain l'oubli aurait creusé un abîme entre son présent et son passé; en vain l'individualisme l'aurait isolé du faisceau domestique; en vain son âme se serait corrompue au contact d'un monde que son éducation ne lui avait pas fait assez connaître. La liaison intime de ses premières impressions avec ses premières idées subsiste, et aussitôt que les objets dont

il a presque perdu le souvenir apparaîtront de nouveau à ses yeux, tout ce qui s'y rattachait dans son esprit et dans son cœur reprendra vie en même temps.

Quelle irrésistible émotion s'empare de lui au moment où il aperçoit dans le lointain les arbres séculaires qui ombragent l'héritage paternel ; puis, lorsqu'il découvre et reconnaît successivement les diverses parties de l'antique manoir ; puis, lorsqu'il se retrouve enfin au milieu de tous ces témoins, vivants quoique inanimés, de la plus belle moitié de son existence !

Si le retour au pays qui nous a vu naître ébranle déjà puissamment les cordes sensibles de notre âme, combien ne doivent-elles pas vibrer plus fortement à la vue du manoir patrimonial dont la physionomie réveille à la fois en nous tout un monde de sentiments et de pensées !

Aujourd'hui, hélas ! où trouve-t-on des propriétés rurales qui, en se perpétuant dans les mêmes familles, servent à en resserrer les liens ?

Dans les pays où a passé le niveau révolutionnaire, la mobilisation des propriétés les dépouille peu à peu de tout caractère patrimonial, de toute physionomie particulière. Elles deviennent de pures valeurs, qu'on aliène dès que l'occasion s'en présente et qui se divisent entre les héritiers comme un capital. Elles ne rappellent plus rien, car les propriétaires n'y laissent

plus leur empreinte, si ce n'est peut-être des changements et des constructions propres à en augmenter la valeur vénale. Errante de demeure en demeure, la famille n'a plus de souvenirs qui viennent en aide à ses sentiments, plus d'images dont la persistance lui rappelle en tout temps et en tout lieu qu'elle forme un faisceau, un groupe distinct au milieu de la grande société.

Mais il est certaines limites en deçà desquelles on ne peut plus faire rétrograder l'humanité, quand elle les a une fois dépassées. La mobilisation des propriétés, avec toutes ses conséquences, a été, pour les sociétés européennes les plus avancées, un progrès économique si évident, un moyen si puissant d'activer la production des richesses et d'accroître le bien-être matériel des propriétaires et des capitalistes, que, loin de songer à revenir sur ce progrès, là où il est accompli, l'esprit humain déploie tous ses efforts pour le réaliser là où il est encore à faire.

Cependant, si la législation ne revient pas en arrière, les mœurs peuvent ralentir le mouvement qu'elle a imprimé, et la cause qui est définitivement perdue devant la loi peut se trouver à peu près gagnée devant le tribunal de l'opinion. Il dépend, en effet, de la classe des propriétaires de redonner à la propriété foncière ce caractère de permanence et de fixité qu'elle a perdu, ou tout au moins de mettre à sa mobilisation certaines

bornes, que l'application de la loi dépasserait évidemment s'ils en adoptaient l'esprit sans réflexion.

Cette résistance des mœurs à la tendance des lois s'observe dans quelques pays, notamment dans quelques provinces de la France, où la législation, quoiqu'elle ait fait tout ce qu'elle pouvait faire dans le sens du progrès économique, n'a pu détruire encore toutes les habitudes formées par les lois antérieures.

Cet état de choses pourrait subsister longtemps et s'étendre hors de ses limites actuelles, si, à la résistance irréfléchie provenant des habitudes, se joignait la résistance réfléchie provenant de convictions raisonnées.

CHAPITRE X.

Patronage de l'industrie manufacturière.

Le groupe de l'industrie manufacturière est si complètement organisé par l'effet même des besoins actuels de l'industrie, et le patronage y est si clairement indiqué par la nature des rapports que l'entrepreneur d'industrie entretient avec ses ouvriers, qu'il serait superflu d'insister longtemps sur cette application de mon principe général.

Le chef du groupe a déjà reçu le nom de patron; il ne lui reste plus qu'à le mériter en y ajoutant la chose. Quelques-uns l'ont essayé, en France et ailleurs, avec un succès proportionné en général au zèle dont ils ont fait preuve. Si les résultats qu'ils ont obtenus ne leur suscitent pas de nombreux imitateurs, la faute en est à cette pente fatale du siècle, qui pousse le capitaliste, comme le propriétaire, à n'apprécier dans sa position

que la somme de liberté, de bien-être intérieur et de faste extérieur qu'elle lui permet de se procurer.

Il y a pourtant, en faveur de ce patronage de l'industrie manufacturière, un motif plus sérieux que la simple convenance et que l'intérêt même de la société; il y a ici un devoir à remplir, parce qu'il y a un dommage à réparer.

Je me hâte de dire, pour qu'on ne se méprenne pas sur le sens de ce qui précède, que le dommage dont il s'agit ne consiste ni dans l'insuffisance des salaires, ni dans la monotonie ou l'insalubrité du travail, ni dans les chômages éventuels qui interrompent la production, et que, d'ailleurs, il est plutôt le fait de l'industrie envisagée collectivement que de chaque entreprise particulière.

Ce dommage, c'est d'abord le relâchement des liens de la famille chez une partie de la population ouvrière, c'est ensuite la démoralisation causée par le mélange des âges et des sexes dans les grands ateliers : seuls maux à raison desquels, selon moi, on puisse faire peser une responsabilité morale sur le système industriel moderne, tous les autres étant ou les conséquences inévitables d'un progrès qui profite à tout le monde, ou les effets non moins inévitables de causes que les fabricants ne peuvent ni prévoir ni prévenir.

C'est pour s'assurer une position avantageuse sur le champ de bataille de la concurrence, que les manu-

facturiers ont remplacé une partie de leurs ouvriers mâles et adultes par des femmes et des enfants, et qu'ils ont réuni leurs travailleurs par centaines dans des ateliers communs. Ils en avaient le droit, et ils l'ont fait d'ailleurs ouvertement, sans fraude ni oppression, avec le libre consentement des ouvriers, qui, certes, ne sauraient élever à ce sujet aucun grief raisonnable.

Mais la société, qui peut se trouver gravement compromise ou menacée par les déplorables conséquences de cet état de choses, n'est-elle pas fondée à se plaindre et à réclamer? Doit-elle permettre que, pour l'enrichir et pour multiplier ses jouissances matérielles, on attaque son principe vital, en détruisant, chez une partie de la population ouvrière, l'institution tutélaire de la famille et le germe des vertus sociales?

Les socialistes ont tellement gâté cette question, qu'il faut, lorsqu'on en parle après eux, prendre à chaque pas ses réserves contre leurs exagérations et leurs absurdités. Ainsi, je dois déclarer formellement qu'il n'y a rien de commun entre le patronage, tel que je l'entends, et cette association du capital avec le travail, c'est-à-dire du patron avec ses ouvriers, que les socialistes ont presque réussi à faire généralement admettre comme la vraie solution du problème; association qui, à de très rares exceptions près, ne saurait être qu'un leurre pour les ouvriers, si on la suppose

volontaire, et une spoliation injuste pour le patron, si on la suppose forcée.

Le groupe de l'industrie manufacturière est un groupe de subordination, dont l'organisme serait entièrement dérangé si les travailleurs salariés participaient aux droits et aux chances du capital. Le patronage n'y est possible, ou du moins n'y peut déployer toute sa puissance, et produire ses résultats les plus salutaires, qu'autant que la condition économique des divers membres du groupe demeure intacte, ainsi que les rapports qui en résultent. Dans cette hypothèse, il offre certainement le moyen à la fois le plus simple et le plus efficace de remédier aux deux maux que j'ai signalés.

Dans la plupart des manufactures, l'inspection sur les ateliers s'exerce uniquement dans l'intérêt du travail, c'est-à-dire au profit de l'entreprise, non dans l'intérêt des mœurs, que les agents chargés de l'inspection ne contribuent que trop souvent eux-mêmes à corrompre? C'est là le premier abus sur lequel la réforme doit porter. Il faut que les ateliers soient l'objet d'une surveillance assidue, exercée par le patron et par des agents d'une moralité sûre, choisis en vue de cette fonction, et possédant la confiance des ouvriers.

Pourquoi la loi ne viendrait-elle pas ici au secours des mœurs? En faisant, de l'excitation à la débauche, un délit spécial, a-t-elle suffisamment prévu les formes

diverses qu'il pourrait revêtir? Ne serait-il pas juste que le patron fût rendu responsable des abus et des scandales que peuvent amener ces réunions nombreuses de travailleurs qui ont lieu à son profit, dans sa fabrique et en quelque sorte sous ses yeux?

Quant à la dissolution de la famille, il est douteux qu'on puisse y remédier par des moyens directs, appliqués à la cause du mal. La vie de famille, chez le travailleur, sera toujours difficile à concilier avec les exigences de la grande industrie. Mais il faut alors que le patronage de l'industrie remplace, dans le développement moral de l'ouvrier, l'influence que des liens affaiblis et des rapports devenus presque impossibles ne peuvent plus avoir; il faut que les ouvriers, hommes, femmes et enfants, se sentent groupés, par leurs sympathies autant que par leur intérêt, autour de la famille du patron, qui deviendra comme le noyau d'une grande famille de travailleurs; il faut que le patron, au lieu de n'être, pour ses ouvriers, que la personnification du capital qui les met en œuvre, devienne un individu distinct, et entre comme tel en communication de sentiments et d'idées avec chacun d'eux; il faut que ses ouvriers cessent d'être pour lui de pures machines humaines, dont il ne s'occupe que pour tenir compte de ce qu'elles lui coûtent et de ce qu'elles lui rapportent.

Je le répète, cette application du patronage a un

caractère de réparation et de devoir qui n'existe pas dans les autres. Le groupe industriel doit substituer aux liens qu'il relâche et aux sanctions qu'il affaiblit d'autres liens et d'autres sanctions. Les plus moraux, les plus consciencieux, les plus intelligents, parmi les patrons industriels, ont compris ce devoir, et sont entrés, au moins partiellement, dans la voie qu'il leur indiquait.

Je citerai, comme particulièrement remarquables, les expériences de ce genre qui ont été faites, en Angleterre, dans la manufacture de M. Malkomm, à Mayfield, et dans celle de MM. Gregg, à Ballington; aux États-Unis, dans la manufacture de Lowel; en France, dans la manufacture de MM. Malapert, à Schirmeck (Vosges), et dans celle de MM. Schlumberger, à Guebwiller (Haut-Rhin).

CHAPITRE XI.

Du patronage dans les groupes conventionnels.

Parmi les hommes qui veulent le maintien de l'ordre social sur ses bases actuelles, soit parce qu'ils ont un intérêt particulier à ce que ces bases ne soient pas changées, soit parce qu'ils comprennent que tout progrès accompli en dehors de cette voie ne serait qu'un mouvement rétrograde vers la barbarie, une erreur aussi préjudiciable aux intérêts les plus généraux de la société qu'à ceux de la classe dominante, il s'en trouve beaucoup qui ne sont ni propriétaires, ni chefs de manufactures, et qui, par conséquent, ne pourront exercer le patronage que dans les groupes qu'ils créeront eux-mêmes, ou auxquels ils s'adjoindront avec le consentement de ceux qui les auront formés.

J'ai déjà fait mention du groupe qui pourrait se former autour de chaque famille notable, à l'instar de

celui de la propriété ; mais toute notabilité sociale qui, par une cause quelconque, n'aura pu être utilisée dans les groupes organiques, trouvera dans les groupes conventionnels une sphère d'activité exactement appropriée à la nature et à l'étendue de ses moyens d'agir.

Les associations charitables, instructives, moralisantes, récréatives, offriront au savant, au littérateur, au chrétien zélé, aussi bien qu'à l'homme d'action, à l'homme de finance et à l'homme du monde, des moyens d'influence assortis aux goûts, aux habitudes, aux occupations de chacun d'eux, et dont ils pourront à leur gré circonscrire l'application dans les bornes les plus étroites.

L'efficacité du patronage ne se mesurant point par le nombre des individus dont se compose le groupe, puisque plus l'action est restreinte, plus elle est intense, et plus, par conséquent, elle peut produire d'effet, il n'y a aucune raison pour assigner aux groupes conventionnels un autre minimum que celui qui est assigné par les lois et par la nature des choses aux associations en général : *Tres faciunt collegium.*

Les riches propriétaires, les grands manufacturiers auront, en qualité de chefs des groupes organiques, la plus forte tâche; et il en doit être ainsi, car ce sont eux qui profitent le plus des avantages de l'état social; mais nul ne pourra prétexter son impuissance ou la modicité de sa fortune pour demeurer dans l'inaction. Les

moindres supériorités auront leur place dans cette organisation spontanée et pourront se choisir une part d'action dans l'œuvre commune.

Je dois maintenant dire quelques mots de chacune des quatre espèces d'associations que j'ai signalées comme se prêtant le mieux à l'exercice du patronage.

I. *Associations charitables.*

Je rapporte à ce premier chef les sociétés de secours mutuels, si répandues en Angleterre sous les noms de *Friendly societies* et de *Provident societies.*

Tantôt elles se composent exclusivement d'ouvriers, tantôt elles admettent des associés d'une classe supérieure, qui n'y entrent que pour augmenter le fonds de secours et pour en diriger ou en contrôler la gestion. Celles de la première espèce ont fréquemment dévié de leur but pour devenir des foyers de chartisme et de communisme, ou bien elles se sont dissoutes sans avoir pu l'atteindre, grace à leur mauvaise administration. Les autres ont en général conservé leur caractère d'associations purement charitables et ont vu s'accroître d'année en année leurs ressources et leur bienfaisante activité.

C'est dans ces dernières seules que le patronage est possible. Il y existe déjà en germe par la présence des

coopérateurs désintéressés; il ne s'agirait, pour l'y organiser tout-à-fait, que d'assigner à chacun de ceux-ci une sphère d'action distincte, où il pût et dût entrer en rapport direct et permanent avec un nombre déterminé de familles ouvrières, soit pour le versement de leurs contributions, soit pour la distribution éventuelle des secours.

II. *Associations instructives.*

Si le développement intellectuel des classes inférieures prend généralement une mauvaise direction, cela tient en grande partie à ce que personne ne s'occupe de lui en imprimer une meilleure, ou n'emploie à cet effet les moyens convenables. L'ouvrier avide d'instruction ne trouve à sa portée que des livres propres à l'égarer, des gazettes pires encore que les livres et un enseignement oral qui a peut-être pour but unique d'exciter ses mauvaises passions.

Il y a là, pour les associations instructives, une sphère d'activité immense, dans laquelle, abstraction faite de la somme d'instruction positive qu'il leur sera donné de répandre, elles pourront produire un bien négatif incalculable en fermant l'accès des esprits à beaucoup d'erreurs dissolvantes et de pernicieuses excitations.

Rien n'est plus simple que l'organisation des sociétés d'instruction mutuelle. Une très modique contribution annuelle de tous les associés pourvoit aux frais d'un local et aux dépenses courantes; les membres dirigeants fournissent des livres, des objets d'art, des collections d'histoire naturelle, des instruments de physique, et se chargent d'un enseignement oral qui, pour atteindre son but, ne doit être ni savant ni de longue durée. Les entretiens journaliers font le reste de l'œuvre.

Il existe des associations de ce genre en Angleterre, en Allemagne, en Suisse et ailleurs. L'auteur de ce mémoire en a vu fonctionner quelques-unes; il a eu des renseignements sur plusieurs autres. Là, des cours de littérature, d'hygiène, d'économie politique, de physique et d'histoire naturelle, donnés le plus souvent par de jeunes avocats ou de jeunes médecins, sont assiduement suivis par une foule d'ouvriers, dont le silence religieux, interrompu seulement par quelques murmures d'approbation, atteste l'intérêt qu'ils prennent à cet enseignement; là, on voit des savants, des magistrats, des hommes du monde, consacrer presque journellement une partie de leurs loisirs à des conversations familières, où leur influence agit d'autant plus qu'ils paraissent moins songer à l'exercer et que leurs interlocuteurs, habitués à les voir ou à les entendre, se sentent moins gênés en leur présence.

Toutefois, la plupart de ces sociétés sont défectueuses

sur un point, c'est que le choix des livres qui doivent composer la bibliothèque commune n'est pas soumis à un contrôle assez sévère.

Le caractère d'un siècle déteint sur tout ce qu'il produit, en particulier sur toutes les œuvres littéraires qu'il fait éclore, qu'elles soient sérieuses ou badines, adressées aux hommes studieux ou au public frivole, composées à bonne ou à mauvaise intention; de sorte que tel livre qui, par son but apparent, par son sujet, par le caractère connu de son auteur, semble offrir toutes les garanties désirables, se trouve être quelquefois aussi dangereux que les plus mauvaises productions de la même époque. Si le poison n'y est pas étalé, comme dans celles-ci, aux yeux du lecteur, il est caché dans l'esprit général de l'ouvrage, dans le ton, dans la langue même et dans ce je ne sais quoi d'indéfinissable qui donne un air de famille à toutes les œuvres du même temps.

Il ne serait pas difficile d'alléguer maint exemple à l'appui de cette vérité. Je me contenterai, pour ne citer aucun nom, de poser à mes lecteurs cette question générale : N'y a-t-il pas, dans certaines compositions historiques modernes, dont les auteurs jouissent de la meilleure renommée, une tendance manifeste à rejeter sur les institutions, sur les événements, sur l'organisation et l'esprit dominant de la société la responsabilité morale des actes individuels ? Eh ! bien, cette idée-là, dans

son expression absolue, est la base philosophique de tout le socialisme. Tous les systèmes des écoles socialistes sont en germe là dedans, depuis l'épopée saint-simonienne jusqu'au communisme le plus brutal.

Ceux qui composent, dans un but philanthropique, des bibliothèques populaires, devraient en écarter, autant que possible, la littérature des périodes critiques et révolutionnaires, et y faire entrer de préférence celle des périodes organiques, où la société était groupée autour de ses chefs de file et cimentée par des croyances bien vivantes.

III. *Associations moralisantes.*

Les associations de cette espèce les plus connues sont les congrégations ou corporations religieuses et les sociétés de tempérance.

Les premières sont toujours fondées ou dirigées par des membres du clergé qui deviennent les chefs naturels du groupe, et auxquels la pratique du patronage n'a pas besoin d'être enseignée ni recommandée, car elle forme déjà une partie essentielle de leurs fonctions ordinaires, où l'action locale, personnelle et continue leur est prescrite comme un devoir. Je cite donc les congrégations religieuses plutôt comme des types à étudier et comme des modèles à suivre, que comme

des expériences à faire ou des innovations à introduire.

Quant aux sociétés de tempérance, il n'y a pas plus d'un demi-siècle, si je ne me trompe, qu'elles ont pris naissance aux États-Unis d'Amérique, ou peut-être en Angleterre. C'est de là qu'elles se sont répandues sur le continent européen, où elles n'ont guère prospéré, à ma connaissance, qu'en Suède et en Saxe.

Leur influence aux États-Unis ne s'est pas bornée, comme on pourrait le croire, à corriger une partie des 300,000 ivrognes que ce pays comptait à l'époque où elles y furent organisées, et à diminuer une consommation de boissons alcooliques qui était, à la même époque, de plus de 300 millions de litres, c'est-à-dire en moyenne de 27 litres par tête ; elles ont fait plus, elles ont introduit dans les mœurs privées du peuple des changements durables, et ont assuré de la sorte un caractère de permanence à une réforme qui, sans cela, eût été aussi passagère que l'existence même de ces sociétés.

Quelques-unes, notamment celle de Boston, avaient adopté dans leur organisation et dans leur manière d'agir les formes qui caractérisent l'action individuelle de l'homme sur l'homme et qui en expliquent l'efficacité. Aussi trouverait-on, dans les documents qui ont été publiés à ce sujet, beaucoup d'indications précieuses pour la pratique du patronage dans les groupes organiques aussi bien que dans les groupes conventionnels.

IV. *Associations récréatives.*

Je ne mentionne que pour mémoire cet intéressant sujet, sur lequel il y aurait des volumes à écrire. Le riche, pour ses délassements plus encore que pour ses occupations sérieuses, cherche l'homogénéité dans les personnes, et le raffinement, le confortable, la perfection dans les choses. Cependant la musique, la danse, la gymnastique, les jeux d'adresse et bien d'autres sortes d'amusements pourraient le mettre en contact avec ses inférieurs et lui fournir la possibilité d'influer sur leurs sentiments et sur leurs opinions, sans que la somme totale de ses plaisirs s'en trouvât diminuée.

J'ai assez amplement développé le principe d'après lequel nos mœurs devraient se modifier sur ce point comme sur les autres. Quiconque en voudra sincèrement faire l'application concevra aisément de lui-même tous les détails de la mise en œuvre.

CHAPITRE XII.

De la mise en pratique du patronage.

Si le patronage était pratiqué avec zèle et persévérance partout où la population vouée aux travaux manuels se trouverait, soit organiquement, soit conventionnellement, groupée autour des hommes d'intelligence et de fortune, l'ordre social serait bientôt raffermi et consolidé, la misère en grande partie détruite, la classe ouvrière réconciliée avec sa condition, sans que la moindre atteinte eût été portée à des droits acquis, sans que le législateur eût rendu aucune loi nouvelle, sans que l'État eût assumé aucune charge onéreuse.

Le patronage n'étant d'ailleurs ni un système ni une institution, mais un mode de vivre volontaire, individuel et d'une efficacité purement locale, l'application en sera bienfaisante, quelque restreinte qu'on la suppose. Ici, nul ensemble n'est nécessaire, nulle entente,

nul concert préalable n'est requis. Chaque homme que sa volonté ou sa position aura mis à la tête d'un groupe y trouvera une sphère d'activité taillée à sa mesure, où la somme de bien qu'il pourra produire dépendra uniquement de ses propres efforts, et non de ce que feront ou ne feront pas d'autres personnes employant les mêmes moyens; une sphère d'activité dans laquelle il pourra aussi ne s'engager qu'autant qu'il le voudra, tenter divers essais, changer plusieurs fois de moyens et de système, s'arrêter ou reculer s'il ne réussit pas, s'avancer et aller jusqu'au bout si le succès couronne ses efforts.

La mise en pratique du patronage n'exige aucun acte préparatoire extérieur, aucune avance de fonds, aucune annonce publique, aucune installation formelle. Il importe même beaucoup d'en écarter avec soin tout ce qui ressemblerait à une mise en scène.

Le patronage est une marchandise qui se donne pour rien, et qui ne veut par conséquent ni affiches, ni enseigne, ni boutique ouverte. Non-seulement il ne faut pas l'annoncer, mais il ne faut pas le nommer, ni prononcer aucun des mots qui s'y rapportent.

J'ai dû, pour me faire comprendre et pour éviter de continuelles circonlocutions, employer certains termes qui formaient en quelque sorte la langue technique de mon sujet. On ne peut discourir ni discuter sur aucune question sans faire usage de quelques signes

abrégés, pour représenter les idées qui reviennent le plus souvent.

Mais quand on en vient à l'application, toute cette nomenclature, toute cette charpente logique ne sert plus à rien et peut nuire au succès.

Une idée d'ordre, éminemment pratique, mûrie par l'étude et par la réflexion, n'a pas besoin, pour faire son chemin et se réaliser, d'être publiée à son de trompe sur les tréteaux et dans les carrefours, à l'instar des absurdités malfaisantes de la démagogie et du socialisme. Plus la recette est bonne, plus il importe d'empêcher que le public ne la confonde avec celles que lui débitent des charlatans ambitieux ou ignares, et ne prenne pour un nouveau poison ce qui doit précisément servir de contrepoison à leurs drogues malsaines et à leurs mixtures nauséabondes.

Les conditions qu'exige la mise en pratique du patronage sont purement morales et psychologiques.

La première, c'est une volonté bien arrêtée de maintenir et de respecter, comme bases fondamentales de l'ordre social, les croyances religieuses et les idées d'ordre moral qui en découlent.

Rien n'assurerait mieux l'efficacité du patronage que si ceux qui seront appelés à l'exercer étaient eux-mêmes des hommes sincèrement religieux. Cependant, j'estime que l'on peut, à défaut de cette foi subjective, se convaincre assez fortement par le raisonnement et

par l'observation, de la nécessité absolue des croyances religieuses, pour se faire un devoir non moins absolu de les entretenir, de les respecter et de contribuer à les répandre parmi le peuple ; j'estime surtout, hélas ! que notre époque de criticisme, d'ecclectisme, et par conséquent de scepticisme, ne perdra pas de sitôt ce caractère, et que représenter la foi comme condition indispensable d'une réforme quelconque, ce serait vouloir ajourner indéfiniment tout essai de cette réforme.

Mais qu'on ne se fasse pas illusion ! Rien ne saurait être plus contraire à l'action personnelle de l'homme sur l'homme, que le doute chez celui qui doit agir. Si de grands hommes d'État, tels que Charlemagne et Napoléon, purent, quoique sceptiques eux-mêmes, raffermir sur sa base religieuse l'édifice social que de violentes secousses avaient ébranlé, c'est qu'ils agissaient de loin, par des lois et par des actes tout extérieurs, tandis qu'ils avaient pour organes immédiats, auprès des populations, une église dont les ministres étaient animés de la foi la plus vive.

Aujourd'hui, le besoin se fait sentir d'une action plus générale et plus continue que ne peut l'être celle du clergé. Il faut que toutes les notabilités sociales fassent concourir leur action immédiate avec celle de l'église, car l'édifice est plus ébranlé que jamais; il est miné jusque dans ses fondements.

Or, l'ascendant moral des laïques s'acquerra par les

mêmes moyens et sous les mêmes conditions que celui des prêtres.

Les idées que vous voulez inculquer à vos inférieurs sur Dieu, sur la destinée de l'homme, sur ses devoirs envers lui-même et envers autrui, doivent être formulées clairement et composer un système qui ne varie pas; car si l'homme du peuple reçoit de vous ses opinions toutes faites, c'est parce qu'il vous verra ou vous croira convaincu, non parce qu'il le sera lui-même. Tout l'appareil de définitions, de principes abstraits et de syllogismes dont se compose une démonstration philosophique étant pour lui lettre close, vous ne réussirez point à former ses convictions s'il conserve quelque doute sur la sincérité des vôtres, si le scepticisme de votre esprit se manifeste dans votre langage ou dans vos actes.

Ainsi, ceux qui voudront pratiquer le patronage devront s'imposer, dans leur vie privée, certaines règles de conduite, sous peine de manquer le but auquel tendent leurs efforts. La volonté de se soumettre à de telles règles et de faire en outre le sacrifice d'une partie de leur liberté, de leur temps et de leurs goûts, forme la seconde des conditions morales dont j'ai parlé.

Au nombre des avantages attachés à la fortune, il en est un qu'elle n'a offert à aucune autre époque aussi complètement que de nos jours, c'est la liberté

presque illimitée qu'elle procure à l'homme riche d'appliquer ses facultés, d'employer son temps et de satisfaire ses goûts comme bon lui semble. Cet avantage est le résultat de l'accumulation des capitaux, du développement que cette cause a imprimé aux industries productives, et de la mobilisation des propriétés, qui est encore une conséquence du même fait. Toute fortune est devenue une valeur liquide, dont le chiffre indique exactement la somme du pouvoir que son possesseur peut exercer sur les choses et sur les hommes, c'est-à-dire sur tout ce qui est vénal. Pourvu que cet heureux possesseur ne dépense pas au delà de son revenu, la manière dont il l'emploie n'a et ne peut avoir, sur cette valeur qui en est la source, aucune espèce d'influence ; dans bien des cas, il ne sait et n'a besoin de savoir ni quels sont les hommes dont le travail produit son revenu, ni sous quelle forme il est produit, ni comment il se liquide avant de lui arriver. Le propriétaire exploitant et le capitaliste entrepreneur d'industrie sont seuls dans une position différente ; et encore se déchargent-ils ordinairement sur quelque agent intermédiaire de tout ce qui gênerait trop leur liberté.

Les riches de la génération présente sont si bien accoutumés à cet état de choses, qu'il ne leur vient pas à l'esprit de le trouver anormal ou dangereux. Il l'est, cependant, au plus haut degré ; il est anormal,

parce qu'il ramène dans la vie civilisée l'isolement de la vie sauvage; il est dangereux, parce qu'il interrompt la chaîne des influences par lesquelles se forme l'opinion des masses.

Connaissez-vous une nation qui soit, par intervalles, très gouvernable, puis très révolutionnaire; qui paraisse à la fois très jalouse de sa liberté et très portée à se donner un gouvernement absolu; qui se montre enfin aussi incapable de supporter longtemps un pouvoir fort que de jouir longtemps des libertés qu'elle s'est données? Eh bien, ne cherchez pas ailleurs que dans ce régime d'isolement dont je viens de parler l'explication de ces inconséquences, de ces tendances contradictoires.

Sous un tel régime, en effet, les individus ont la conscience de leur isolement, quoiqu'ils n'en voient point la cause là où elle est. Ils se sentent petits et faibles contre l'oppression du pouvoir et contre l'oppression de la multitude; ils éprouvent vaguement le besoin de garanties plus efficaces, d'une protection plus certaine, que les garanties légales et la protection de la loi.

Lors donc que le pouvoir est le plus fort, sa pression leur paraît trop lourde et trop menaçante : ils deviennent révolutionnaires et le renversent.

Quand, au contraire, c'est la multitude qui règne, grâce aux libertés qu'on lui a octroyées à la suite d'une

révolution, ils s'efforcent à l'envi de reconstituer le pouvoir, et ne le trouvent jamais assez fort, assez absolu, pour les préserver de l'anarchie ou de l'arbitraire démagogique.

La société française a besoin que les éléments divers dont elle se compose soient rattachés les uns aux autres par de nouveaux liens de subordination ou d'association, et qu'ils se groupent, à cet effet, spontanément et librement, autour des notables qui sont les chefs, les guides, les éclaireurs naturels de la masse.

Le patronage peut devenir un moyen de salut pour cette société, si les notables, auxquels incombe la tâche de l'organiser et de la mettre en pratique, admettent la nécessité d'une telle réforme, et sont résignés aux sacrifices qu'elle exigera de leur part.

Mais si l'idée du patronage ne trouve pas d'écho dans leur esprit ni d'accès dans leur conviction, et si leurs âmes, énervées par le doute et par le bien-être, sont incapables de la réaliser, son procès est tout fait : ce ne sera qu'une utopie de plus, ajoutée à toutes celles que notre siècle a déjà vues surgir en si grand nombre.

FIN.

NOTES EXPLICATIVES.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTES EXPLICATIVES.

I.

Documents divers relatifs à des expériences de patronage.

Sur le principe de *localisation,* dont il est parlé dans presque tous les chapitres de notre ouvrage, il faut consulter, il faut lire et relire celui de M. Chalmers (*The christian and civic Economy of large servus; — L'Économie chrétienne et civile des grandes villes*). Nous donnons ici un extrait du chapitre où le principe est exposé et développé au point de vue le plus général.

De l'influence locale dans les villes.

Nous ne savons pas comment les choses se passent à Londres; mais, dans les villes de second ordre du royaume, on voit fréquemment les sociétés philanthropiques formées dans un but quelconque étendre leurs

opérations sur toute la population agglomérée autour d'elles. Cela est vrai des associations charitables comme des sociétés pour l'instruction. Au lieu de concentrer leur action sur un quartier de la ville, elles l'étendent au loin sur la surface entière du territoire habité. Prenons pour exemple les sociétés d'écoles du dimanche *(sabbath school societies)*.

Dans la plupart de ces sociétés, les maîtres sont établis indifféremment dans toutes les parties de la ville, et les élèves sont tirés aussi indifféremment de tous les quartiers. Or ce que nous affirmons, c'est que l'efficacité de chaque maître individuellement serait beaucoup augmentée si on leur assignait des localités déterminées, et qu'un nombre donné de maîtres, répandu selon ce principe sur un territoire quelconque, y exercerait sur les sentiments et les opinions de la génération naissante une influence morale beaucoup plus grande que sous le régime actuel.

Qu'on assigne à un maître une petite partie de la ville; qu'il ait là son école au milieu de ceux qui doivent la fréquenter; que ceux-ci appartiennent exclusivement à la localité désignée: alors il obtiendra certainement un degré d'efficacité et d'influence qu'il n'atteindrait jamais dans l'autre système; et nous ne doutons pas, si l'application de cette méthode pouvait devenir générale, qu'il n'en résultât un bien immense pour la société entière.

Le premier effet de la localisation concerne le maître lui-même. Avec une tâche restreinte et choisie, il se sentira bien autrement stimulé, il y apportera bien plus d'intérêt que dans l'état ordinaire des choses. Il aura ainsi un domaine limité, et il l'aura tout entier. Les familles de son quartier lui appartiendront, et seront à lui seul. Son esprit se trouvera ainsi fixé presque malgré lui sur l'étendue de la responsabilité qu'il assume et des récompenses d'estime et d'affection qui l'attendent s'il réussit. Tout cela est limité; c'est un corps, un ensemble continu, qui n'a rien de vague ni d'incertain.

Il y a une très grande différence, sous le rapport de l'influence pratique, entre une tâche indéfinie et une tâche clairement déterminée. L'une tend à paralyser l'activité, l'autre à l'exciter. Le maître, qui est appelé à chercher et à rassembler lui-même des élèves pour l'école du dimanche, aura bien plus de facilité à le faire, quand il ne devra visiter que la population pauvre d'un seul quartier, et il pourra réitérer sans peine ses visites et ses exhortations. Ses relations avec les familles de son quartier deviendront par là de plus en plus étroites; il deviendra leur bienfaiteur moral, leur ami, et trouvera mainte occasion de leur faire du bien et d'exercer sur eux une salutaire influence.

Le second avantage de la localisation se fait sentir à l'égard des élèves, qui seront bien plus assidus lors-

qu'il s'agira de suivre une école voisine de leur demeure, et de s'y trouver avec des voisins, que s'il leur fallait aller la chercher dans un autre quartier et y rencontrer des élèves de toutes les parties de la ville. Y a-t-il des élèves qui s'absentent, qui négligent l'école : quelle facilité le maître n'aura-t-il pas pour s'assurer des causes de ces absences et de ces interruptions, pour y porter remède, pour obtenir enfin une assiduité générale et continue !

Un troisième avantage de cette localisation résultera des bonnes dispositions mutuelles qu'elle établira nécessairement entre un certain nombre de familles pauvres, que le simple fait du voisinage, surtout dans les grandes villes, n'aurait point suffi pour rapprocher les unes des autres.

Le système ordinaire des écoles du dimanche n'a aucun de ces avantages. Les familles qui fournissent des élèves à un même instituteur peuvent se trouver à de grandes distances les unes des autres ; il est donc rare qu'il puisse les visiter, et entretenir avec elles aucune relation suivie. L'instituteur général est privé par là de tous ces moyens d'influence dont l'instituteur local peut tirer un si grand parti. Ce dernier aura quelquefois sans doute une école nombreuse et bien composée ; mais ce sera par l'effet d'une disposition préexistente de la population, et non par l'effet d'un besoin d'instruction religieuse qu'il aura lui-même fait

naître. L'assiduité à une école générale atteste une population déjà moralisée et disposée à écouter les leçons religieuses ; l'assiduité à une école locale atteste le plus souvent les efforts persévérants d'un instituteur qui a su inspirer le goût de l'instruction religieuse à des familles qui ne l'éprouvaient pas auparavant.

Sous un système local, le maître va au peuple; sous un système centralisé, c'est le peuple qui vient au maître. Mais, dans le premier cas, l'invitation s'adresse à tous et peut agir sur tous; dans le second cas, l'initiative ne vient que d'une élite, d'une fraction déjà meilleure que la masse. Il n'en est pas de nos besoins moraux comme de nos besoins matériels. Notre demande de nourriture est proportionnelle au besoin que nous en avons, tandis que notre désir d'acquérir de l'instruction et de l'éducation est presque toujours en raison inverse de notre besoin réel de l'une et de l'autre. Un système général d'écoles peut attirer à lui tout ce qu'il y a d'éléments religieux préexistants dans la société, et laisser cependant la majorité de la population en dehors de son influence. L'instituteur général appelle et rassemble ce qui, dans la masse des pauvres, lui est déjà homogène; mais le résidu, le *caput mortuum* de la population demeure dans son apathie et sa corruption; en sorte que l'on peut voir tout à la fois les écoles chrétiennes prospérer et l'impiété faire des progrès.

C'est le caractère agissant du système local qui en fait la supériorité, caractère en vertu duquel il pénètre de force dans la portion de la masse sur laquelle il opère; il traverse ainsi toute la population, et, au lieu d'élever seulement de loin un signal pour ceux qui ont les yeux ouverts, il frappe à la porte de ceux qui dorment le plus profondément, et les contraint à recevoir ses services. Les écoles, sous un régime localisé, sont autant de centres de rayonnement, d'où une influence vivifiante se propage à travers la masse morte et pourrie.

La dégénération actuelle de la société ne saurait être arrêtée que par une recherche active sur le terrain même où elle triomphe. Une simple invitation ne suffit pas; pour la grande majorité, pour les plus mauvais, elle serait aussi peu entendue que l'invitation aux noces dans la parabole. Il faudra, en définitive, comme les serviteurs de la parabole, parcourir les rues et les grands chemins pour appeler la multitude, et l'engager par tous les moyens de douceur et de persuasion à entrer dans la salle du festin.

Pourquoi n'emploierait-on pas avec ceux qui sont près, les mêmes moyens qui réussissent avec ceux qui sont éloignés? Non, n'essayons pas de christianiser les païens en les invitant à venir nous entendre; nous allons nous-mêmes vers eux, et nos missionnaires ont chacun une œuvre locale à accomplir, un espace cir-

conscrit à cultiver dans le vaste champ des missions. Comment donc pourrions-nous espérer convertir les païens de la chrétienté en attendant leurs demandes, et en nous contentant d'instruire ceux qui viendront à nous? Il faut prendre l'initiative dans un cas comme dans l'autre. La distance physique sans doute n'est pas aussi grande; mais il y a la même distance morale à franchir, et ceux qui la franchissent, quand même ils ont pour cela moins d'un mille à parcourir, remplissent le devoir et méritent le nom de missionnaires.

Nous recommandons à tout philanthrope l'expérience suivante. Qu'il se choisisse une rue parmi les plus mal peuplées de la ville qu'il habite; qu'il aille y visiter les familles pauvres en annonçant l'intention d'ouvrir une école du dimanche. Qu'il se présente avec ces manières simples et affectueuses qu'inspire une vraie piété, et qu'il adresse les questions qui sont compatibles avec le respect que tout homme doit avoir pour son semblable, et nous lui promettons un accueil non pas seulement civil, mais cordial dans chaque maison. La première chose qui frappera son attention, c'est la somme considérable de bien qu'il lui reste à opérer dans la sphère même d'activité où la charité, tant privée que publique, s'est donnée le plus de mouvement. Il en pourra être autrement dans quelques localités exceptionnelles; mais, en général, sur une population de 300 âmes, il trouvera de quoi composer une école.

Des parents de toute espèce accepteront sa proposition avec gratitude. Si, à la première réunion des enfants dans quelque maison de la localité, il a le chagrin d'en voir manquer plusieurs de ceux sur lesquels il comptait, une enquête personnelle à ce sujet le mettra bientôt en état d'assurer leur assiduité. Dès lors, il pourra, pendant quelques heures de chaque dimanche, exercer son influence morale personnelle sur les enfants de sa localité, et maintenir cette influence pendant les autres jours par la circulation de livres convenablement choisis. S'il entretient en outre des relations suivies avec les familles de ses élèves, ses fonctions deviendront de moins en moins pénibles et de plus en plus efficaces; surtout s'il s'habitue à considérer la scène restreinte de son action philanthropique comme un champ qui lui appartient; s'il ne néglige aucune occasion d'être utile; s'il emploie tour à tour la raison et le sentiment, les témoignages d'estime et de sympathie, les ménagements et les bienfaits.

Quelques mois de persévérance dans cette voie l'attacheront à l'œuvre qu'il aura entreprise. Il éprouvera dans ce nouveau mode de philanthropie une satisfaction que ne lui procure jamais sa participation à des œuvres collectives, à cause de ce double caractère d'efficacité et d'unité que la localisation assurera à son action philanthropique. Au lieu de se fatiguer par la discussion de questions ardues dans les comités, et

par les soucis d'une vaste administration, il cultivera sans entraves ce champ qu'il s'est choisi, et se réjouira en y voyant éclore sous sa main, et par ses soins exclusifs, des résultats plus certains et plus palpables que n'en produisit jamais la philanthropie collective et centralisée.

Pour faire du bien dans cette voie, il n'est point nécessaire d'être riche. Un seul individu peut, sans dépenser un schelling, faire l'éducation morale de tout un quartier, et cela par la seule force de la persuasion, en inculquant aux parents le désir, la résolution d'envoyer leurs enfants à une école, en obtenant d'eux, par la seule influence de la sympathie et de l'intelligence, l'accomplissement des autres devoirs que leur impose la religion. Les instruments de cette action personnelle ne sont pas l'or et l'argent, mais l'humanité, l'affection, la simplicité, la bonté, et cette confiance bien méritée qu'on s'attire inévitablement par ces moyens, et qui, une fois accordée à un individu par un certain nombre de familles rapprochées de lui et voisines les unes des autres, acquiert une puissance que ne sauraient donner tous les efforts et les discussions de vingt comités philanthropiques.

Il y a, de nos jours, un si grand nombre de philanthropes, que, si chacun d'eux voulait vouer son activité à un espace restreint, la société en retirerait bientôt d'immenses avantages. Si la tentative en était

seulement faite par quelques-uns, cette méthode gagnerait bientôt du terrain, grâce à la satisfaction que chacun en retirerait. Mais l'esprit général de l'époque est opposé à cette manière d'agir. Une tâche réduite et isolée ne convient pas à notre manie dominante de tout généraliser. Il y a un goût général pour les grands desseins, pour les vastes projets qui comprennent tout et conduisent à des résultats universels. Il nous faut des organisations puissantes, promettant de puissants effets. Chacun aime mieux participer avec une nombreuse société à quelque vaste opération, que d'opérer à lui seul un bien positif dans une petite localité. Cet esprit a été aussi funeste aux progrès de la philanthropie, qu'il le fut autrefois à ceux de la philosophie. Longtemps on se complut dans des généralités brillantes avant de recourir à des expériences de détail. Quelques adeptes patients de l'école expérimentale ont construit un édifice scientifique bien plus noble et plus durable que tous les maîtres des anciennes écoles n'avaient pu le faire. Si nous pouvions persuader aux hommes dont la bienfaisance est infatigable, de prendre chacun une part distincte du vaste champ ouvert à leurs efforts, et de l'exploiter avec une dose même commune de bon sens et de sympathie, en renonçant à leurs vues extensives et à leurs vastes plans, on arriverait par là, sans aucun doute, à réaliser une somme de bien supérieure à celle que jamais ont pu

réaliser les sociétés les plus agissantes et les plus puissantes.

L'individu qui assume ainsi une tâche bornée, proportionnée à la faible puissance des facultés humaines, trouvera bientôt de quoi se réconcilier avec cette tâche, dans le contraste entre l'inefficacité de toute action collective et l'efficacite de sa propre action individuelle. Le sentiment de ce qu'il produit réellement et des progrès qu'il est certain de faire, le dédommage amplement des vues lointaines et des horizons étendus auxquels il renonce. Il perd une déception splendide, et obtient en échange une solide réalité, et une réalité qui pourra briller à son tour d'un vif éclat, si d'autres viennent ajouter leurs œuvres à la sienne, et former, par l'agglomération de plusieurs sphères contiguës, un vaste ensemble de résultats obtenus.

Il y a, chez la plupart des philanthropes, une manie de faire du grandiose, et de le faire vite. Ils méprisent les œuvres restreintes; il leur faut de la magnificence dans les résultats auxquels ils contribuent, et le sentiment d'être utilisé dans une sphère étroite leur paraît une mesquine récompense. Qu'est-ce qu'une école pour une seule paroisse, en comparaison d'une école pour la ville entière, ou pour toute l'Europe? Et cependant, contrairement à la maxime que l'union fait la force, nous conseillons fortement à ceux qui ont fondé ou qui dirigent des écoles de paroisse, de refuser

toute espèce d'alliance ou de fusion, de se maintenir strictement dans leurs limites, de résister à toute extension. Non pas que nous soyons le moins du monde partisan de cet esprit étroit et anti-social qui ne s'intéresse à rien hors des confins de son territoire. Mais simplement nous croyons que c'est une mauvaise méthode d'étendre le champ d'exercice de la philanthropie, de placer une ville tout entière sous une administration unique, d'affaiblir par cette dispersion l'intérêt des agents, de substituer, à la bienveillance qui caractérise les relations en quelque sorte domestiques, la froide gravité d'une administration publique; de nous répandre enfin hors de nous-mêmes sur une grande surface, au lieu de nous concentrer sur un espace resserré dont nous puissions exploiter à fond tous les points et pénétrer toute la profondeur.

Dans l'œuvre d'établir une école de paroisse, nous voudrions appliquer le système local dans sa forme la plus simple, c'est-à-dire qu'on assignât à chaque instituteur un petit district séparé, et qu'on ne s'avisât plus d'appeler indifféremment les élèves de toutes les parties de la ville. Il y a dans le royaume bien des paroisses qui auraient besoin de cinquante maîtres pour l'instruction de leurs enfants, et il est à craindre qu'en voulant créer de prime-abord une organisation complète, on ne se montre trop peu difficile sur le choix des agents. Il vaut beaucoup mieux que les auteurs

d'une telle œuvre commencent par un bout leur entreprise, n'avancent qu'à mesure qu'ils ont les instruments convenables, et laissent intacte pour un temps une portion du champ total qu'ils se sont assigné, que s'ils se hâtaient de former un personnel complet, ou s'ils assignaient à chacun d'entre eux une sphère d'action plus grande que celle qu'il serait réellement capable d'embrasser.

Il a été question, il y a quelques mois, d'appliquer le système local à toute la ville de Glasgow, au moyen de la coopération simultanée d'un grand nombre d'individus. On a bien fait de renoncer à cette entreprise, dont les auteurs ne seraient jamais venus à bout. Il aurait fallu de longues discussions pour amener à un mode d'action si nouveau les opinions et les habitudes créées par un autre régime. Y fût-on même parvenu, la mise en œuvre eût marché fort lentement, faute d'un nombre d'agents suffisant, ou bien on se serait contenté d'instruments très imparfaits, et des mécomptes partiels seraient venu jeter de la défiance sur l'entreprise entière, et le découragement dans l'esprit des fondateurs et des coopérateurs.

Mais nous pouvons mentionner un essai beaucoup plus heureux qui a été fait, il y a quelque temps, sur une échelle plus modeste : nous voulons parler des écoles du dimanche de Saltmarket. Le champ de ses opérations comprenait les deux côtés de cette place,

avec les nombreuses rues étroites et sombres qui viennent y aboutir. La population totale est de 3,624 âmes, et pour exploiter ce champ, il n'y avait dans le principe que quatre individus, qui, au lieu d'étendre leur action sur tout cet espace, s'en attribuèrent à chacun une petite portion, et attendirent d'avoir trouvé des agents convenables avant de s'occuper du reste. Or l'impulsion propre à ce système d'action directe et limitée, l'excitation que reçoivent les facultés humaines quand elles s'appliquent à une tâche qu'elles peuvent mesurer et accomplir tout entière, l'avantage d'une sphère d'action concrète et visible, sur une sphère d'action abstraite et spéculative, les sentiments de sympathie que développent des rapports fréquents avec un nombre déterminé de personnes toujours les mêmes, permirent à l'association de compléter en peu de mois son personnel, et d'exploiter à fond jusque dans ses moindres parties le champ qu'elle avait choisi. Elle a maintenant quatorze écoles ouvertes et pourvues de maîtres. Le nombre des écoliers est de 620, plus d'un neuvième de la population; forte proportion, sans contredit, car le nombre des enfants de six à quinze ans ne dépasse pas en général un cinquième. Ce qu'il y a de certain, c'est que le résultat de tous les efforts qu'on avait faits sous un système généralisé n'approchait pas de celui qu'on venait d'obtenir par le système localisé; que plusieurs portions du quartier dont il s'agit

étaient restées aussi intactes que les steppes de la Tartarie; et que des centaines d'enfants qui n'allaient jamais à l'Église et ne distinguaient point le jour du repos des autres jours de la semaine, ont été amenés dans une atmosphère qu'ils respirent maintenant pour la première fois de leur vie, et qu'à l'aide d'une petite bibliothèque annexée à chaque école, des lectures salutaires ont remplacé chez les parents et les enfants l'oisiveté et le désordre de leur précédente vie; enfin, grâce aux visites de la semaine, une influence chrétienne et civilisante s'est étendue sur tout le quartier, et mille relations amicales et patriarcales se sont établies entre quelques hommes de grande valeur morale et la foule de ces familles jadis rebutées et négligées.

Nous n'avons jamais été témoin d'une aussi rapide transformation. Lorsque, en visitant l'école quelques mois après son établissement, nous observâmes la propreté et la décence des élèves, la sensibilité qui se manifestait dans leurs réponses, le talent et l'esprit dont plusieurs faisaient preuve, et lorsque nous assistâmes à une assemblée des parents à l'occasion des succès obtenus par leurs enfants, et que nous pensâmes que tout cela était le résultat de soins persévérants et affectueux d'un individu seul, nous en conclûmes que l'application universelle de moyens semblables donnerait certainement à la société un bien autre aspect que celui qu'elle présente maintenant.

A l'origine de cette entreprise de Saltmarket, le nombre des élèves qui fréquentaient les écoles générales ne s'élevait pas au delà de 128, moins du tiers de ce qui forme les écoles actuelles. Mais la partie la plus satisfaisante de toute l'opération, c'est la promptitude avec laquelle se forma ou se trouva le personnel nécessaire. Il se compose de quatorze instituteurs, dont dix n'avaient jamais été employés en cette qualité auparavant, et qui furent attirés uniquement par la vue des avantages particuliers à ce mode d'action. Pour multiplier et pour étendre le bien accompli dans cette voie, il n'y a pas eu besoin d'enlever aucun agent ni aucune ressource à la bienfaisance ordinaire. Une fois la moisson commencée, les ouvriers ne manqueront pas, et la récolte deviendra générale au moyen des imitations successives que provoquera l'entraînement du succès.

Si la société de Saltmarket nous inspire de l'intérêt, nous en éprouvons encore plus pour la tentative isolée qui a été faite avec un plein succès par une personne de notre ville dont nous tairons le nom. Il y a environ dix-huit mois que cette personne entreprit d'exploiter seule un district limité selon le système de la philanthropie localisée. Les habitants de cette localité, au nombre de 996, étaient, quant au rang et à la condition, fort au-dessous du niveau moyen de Glasgow; ils sont devenus maintenant, grâce aux services con-

stants qu'il leur a rendus, autant d'amis et de clients dévoués pour lui. Il a institué là quatre écoles du dimanche, qu'il a pourvues de maîtres de son choix, qui font leur tâche gratuitement, comme c'est le cas, je crois, dans toutes les écoles de ce genre à Glasgow. Ses élèves sont au nombre de 110. Il a aussi institué une caisse d'épargne qui ne reçoit de dépôts que de personnes habitant le quartier ou y travaillant habituellement, ce qui porte la clientèle de cette caisse à 1,200 habitants. Or, depuis le 19 décembre 1818 jusqu'au 18 décembre 1819, la somme des dépôts s'est élevée à 235 livres sterling. Pendant ces douze mois, soixante familles de cette petite localité ont ouvert des comptes avec la caisse et commencé à faire des économies. Une caisse d'épargne générale n'aurait probablement pas provoqué la dixième partie d'une telle somme de dépôts chez la population à laquelle ce généreux bienfaiteur consacre ses soins, et que les actes de sa judicieuse bienveillance ont sauvés de tous les maux attachés à l'imprévoyance et à l'inconduite. Nous regardons ce fait comme un des triomphes les plus signalés de l'action localisée. Cette somme donnerait proportionnellement, pour la ville de Glasgow avec ses faubourgs, celle de 30,000 livres sterling. Je n'ai point encore vu de démonstration plus complète en faveur de la supériorité d'une action individuelle, locale, dis-

tincte, isolée, sur une administration collective, générale, compréhensive et ambitieuse.

Nous voyons, dans la Genèse, quel petit nombre de justes suffisaient pour préserver une ville de la destruction. Il est satisfaisant de calculer la somme de bien qu'un seul individu peut accomplir, quand ses efforts sont constants et sagement dirigés, par conséquent le nombre très borné des individus qui, en assumant chacun une partie distincte de la tâche, suffiraient pour retirer tout un pays des voies du vice et de la violence, et pour le mettre à l'abri de tout désordre moral ou politique.

Ce résultat, on y arrivera, non par la mise en œuvre d'une puissante organisation, mais par l'accumulation de petits efforts partiels; non par des hommes qui aiment spéculativement le grandiose en philanthropie, mais par des hommes qui ont le talent pratique de faire ce qui est essentiel en philanthropie; non par ceux qui voient l'humanité de loin et de haut, mais par ceux qui savent agir sur elle en détail. Avant que la perspective d'un succès final s'ouvre à nos yeux, il faut que nous remportions une victoire sur notre orgueil; il faut que notre imagination renonce à ces spécieuses généralités qui ont fait perdre tant de temps et de peine; il faut que nous consentions à échanger les vastes projets où notre ambition se plaisait contre

la satisfaction d'avoir contribué dans une étroite sphère au bien général de l'humanité. La contemplation de l'ensemble n'appartient qu'à celui dont nous sommes les agents, et qui distribue à chacun de nous sa tâche avec les moyens de l'accomplir. C'est à nous de suivre les vues de la Providence et de faire la portion de son œuvre qu'elle a évidemment confiée à nos mains.

Tout changement considérable dans l'état économique ou moral d'un pays ne saurait s'opérer que par le concours de plusieurs individus; le cœur et l'esprit d'un homme ont beau être vastes, ce qu'il peut concevoir de grand ne se réalise qu'autant que des milliers de travailleurs partagent la fatigue de l'exécution. Ce n'est pas par le travail des savants universels que les sciences sont arrivées à leur degré actuel de développement; c'est par les efforts séparés d'une multitude d'exprits explorant chacun une partie distincte et spéciale du domaine scientifique. Il en est de même en philanthropie. Le zèle philanthropique s'est beaucoup répandu et manifesté parmi nous depuis quelques années, mais il a été égaré par l'éclat fallacieux que l'ambition humaine est sujette à répandre sur ses propres entreprises. Cependant l'homme le plus ambitieux, s'il voulait s'essayer à entreprendre par ses seuls moyens une tâche proportionnée à la puissance de ses facultés personnelles, y trouverait d'amples compensations pour

la vaine grandeur à laquelle il renoncerait. Il se verrait dédommagé de l'obscurité de sa tâche par la nature des sentiments avec lesquels ils la remplirait. Il ne pourrait point sans doute aspirer seul à transformer une petite pierre en une montagne, mais l'efficacité certaine et palpable de ses efforts lui susciterait bientôt une foule d'imitateurs; la bonne œuvre s'étendrait peu à peu d'une localité à une autre, et, quoique chaque agent fût peu remarqué du public, il se réjouirait de contribuer avec certitude pour une part quelconque à l'œuvre générale. Ce serait assez pour lui, qui n'est après tout qu'une unité dans la masse innombrable des êtres humains, d'avoir concouru activement et productivement à un résultat qui ne peut jamais devenir complet que par la coopération d'une innombrable multitude, puisque, pour être complet, il devrait s'étendre à la surface entière du globe.

II.

Notice sur l'asile suisse de Baechtelen, destiné à régénérer les enfants vicieux.

(Lue à la réunion des Sociétés genevoise et vaudoise d'Utilité publique, le 6 juillet 1841.)

Par Roger de Guimps.

L'asile suisse, sur lequel je désire attirer votre attention, est destiné à sauver quelques enfants de la ruine la plus funeste : de cette dégradation morale qui souvent s'étend dans la société comme un mal contagieux et qui quelquefois se perpétue de génération en génération. Certes, il est assez beau, ce but, pour mériter toute la sympathie de vrais amis de l'humanité ; mais il n'est point encore l'objet le plus essentiel de la communication que j'ai l'honneur de vous faire.

L'établissement de Baechtelen présente un fait qui me parait être d'une importance bien plus grande encore, savoir : un système nouveau et complet d'éducation morale, en pratique depuis près de dix-huit mois, dont les résultats surpassent toute attente, et

qui convient à tous les enfants, aussi bien qu'aux malheureux auxquels l'asile est destiné.

J'ai dit un système nouveau, et il l'est quant à l'ensemble des vues et quant à l'exécution. Il ne l'est point, il ne pouvait point l'être, quant aux principes. En effet Pestalozzi dès le commencement du siècle, plus tard le père Girard, ont fait voir le rôle important que l'éducation doit jouer dans les écoles. Dès lors, M. le pasteur Naville l'a proclamé à la face de la France dans son traité sur l'*éducation* publique, et il a résumé son idée au milieu de nous en disant que *l'instruction doit être éducative.* Enfin Mme Necker de Saussure, dans son immortel ouvrage, a tracé un plan d'éducation morale qui est en harmonie parfaite avec l'esprit divin du christianisme.

Ces divers travaux, sans doute, ne sont pas restés inutiles, et plus d'une école publique ou privée en a ressenti l'heureuse influence. Cependant, il faut le reconnaître, tous ces principes d'éducation morale, qui plaçaient dans une si belle harmonie et le christianisme et la science pédagogique, tous ces principes, dis-je, considérés dans leur ensemble, n'étaient point encore passés de la théorie dans la pratique. Nulle part encore on ne voyait l'école exercer une influence morale assez puissante sur tous ses élèves, et l'on était surtout loin du but, alors qu'on croyait y toucher pour avoir réussi à établir autour de soi l'habitude d'une

manifestation extérieure des principes religieux et moraux les plus rigides ; car l'hypocrisie ou la révolte de l'élève viennent punir l'éducateur qui veut contraindre le développement moral, qui veut le soumettre à certaines formes, au lieu de le laisser libre dans ses phases.

Les établissements suisses à moi connus, où l'on réussissait le mieux à former le cœur des enfants, étaient jusqu'à présent le gymnase catholique de Saint-Gall et les divers asiles d'orphelins ou écoles rurales dirigés par des élèves de Wehrli ; et je dois avouer que je n'ai bien compris qu'on pouvait faire mieux encore que lorsque j'ai vu l'asile de Baechtelen.

La première proposition relative à cet établissement fut faite à la société suisse d'Utilité publique réunie à Genève en 1837 par l'un de ses membres à la fois les plus dévoués et les plus éclairés, par le vénérable F.-G. Zellweger. C'est alors que la Société décida la fondation d'un asile suisse pour les enfants démoralisés, et qu'elle envoya en Allemagne le jeune Füratli, afin de le préparer à en être le directeur. L'année suivante, dans sa réunion à Berne, elle adopta le plan de l'asile projeté, et elle nomma le comité chargé d'en préparer l'exécution. Enfin c'est au mois de février 1840 que cet établissement est entré en activité.

Nos confédérés de tous les cantons avaient été invités à présenter au comité les enfants qui avaient le

plus urgent besoin de ce moyen de salut. Ceux qui ont pu être admis appartiennent aux cantons d'Appenzell (Rh. ext.), de Saint-Gall, de Thurgovie, de Zurich, d'Argovie, de Berne et de Neufchâtel. Ils ont été reçus l'un après l'autre à des intervalles d'environ un mois, et ce n'est qu'en avril 1841 que la première famille de douze enfants s'est trouvée complète. Ces malheureux, à leur arrivée, étaient remarquables par l'expression de brutalité haineuse et de dépravation qu'on lisait avec effroi sur leur physionomie, ainsi que par des antécédents qui les rendaient très dangereux pour la société ; c'est sur eux qu'on vient de faire l'essai de ce que peut une éducation morale de tous les instants, fondée à la fois sur le christianisme et sur une connaissance saine et approfondie de la nature humaine, aidée par un travail régulier de l'esprit et du corps, et placée dans les conditions naturelles de la vie de famille et de la culture des champs.

M. Füratli, à qui cette belle et difficile tâche a été confiée, s'y est préparé en visitant plusieurs établissements de l'Allemagne, puis en fonctionnant pendant dix-huit mois comme chef d'une famille dans celui de Horn, près de Hambourg. C'est là qu'il a puisé les principes et la pratique, encore trop généralement méconnus, d'une éducation morale qui devrait exister dans toutes les familles et dans toutes les écoles. Il est secondé par son frère, plus spécialemement chargé des

travaux agricoles, et par sa belle-sœur, qui tient le ménage et qui remplit toutes les fonctions d'une bonne mère de famille.

Le local choisi pour l'Asile suisse est situé près de Wabern, a une demi-lieue de Berne et à deux cents pas de la route de Thoun. C'est le domaine de Baechtelen, ainsi nommé à cause de ses nombreuses sources; il possède plusieurs bâtiments, dont chacun pourra loger *une famille*, et une trentaine de poses de terrain sur le penchant d'une colline qui fait face au levant et d'où l'on jouit d'une fort belle vue sur la ville de Berne, la vallée de l'Aar et les Alpes de l'Oberland.

L'administration de l'Asile a acheté ce domaine, et elle est en mesure de faire face aux dépenses de la première famille pendant six ans, grâce aux souscriptions particulières qui ont été très abondantes dans quelques cantons, tels qu'Appenzell (Rh. ext.), Zurich, Argovie et Berne. Au milieu de mai 1841, le comité suisse institué par la Société helvétique d'Utilité publique pour la direction de l'Asile des Baechtelen, s'est réuni à Berne, et c'est le 17 mai qu'il a procédé à un examen détaillé de l'établissement.

Les résultats de cette première épreuve ont dépassé de beaucoup toutes les espérances qu'on avait osé concevoir. Sans doute il serait téméraire de croire que ces jeunes gens, venus à Baechtelen avec des vices invétérés, sont déjà corrigés d'une manière définitive, et

qu'une régénération complète et durable a pu s'effectuer en si peu de temps; du moins le Comité a-t-il pu se convaincre qu'ils sont tous dans une excellente voie. Et d'abord il a été frappé du changement prodigieux qui s'est opéré en quelques mois dans leur physionomie et dans leur maintien. Leur figure n'exprime maintenant plus que la franchise, l'affection et le bonheur. Ils sont unis entre eux par un sentiment fraternel qui ne règne pas dans toutes les familles honnêtes. Enfin leur amour pour leurs parents d'adoption est tel que c'est avec des transports de joie qu'ils accueillent chacun d'eux après une absence de quelques heures.

Dès l'arrivée des élèves à l'Asile, toutes leurs fautes passées leur sont pardonnées; on leur témoigne une affection sincère dont chaque jour ils reçoivent de nouvelles preuves. Ils sont frappés du contraste de ces procédés avec ceux auxquels ils étaient habitués; voilà en général ce qui touche leur cœur.

Le maître n'emploie pour les porter au bien aucun stimulant factice, aucun mobile étranger au bien lui-même; aussi n'ont-ils aucun intérêt à se montrer autres qu'ils ne sont. Ainsi tout danger d'hypocrisie de leur part est évité, et ils manifestent habituellement leurs idées et leurs sentiments avec une entière franchise. Il en résulte que parfois on leur entend énoncer avec une naïveté surprenante quelque maxime pernicieuse qui servait de règle à leurs actions avant leur

entrée dans l'Asile, et dont la connaissance n'est pas sans utilité pour le maître chargé de les corriger. Mais on comprend aussi que cet état de choses rend nécessaire une surveillance de tous les instants.

Les élèves sont occupés, la plus grande partie du temps, à cultiver le domaine, à soigner trois vaches et quelques moutons, à confectionner, pour l'usage de la maison, divers objets de menuiserie, de vannerie, etc. Ils se livrent à ces travaux avec beaucoup de zèle et d'intelligence, et ils y réussissent d'une manière remarquable.

Leur santé est brillante; jusqu'à présent aucun d'eux n'a été malade. Ils prennent à leur exploitation rurale et à leur économie domestique un très vif intérêt, celui du petit propriétaire qui travaille pour vivre; l'un d'eux disait, le jour de la visite du Comité : « Il faut bien « que nous plantions assez de pommes de terre pour « avoir de quoi manger. »

L'instruction qu'ils reçoivent est celle qu'on exige aujourd'hui d'une bonne école primaire. Plusieurs d'entre eux avaient été complétement négligés sous ce rapport avant leur entrée à Baechtelen ; ils y sont arrivés l'un après l'autre, et les leçons n'occupent qu'une petite partie de leur temps, surtout pendant la belle saison; on comprend par là combien la tâche de l'instituteur était difficile. Eh bien, personne, en assistant à l'examen que le Comité a fait subir à cette école,

personne ne se serait douté des circonstances défavorables dans lesquelles elle est placée; personne n'aurait deviné qu'elle se compose des enfants les plus vicieux qu'on ait pu trouver. On y aurait vu bien plutôt une réunion de jeunes gens choisis, bien élevés, remarquables par leur ordre, par une application soutenue, par un goût prononcé pour l'étude, et par leur ardent désir d'apprendre et de satisfaire leur maître. Quelques-uns d'entre eux montrent dans leurs leçons beaucoup d'intelligence; mais en général cette faculté chez eux est plutôt dirigée vers la pratique que vers la théorie; en sorte que ceux qui sont les plus intelligents, quand il s'agit de combinaisons relatives à leurs travaux matériels, ont quelquefois beaucoup de peine à comprendre les raisonnements qui ne se rapportent qu'à l'étude proprement dite. Il est à remarquer aussi que les enfants qui avaient déjà reçu une certaine instruction dans une école où régnait la routine, réussissaient beaucoup moins bien que ceux qui n'avaient rien appris du tout.

Examen de l'enseignement.

Lecture. On emploie les livres de lecture en usage dans les écoles bernoises et composés par MM. Rickly et Baggesen. Le second livre sert pour les commençants, le troisième pour les plus avancés. Celui-ci ren-

ferme un excellent choix de morceaux de Pestalozzi, de Ritter, de Budow, etc., et offre un texte riche aux instructions morales et aux notions d'histoire naturelle, de géographie et d'histoire que le maître donne à ses élèves.

Pour la partie géographique, on emploie la grande carte de la Suisse de Feller, celle de la Palestine et celle de Hornung (Berlin, 1821), destinée à l'intelligence de l'histoire biblique, et qui comprend tous les pays situés entre Rome et le golfe Persique.

Le jour de l'examen, on fit lire aux élèves la description du lac de Génézareth par Ritter; puis on les interrogea sur ce sujet, qui donna lieu à une leçon intéressante d'histoire naturelle, de géographie et d'histoire sainte.

Arithmétique. On enseigne le calcul de tête d'après Pestalozzi; puis la numération, avec beaucoup de soin, et le calcul de chiffres. Les élèves les plus avancés résolvent avec facilité toutes les questions relatives au calcul des intérêts et aux proportions en général; ils traitent tous ces problèmes par le raisonnement de la réduction à l'unité.

Langue maternelle. L'étude de la langue est pour les élèves de Baechtelen un puissant moyen de développement. Lorsque après une série d'exercices élémentaires de langage, ils abordent la grammaire proprement dite, ils traitent successivement la proposition

simple, la proposition composée et la période d'après le système de Becker. Il est à remarquer que cet enseignement est plus facile dans une école allemande que dans une école française, à cause de la nomenclature qui, dans notre langue, en fait la seule difficulté. Dans l'école de Baechtelen, on a laissé de côté toute nomenclature scientifique tirée des langues mortes, et l'on emploie des mots composés allemands que les enfants comprennent sans qu'il soit nécessaire de leur en expliquer le sens. Ainsi, par exemple, ils nomment le prédicat *aussagewort*.

Les élèves de Baechtelen sont habituellement exercés à écrire leurs idées; les sujets de composition sont choisis de manière à ce que ce travail leur soit réellement utile, même sous le rapport moral. Le Comité a trouvé remarquablement bonnes les compositions de trois d'entre eux.

Histoire biblique. On y emploie soit la Bible, soit l'ouvrage de M. Rickly; mais avant de traiter un sujet religieux, on a soin d'y préparer les enfants en les disposant aux sentiments tendres et sérieux. Dans ce but, on commence par leur faire réciter quelqu'une de ces poésies religieuses simples et touchantes qui, dans les écoles allemandes, parlent si bien au cœur des enfants, et qui manquent encore dans les nôtres. Les élèves de Baechtelen disent ces vers avec une expression toute naturelle qui montre qu'ils les sentent profondément.

Le jour de l'examen, on fit raconter aux enfants l'histoire d'Abraham, et l'on provoqua leurs réflexions sur les divers traits de la vie du patriarche. La sincérité et la spontanéité de leurs observations fut mise hors de doute par un incident que nous croyons devoir rapporter.

Un élève arrivé depuis deux mois seulement déclare que, selon lui, Abraham avait eu tort de laisser prendre à Loth les meilleurs pâturages, attendu qu'on ne doit jamais se laisser faire aucun tort quand on peut l'empêcher; du moins, ajouta-t-il, Abraham aurait dû exiger un partage équitable. Le maître ne s'empressa point de le contredire, mais il lui fit exposer sa maxime d'une manière complète; il la lui fit pousser à toutes ses conséquences jusqu'à ce que l'enfant s'aperçut de lui-même qu'il s'était fourvoyé. Puis, en questionnant les autres enfants, il laissa à ceux-ci le soin d'aider leur camarade à retrouver la vérité. L'un d'eux lui dit : « Tu aimerais donc mieux l'herbe que la paix, toi! mais Abraham aimait mieux la paix que l'herbe; chacun son goût! » Un autre ajouta qu'Abraham eut pourtant la meilleure part, puisqu'il vécut en liberté dans les montagnes, où ses troupeaux prospérèrent, tandis que Lot, dans sa fertile vallée, eut beaucoup à souffrir des hommes méchants qui l'habitaient.

Chant. M. Füratli dirige les exercices de chant de manière à le faire contribuer puissamment à l'éduca-

tion morale de ses élèves. Son choix de morceaux est excellent, soit sous le rapport de la musique, soit sous celui des paroles; quand au genre, il varie des cantiques à la chanson. Les chants sont à trois voix : c'est le maître qui fait la basse ; les enfants, quoique pour la plupart encore très faibles musiciens, les exécutent déjà avec une douceur et une expression charmantes.

Dessin. Le maître joint à cet enseignement celui des notions de géométrie les plus élémentaires et les plus usuelles. La plupart des élèves ne font encore que des exercices de dessin linéaire propres à former la main et le coup d'œil ; les plus avancés commencent le dessin géométrique et appliqué ; l'un d'eux exécute des plans de bâtiments.

Voici comment l'emploi du temps a été réglé pendant la mauvaise saison :

A 5 heures 1/2	lever.
De 6 à 7	leçon.
7 à 7 1/2	culte.
7 1/2 à 8	déjeuner.
8 à 9	leçon.
9 à 12	travaux industriels.
12 à 1	dîner et récréation.
1 à 4 1/2	travaux industriels et agricoles.
4 1/2 à 5	travaux domestiques.
5 à 6	leçon.
6 à 7	goûter et récréation.
7 à 8	leçon et prière.

Le dimanche : Service divin.
Lecture de la Bible pendant une heure.
Chant.
Dessin.

Les 24 heures de chaque semaine consacrées à des leçons ont été employées comme suit :

Histoire biblique	3 heures.
Langue	3
Lecture	6
Écriture	4
Calcul	4
Dessin	2
Chant.	2

Dans la séance de 1842 de la Société suisse d'utilité publique, M. Zellweger, un des principaux fondateurs de l'Asile de Baechtelen, prononça les paroles suivances, qui achèveront de caractériser l'esprit de cette institution.

Le but de l'Asile suisse de Baechtelen, dit M. Zellweger, n'est pas tant de régénérer les enfants vicieux, que de former des maîtres qui puissent le faire. L'Asile doit d'abord montrer qu'il est possible d'améliorer ces enfants, et qu'il vaut mieux prévenir le développement du vice que le punir. Il doit ensuite,

quand cela aura été reconnu, et que les cantons voudront avoir chez eux de telles institutions, leur fournir des régents préparés. Nous demandons qu'on nous laisse les enfants jusqu'à ce qu'ils soient corrigés. Si au bout de quatre ans nous les croyons incorrigibles, nous les renvoyons. S'il y a encore espoir de les changer, nous les gardons. Nous n'acceptons pas des jeunes gens qui ont été condamnés par les tribunaux, ou qui nous sont offerts pour un temps déterminé, comme cela a lieu à Mettray. Dans notre Asile, les enfants sont en liberté et peuvent s'en aller. On ne les retient que par les liens de l'affection. Ils ne connaissaient pas l'esprit de famille; ils apprennent à l'aimer. Bientôt ils se trouvent heureux dans notre maison de charité et de paix. Dans d'autres institutions, on suit des règles dures et sévères; on frappe, on emprisonne. Ainsi on donne à l'enfant, non un esprit de charité, mais un esprit d'âcreté. A Baechtelen, ces moyens ne sont pas mis en œuvre. On peut bien y recourir, mais leur emploi est très rare. On use de corrections fort diverses; les circonstances dirigent. Une nuit, les cris d'un garçon récemment arrivé et qui avait menacé de mort père et mère, se font entendre. Il se démène, il tempête, rien ne peut l'apaiser. Que fait-on? On jette de l'eau froide sur le petit mutin, et aussitôt le voilà qui se calme et qui s'endort. On cherche à deviner les mauvais projets, afin d'en empêcher l'exécution et d'en détruire l'ha-

bitude. — Si l'on veut obtenir une action si particulière sur les enfants, il est absolument nécessaire d'avoir un régent qui y ait été formé à l'avance. Pour la seconde famille allemande, il ne nous a pas été possible d'avoir un maître déjà éprouvé. Pour conduire la famille française, on nous offre un jeune homme âgé de quinze ans et demi. Nous le prendrons dans l'Asile, et nous ferons son éducation pendant six ans; etc., etc.

III.

Sociétés de tempérance.

Dans son ouvrage sur les Sociétés de Tempérance des États-Unis d'Amérique, M. Baird expose ainsi le but, l'esprit, les moyens d'action de ces sociétés:

Des faits nombreux, répandus dans le cours de cet ouvrage, prouvent que, dans les dernières années qui ont précédé l'établissement des sociétés de tempérance, il se faisait aux États-Unis une énorme consommation de liqueurs spiritueuses, et que l'ivrognerie, devenue en quelque sorte un vice national, y causait des maux

incalculables. On ne peut se défendre d'un sentiment d'effroi en songeant qu'un peuple de 12,000,000 d'habitants consommait chaque année au moins 60,000,000 de gallons de wiskey, rhum, eau-de-vie et gin, et que la perte qui en résultait pour le pays était au moins de 100,000,000 de dollars! Et, ce qui est bien plus important encore que toutes les pertes pécuniaires, la *perte morale,* si l'on peut s'exprimer ainsi, causée par la mort prématurée de plus de 30,000 personnes enlevées chaque année à leurs familles et à l'État, par l'existence de près de 500,000 ivrognes exerçant autour d'eux la plus pernicieuse influence, par les crimes et par la misère qu'amène l'intempérance; cette perte inappréciable était bien suffisante pour remplir de deuil le cœur de tous les honnêtes gens. Il n'est donc pas étonnant qu'un tel état de choses excitât la plus profonde sollicitude, et que le philanthrope, le patriote et le chrétien commençassent à désespérer de pouvoir arrêter le mal. Tous les jours il devenait plus grand; c'était un ennemi qui semblait défier toute résistance et devoir entraîner la ruine complète du pays. On avait essayé, mais en vain, de tous les moyens les uns après les autres; la contagion était devenue si générale, qu'il n'y avait pas une famille qui n'en fût plus ou moins atteinte. L'usage immodéré des liqueurs spiritueuses avait fini par former un des traits distinctifs du caractère national; presque tous les hommes faits en bu-

vaient habituellement, et les enfants eux-mêmes apprenaient de bonne heure à faire comme les hommes. On s'imaginait que c'était une chose essentielle au bien-être et même à la santé. Le juge, sur son siége, ne pouvait tenir en équilibre la balance de la justice qu'après avoir pris de ces liqueurs; les sénateurs et les membres de la chambre des représentants croyaient en avoir besoin avant de parler dans les assemblées législatives; même des ministres de l'évangile s'imaginaient ne pouvoir expliquer aux fidèles la parole sacrée sans le secours de ce stimulant; enfin le laboureur, l'artisan et l'ouvrier cherchaient dans l'usage de ce poison la force et la vigueur nécessaires pour leurs pénibles travaux. Bien des gens voyaient le danger et s'en affligeaient; mais chacun continuait cependant l'usage des liqueurs fortes, *avec modération*, disait tout le monde, et le fléau étendait de plus en plus ses ravages.

Mais enfin on proposa un autre remède, un remède bien simple : c'était de persuader aux hommes de s'abstenir sans restriction de toute espèce de liqueur spiritueuse. Partout cette proposition ne rencontra d'abord que le ridicule et le dédain. « Quoi! disait-on, est-ce donc là ce grand, ce merveilleux moyen pour guérir un mal épouvantable? » Mais, au milieu de ce concert de railleries, il se trouva quelques personnes qui essayèrent du remède, et qui bientôt en admirèrent

les heureux résultats. Ces expériences se multiplièrent ; bientôt des faits nombreux et concluants apprirent aux hommes que l'abstinence de liqueurs spiritueuses est favorable à la santé et rend plus facile toute espèce de travail ; puis vint la démonstration, aussi claire que le jour, que les liqueurs sont un poison et ne peuvent avoir d'utilité que comme médicament. La doctrine de l'abstinence complète devint un sujet général de discussion, et des objections ne purent résister à des arguments fondés sur des faits. L'espérance revint, et remplit de joie tous les cœurs. Ainsi commença la plus grande conquête morale que l'on ait jamais vue, celle d'une nation secouant le joug d'un vice qui, semblable au boa constricteur, menaçait de l'étouffer dans ses nombreux replis.

Pour se convaincre du changement prodigieux qui a eu lieu aux États-Unis relativement à l'usage des boissons spiritueuses, il suffit de consulter le huitième rapport de la Société de Tempérance américaine, que nous avons donné dans le sixième chapitre de cet ouvrage. On y lit qu'il y a à peu près *deux millions* de personnes qui ont cessé tout usage des liqueurs fortes; plus de *huit mille* Sociétés de Tempérance comptant plus de *quinze cent mille* membres, parmi lesquelles on distingue vingt-trois Sociétés centrales ou Sociétés d'État, c'est-à-dire, sauf une exception, une Société d'État pour chacun des États qui forment l'Union fé-

dérale. Plus de 4,000 distilleries ont été fermées, et plus de 8,000 marchands, parmi lesquels il y en a beaucoup qui ont cessé de vendre aucune espèce de boisson enivrante, ont abandonné le commerce des spiritueux. Le nombre des vaisseaux partis l'année dernière des ports des États-Unis sans en avoir à bord est au moins de 1,200. Enfin plus de 12,000 individus, naguère plongés dans l'ivrognerie, ne boivent plus aujourd'hui aucune liqueur enivrante.

Il y a vraiment quelque chose de merveilleux dans de pareils faits, si l'on considère l'étendue et la nature irrésistible du mal, les préjugés innombrables qu'il a fallu surmonter, les intérêts particuliers qui ont été froissés, et le peu de temps qui s'est écoulé depuis le commencement de cette nouvelle réforme. Mais quelque importants que ces faits puissent paraître, ils ne donnent qu'une faible idée des progrès de la tempérance aux États-Unis. Nous allons tâcher d'y suppléer en rapportant plusieurs résultats, et des détails de mœurs qui se refusent à tous les calculs statistiques.

Avant que la réforme de tempérance eût commencé, l'habitude de boire des liqueurs fortes était, comme nous l'avons vu, généralement répandue, et il n'y avait pas de maison où l'on n'en trouvât. On aurait cru manquer aux plus simples devoirs de l'hospitalité, si on n'en eût pas offert à tout étranger qui entrait dans la maison, et cet usage régnait non-seulement parmi

les classes aisées, mais encore parmi les gens les plus pauvres. Dans toute l'étendue des États-Unis, jamais on ne recevait de visite, soit d'affaire, soit d'amitié, soit même par hasard, sans servir au visiteur un verre de liqueur forte. Si quelquefois il en était autrement, c'était un cas excessivement rare. La bouteille de spiritueux était considérée comme un article indispensable du service de la table, non-seulement dans les hôtels et dans les auberges, mais encore dans presque toutes les familles. Les tables somptueuses des bateaux à vapeur et des autres paquebots étaient ornées de carafes de cristal élégamment taillées, contenant le séduisant poison, et il y avait bien peu de passagers qui n'en demandassent. Pendant que les riches buvaient de l'eau-de-vie, du rhum et du genièvre, la masse du peuple buvait du whiskey. Dans les États de l'intérieur et de l'ouest, cette dernière liqueur était d'un usage général parmi toutes les classes.

Mais maintenant les choses ont bien changé de face; de tous les côtés, l'usage des liqueurs spiritueuses, comme boisson, a été abandonné par la grande majorité des gens aisés, et il en est à peu près de même parmi les classes pauvres. Dans la plupart des maisons on n'en trouve plus, et on en voit rarement sur les tables des familles les plus riches. Quant aux bateaux à vapeur qui, au nombre de plus de 500, traversent les baies, les larges fleuves et les lacs immenses que

l'on rencontre dans la vaste étendue du territoire des États-Unis, l'on n'y voit de boissons spiritueuses que pour satisfaire le goût de quelque voyageur sur lequel se portent aussitôt tous les regards étonnés. La même remarque s'applique aux auberges et aux hôtels; et sans la grande affluence d'étrangers, principalement de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, qui viennent visiter le pays et que naturellement l'on rencontre partout dans les auberges, dans les diligences et les paquebots, le changement paraîtrait encore plus complet.

Autrefois, jamais aucune des innombrables voitures publiques qui parcourent le pays dans toutes les directions ne s'arrêtait à la porte d'un cabaret ou d'un hôtel, soit pour changer de relais, soit pour faire boire les chevaux ou pour prendre un repas, sans que voyageurs et cochers se précipitassent dans la pièce où l'on vend des liqueurs, pour se procurer un verre de rhum, de gin, de whiskey ou d'eau-de-vie. Maintenant il est rare de voir demander autre chose que de l'eau, de la limonade ou de la bière. Il y a à cet égard un changement qui excite la surprise; mais c'est surtout vers le nord et dans les États de l'intérieur qu'il est plus remarquable. Dans le sud, et surtout dans le sud-ouest, il est beaucoup moins frappant; cependant il est visible.

Autrefois, si quelqu'un refusait de boire des liqueurs fortes, on le tournait en ridicule; souvent même on s'en offensait. Mais aujourd'hui il n'en est plus ainsi;

on peut refuser, en disant qu'on a renoncé aux spiritueux, ou même déclarer hautement qu'on fait partie d'une Société de Tempérance, sans être en butte à aucune raillerie, surtout dans la bonne société.

Un autre fait non moins remarquable, c'est que, dans la construction de presque tous les canaux ou chemins de fer qui ont été achevés dans les cinq dernières années, il n'a point été fait usage de liqueurs fortes. Il en est de même, et pour ainsi dire sans exception, de tous ceux qui sont aujourd'hui en construction dans toutes les directions. Les propriétaires et les conducteurs de travaux ne souffrent point qu'il en entre dans leurs ateliers. Il arrive pourtant quelquefois que quelque misérable en procure aux ouvriers qui en désirent; et toutes les fois qu'il s'élève une querelle parmi ces milliers de travailleurs, la plupart étrangers (Irlandais ou Allemands), on est sûr d'en trouver la cause dans les liqueurs qui, malgré toute la surveillance possible, ont été introduites parmi eux.

Avant qu'on se fût occupé de la réforme de tempérance, presque tous les fermiers croyaient qu'il était impossible de faire leurs récoltes de foin ou de grains sans une distribution journalière de liqueurs spiritueuses à leurs ouvriers; maintenant qu'il a été démontré combien cette opinion était erronée, des milliers ont renoncé à cet usage. Il en est de même parmi les artisans et tous ceux qui exercent un art méca-

nique. L'inutilité, ou plutôt le danger des liqueurs fortes, quelque fatigant que soit le travail, quelles que soient la température et les intempéries du climat, est aujourd'hui universellement reconnue.

On peut assurer sans craindre d'être contredit, que l'immense majorité de tous les hommes influents et distingués par leur savoir et leurs talents, tels que les jurisconsultes, les médecins, les hommes de lettres, etc., non-seulement pratiquent le principe de l'abstinence, mais sont au premier rang parmi les amis et les partisans des Sociétés de Tempérance. Quant aux membres du clergé de toutes les dénominations, partout ils pratiquent les règles de la plus stricte tempérance; sans quoi ils perdraient le respect et la considération de tous les gens de bien; ils ne pourraient ni prêcher ni remplir les devoirs de leur saint ministère : car les fidèles s'éloigneraient d'eux; et, s'il se rencontrait quelques gens vicieux parmi les ministres de l'Évangile, ils n'oseraient pas braver l'opinion publique en se livrant à l'intempérance.

Rien ne prouve mieux les progrès de cette nouvelle réforme aux États-Unis, que la fermeture de tant de distilleries. Aucun fait n'est plus encourageant pour les amis de la tempérance; il est à lui seul la démonstration la plus claire qu'il s'est opéré un grand changement dans l'esprit public. Dans la partie occidentale de la Pensylvanie, où le peuple, en 1791 et 1794,

s'était révolté contre le gouvernement à l'occasion d'une taxe sur les alambics et sur la fabrication du whiskey, tel a été le développement des habitudes de tempérance, que, dans un seul comté, le nombre des distilleries a été, dans le court espace de dix-huit mois, réduit de 168 à 62. Les comtés voisins offrent les mêmes résultats.

Bien que la population des États-Unis se soit accrue de plus de 2,000,000 d'âmes depuis le commencement de la réforme de tempérance, cependant on a estimé, d'après des données certaines, que dans le même intervalle la consommation des liqueurs spiritueuses a diminué des deux tiers dans les six États de l'est, et de plus de moitié dans tous les autres. En présence d'un fait semblable, qui pourrait nier les progrès de la tempérance? Qui pourrait ne pas espérer que, si les efforts que l'on a faits sont toujours aussi énergiques, elle ne finisse par triompher complétement?

Moyens que l'on a employés.

Avant d'entrer dans quelques détails à ce sujet, nous croyons devoir faire observer que l'on n'a employé que les moyens qui peuvent avoir de l'influence sur l'esprit et le jugement. On n'a eu recours à aucune disposition législative pour propager la tempérance. « *Instruction et amour du prochain,* » telle est la devise des Sociétés

de Tempérance. Leurs partisans n'ont jamais employé auprès de leurs concitoyens que des faits et des arguments présentés avec toutes les précautions capables de les convaincre qu'on ne cherchait que leur intérêt. C'est la marche qui a été été suivie en Amérique et dans tous les autres pays où l'on a su agir comme il le fallait. La persuasion, et non la coërcition, a été le grand instrument dont on s'est servi pour accomplir cette réforme.

Nous remarquerons encore que cette œuvre est le fruit des efforts communs et simultanés de tous les gens de bien, philanthropes, patriotes et chrétiens, et qu'elle ne peut être revendiquée par aucun parti, par aucune secte. Elle a réuni tous les hommes sur une sorte de terrain neutre, quoique chacun ait employé les arguments qui lui ont paru les plus convenables. Pendant que le chrétien tirait principalement les siens de l'Écriture, le philanthrope et le patriote faisaient parler l'intérêt personnel, le bonheur de tous ceux qui nous entourent, celui de nos concitoyens, etc.; mais tout s'est fait sans collision, parce que chacun a toujours respecté les sentiments et la croyance des autres. Il devrait toujours en être ainsi. Dans cette grande entreprise, il y a de l'occupation pour tout le monde, il y a place pour tous les arguments. C'est une guerre contre un ennemi commun, et il faut que tous les gens de bien se réunissent pour le combattre, quels que soient d'ailleurs leurs sentiments sur d'autres sujets.

C'est à ce concert unanime que l'on doit les glorieux progrès de la cause de la tempérance aux États-Unis.

Enfin il ne faut pas perdre de vue que, dans tout ce qui a été fait pour propager la nouvelle réforme, on ne s'est exclusivement occupé que de la tempérance; jamais on n'y a mêlé aucun autre sujet. On a toujours évité que les controverses religieuses ou les discussions politiques fussent admises dans cette arène sacrée. On n'a combattu que contre l'intempérance et les causes qui la produisent. Les amis de la tempérance ont toujours présenté une phalange serrée et bien unie contre l'ennemi commun, et dans toutes les mesures qui ont été prises, dans tous les écrits que l'on a publiés. on s'est toujours interdit avec soin de toucher aucun autre sujet. C'est au point qu'au milieu des discussions politiques et des discussions religieuses qui s'élèvent presque tous les jours, les amis de la tempérance, quoique appartenant à toutes les sectes, à tous les partis, sont restés unanimes sur ce point, et ont toujours agi de commun accord.

Nous allons maintenant entrer dans quelques détails sur les moyens que l'on a employés.

Il s'agissait de rappeler la nation au sentiment des maux sans nombre et des dangers imminents, produits de l'intempérance, qui menaçaient le pays d'une ruine complète et enlevaient chaque année, par une mort af-

freuse et prématurée, des milliers de citoyens. Pour y parvenir, il fallait, s'il était possible, mettre sous les yeux de chaque individu un tableau aussi fidèle que frappant des maux sous lesquels nous étions accablés, et faire adopter tout de suite le remède infaillible et unique de l'abstinence constante et absolue de toute liqueur enivrante.

On avait donc à remplir une double tâche : il fallait éclairer l'opinion publique sur l'inutilité, ou plutôt sur les inconvénients de toute espèce de spiritueux ou de boissons enivrantes, puis persuader aux hommes d'en abandonner l'usage. C'est l'accomplissement de ces deux tâches, mais surtout de la dernière, que l'on s'est proposé en formant des Sociétés de Tempérance, ou, en d'autres termes, en amenant les hommes à se réunir en associations, à signer un règlement, et à s'engager ainsi formellement par écrit à cesser l'usage des boissons spiritueuses, excepté comme médicaments. Voici quelques-unes des raisons qui ont fait considérer les associations et l'engagement comme d'excellents moyens de parvenir au but. 1° L'union fait la force, c'est une maxime universellement reconnue ; les gens vicieux la mettent souvent en pratique. Pourquoi donc ne se réunirait-on pas aussi pour accomplir un dessein louable ? 2° Une Société de Tempérance, une fois établie, encourage ceux qui sont disposés à cesser l'usage des boissons enivrantes, et les dispose à braver le ridi-

cule auquel leur sage résolution pourrait les exposer. 3° Une semblable association multiplie les moyens, et rend la tâche beaucoup plus aisée. 4° Elle exerce une influence qui contribue puissamment à la réforme de ceux qui sont déjà adonnés à l'intempérance, et qui ont besoin d'être sans cesse encouragés et soutenus dans leurs efforts pour renoncer à leurs dangereuses habitudes. Quant à l'*engagement* que l'on fait souscrire, on l'a adopté, parce que, dans une circonstance aussi importante, il faut une décision prompte et énergique, et que, d'ailleurs, c'est un moyen d'appeler l'honneur et la crainte de la honte à l'appui d'une bonne résolution. Dans le fait, on ne voit pas en quoi cet engagement serait plus sujet à objection que la résolution elle-même ; et il ne s'est encore trouvé personne qui ait blâmé la résolution de renoncer à des habitudes pernicieuses. Enfin l'expérience la plus décisive a prononcé en faveur de cette méthode.

Les règlements des Sociétés de Tempérance sont en général fort courts et de la forme la plus simple. Nous avons donné dans la première partie de cet ouvrage ceux de la Société de Tempérance américaine et de la Société de Tempérance britannique et étrangère, ainsi qu'un modèle de règlement pour une Société de Tempérance de famille. La rédaction diffère, mais le fond est partout le même ; voici le modèle qui est généralement adopté partout :

« Art. I. Cette société aura pour titre la Société de Tempérance de

« Art. II. Pour devenir membre de cette Société, il suffira de signer le présent règlement.

« Art. III. Nous soussignés, persuadés que les liqueurs spiritueuses non-seulement sont inutiles, mais encore sont nuisibles aux intérêts sociaux, civils et religieux de l'homme, nous engageons à n'en point boire, à n'en point faire le commerce, à n'en point offrir à nos amis, et à n'en point fournir à ceux qui seront à notre service ; en un mot, à employer tous les moyens convenables pour en faire entièrement cesser l'usage dans la société.

« Art. IV. Cette société élira tous les ans un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier et un vérificateur des comptes, qui rempliront les fonctions indiquées ordinairement par ces différents titres.

« Art. V. Ces officiers, avec les membres qui leur seraient adjoints à cet effet, formeront un comité exécutif en conseil d'administration, chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour propager autant que possible la cause de la tempérance, et de présenter à la Société un rapport annuel.

« Art. VI. Cette Société se réunira tous les ans le jour de , et toutes les fois qu'elle sera convoquée par le comité exécutif.

« Art. VII. Pour cesser de faire partie de cette Société, il suffira d'en donner avis par écrit au secrétaire, lors d'une réunion annuelle. On pourra aussi apporter des modifications à ce règlement sur la proposition du comité exécutif, et à la demande des deux tiers des membres de la Société. »

Nous croyons qu'on nous saura gré de joindre à ce modèle de règlement l'avis judicieux qui le suit, et que la Société de Tempérance américaine adresse aux personnes qui désirent former une Société de Tempérance.

« Après avoir donné la plus grande publicité possible à la nature et aux effets des liqueurs spiritueuses, plusieurs partisans de la tempérance, qui mettent en pratique le système de l'abstinence complète, préparent un règlement semblable à celui que l'on vient de lire, le signent et le font signer par toutes les personnes des deux sexes de leurs familles qui veulent se joindre à la Société. Alors, on présente ce règlement à tous ceux que l'on croit devoir y adhérer, et l'on reçoit la signature des hommes et des femmes qui se conforment aux principes de l'association et qui désirent en faire partie. Lorsqu'on a recueilli ainsi un nombre suffisant de noms, les signataires se réunissent, nomment leurs officiers, prennent toutes les mesures qu'exige la circonstance, et reçoivent l'adhésion de tous ceux qui veulent se joindre à eux. On évite par là l'erreur dans

laquelle on est quelquefois tombé de convoquer les ennemis de la tempérance pour décider si les amis de cette vertu doivent fonder une Société. Au moyen de cette précaution, il n'y a point de collision, point de débats pénibles; la plus grande harmonie préside à la formation de la Société, et l'on a ainsi opéré facilement un grand bien pour tout le voisinage. Souvent, à l'établissement d'une Société de Tempérance on peut joindre la fondation d'une bibliothèque de livres utiles. La Société se rassemble à jours fixes, ou sur la convocation du comité, et dans ces réunions on enregistre les noms des nouveaux prosélytes.

« Un grand nombre de Sociétés ainsi formées, et qui, dans les commencements, ne consistaient qu'en quelques individus, ont bientôt, par leur utilité évidente, compté leurs membres par centaines. »

Nous allons maintenant parler des moyens employés par les Sociétés de Tempérance pour opérer dans l'opinion publique le changement nécessaire à la réussite de leur entreprise. Les discours des agents de tempérance et l'influence de la presse ont été les deux puissants moteurs dont elle se sont servies.

En parlant du premier, nous commencerons par faire observer que, non-seulement la Société de Tempérance américaine a constamment employé plusieurs hommes de talent et d'éloquence à la propagation de cette noble entreprise, mais encore que la plupart des Sociétés

d'État, de comité et de ville, et même de simples associations de communes, ont aussi eu des agents, sinon toute l'année, au moins pendant plusieurs mois. C'étaient, ou des ministres de l'Évangile, quelle que fût leur communion, ou des médecins, des jurisconsultes, etc., ou enfin des personnes sans profession, mais ayant reçu une bonne éducation, et capables de parler en public de manière à intéresser leurs auditeurs et à produire sur eux une impression favorable.

Le plan suivi par les agents est fort simple. Ils désignent quelque temps à l'avance le lieu et le jour où ils se proposent de parler; le public en est instruit par les journaux, par des affiches ou par des annonces en chaire dans les églises. Au moment désigné, le peuple se réunit, et l'agent de tempérance prononce son discours, on fait une instruction; puis, s'il n'y a pas de Société de Tempérance dans le voisinage, dans le village ou la ville où se tient la réunion, il propose un règlement et invite tous ceux qui ont résolu de faire partie d'une semblable société et de se conformer aux principes qui en font la base, à venir signer, afin de pouvoir ensuite organiser une Société. Dans les grandes réunions, on fait circuler parmi les auditeurs des copies du règlement, et ceux qui désirent se joindre à la Société apposent leur nom au bas. S'il existe déjà une Société de tempérance, ceux qui n'en font point encore partie, mais qui sont disposés à s'y joindre, ont

ainsi une occasion de donner leurs noms et d'en devenir membres. Souvent les agents profitent d'une des réunions régulières de la Société pour prononcer leurs discours.

Il est indispensable que ces agents de tempérance soient des hommes de talent. Il faut qu'ils soient bien préparés à répondre à toutes les objections qu'on pourrait leur faire, à repousser toutes les attaques qui seraient dirigées contre les principes qu'ils cherchent à propager. Il faut qu'ils possèdent une connaissance approfondie du sujet, pour le discuter avec avantage; car on ne peut se dissimuler que les adversaires de la tempérance emploient souvent des arguments très spécieux, et soutenus avec beaucoup d'habileté. Mais, en général, les agents ont sous leur main une foule de faits et d'arguments devant lesquels aucun sophisme ne peut tenir. Les faits qui nous montrent les maux produits par l'intempérance et les bienfaits de l'abstinence de liqueurs fortes sont innombrables. L'expérience, d'accord avec les plus habiles médecins, prouve que, dans toutes les circonstances, l'alcool, sous quelque forme qu'il soit déguisé, est une boisson dangereuse pour la santé, et que l'eau, l'eau pure, qu'heureusement on peut se procurer dans toutes les contrées, que fournit la terre ou le ciel, et qui coûte beaucoup moins que les liqueurs enivrantes, n'exige jamais que bien peu d'efforts ou de soins pour devenir une boisson

saine et convenable à tout homme en santé. Plus de deux millions de personnes aux États-Unis sont là pour l'attester.

Il arrive fréquemment que, lorsque l'agent a fini son discours, d'autres personnes prennent la parole en faveur de la tempérance. Souvent aussi, comme nous l'avons dit plus haut, il s'élève une opposition, surtout dans les endroits où le sujet est nouveau, où l'intempérance est générale, ou bien où il se trouve un grand nombre de marchands de liqueurs spiritueuses ou de personnes qui ont quelque chose à perdre à l'établissement des Sociétés de Tempérance. Mais toute opposition repoussée avec talent et modération tourne toujours au profit de la bonne cause. Il est avantageux et quelquefois amusant d'entendre les arguments des champions des liqueurs spiritueuses. En général, ils sont facilement réfutés.

Les agents dont nous venons de parler sont salariés par les Sociétés qui les emploient. A cet effet, tous ceux qui en ont les moyens s'engagent par souscription à payer une certaine somme spécialement consacrée à cet usage. En général, il est facile de se procurer des fonds pour faire face à cette sorte de dépense; car tous ceux qui s'intéressent à la cause en sentent l'importance. L'argent que les Sociétés de Tempérance ont épargné, même aux buveurs modérés, formerait une somme mille fois plus considérable que tout ce qu'elles

ont coûté. En outre il arrive souvent que plusieurs personnes riches se réunissent, et défrayent entre elles toutes les dépenses de l'agent d'une Société ; quelquefois même une seule fait tous les frais d'un agent pendant six mois ou un an.

Mais, outre les agents salariés, il y a beaucoup d'agents volontaires qui travaillent gratuitement pour la cause de la tempérance, pendant plusieurs semaines et pendant plusieurs mois. Ce sont principalement des professeurs dans les colléges et les institutions publiques, qui consacrent à ce but utile le temps des vacances. Ordinairement, ils choisissent pour champ de leurs travaux un territoire peu étendu, et convoquent d'avance des réunions dans les divers endroits que renferment les limites qu'ils se sont tracées pour tous les jours qu'ils ont de libres, ce qui leur permet de faire beaucoup de bien en peu de temps.

Enfin, il y a beaucoup de localités dont les habitants n'ont point attendu la venue d'un agent : ils ont convoqué eux-mêmes des réunions, et se sont formés en sociétés de tempérance sans aucun secours étranger.

Chaque société de tempérance se réunit au moins une fois tous les ans en assemblée générale; quelques-unes se réunissent tous les mois, mais la plupart tous les trois mois. Aux assemblées générales, on lit ordinairement un rapport sur les progrès de la société pendant l'année qui vient de s'écouler. Quelquefois même

il y a plusieurs rapports dans le cours de l'année, toujours remplis de faits et de discussions d'un grand intérêt. Dans ces réunions, on voit généralement des hommes distingués prendre la parole, et employer avec éloquence tous les raisonnements que peuvent fournir la religion, la philanthropie et le patriotisme, pour recommander aux hommes la tempérance et les dissuader du vice contraire. On y voit figurer les premiers personnages de la nation, l'homme d'État, le savant, l'homme de lettres, le jurisconsulte et le médecin; car, ainsi qu'on l'a déjà vu, il s'est opéré dans l'opinion publique un tel changement, que partout les hommes les plus remarquables par leurs talents ou par leurs vertus ne balancent pas à prêter l'appui de leur influence à cette œuvre de bienfaisance. Et pourquoi n'en serait-il pas ainsi? L'histoire ne nous apprend-elle pas, par des exemples nombreux, que l'intempérance a toujours été un des ennemis les plus redoutables de la grandeur des empires, et en a souvent causé la chûte?

Mais il y a une autre classe de zélés défenseurs de la tempérance et des Sociétés formées pour la propager, qu'il ne faut pas passer sous silence : c'est le clergé chrétien de toutes les sectes. On compte aux États-Unis plus de de 12,000 ministres de l'Évangile qui sont tous entretenus par des églises qu'ils dirigent (car il n'y existe, comme on le sait, aucune relation entre

l'État et l'Église), et dans ce nombre il y en a fort peu qui ne soient de chauds partisans des Sociétés de Tempérance; fort peu qui ne prêchent souvent des sermons consacrés à démontrer les maux de l'intempérance, l'obligation pour tout vrai chrétien de pratiquer la tempérance, et qui ne fassent de fréquentes allusions à ce sujet. Comme nous l'avons déjà fait remarquer, le peuple ne souffrirait pas un ministre de l'Évangile qui tiendrait une conduite différente; aussi nous croira-t-on facilement, quand nous dirons que l'influence des pasteurs en faveur de la tempérance a une immense portée.

Quant aux avantages de ces réunions, où un grand concours de personnes viennent entendre dépeindre en langage énergique les bienfaits de la tempérance et les maux causés par l'ivrognerie, on ne saurait les contester. En effet l'instruction verbale se transmet plus aisément par l'oreille que par les yeux; la route pour arriver à l'intelligence est plus directe; et, d'ailleurs, l'ouïe est facilement accessible chez presque tous les hommes, tandis qu'il y a bien des gens qui ne savent pas lire ou qui ne lisent qu'imparfaitement, d'autres qui ont peu de goût pour la lecture ou peu de temps à y consacrer.

La presse, qui contribue si puissamment à propager toutes les doctrines, a été un des moyens les plus efficaces pour accélérer les progrès de la tempérance, et

il ne faut pas laisser une arme si importante aux seuls adversaires de cette vertu. C'est ce qu'on a bien compris en Amérique ; aussi s'est-on empressé d'y établir des journaux de tempérance. Maintenant on en trouve partout, et quelques-uns de ces journaux ont une immense circulation, grâce à leur prix très modique.

On a écrit, pour les enfants qui fréquentent les écoles du dimanche et les autres établissements d'éducation, des livres sur la tempérance; ces petits ouvrages, sous une forme amusante, ont été distribués par milliers. On a aussi publié des almanachs de tempérance à un prix excessivement bas ; souvent même on en a fait des distributions ; il n'est guère d'endroits où ces utiles manuels n'aient pénétré. Enfin on a fait afficher des feuilles entières contenant des instructions et des conseils sur la tempérance, et l'on a répandu à profusion de petits carrés de papier renfermant quelques maximes en termes laconiques, avec une épigraphe telle que celle-ci : *Laissez-là ce verre !*

IV.

Associations charitables.

Parmi les associations charitables que nous pourrions mentionner, celle qui nous a paru se rapprocher le plus de nos principes et de l'esprit du patronage, c'est la *Société des amies des pauvres*, à Hombourg. Les citations suivantes, extraites des rapports publiés par la fondatrice, mademoiselle Sieveking, sont certainement instructives et remarquables quant à cet esprit, quoique l'association elle-même ne présentât pas tous les caractères essentiels qui constituent le patronage tel que nous l'entendons. La Société des amies des pauvres, fondée en 1832, était florissante en 1843; nous ignorons quelle a été depuis lors son histoire.

Dans les œuvres chrétiennes, dit mademoiselle Sieveking, nous n'aimons pas tous les plans considérables, les projets ambitieux, faits sur une grande échelle. Il nous semble qu'une bénédiction particulière soit attachée aux petits commencements. Quelque faible que paraisse le germe, s'il contient un vrai principe de vie, les lois de la nature et la grâce d'en haut en feront sortir avec le temps un arbre aux branches étendues.

— Nos secours, sauf quelques cas très rares, sont toujours livrées en nature : bois, vêtements, bons aliments pour les malades, etc. Notre intention est moins de faire au pauvre une aumône pure et simple, que de l'encourager, de l'inviter à faire des efforts en lui facilitant sa tâche, en faisant pour lui la moitié du chemin. Ainsi nous achetons de grandes provisions de bois, de pommes de terre de bonne qualité, et nous les leurs livrons ensuite en détail au prix coûtant.

— Il est des cas où un prêt, une avance d'argent est le meilleur service qu'on puisse rendre; nous ne nous y refusons donc pas entièrement. Mais nous savons que donner aux pauvres sous le nom de prêt est une œuvre dangereuse, immorale, qui conduit à la paresse, à l'ingratitude. Aussi, lorsque nous avons été appelées à quelque avance de ce genre, nous en avons absolument exigé le remboursement, et l'avons, en effet, toujours obtenu. Toute facilité, il est vrai, est donnée pour s'acquitter par petits et très petits à-compte.

— On ne peut parler des dettes pressantes du pauvre sans songer au loyer, ce ver rongeur, ce souci des soucis, qui ne les quitte pas un instant. Nous devons l'alléger, sans doute, si c'est possible; mais gardons-nous de l'ôter tout à fait, car c'est un puissant mobile à l'économie, à l'activité. La charité la plus mal calculée, quoique malheureusement assez commune, nous semble être de payer simplement ce qui manque au jour de

l'échéance. Voulez-vous diminuer un loyer qui vous paraît bien cher pour les ressources d'une pauvre famille : convenez plutôt d'avance avec elle d'un quantum fixe que vous lui remettrez en déduction lorsqu'elle vous en apportera le montant. Des habitations à loyer réduit, et où l'on ne reçoit que des pauvres vraiment recommandables, sont une des institutions les plus vraiment philanthropiques que nous connaissions. Il y est permis et même obligatoire de payer à échéances très fréquentes ; la plus grande régularité est exigée. Le pauvre sait qu'au premier retard il sera infailliblement mis dehors, sans saisie, il est vrai; mais l'avantage de ce logement à bon marché, de ce voisinage honnête est tel, qu'il fait tout pour le conserver.

Des propriétaires qui établiraient quelque chose de semblable et y tiendraient la main, rendraient un service immense; et nous ne croyons pas qu'il y eût pour eux préjudice notable; car ce qu'ils perdraient dans l'infériorité du prix, ils le retrouveraient dans la régularité des rentrés. Pour encourager les pauvres que nous reconnaissons ne pouvoir économiser leur loyer sans de grands efforts, de rudes sacrifices, nous avons établi une sorte de prime de deux à trois sous par franc, qui se donne par l'une de nous sur présentation des reçus du maître de maison.

Nous voudrions ne négliger aucun moyen en notre pouvoir d'habituer le pauvre à l'économie, à la pré-

voyance. Un des plus efficaces nous a paru être la création de petites caisses d'épargne en vue de la mauvaise saison. Les familles où, comme c'est le cas le plus fréquent, le gain est plus facile en été, s'engagent à nous apporter chaque semaine une petite partie de leur salaire, que nous inscrivons sur deux livres, dont l'un demeure entre leurs mains. A l'entrée de l'hiver, la somme ainsi produite est rendue aux prêteurs avec un intérêt de 5 pour 100, pourvu toutefois qu'ils ne soient pas en retard avec leur propriétaire; et elle leur est généralement payée en bois, pommes de terre, etc., à un prix beaucoup plus bas qu'au marché.

Mais notre principale voie de secours temporels, celle que nous regardons comme la plus importante et la plus féconde en bons résultats, c'est le travail. Toutes les fois qu'il nous est possible d'employer de quelque manière les forces et l'activité d'un homme, nous le faisons; et celui qui, sans motif suffisant, refuse l'ouvrage qui lui est offert, perd tout droit à notre appui. *Prie et travaille*, voilà notre devise. Mais s'il fallait choisir, nous n'hésiterions pas à prendre le travail sans la prière, plutôt que la prière sans le travail. Non, certes, que nous voulions élever Marthe aux dépens de Marie; mais il nous semble que le premier fruit visible de la recherche des choses d'en haut doit être une influence sanctifiante sur toute la vie, et en particulier le fidèle accomplissement de la vocation

terrestre. Là où nous ne le trouvons pas, nous ne saurions admettre une piété sincère.

— Tout ce dont nous avons besoin pour nos pauvres, vêtements, fournitures de lit, etc., nous le faisons faire à d'autres indigents. Nous employons aussi beaucoup de femmes sans ressources, dans des maisons où la mère de famille, retenue au lit, ne peut vaquer aux soins du ménage, et où le désordre et la malpropreté une fois introduits pourraient devenir une funeste habitude. Ce genre de secours est très efficace, nous en avons la preuve tous les jours, et il est doux de pouvoir ainsi faire le bien de deux malheureux à la fois.

— Une grande difficulté en tout pays, c'est de trouver, pour les personnes infirmes ou presque aveugles, une occupation qui leur fasse gagner quelque chose; et c'est pourtant un moyen bien plus efficace d'adoucir leur triste existence que de leur tendre simplement une aumône. Nous les employons à régler, à plier pour les relieurs, à ébarber les plumes, et surtout à parfiler de vieille soie qui, mélangée ensuite avec de la laine, sert à faire une étoffe chaude et solide dont les pauvres font eux-mêmes usage. Il est d'ailleurs peu d'objets, si vieux et inutiles qu'ils paraissent, dont nous ne puissions tirer parti pour l'un ou l'autre de nos pauvres. Un peu d'habitude rend bien vite ingénieux dans ces choses.

— Abordons maintenant la partie spéciale de notre œuvre, celle à laquelle nous attachons le plus de prix :

ce sont les visites que nous nous engageons à faire personnellement aux pauvres et aux malades. Lorsque nous ne sommes pas sûres de pouvoir prendre convenablement soin d'une famille, nous aimons beaucoup mieux ne pas nous en occuper du tout que de lui donner une simple aumône, laquelle, ainsi toute sèche, fait souvent plus de mal que de bien.

Une dame sera-t-elle chargée spécialement d'une ou de quelques familles, auprès desquelles elle représentera seule la société? Ou bien chaque famille sera-t-elle visitée tour à tour par trois ou quatre membres? De ces deux marches, nous avons préféré la seconde. En faisant ainsi connaissance avec un plus grand nombre de ménages, on acquiert une précieuse expérience; puis le jugement de plusieurs personnes offre plus de garantie que celui d'une seule, aisément portée, suivant le caractère du pauvre et le sien propre, à un entraînement irréfléchi, ou à une prévention peut-être injuste. Le jour de chaque dame revient, du reste, assez fréquemment pour qu'il puisse s'établir entre elle et la famille ces rapports si précieux de confiance et d'intimité. La présidente, qui doit embrasser dans son ensemble l'œuvre qu'elle dirige, fait toujours elle-même la première visite dans une famille nouvellement admise.

—Indépendamment de ce qui regarde les enfants, leur régularité à l'école, l'inspection de leurs témoignages,

de leurs cahiers, etc., une certaine surveillance sur l'ordre et la propreté, et avant tout le bien à faire à l'âme du pauvre : voilà le but principal de nos visites.

— Les circonstances sont-elles réellement trop contraires, nous les facilitons en procurant soit du savon, soit d'autres choses indispensables. Si la ménagère est malade, c'est alors que nous envoyons une de ces femmes dont nous avons parlé, qui entretient le bon ordre dans la maison, afin que, quand la pauvre convalescente commencera à pouvoir s'occuper, elle ne perde pas courage en voyant la montagne accumulée pendant sa maladie. — Nos visites, toujours imprévues, ont été pour plusieurs à cet égard un précieux stimulant, car on sait l'importance que nous y attachons, et l'on n'aime guère à s'attirer nos reproches.

— Nous passons à des considérations plus douces et plus élevées, à ce qui regarde plus directement le cœur. Oh ! si vraiment le cœur nous guide dans ces visites, quel bien ne nous sera-t-il pas donné de faire ! Quel soulagement procure aux malheureux la vue seule d'une compassion réelle ! Le combat contre la misère est un terrible combat, dans lequel on est bien souvent pris par le découragement, si l'on n'a pas une foi ferme en un amour plus grand que celui des hommes. Mais qu'il se montre un cœur ami, tout disposé à sympathiser, à entendre vos plaintes, et en même temps à rechercher avec vous les ressources que vous pouvez

encore avoir, un moyen d'employer, d'utiliser les forces qui vous restent; et voilà tout de suite qu'un rayon d'espérance et de sérénité vient ranimer votre âme accablée; devenue l'objet de la charité de son semblable, elle est moins disposée à douter de celle de son Dieu.

Les malades, par exemple, aiment à raconter en détail leurs souffrances, leurs petites misères. Hélas! c'est souvent bien long, bien fastidieux peut-être; mais, quoi! leur refuseriez-vous une jouissance, un soulagement qui en est aussi un pour vous dans vos maladies? Peu à peu vous gagnerez ainsi leur amitié, leur confiance, et, quand vous aborderez leurs intérêts éternels, ils écouteront comme on écoute un ami; ils penseront que c'est pour leur bien, par véritable intérêt pour eux, que vous parlez ainsi, et non comme l'émissaire de quelque propagande piétiste qui leur a toujours inspiré un vague effroi.

— On entend souvent répéter dans le monde que les pauvres ne sont capables d'aucune reconnaissance, et que, chez eux, l'inimitié contre les classes aisées s'accroît en proportion des bienfaits de celles-ci. Pour nous, nous sommes bien loin de souscrire à un jugement aussi sévère, et nous pensons qu'en cela il faut s'en prendre autant à celui qui donne qu'à celui qui reçoit. On tend une aumône avec froideur, sans vraie compassion, sans aucun discernement, de façon à faire plus de mal que de bien; on prétend ensuite

recevoir en échange un cœur plein de gratitude et d'affection dévouée; et comme alors on ne le rencontre guère, on crie à la corruption des classes pauvres, et souvent on leur ferme à jamais et sa main et son cœur.

Oh! si le malheureux pouvait croire que la charité seule vous pousse; si vous veniez le chercher dans sa demeure, causer avec lui de ses affaires, lui montrer que vous prenez un intérêt véritable à ce qui le touche, et que son bien vous est cher!... Alors, loin d'avoir cette idée pénible, cette idée qui (mettons-nous à sa place) doit être si dure à son pauvre cœur, qu'on lui donne pour se débarrasser de lui, il se sentirait attiré vers vous; vous n'auriez plus à vous plaindre de son insensibilité à toute épreuve; vous verriez que ses yeux connaissent aussi les larmes de la reconnaissance; vous l'entendriez, non plus seulement de ses lèvres, mais du plus profond de son cœur, appeler sur vous les bénédictions d'en haut. Nous ne nierons pas qu'il puisse y avoir des âmes sur lesquelles une charité profonde et sincère reste sans influence, des âmes même qui récompensent les bienfaits par la calomnie. Mais, grâce à Dieu, elles sont rares, très rares; et quand une fois on a éveillé l'affection, la confiance, n'a-t-on pas ouvert dans un cœur la porte à tout ce qu'il y a de beau et de bon?

On exige, en général, des pauvres assistés par le

gouvernement un attachement tout particulier à la chose publique. Peut-être est-ce aller un peu loin. Assurément le riche, ne fût-ce que pour la sécurité de sa fortune, doit au moins à l'État autant que le pauvre qui en reçoit son pain. Il y a, d'ailleurs, dans l'esprit humain une disposition à confondre l'idée de loi avec celle de nécessité, de dû. Certes, nous ne disons pas cela pour excuser les pauvres de ce qu'ils reçoivent quelquefois si mal les dons de l'autorité ; mais seulement pour engager des Sociétés telles que la nôtre à ne pas mettre dans leurs secours une régularité qui a bien vite quelque chose de légal....; jamais nos assistés ne peuvent se dire d'avance : Demain, madame *** viendra et m'apportera telle chose. Et, nous devons en convenir, plus d'une fois nous avons eu lieu d'être confuses de la reconnaissance que ces pauvres frères et sœurs nous ont témoignée.

— Au milieu de l'effervescence qui tourmente de nos jours l'état social, les classes inférieures et supérieures se sont posées comme ennemies les unes en face des autres, et pourtant Dieu ne l'a certainement pas voulu ainsi. Peut-être serait-il donné à des Sociétés du genre de la nôtre, si elles se multipliaient, de faire quelque contre-poids aux nombreuses associations désorganisatrices, et de contribuer au rapprochement du riche et du pauvre. Si ces rapports sont tels que nous l'entendons, fondés sur le christianisme, nous croyons vaine

cette crainte exprimée par plusieurs, qu'une fâcheuse comparaison rendra les indigents plus mécontents de leur sort. La religion donne aux choses leur juste valeur; elle place l'homme en face de lui-même et le réconcilie avec sa position, en le faisant aspirer, non à occuper un poste plus élevé, mais à remplir dignement sa vocation ici-bas, telle que Dieu la lui a tracée.

— La plus grande objection qui nous ait été faite contre la tendance religieuse de notre société, c'est que nous favorisons, c'est que nous appelons l'hypocrisie. Elle est bien grave; elle repose sur un danger réel; mais nous la croyons exagérée. Et d'abord il ne faut point légèrement donner ce nom d'hypocrisie. De même qu'on s'exerce peu à peu à faire le bien, de même aussi il peut y avoir dans la piété de petits commencements qui s'appuient d'abord sur l'autorité d'autrui. Sans doute ils ne sont pas la foi qui naît d'un besoin intérieur et profond, mais pourtant ils ont quelque prix; ils peuvent conduire à quelque chose de plus indépendant, de plus élevé; ils ne sont point surtout de l'hypocrisie. Qu'est donc la foi de l'enfant? N'est-elle pas entièrement fondée sur l'autorité de ses parents et de ses maîtres? Plus tard, cette foi devra acquérir une base plus solide et plus ferme; mais jusque-là l'accusera-t-on, lui, de mensonge, parce qu'il appelle saint et vrai ce qui est tenu pour saint et pour vrai par ceux qu'il respecte et qu'il aime?

Dans un temps qui n'est pas éloigné de nous, les classes inférieures s'appuyaient de l'exemple des hauts rangs de la société pour verser sur la foi de leurs pères la moquerie et le mépris. Un perfide courant de mal ne cesse encore aujourd'hui de descendre de ces rangs supérieurs; ne nous sera-t-il pas permis d'en faire descendre aussi une influence sanctifiante?

— L'espoir seul de tromper les autres et d'en tirer avantage peut amener un homme à l'hypocrisie. Cet espoir lui est-il enlevé, la tentation n'existe plus guère pour lui. Or, nous n'avons pas à faire avec nos pauvres seulement dans certaines occasions, où ils sont, pour ainsi dire, endimanchés d'âme comme de vêtements. Nous les visitons, nous les surprenons dans leur vie de tous les jours; nous ne les entendons pas seulement parler, nous les voyons agir, et sommes à même de juger si leur vie est d'accord avec leurs discours.

— Les objections qui nous sont le plus sensibles, sont, on le comprend, celles qui tendent à prouver, qu'au lieu de faire du bien à nos pauvres, nous pouvons leur causer un mal réel. « En vous mêlant ainsi de leurs affaires, nous dit-on, vous les habituerez à ce que d'autres pensent toujours pour eux. » Mais c'est que notre intention n'est point de les conduire à la lisière; elle est plutôt de les exciter, de les amener à un complet développement de leurs facultés. Il est évident que, dans leur degré ordinaire de culture morale et intel-

lectuelle, nos rapports avec eux auront quelque chose de ceux du tuteur. Mais c'est un tuteur qui veut rendre bientôt son pupille capable de l'émancipation, ou, disons mieux, lui apprendre à saisir la main plus sûre de son Père Céleste toujours tendue pour le guider.

— On nous dit encore : « Dans ces rapports fréquents du pauvre avec vous, il ne tardera pas à devenir famillier, hardi, à oublier tout à fait sa position sociale et la vôtre. » — Grâce au ciel, nous ne sommes pas communistes, mais chrétiennes ; nous savons qu'il y a entre les hommes des distinctions établies de Dieu, et nous leurs laissons l'importance qu'elles méritent. Nous reconnaissons l'incontestable influence des classes élevées ; nous savons que ce qui gouverne le monde sous le nom d'esprit du temps, d'opinion publique, ce sont elles qui le forment ; nous savons aussi que cet égoïsme, cet amour du plaisir qu'elles se plaignent de trouver dans les rangs inférieurs du peuple, c'est d'elles-mêmes qu'ils les ont imités... Nous savons tout cela, et, comme nous l'avons dit plus haut, nous voyons un devoir pressant à employer aussi cette influence d'une manière sanctifiante. « Mais, avec un trop grand rapprochement, le prestige se perdra; nul grand homme ne l'est pour son valet de chambre, » va-t-on même jusqu'à dire. Oui, sans aucun doute, si ce n'est qu'un prestige, il s'évanouira ; mais nous ne voulons pas d'un prestige. Cette influence doit être due à une supério-

rité véritable ; ce qui a un mérite réel supporte d'être vu de près, et la vraie noblesse ne se perd pas pour descendre. Que nous nous laissions d'abord aveuglément entraîner par notre piété pour un malheureux ; qu'ensuite la vue de ses vices nous emporte à une vivacité irréfléchie ; puis, que quelques mots flatteurs nous ramènent de nouveau....., voilà ce qui pourra compromettre notre dignité; mais l'affabilité et la bienveillance chrétiennes ne sauraient que lui prêter un éclat plus doux.

— On nous a manifesté une autre crainte, c'est qu'en venant ainsi en contact avec des personnes aisées, les prétentions du pauvre, déjà assez hautes, ne soient encore indûment augmentées. Certainement il faut ici beaucoup de prudence ; et c'est un principe arrêté chez nous de ne pas gâter nos pauvres, de ne jamais faire pour eux au delà du nécessaire. Mais nous ne doutons pas qu'il ne soit plus facile de les contenir à cet égard dans de justes bornes en les visitant chez eux qu'en recevant leurs demandes dans nos maisons. Ceci est plus important qu'on ne pense. Arrêtons-nous-y quelques instants.

Le pauvre quitte sa chambre étroite et sombre où tout parle de besoin, de misère ; il entre dans la demeure d'un homme aisé, où tout, en revanche, lui semble abondance et luxe. Il a préparé avec soin son petit discours; et, pour peindre sa situation, les expres-

sions fortes n'y sont pas épargnées; au milieu de cette aisance, il les renforcera encore. Il s'exagère facilement la richesse du possesseur de tant de choses, et en conclut que, si on le refuse, ce n'est que par mauvaise volonté. Maintenant, peut-être vient-il à une heure opportune; on n'a guère le temps d'entrer en conversation avec lui. Il commence son discours qui, généralement, est verbeux; on l'interrompt en priant d'abréger. Cela le trouble; il ne sait plus où il en est; et, sans le vouloir, il devient peut-être plus verbeux encore; si bien qu'à la fin on ne saurait comprendre où il veut en venir. Quelques pièces de monnaie, se dit-on, sont au fond toujours bien venues de l'indigent; on les lui tend pour en être débarrassé autant que par pitié pour sa misère; le pauvre les prend comme un tribut du superflu du riche, et il s'en retourne humilié et mécontent. — Que ce tableau soit fidèle dans tous les cas, c'est ce que nous ne prétendons point; mais personne ne niera que les choses se passent souvent ainsi; et cela peut expliquer cette position en deux camps hostiles : les pauvres semblant se croire tout moyen permis pour se faire ouvrir l'inépuisable bourse des riches, et ceux-ci se renfermant à leur tour dans une méfiance générale.

Voyons maintenant ce qui arrive lorsqu'on va chercher le pauvre dans sa demeure. — Avant tout, il se sent flatté, honoré par une telle visite; elle lui est ga-

rant qu'on s'intéresse réellement à lui, qu'on a un désir sincère de lui faire du bien. Nous, de notre côté, ayant choisi notre heure, nous avons le loisir de l'écouter. Surpris au milieu même de sa vie, il ne peut guère d'ailleurs prendre un déguisement; il n'a pas le temps de composer sa harangue pour une audience solennelle, mais il parle naturellement comme il pourrait faire avec un voisin. Il se lamente sur sa misère, mais il n'osera pas beaucoup exagérer, parce qu'un simple coup d'œil suffit déjà pour nous assurer de bien des choses, surtout avec les précieux points de comparaison que nous fournissent les autres familles. Nous entrons avec lui dans les détails de son petit ménage; et là, combien nous apprenons, et combien aussi d'utiles conseils nous pouvons donner! On ne saurait croire avec quelle justesse un peu de pratique fait apprécier tout de suite ce qui convient ou ce qui ne convient pas dans un ménage indigent. On en vient enfin aux demandes; et s'il en est que nous devions refuser, eh bien, cette persuasion où notre visite a mis le pauvre, que nous lui portions un véritable intérêt, ôte au refus sa plus grande amertume. Nos rapports ont ainsi quelque chose de paternel que rendrait assez bien l'idée de patron et de client.

V.

Patronage industriel. — Robert Owen.

L'établissement de M. Robert Owen à New-Lanark étant bien connu en France par les détails qu'en a donnés M. Louis Reybaud dans ses *Études sur les réformateurs contemporains,* nous ne reproduisons ici que les deux pages de son intéressant récit où la méthode et l'esprit de cette expérience l'ont le plus nettement caractérisé :

M. Owen avait à lutter contre des habitudes prises et de mauvais penchants enracinés; il avait à la fois à refaire l'ordre moral d'une colonie et à réhabiliter une spéculation. Il se dévoua noblement à cette double tâche. Les maîtres ne comprennent pas assez combien la moralisation de leurs ouvriers est à la fois une bonne œuvre et un bon calcul. Doué d'un sens droit et profond, M. Owen l'entrevit. Dès le jour de son installation, New-Lanark devint une famille de 2,000 âmes, ramenée presque au droit naturel et gouvernée par un patriarche. Quatre ans suffirent pour faire d'une société déréglée et misérable une société exemplaire et heureuse. Tous les vices dont elle était infectée furent

étudiés un à un, traités en détail et attentivement, gueris sans châtiment, réprimés sans violence. Ainsi, pour combattre le vol et le recel, on ne se prit point à punir les voleurs et les recéleurs ; mais on leur apprit, ce qui vaut mieux, à rougir d'eux-mêmes; on les prêcha par la parole et par l'exemple; on les fit entourer d'ouvriers vertueux, dont la surveillance les contenait et dont la conduite était pour eux un perpétuel reproche. En fait d'expiation, la peine infligée par un supérieur n'est rien pour le coupable; ce qui lui est intolérable, c'est le mépris de ses égaux. Tout le code répressif de New-Lanark était renfermé dans cette pensée. Quelques contre-maîtres, hommes sages et probes, formés sous les yeux et par les soins de M. Owen, furent les instruments d'application ; ils composèrent dans la colonie une hiérarchie imperceptible qui, s'inspirant du chef, irradiait ensuite jusque dans les moindres ménages d'ouvriers pour y féconder les germes d'ordre, de bonté et de vertu. La police de New-Lanark se faisait ainsi de travailleur à travailleur, sans dureté, sans bassesse, sans espionnage, et, la moralité étant devenue la règle, le vice dut dépérir peu à peu dans l'abandon et dans l'isolement. Le coupable, au milieu de cette société normale, devenait, on le devine, une sorte de paria, un être déclassé, qui, ne sachant où rattacher ses mauvais desseins, était conduit nécessairement de l'impuissance au repentir. Aucun instinct dépravé ne

se déroba à ce traitement doux et rationnel ; la manie des disputes céda comme avait cédé le vol ; les dissensions religieuses, les liaisons irrégulières entre les sexes s'effacèrent aussi peu à peu et quittèrent New-Lanark. L'ivrognerie seule résista plus longtemps, les cabaretiers combattant pour elle au moins autant que les buveurs. Toute mesure de rigueur et d'autorité répugnant à M. Owen, il prit le parti d'entrer en lice, à armes égales, avec les débitants de spiritueux. Il ouvrit, pour son compte, un magasin de détail où le whiskey se vendait à trente pour cent au-dessous du cours, et il demeura de la sorte, en fort peu de temps, maître du monopole de la consommation. Dès lors l'ivrognerie fut surveillée, mise à l'index de la population sobre, et quand le mépris vint la frapper à son tour, elle périt. Ainsi, sans moyens coërcitifs, sans prison, sans juges, sans constables, M. Owen avait, comme par magie, improvisé une société que maintenaient dans la ligue du devoir le seul lien d'un contentement et d'une confiance réciproques, le désir de vivre en harmonie avec un milieu juste et moral, enfin les joies pures qui résultent de la seule pratique du bien.

VI.

M. Greg.

Les renseignements qui suivent sur la manufacture de MM. Greg, à Bollington, sont extraites d'un article inséré en 1842 dans le *Journal des Économistes*, par M. E. Burel, qui les avait empruntés lui-même à une brochure de M. Greg.

MM. Greg frères avaient érigé une nouvelle manufacture à Bollington. Après deux ans d'efforts, l'usine était prête à marcher, et il ne lui manquait plus que des bras. Dès ce moment, M. Greg avait résolu de tenter l'expérience que nous allons suivre, et d'éprouver par lui-même si, avec un peu de bonne volonté et de bon sens, on ne pourrait pas arracher les populations manufacturières à cette existence dégradée, incertaine, vagabonde et toujours misérable à laquelle elles semblent fatalement condamnées.

« La première chose à faire, dit M. Greg, en commençant un pareil établissement, c'est de fixer autour de vous une population sédentaire. Tant que ce résultat n'est pas obtenu, c'est en vain qu'on voudrait essayer davantage; et je ne connais pas d'autre moyen d'y ar-

river, que de choisir, dans le nombre toujours considérable des ouvriers qui se présentent, ceux qui vous semblent honnêtes. De bons salaires, des habitations commodes, de petits jardins pour y cultiver des légumes et des fleurs, des dispositions prises dans la fabrique pour la commodité et la salubrité, des soins et des marques d'attention quand ils sont malades ou malheureux, tous les moyens enfin qui peuvent faire du lieu qu'ils habitent un domicile, une maison (*home*), les attacher à cette localité et à celui qui les emploie, tout cela contribue puissamment à produire l'effet désiré, à fixer la population au sol, et à lui faire perdre ces habitudes vagabondes qui caractérisent particulièrement la population manufacturière. »

M. Greg avait choisi une localité qui lui permettait de réaliser tous ses plans. Sur la propriété et autour de l'usine se trouvaient environ cinquante *cottages* assez spacieux, mais en mauvais état. Il les fit réparer, en construisit de nouveaux, et les accommoda avec un soin bienveillant aux besoins de leur destination. Chaque maison était précédée ou entourée d'un petit jardin d'une acre et demie, destiné à la culture des légumes et des fleurs. Ces dispositions terminées, il n'y eut plus qu'à choisir les ouvriers, individus ou familles, les installer dans les habitations qui leur étaient offertes, et leur donner du travail.

En offrant ainsi à ses ouvriers des habitations com-

modes, salubres et même agréables, M. Greg faisait un des actes les plus heureux et les plus féconds que puisse inspirer une charité intelligente; il supprimait radicalement l'une des causes les plus funestes de la démoralisation et des souffrances de la population manufacturière. N'est-il pas constaté, en effet, par des enquêtes officielles, par des actes parlementaires, que le plus grand nombre des maladies qui ravagent si cruellement les classes inférieures tiennent à l'insalubrité, à l'affreux dénuement des logements qu'elles habitent? D'un autre côté, l'entassement des êtres humains dans d'étroits et tristes réduits, dans des caves obscures où l'humidité pourrit l'air, la nécessité de coucher pêle-mêle dans la même pièce faute d'espace, ont été signalés avec raison comme une cause très active de démoralisation. Assurément c'est à ce contact trop pressé, douloureux et fébrile, de plusieurs milliers d'êtres humains dans un étroit espace, que l'on doit attribuer cette exubérante et bestiale fécondité, qui est le plus grand fléau des foyers de l'industrie. Préparer à l'ouvrier une habitation commode et agréable; lui donner ainsi, avec le sentiment du *chez-soi*, l'habitude de la vie sédentaire, l'esprit de famille, le besoin d'un entourage propre, décent et convenable, c'est donc évidemment le soustraire à plusieurs des causes qui l'auraient fait misérable. Est-il, je le demande, une meilleure charité que celle-là? Et qu'en a-t-il

coûté au bienfaiteur? Une bonne pensée, des soins généreux et fort peu d'argent. Et il a fait plus de bien réel, assurément, que s'il avait dépensé des millions en aumônes.

Lorsque les travaux furent en pleine activité, M. Greg songea à l'établissement d'une école pour les nombreux enfants de la fabrique. Il communiqua d'abord son projet à quelques-uns de ses ouvriers, qui l'adoptèrent avec empressement et offrirent leur concours pour l'exécution. Une réunion générale de tous les hommes de la fabrique fut convoquée, et le projet d'école y reçut le plus favorable accueil : séance tenante, on arrêta le règlement, on forma un comité et l'on nomma quelques-uns des instructeurs, tous fournis par la petite colonie. Leur service est gratuit, et ils se relèvent de deux en trois dimanches. L'école, comme on le pense bien, ne peut être ouverte que le jour de repos. Elle est séparée en deux classes qui se tiennent chacune dans une salle spéciale. Au bout de peu de temps, l'école des filles réunissait 160 enfants et celle des garçons 120. Chacune d'elles est placée sous la surveillance d'un *supérintendant*, qui en a la direction; elle a encore son trésorier et son secrétaire, et ces trois fonctionnaires sont choisis annuellement par le corps des instructeurs, qui a aussi la nomination du comité. Avec un admirable bon sens, M. Greg a pensé qu'il ne devait pas tout faire par lui-même, et que pour

rendre son œuvre durable, il devait y associer ceux qu'elle intéressait. Il assiste souvent aux leçons; mais s'il juge une amélioration nécessaire, il se garde bien de la proposer, et surtout de l'introduire lui-même. Il en cause avec les instructeurs, et, s'ils sont de son avis, on la soumet au comité. « Le *supérintendant* de l'école des filles est, dit M. Greg, le pivot sur lequel repose tout notre enseignement, et c'est à son zèle, à ses efforts, qu'on doit en grande partie attribuer le succès. Eh bien, cet homme, remarquable par l'intelligence et le dévouement, est lui-même un de nos ouvriers, et il travaille avec les autres aussi humblement que le dernier de ses camarades; mais quand l'œuvre de la semaine est terminée, et que le jour du repos s'est levé, ce digne homme revêt sa robe noire, met sur sa tête un chapeau à larges bords, prend sa canne, et l'ouvrier se métamorphose tout à coup en un ministre méthodiste, en *supérintendant* de l'école; c'est l'ami spirituel et le pasteur de ceux qui l'entourent, l'homme le plus honoré et le plus important de toute la communauté. » Chaque année on célèbre l'anniversaire de l'établissement de l'école par une réunion et une procession générale de tous les enfants, qui chantent en chœur des hymnes religieux.

Après l'école vient l'établissement des jeux de gymnastique : un préau muni d'une foule d'objets d'exercice et d'amusement fut ouvert à la jeunesse de la

colonie. Un côté était destiné aux garçons, un autre aux filles ; pour réprimer tout acte d'indécence et de brutalité, M. Greg se fit une loi d'assister toujours à ces récréations, qui avaient lieu en été chaque samedi soir. Les jeunes ouvriers l'ont si bien compris, que, depuis l'ouverture du gymnase, il n'a pas eu à remarquer une seule infraction aux lois de la décence. Quelques jeux, comme le cerceau, réunissent parfois des garçons et des filles, et, dit M. Greg, j'encourage cette camaraderie comme très favorable au développement des bonnes manières et des sentiments délicats.

Pendant l'automne 1834, une école de dessin et de chant fut ouverte. La classe de dessin se tenait en hiver de six à sept heures et demie du soir. Une partie du temps était employée à dessiner et le reste à donner quelques notions d'histoire naturelle et de géographie. M. Greg s'est chargé lui-même de cette classe. De sept heures et demie à neuf heures, le même jour et dans la même saison, s'assemble la classe de chant.

M. Greg attache la plus grande importance à ce que des manières polies et douces remplacent chez les ouvriers ces façons rudes et grossières qui les font regarder avec mépris par les classes plus élevées, et les avilissent souvent à leurs propres yeux. Le premier pas à faire dans la civilisation, c'est d'apprendre à respecter sa personne et celle des autres. Il fit donc de son mieux pour bannir la grossièreté de sa colonie, non

pas seulement en polissant extérieurement les manières, mais en adoucissant les sentiments, en inspirant à ses disciples de bonnes habitudes et de nobles besoins. Avec le temps, il réussit selon toute l'étendue de ses vœux, et il attribue une grande partie de son succès à la mesure que voici. Il eut l'idée de donner régulièrement, pendant l'hiver, de petites soirées à une partie de la jeunesse. On était invité spécialement par une carte imprimée, et le nombre des invités ne dépassait pas une trentaine. L'école, décorée avec soin pour la circonstance, servait de salon. Les invitations s'adressaient plus particulièrement à ceux qui se faisaient remarquer par leur conduite et leurs bonnes manières, et on y attachait le plus grand prix; recevoir une carte était un honneur insigne pour celui auquel elle était adressée et pour toute la famille. Afin d'éviter le découragement et l'envie, M. Greg faisait en sorte que, dans le cours de chaque hiver, aucune famille ne fût oubliée. Ces soirées se passaient à prendre le thé, à faire la conversation, à examiner des gravures, à apprendre et pratiquer une foule de jeux d'adresse ou d'amusement. M. Greg prend le plus vif plaisir à ces réunions; et ce qu'il y voit, ce qu'il y entend, ne serait pas déplacé, le plus souvent, dans la meilleure compagnie. On se sépare en ordre après un peu de musique et de chant.

Un peu plus tard, M. Greg fit construire un petit

établissement de bains chauds dans sa colonie. En peu de temps, ces bains furent généralement fréquentés, et ils ont matériellement contribué à la santé, au bien-être et à la propreté de la population. M. Greg paye lui-même les baigneurs, et quoique la carte de bain ne coûte qu'*un penny*, deux sous, cette faible rétribution suffit, et au delà, pour couvrir les frais courants.

VII.

M. Malcolmson.

Nous citons encore, d'après la *Revue britannique* de 1837, une dernière expérience de patronage industriel, faite par un quaker, M. Malcolmson, à Mayfield.

M. Malcolmson, membre de la Société des Amis, a érigé une manufacture à Mayfield, dans le comté de Waterford, en Irlande. Mille ouvriers y sont occupés tous les jours; trois machines hydrauliques, trois machines à vapeur représentant une force de 350 chevaux, et 340 métiers mécaniques, non compris les machines à carder, y fonctionnent. Ces chiffres, comparés à ceux que représentent quelques-unes des im-

menses factoreries du Lancashire et du Yorkshire, sont sans doute insignifiants; mais, sous le rapport de la bonne administration, de l'économie et de la distribution des lieux, la fabrique de Mayfield les surpasse toutes. Mayfield est agréablement situé sur les bords fertiles de la Suir, qui, par une grande ligne de communication, lie Waterford à la mer. Les campagnes qui l'environnent offrent le plus riant aspect; l'air y est pur, et la vie animale coûte si peu, que, pour quatorze shellings par semaine, l'artisan peut se procurer plus de bien-être qu'il n'en trouverait dans toute autre partie du Royaume-Uni pour le double de cette somme. Les dissensions intestines de l'Irlande, les querelles violentes qui se terminent souvent par l'effusion du sang, n'ont point arrêté M. Malcolmson; et, grâce à ses efforts multipliés, non-seulement il n'y a plus un seul pauvre sur sa propriété, mais, en général, l'ouvrier est satisfait de son sort. Il est vrai que rien n'a été négligé pour accroître son bien-être et lui donner l'amour du travail; tout, jusqu'à ses plaisirs, a été prévu. Ainsi la fabrique possède un orchestre de dix-huit musiciens dont les instruments ont été achetés à frais communs, par le prélèvement d'un penny sur les gages de la semaine de chaque ouvrier. Après le travail vient le bal, qui est donné dans une grande salle de l'établissement destinée à cet usage. Le maître se promène dans la salle, regarde les danses, ce qui est

beaucoup pour un quaker, examine si tout va bien, dit un mot à l'un, donne une prise de tabac à l'autre. De cette facilité qu'ont les deux sexes de se voir, naissent naturellement de secrets penchants et de nombreux projets de mariage. M. Malcolmson facilite l'établissement des jeunes ouvriers en leur faisant bâtir une maisonnette dans le village, et en leur donnant le temps nécessaire pour la payer. Ces maisonnettes lui coûtent 12 livres sterling, l'une dans l'autre; il les loue un shelling par mois; en ajoutant quelque chose à ce modique loyer, les ouvriers qui le désirent peuvent, au bout d'un certain laps de temps, devenir propriétaires de leurs habitations. La factorerie possède en outre une infirmerie, et un docteur qui prélève ses honoraires sur un fonds de réserve formé par une souscription d'un denier ou deux deniers par semaine, selon les salaires des ouvriers. Le fonds de réserve est destiné aux malades et aux enterrements.

Mais ce n'était pas assez d'améliorer la condition matérielle de l'artisan irlandais; il fallait encore extirper ce fatal penchant pour les liqueurs fortes qui l'abrutit. Pour atteindre ce but, M. Malcolmson a divisé en trois classes ses ouvriers. Dans la première, sont ceux qui s'engagent à ne boire aucune liqueur fermentée; la seconde comprend ceux qui promettent d'en faire un usage modéré; et la troisième, ceux qui, trop peu confiants en eux-mêmes, ne s'engagent à rien, sinon à

payer une forte amende toutes les fois que les surveillants, nommés pour cet objet, les auront trouvés en état d'ivresse. Cette amende, infligée avec justice, mais avec sévérité, a déjà converti un grand nombre de buveurs, et la classe des modérés se grossit tous les jours. Telle est la manufacture de Mayfield, etc.

VIII.

Associations instructives.

Parmi les associations *instructives* que nous connaissons, il en est peu qui aient atteint leur but aussi complétement que la *Société genevoise des Amis de l'Instruction*, fondée à Genève en 1842. Elle se compose de plus de trois cents membres, la plupart artisans, sur les sentiments et la conduite desquels, au milieu de la crise révolutionnaire dont ce pays est encore agité, elle a exercé sans interruption la plus heureuse influence. Le règlement qui suit donnera une idée de l'organisation et des moyens d'action de cette Société, tels qu'ils ont été récemment modifiés d'après

l'expérience acquise pendant les neuf premières années de son existence.

Statuts et règlements de la Société genevoise des Amis de l'Instruction.

I. Statuts.

ARTICLE Ier. Le but de la Société genevoise des Amis de l'Instruction est le développement moral et intellectuel de ses membres, désireux d'étendre le cercle de leurs connaissances en resserrant les liens d'affection qui doivent les unir.

A cet effet, la Société leur offre, par le concours éclairé d'hommes généreux, un enseignement sur les sujets qui font la base d'une véritable éducation.

ART. 2. Toute délibération sur des questions politiques, sociales ou religieuses, est rigoureusement interdite comme contraire aux principes de la Société.

ART. 3. Sont défendus :

1° Les jeux de cartes et les jeux de hasard ;

2° Les liqueurs spiritueuses.

ART. 4. Tous les six ans, la révision des statuts sera proposée à l'assemblée générale qui, si elle la veut, la confiera à une commission.

Chaque article du projet sera voté par assis et levé, et l'ensemble au scrutin.

ART. 5. Toute votation relative aux statuts devra

réunir la majorité des deux tiers des membres effectifs présents.

ART. 6. L'assemblée générale est seule compétente à statuer sur une demande en dissolution de la Société, et, en cas de dissolution, à déterminer l'emploi du reliquat.

ART. 7. Aucune dérogation aux articles précédents ne pourra être proposée qu'aux époques fixées pour la révision des statuts de la Société.

II. Règlement.

CHAPITRE PREMIER.

Des membres de la Société.

ART. 8. La Société se compose de membres effectifs et de membres honoraires.

ART. 9. Pour être membre effectif, il faut avoir dix-sept ans accomplis et être reçu par le Comité aux conditions stipulées au chapitre IV.

Les membres effectifs paient d'avance un droit d'entrée de cinq francs et une contribution annuelle qui ne peut dépasser quinze francs, et qui, ainsi que le mode de paiement, sera fixée par l'assemblée générale de décembre (*).

(*) Il a été décidé, lors de la votation sur l'article 9, que le

Chaque retard d'un mois dans le paiement de ladite contribution entraîne une amende de cinquante centimes.

ART. 10. Seront membres honoraires, les personnes à qui l'Assemblée générale, votant au scrutin, aura conféré ce titre sur la présentation du comité.

CHAPITRE II.

Du Comité.

ART. 11. L'administration de la Société est confiée à un comité composé de quinze membres, qui doit s'assembler régulièrement une fois chaque mois, et plus souvent s'il le juge nécessaire.

ART. 12. Les Suisses seuls peuvent faire partie du Comité. Le président, les vice-présidents et le trésorier doivent être Genevois.

ART. 13. L'assemblée générale élit au scrutin et à la majorité : le président, les vice-présidents, le trésorier et les autres membres du comité; en cas d'égalité de suffrages, l'élection est attribuée au plus âgé.

Le Comité choisit dans son sein :

Un secrétaire.

Un secrétaire-adjoint.

droit d'entrée de cinq francs sera attribué à la caisse de la bibliothèque, dès que la Société aura un fonds de réserve.

Un bibliothécaire.
Un bibliothécaire-adjoint.
Un économe.

Art. 14. Les membres du Comité sont élus pour trois ans, le président et le trésorier seuls sont immédiatement rééligibles.

Art. 15. Tout membre qui, sans motif, n'assisterait pas à trois séances consécutives, ou qui, sans en prévenir le président, s'absenterait trois mois, cesserait de faire partie du Comité.

Art. 16. Le Comité est chargé de tous les intérêts de la Société, il vote et surveille l'emploi des fonds et fait exécuter les décisions prises en assemblée générale.

Art. 17. Le président est l'organe du Comité pour en faire exécuter les décisions, pour faire respecter les règlements et convoquer le Comité et les assemblées générales. Il exerce le pouvoir provisionnel et en réfère au plus tôt au Comité.

Art. 18. En l'absence du président et des vice-présidents, la présidence appartient au plus âgé des membres présents.

Art. 19. Le secrétaire écrit les convocations et les invitations, et rédige les procès-verbaux des séances de l'assemblée générale et de celles du Comité.

Art. 20. Le bibliothécaire est chargé de la direc-

tion et de la conservation de la bibliothèque, et veille à l'observation du règlement qui y est relatif.

ART. 21. Le trésorier est chargé de la caisse de la Société, en tient la comptabilité à jour et en bon ordre, et fait rentrer les contributions dans les délais fixés par les règlements ; il ne paie que les comptes autorisés par le Comité et visés par l'économe ou par le bibliothécaire ; il tient en ordre un tableau de tous les membres effectifs sur lequel il indique le paiement de la contribution.

ART. 22. Dans la première moitié de novembre, le trésorier soumet au Comité un compte détaillé de l'administration de la caisse.

ART. 23. L'économe a la surveillance de tout le matériel.

ART. 24. En novembre, le Comité fait faire avec soin, par des commissaires, la vérification des comptes et la reconnaissance de la bibliothèque et du matériel d'après les inventaires.

ART. 25. Le semainier est le délégué du Comité pour veiller au bon ordre et à l'observation des règlements.

ART. 26. Le Comité s'assure du concours des professeurs et règle la nature ainsi que l'ordre des séances.

ART. 27. Le Comité est juge de tous les cas non prévus par les règlements, et ses décisions deviennent

définitives par la sanction de la première assemblée générale.

CHAPITRE III.

De l'Assemblée générale.

ART. 28. Chaque année, au commencement de décembre, la Société, convoquée six jours à l'avance par des avis envoyés à domicile et portant l'ordre du jour, se réunit en Assemblée générale pour les objets suivants :

1° Rapport du président sur les travaux du Comité, sur la marche et l'état de la Société, et sur les divers besoins de l'avenir.

2° Rapport du trésorier.

3° Rapport du bibliothécaire.

4° Rapport des vérificateurs du bilan de l'année courante.

5° Élection de vérificateurs pour les comptes et le bilan de l'année suivante.

6° Rapport des commissaires chargés par le Comité de la reconnaissance de la bibliothèque et du matériel.

7° Votation sur le budget et fixation de la contribution.

8° Remplacement au scrutin des membres sortis du Comité.

9° Propositions individuelles.

Art. 29. Ne pourront assister à l'Assemblée générale que les membres effectifs faisant partie de la Société depuis trois mois au moins ; les membres honoraires y seront admis avec voix consultative seulement.

Le quart des membres effectifs est nécessaire pour que l'Assemblée générale puisse délibérer et voter.

Art. 30. Toute proposition qui ne réunit pas la majorité relative est écartée.

Art. 31. A l'Assemblée générale seule appartient de modifier les règlements en se conformant aux statuts.

Art. 32. Toute proposition relative aux règlements ou aux statuts doit être envoyée au Comité au moins quinze jours avant la séance, qui est annoncée par une affiche placée dans les salles un mois auparavant.

CHAPITRE IV.

De la réception.

Art. 33. Tout candidat doit se faire présenter au Comité par deux membres, dont l'un au moins soit majeur, et qui sont responsables du paiement du droit d'entrée.

Art. 34. Sur la décision du Comité et par l'office du secrétaire, les noms du candidat sont affichés dans l'une des salles de conversation pendant quinze jours, avec l'indication de l'âge, de la profession, de la patrie

et du domicile, afin que les sociétaires puissent communiquer leurs observations au Comité. S'il ne s'élève aucune objection, le Comité vote sur l'admission.

ART. 35. Le candidat n'est définitivement admis qu'après avoir payé le droit d'entrée et la fin du semestre courant.

Le tableau général des sociétaires est affiché dans une des salles de la Société.

CHAPITRE V.

Des étrangers à la Société.

ART. 36. Tout sociétaire peut, sous sa responsabilité, amener avec lui un ou plusieurs amis, à la charge de les présenter dès leur entrée au semainier, ou, en son absence, à un membre du Comité.

ART. 37. Le président peut délivrer des cartes personnelles d'entrée valables pour un mois. Pour en jouir, il faut avoir plus de dix-sept ans et être présenté et inscrit sur un registre particulier par un sociétaire qui devient responsable : cette carte ne peut être renouvelée; le Comité peut la retirer sur une plainte fondée.

ART. 38. Le Comité, sur la demande de deux sociétaires, dont un majeur, et sous leur responsabilité, pourra délivrer des cartes personnelles du prix de dix francs, à des étrangers au canton. Ces cartes, valables pour six mois et non renouvelables, donneront droit aux salles et à la sortie des livres de la bibliothèque.

CHAPITRE VI.

Dispositions générales.

ART. 39. Le local est ouvert tous les jours ouvriers, de midi à deux heures, et de cinq à dix heures et demie du soir. Le dimanche, de onze heures du matin à dix heures et demie du soir.

ART. 40. Avant deux heures, les journaux peuvent se lire dans toutes les salles; hors ce temps on ne peut sortir de la bibliothèque que les journaux du canton.

ART. 41. Il est défendu de fumer ailleurs que dans la salle de conversation, et de jouer ou de prendre des rafraîchissements dans les salles pendant les séances générales des cours.

ART. 42. Un tableau indiquera pour chaque jour l'heure et la nature des cours.

ART. 43. Celui qui détériorerait un objet appartenant à la Société en paierait la réparation ou au besoin la valeur.

ART. 44. Tout membre qui commettrait quelque infraction au présent règlement, ou qui troublerait la tranquillité, sera réprimandé par le Comité, qui pourra prononcer son exclusion si le cas est grave ou se renouvelle, ou si ledit sociétaire ne tenait pas compte de l'avertissement.

ART. 45. Tout sociétaire dont, malgré l'avertisse-

ment du trésorier, la contribution sera arriérée de trois mois, sera privé des avantages de la Société et inscrit comme débiteur.

CHAPITRE VII.

Bibliothèque.

ART. 46. L'administration de la bibliothèque est confiée à une commission composée des deux bibliothécaires et de cinq sociétaires choisis par le Comité. Elle est chargée d'arrêter la liste des livres à acheter ou à réparer, et de déterminer l'emploi des crédits qui lui sont alloués.

ART. 47. Le produit des cartes mentionnées à l'article 38 sera versé dans la caisse de la bibliothèque.

ART. 48. Le règlement de la bibliothèque y est affiché par le bibliothécaire, qui le fait connaître à ceux qui demandent des livres.

ART. 49. Aucun livre ne peut sortir de la bibliothèque sans être inscrit par le conservateur. Toute contravention est punie d'une amende de deux francs.

ART. 50. Aucun livre ne peut être gardé par un sociétaire au delà de quinze jours, après lesquels il reçoit un avertissement par la poste; tout retard postérieur de cinq jours est passible d'une amende de vingt-cinq centimes, qui se répète chaque semaine.

CHAPITRE VIII.

Des démissions.

ART. 51. Toute démission doit être adressée par écrit au président.

ART. 52. Tout démissionnaire est tenu au paiement des contributions de l'année courante.

ART. 53. Les démissionnaires perdent tout droit à l'actif de la Société.

ART. 54. Tout démissionnaire peut rentrer dans la Société après en avoir fait la demande par écrit au Comité et en payant le semestre courant.

IX.

Associations de chant.

Il y a une vingtaine d'années que, sous l'inspiration et grâce aux talents et à l'enthousiasme d'un habile docteur, M. Kaupart, il se forma, dans les cantons de

la Suisse française, des associations nombreuses, dont le but était surtout d'améliorer le chant d'église, ou plutôt de le créer, c'est-à-dire de remplacer par un chant véritable ces vociférations discordantes et confuses dont retentissent trop souvent les temples de l'église réformée. Mais, à côté de ce résultat qu'elles amenèrent en partie, les *Sociétés de chant national* en produisirent un autre, celui de moraliser la classe ouvrière en lui inspirant le goût des jouissances artistiques et les sentiments élevés qu'éveille la musique sacrée, en la rapprochant ainsi des classes aisées et éclairées par la communauté de ces jouissances et de ces sentiments. Dans plusieurs villes et villages, les cafés et les cabarets furent à peu près désertés; partout, l'effet dont nous parlons devint plus ou moins sensible. Nous devons donc citer ces Sociétés comme une expérience fort remarquable du patronage qui peut s'exercer par le moyen d'*associations récréatives*. Il ne reste plus, aujourd'hui, de tout ce mouvement en faveur du chant national, que des souvenirs et quelques Sociétés locales qui ont eu le bonheur d'avoir des *patrons* zélés, persévérants, comprenant toute la portée de l'œuvre à laquelle ils s'étaient associés. Ce n'est pas la masse de la population qui s'est retirée de ses guides; ce sont les guides qui se sont fatigués ou dégoûtés, et dont le zèle s'est refroidi, parce que la plupart d'entre eux n'avaient cru et voulu prendre part qu'à une restau-

ration musicale; il s'agissait pour eux d'un intérêt artistique, non d'un intérêt social.

Les Sociétés de chant qui furent fondées à l'époque dont nous parlons ne s'étaient point organisées d'après un règlement uniforme imposé par une autorité centrale. Nous donnons comme exemples, presque au hasard, les statuts de celles de Genève et de Payerme. Le lecteur comprendra aisément ce qu'il y aurait à modifier dans ces organisations pour les approprier au but spécial du patronage.

Règlement de la Société de Chant national de Genève, adopté et publié dans l'année 1833.

I.

But de la Société.

ARTICLE 1er. Le but de la Société est d'encourager et de propager, dans un esprit de paix, d'union et de concorde, la réforme du chant national, et de faire étudier et exécuter, dans tout le canton, des chants religieux, moraux et patriotiques.

II.

Organisation de la Société.

§ I. — Personnel.

ART. 2 Toute personne qui voudra faire partie de

la Société de Chant national, devra s'inscrire sur des registres ouverts à cet effet, où chacun sera classé selon la nature de sa voix. Il sera remis à chaque sociétaire une carte servant de diplôme, dont la couleur sera différente selon le registre des voix.

Art. 3. Indépendamment des membres chanteurs, la Société reconnaît encore des membres non chanteurs, inscrits sur ses registres, et payant au commencement de chaque année une somme de cinq francs. Ces membres occupent dans les séances les places particulières, et sont porteurs de cartes spéciales.

Art. 4. Tous les sociétaires s'engagent à assister, autant que possible, à toutes les assemblées, soit de sections, soit générales.

Art. 5. Les membres du Comité, soit dames, soit messieurs, porteront dans les réunions un ruban aux couleurs nationales.

Art. 6. Toute personne qui causerait du désordre ou occasionnerait du scandale dans la société sera, sur la décision du Comité, rayée du tableau des membres.

§ 2. — Organisation des leçons.

Art. 7. La Société se divise en deux sections :

1° La section des hommes ;

2° La section des dames.

Art. 8. La Société prend sous sa protection le

chant des enfants ; elle contribue de tout son pouvoir au développement de cette partie de leur éducation.

ART. 9. Il y aura, autant que possible, chaque semaine une réunion d'étude pour chaque section. Les jours et les heures en seront fixés par le Comité.

ART. 10. Il y aura chaque mois une assemblée générale pour l'exécution des morceaux d'ensemble étudiés séparément dans chaque section.

ART. 11. Indépendamment de ces réunions, la société engage toute personne zélée à former des réunions partielles, et emploiera tous les moyens dont elle pourra disposer pour les favoriser et les encourager.

ART. 12. La Société sollicitera des corps compétents :

1° L'établissement d'un maître de chant pour le collége ;

2° L'établissement d'une école générale de chant pour les jeunes demoiselles ;

3° La formation, dans les diverses classes et instituts, de leçons de chant.

Elle réunira tous les deux ou trois mois, en concert général, tous les enfants qu'elle croira capables d'y participer.

ART. 13. Chaque commune de la campagne sera exhortée, par le moyen de messieurs les maires, de messieurs les ecclésiastiques des deux cultes et de

messieurs les instituteurs et notables, à former un Comité auxiliaire du Comité central, et à établir des leçons permanentes d'hommes, de femmes et d'enfants.

ART. 14. Le Comité pourra, quand il le croira utile, fixer le jour d'un concert général, auquel seront appelés tous les exécutants du canton.

III.

Administration de la Société.

§ 1. — Personnel.

ART. 15. La Société est dirigée par un Comité central, composé au moins de cinquante membres de la section des hommes et d'autant de la section des dames.

ART. 16. Les membres du comité sont élus par chaque section à la majorité des voix.

ART. 17. Le Comité choisit dans son sein :

Un président,
Deux vice-présidents,
Un trésorier,
Trois secrétaires.

Huit autres personnes qui, réunies aux sept qui précèdent, forment la commission administrative.

ART. 18. Le Comité est chargé :

1° De placer la Société sous le patronage et la protection du Conseil d'État;

2° De veiller à la propagation et au développement du chant national, en particulier de solliciter des corps compétents la formation et l'établissement de leçons permanentes.

Art. 19. L'administration de la Société et l'exécution des décisions du Comité sont confiées à la commission administrative, qui devra prendre l'avis du Comité dans toutes les occasions importantes. Cette commission sera, en particulier, chargée de choisir les chefs de l'enseignement et de veiller à ce qu'aucun chant ne soit mis à l'étude ou exécuté dans les réunions, soit de sections, soit générales, qui n'ait été envoyé par elle.

Art. 20. Les deux sections du Comité, messieurs et dames, se réunissent pour traiter les affaires générales.

Art. 21. Le Comité des dames est chargé de toutes les mesures de détail relatives à sa section, de donner son préavis sur le choix des chants, et de faire, pour son organisation intérieure, tous les règlements qu'il estimera convenables.

Art. 22. Le président convoque le Comité quand il le juge convenable.

Art. 23. Il doit y avoir chaque année une réunion générale du Comité, à époque fixe :

1° Pour examiner et vérifier les comptes rendus par le trésorier ;

2° Pour entendre le rapport de la commission administrative sur l'état actuel de la Société et du chant national en général.

§ II. — Dépenses.

ART. 24. Indépendamment des souscriptions des membres non chanteurs, il sera pourvu aux dépenses par des contributions et dons volontaires et par les moyens auxquels le Comité jugera convenable d'avoir recours.

Règlement de la Société de l'Harmonie, de Payerme,

Tel qu'il a été adopté par l'Assemblée générale dans sa séance du 18 janvier 1840.

ARTICLE 1er.

Une Société de chant est fondée à Payerme, sous le nom de *Société de l'Harmonie*. — Son but est de répandre et de perfectionner le chant populaire.

Cette Société se compose de membres effectifs et de membres honoraires.

Sont considérés comme membres effectifs :

(*a*) Les membres fondateurs, c'est-à-dire les membres qui ont signé le règlement du 9 février 1839, avant la première réunion de chant.

(*b*) Les membres honoraires qui, trois mois au moins après leur réception, ont demandé d'être admis comme membres effectifs, et qui ont été reçus comme tels.

Sont considérés comme membres honoraires ceux qui ont été admis à assister aux réunions de chant, soit qu'ils se proposent ou non de se faire agréger à la Société comme membres effectifs.

ARTICLE 3.

L'assemblée ne peut délibérer qu'autant que les membres présents forment les trois quarts du nombre des membres effectifs. Les décisions sont prises à la majorité absolue des suffrages. Les membres honoraires ne prennent pas part aux délibérations.

ARTICLE 4.

Un membre honoraire ne peut être admis s'il n'a l'oreille et la voix justes.

ARTICLE 5.

L'administration générale et le choix des chants sont remis à un Comité composé de cinq membres choisis parmi les membres effectifs.

ARTICLE 6.

L'assemblée des membres effectifs nomme son pré-

sident, qui est aussi celui du Comité, son directeur de chant et son caissier. Ils sont pris dans le Comité, et, comme les deux autres membres du Comité, nommés pour un an et rééligibles.

ARTICLE 7.

Le président est chargé de la police et du maintien de l'ordre dans les réunions. Il porte les faits graves à la connaissance du Comité, qui en réfère à l'assemblée générale si le cas l'exige. Les demandes d'admission doivent lui être adressées.

ARTICLE 8.

Le directeur du chant est chargé du choix du personnel des parties. Il aura soin de faire parcourir aux chanteurs, pendant l'année, les différentes parties du chant.

ARTICLE 9.

Il y a des assemblées ordinaires et extraordinaires. Les premières sont fixées à une par semaine, savoir le vendredi à huit heures du soir. Les assemblées extraordinaires sont fixées par le Comité.

ARTICLE 10.

Pendant les mois de juillet, août et septembre, il n'y aura que deux réunions par mois, le premier et le dernier dimanche, de sept à huit heures du matin.

ARTICLE 11.

Les membres effectifs qui arriveront quinze minutes après l'heure fixée, ou qui partiront avant la fin de la séance, sans l'autorisation du président, payeront chaque fois une amende de cinq *rappes* (7 centimes et demi), et ceux qui s'absenteront pendant toute la séance, une amende de dix *rappes* (15 centimes). Ceci, toutefois, ne concerne que les assemblées ordinaires.

Les amendes sont payées à la séance suivante et versées dans la caisse de la Société.

ARTICLE 12.

Aucune réunion ordinaire ne peut avoir lieu dans une auberge ou cabaret.

ARTICLE 13.

La pipe, ainsi que toute action ou parole inconvenante, est interdite dans les réunions.

ARTICLE 14.

La durée des assemblées ordinaires ne pourra dépasser deux heures.

ARTICLE 15.

Tout membre effectif qui, sans raisons valables, se sera absenté pendant deux mois consécutifs, sera rayé

du rôle des sociétaires, sans qu'il ait droit de faire aucune réclamation. Il en sera de même pour le membre qui aura laissé accumuler pendant quatre mois ses contributions mensuelles ou ses amendes.

ARTICLE 16.

Les frais d'éclairage et autres seront couverts par les contributions mensuelles des membres effectifs et honoraires. Ces contributions sont fixées à dix *creutz* (environ 40 centimes), payables au caissier au commencement de chaque mois.

ARTICLE 17.

La Société fixera chaque année le *quantum* que devront payer les membres honoraires qui seront admis comme membres effectifs.

ARTICLE 18.

Chaque année, la Société pourra revoir son Règlement, si la majorité absolue des membres effectifs le trouve nécessaire.

X.

Du pouvoir social de la musique.

Nous n'appartenons point à cette classe de *dilettanti* qui ne savent que regretter le passé, n'accordent aucune sorte de mérite à la musique moderne, et déplorent la décadence de l'art comme un fait accompli. Il y a peut-être, dans la civilisation actuelle, des causes qui empêcheront absolument la peinture de reprendre le rang qu'elle a occupé jadis comme élément de la vie sociale; mais nous ne voyons point d'obstacles de ce genre pour la musique. Nous pensons qu'elle n'a rien perdu de son pouvoir, et que, pour l'exercer de nouveau, elle ne demande qu'à être placée dans certaines conditions toujours réalisables. Au milieu du siècle dernier, en Angleterre, c'est-à-dire chez un peuple positif, peu musical, éminemment raisonnable, lorsqu'on exécuta le *Messie* de Haendel, au concert monstre institué en l'honneur de ce maître dans Westminster, le roi Georges III, qui certes n'était pas tendre, fut tellement impressionné à ces paroles de l'*Alleluia* : *Il règne dès maintenant et à tout jamais, le roi des rois, le seigneur des seigneurs*, qu'il s'agenouilla, et avec lui tout le public, par un mouve-

ment involontaire, et resta dans cette position jusqu'à la fin du morceau. Un des prédécesseurs de ce monarque, Georges Ier, après avoir entendu un *Te Deum laudamus*, du même Haendel, composé à l'occasion de la paix d'Utrecht, n'eut rien de plus pressé que de signer une amnistie qu'il avait peu auparavant opiniâtrément refusée. A un autre *Te Deum laudamus*, composé par Graun, après la paix d'Hubertsbourg, on vit Frédéric II, le philosophe, l'esprit fort, baisser la tête, joindre les mains... et prier ! On pourrait citer mille exemples pareils et plus modernes encore de ce pouvoir exercé par la musique sur les âmes les moins disposées à subir de telles impressions. Non, l'influence que nous voudrions assurer au premier et au plus puissant des arts libéraux n'a rien d'incompatible avec l'état actuel de la société, ni avec les progrès ultérieurs de la civilisation. L'homme de toutes les conditions et de toutes les catégories est encore impressionnable et avide d'émotions, surtout de celles qui lui arrivent par l'intermédiaire de sensations agréables. Quant aux moyens dont l'art dispose, ils sont plus puissants et plus variés qu'ils n'ont jamais été, soit que l'on considère les agents matériels, les instruments, soit que l'on entende par moyens d'action les données de la science, leur application intelligente et la richesse des pensées. Le virtuosisme contribue lui-même à multiplier les ressources de l'art en inventant une foule de

procédés et de locutions musicales. Il enrichit la langue dont le véritable artiste fait usage; il met en circulation et popularise des constructions nouvelles de la phrase et de la période ; il habitue le public et les artistes à une exécution sévère, correcte, brillante. Or, tout cela doit profiter à la belle musique et accroître sa puissance d'expression. Lorsque Jomelli introduisit pour la première fois, dans une œuvre dramatique, un *crescendo* et un *decrescendo* général de toutes les voix et de tous les instruments, ce moyen était déjà employé dans la musique d'église, avec la simplicité et la sobriété qui était propre à ce genre de musique. Mais il est probable que la musique instrumentale s'en était emparée, l'avait perfectionné, et qu'il était devenu un procédé favori des virtuoses du temps. Jomelli s'en empara pour enrichir son œuvre ; il s'en servit, non plus comme d'un tour de force, mais comme d'un moyen d'expression, et le résultat fut prodigieux. Tous les spectateurs, par un mouvement instinctif, se levant de leurs siéges, restèrent quelques instants debout, penchés en avant, respirant à peine, et comme fascinés par la pensée du compositeur.

Nous n'examinons pas ce qu'il y aurait à faire pour replacer l'art dans les conditions les plus favorables, et pour lui assurer le plein exercice de son pouvoir sur toutes les classes de la société. La tâche est difficile, surtout dans les pays réformés, où l'ascétisme,

érigé en principe de discipline, a dépouillé la musique d'église de tout son charme. Nous supposons, pour le moment, cette tâche accomplie ; nous supposons un peuple entier qui chante, qui aime à chanter, qui est accessible aux impressions du sublime et du grandiose en musique, un peuple dont la classe éclairée comprend la bonne musique; la recherche, en fait une partie essentielle de l'éducation de la jeunesse et une occupation sérieuse de l'âge mûr, parce qu'elle y trouve la satisfaction d'un besoin, non pas des sens, mais du cœur et de l'esprit; nous supposons tout cela, et nous demandons à nos lecteurs s'ils ne pensent pas que l'art, placé dans de telles conditions, exercerait une influence éminemment salutaire sur le développement moral, et par conséquent sur le bonheur de la société ; s'ils n'aperçoivent pas, dans un tel état de choses, des moyens nouveaux, efficaces, et certes bien nécessaires aujourd'hui, de réveiller les instincts honnêtes parmi le peuple, d'y entretenir des sentiments élevés, d'y propager des habitudes morales et de nobles penchants, de neutraliser ainsi une partie des dissolvants dont l'action, favorisée par tant de causes, menace de détruire un jour les fondements de notre édifice social.

« La musique, dit quelque part un auteur allemand, agit ou peut agir : 1° sur l'intelligence, et par conséquent sur les idées du peuple, pourvu qu'elle

fasse une partie essentielle de son éducation; 2° sur le caractère des fêtes publiques, et par conséquent sur les sentiments de nationalité; 3° sur le caractère du culte, et par conséquent sur les sentiments religieux; 4° sur la vie de famille, et par là sur le développement moral de toutes les classes de la société; 5° enfin sur les relations sociales, sur les rapports du riche avec le pauvre, de l'homme du monde avec l'homme du peuple.

« Le commerce et l'industrie, comme la politique, ont leur génie. Ce génie, encore lourd et maladroit, n'en est qu'à sa première éducation à l'heure qu'il est. Laissez-le faire, et il sentira bientôt qu'il lui faudra une association avec le génie de l'art pour subsister. Les noces de Mlle Rothschild, à Francfort, qu'étaient-elles sans la présence de Rossini?

« Si le mouvement perpétuel des langues de femmes, dans les thés sans musique, empêche la peste (d'après J.-P. Richter), le mouvement de l'air dans les réunions de musique répand la joie ou la satisfaction, et avec elles une vie riche d'émotions et de jouissances élevées.

« L'âme de l'homme est harmonieuse!

« La musique est le principal et souvent le seul moyen d'adoucir les penchants féroces et méchants qui se trouvent presque dans tous les hommes. L'exemple le plus frappant nous est donné par les habitants du Tyrol, entre autres, qui, sans la *Tyrolienne,*

se seraient peut-être déjà égorgés entre eux depuis longtemps.

« L'enseignement élémentaire bien entendu de la musique développe le jugement. Car rien n'exerce cette faculté comme la lecture et l'exécution de la musique, plusieurs considérations devant frapper l'esprit simultanément, et devant être observées à la fois, savoir : le nom, la valeur, l'intonation de la note, son accent et ses rapports avec les notes précédentes et les notes suivantes, ensuite son rapport avec les notes qui seront chantées par les autres, et le degré d'importance qu'elle a dans l'harmonie.

. . . . . .

« Un gouvernement qui, dans nos jours de crises politiques et de divisions, favoriserait la brutalité, l'égoïsme, les passions haineuses, en somme le matérialisme pur, en renonçant au culte des arts et des sciences, en faisant élever des monuments architectoniques d'un style mesquin ou bâtard, dont le mauvais effet journalier fausserait le goût et peu à peu l'esprit des citoyens, en favorisant l'exposition ou la vente publique de mauvais tableaux ou d'autres objets d'art plastique qui, par leurs fausses proportions, leur sujet trivial ou faussement interprété, agiraient sur le public dans le sens de corrompre les sentiments du beau dans les masses ; un gouvernement qui négligerait l'éducation musicale du peuple, en permettant au premier venu

de chanter ou de réciter devant la jeunesse une musique qui respire la volupté ou celle qui est expressément écrite pour flatter la sensualité de l'homme, en lui inspirant des sentiments bas, ou en excitant en lui des idées énervantes, un tel gouvernement n'aurait plus le droit de s'étonner si peu à peu un ennui profond se répandait dans la société, si la jeunesse vieillissait avant le temps, si la force brutale et la sécheresse des cœurs amenaient peu à peu une démoralisation à peine cachée sous des apparences de civilisation, et si l'esprit du peuple était bientôt faussé au point de confondre des intérêts de parti avec les idées larges de justice et de droit.

« Un gouvernement pareil finirait infailliblement par tomber en discrédit, et le premier faiseur de phrases ronflantes, débitées avec cette cadence outrée qui plaît et qui séduit tant une oreille faussée, accompagnées encore de ces gestes d'une fausse expression dramatique, que l'orateur aurait copiée sur quelque mauvaise gravure ou sur quelque mauvais acteur, pourrait avoir une influence fâcheuse sur une assemblée du peuple.

. . . . . .

« Le peuple, en prenant du goût pour les études musicales, deviendrait plus appliqué, plus réfléchi, plus accessible aux émotions douces, fruit de l'effet de l'harmonie. Il comprendrait la liberté individuelle dans

ce sens, que sacrifier quelque chose dans l'intérêt de tous, c'est augmenter les idées d'ordre, c'est se rendre utile à ses semblables, c'est gagner leur affection et se placer haut sur l'échelle des choses morales. L'homme qui sait se subordonner en musique, dans l'intérêt général de l'exécution parfaite d'une composition musicale qu'il aura appris à aimer, le saura bientôt dans le monde social. »

. . . . . .

« Les fêtes publiques contribuent plus qu'on ne le pense à entretenir l'esprit public et à faire aimer ou respecter le gouvernement. Les princes allemands, presque tous plus ou moins musiciens, comprennent cela à merveille, et la musique joue pour eux un rôle extrêmement important. Le chant de Haydn : *Dieu conserve l'empereur!* n'a pas excité moins d'enthousiasme que *la Marseillaise*; seulement le genre d'effet était différent. Napoléon apprit à Schœnbrunn que la population de Brunn avait dételé les chevaux de l'empereur François, accablé de revers et fugitif. Dans ce moment-là, où j'aurais voulu lire dans le cœur du vainqueur, il se tourna vers ses généraux et leur dit : « Que me ferait-on, à moi, si je rentrais à Paris après « une bataille perdue? » On aurait peut-être chanté *la Marseillaise*, comme on chantait à Brunn le délicieux chœur de Haydn, empreint de résignation, d'es-

poir dans un meilleur avenir, de dévouement sincère à un prince vertueux et paternel.

. . . . . .

« Rien ne dispose mieux que le chant à entendre les grandes vérités morales et religieuses; rien ne termine une assemblée chrétienne plus dignement que la musique, seul interprète digne de ce sentiment sublime et affectueux du grand maître, que la parole seule ne saura jamais rendre tout à fait intelligible aux cœurs humains.

. . . . . .

« L'influence de la vie de famille sur la vie de l'État est chose incontestable. Si cette vie de famille ne renferme pas en elle un élément artistique, elle dégénère nécessairement en une vie égoïste et mesquine, quelles que soient les illusions dont une position brillante, sous le rapport de la fortune, pourrait l'entourer. Cet égoïsme ronge les liens de la famille même, et conduit en outre à la formation des coteries, directement en opposition avec l'esprit du christianisme, qui veut nous conduire à la fraternité.

. . . . . .

« Nous voyions autrefois des ouvriers chantant en chœur après avoir terminé leurs travaux; ces chœurs ont cessé, et la politique, c'est-à-dire plutôt des discussions sans résultat et sans but, ont remplacé un plaisir pur et une tendance à laquelle il ne fallait que

l'association et le concours d'hommes éclairés pour en faire quelque chose de bon et de beau.

. . . . . .

« La vie sociale de famille et celle de la cité gagnent un air de fête et de contentement, lorsque les arts et surtout lorsque les jouissances musicales y trouvent leur part : le peuple et le gouvernement se rencontrent à ces fêtes dans une jouissance commune. L'homme à talent du peuple s'y trouve en contact avec le riche ; tous les deux apprennent à se connaître et à s'aimer ; trêve est faite à toutes les discussions irritantes, et ces moments de joie passés ensemble rapprochent et lient les cœurs.

. . . . . .

Pour condenser en peu de mots la pensée de l'auteur allemand et la nôtre, nous dirons que le pouvoir social de la musique résulte de ce que cet art agit sur le développement intellectuel et moral, individuel et collectif des membres de la société. La musique est à la fois un moyen d'éducation et un moyen d'association ; elle lutte donc ou peut lutter contre la démoralisation et l'individualisme, c'est-à-dire contre ce qui constitue précisément les tendances fâcheuses de la civilisation moderne.

Elle *peut* lutter, disons-nous. Oui, mais elle ne lutte réellement que là où elle devient un élément essentiel de la vie sociale, là où elle n'est pas un simple passe-

temps des gens du monde et des oisifs. Il nous resterait donc à dire par quels moyens l'art peut se relever de son abaissement, ce qu'il faut faire pour le rendre à sa véritable mission là où il a cessé de la remplir.

L'espace nous manque pour traiter convenablement cette dernière question, et il nous répugne d'effleurer ici un sujet qui demande à être approfondi et développé. Nous nous bornerons aujourd'hui à quelques observations générales, auxquelles des lecteurs intelligents et réfléchis pourront facilement rattacher mainte conséquence pratique, applicable aux réalités qui leur sont connues.

I. Tous les hommes sans exception possèdent un instrument de musique dont il n'est pas plus difficile de leur apprendre à faire usage qu'il ne l'est de leur apprendre à lire, à écrire ou à compter. Aucun obstacle matériel ne s'oppose donc à ce que la connaissance et l'exercice de cet art deviennent, dans certaines limites, communs à tous les membres de la société. En particulier, la pauvreté et le travail continu, qui sont le lot de la classe la plus nombreuse, et qui entravent ou rendent impossible à tant d'égards son développement intellectuel, n'apportent aucun empêchement à son développement musical, puisque aucun degré de misère ne prive l'homme de sa voix, et qu'aucun travail ne l'empêche de chanter ou d'entendre de la musique. La musique est le seul art dont on puisse dire

cela, le seul qu'il soit toujours possible de rendre populaire, quelles que soient les formes de l'organisation de la société et la situation économique des diverses classes dont se compose le peuple.

II. L'instrument universel est en même temps le plus parfait de tous, au moins quant à la puissance d'expression, et il ne le cède à aucun autre quant aux effets de mélodie et d'harmonie. Rien n'empêche donc que les œuvres d'art mises à la portée de tous, c'est-à-dire que tous peuvent entendre, que tous peuvent exécuter, ne soient à la fois rigoureusement correctes et parfaitement belles. Le chétif, le médiocre, le vulgaire, en musique, ne sont point nécessairement le partage du pauvre, comme ils le sont dans tous les autres arts. Les mêmes hommes qui, attablés dans un cabaret, hurlent à l'unisson, et à quel unisson! de plates chansons bachiques ou obscènes, sur des airs dignes des paroles, pourraient tout aussi bien exécuter en chœur une musique où les sentiments les plus nobles seraient exprimés avec tout le charme et toute la puissance dont l'union de la poésie avec la mélodie et l'harmonie fournit le secret aux grands maîtres. Le choix que fera l'homme du peuple entre ces deux manières de chanter dépend entièrement de son éducation musicale, d'une éducation accessible à tous aussi bien que l'instruction primaire la plus simple et la plus réduite. Supposez cette éducation reçue, l'homme du

peuple n'a besoin de rien autre. Son goût le portant à la seconde espèce de musique, il n'imaginera pas la possibilité de la première, et il fera de bonne musique avec le même plaisir, le même entraînement, la même facilité qu'il en fait de mauvaise aujourd'hui.

III. L'éducation musicale du peuple ne saurait produire des résultats durables, si les classes supérieures de la société n'acquéraient pas le sentiment et le goût du beau en musique, et si elles ne continuaient à ne chercher dans cet art que des jouissances physiques ou des satisfactions d'amour-propre, ou l'amusement qui résulte d'une exhibition de tours de force. Il faut donc que ces classes de la société connaissent, apprécient, exécutent la bonne musique, et que le public n'en entende pas d'autre, soit à l'église, soit au concert.

IV. L'opéra n'est pas un des moyens essentiels par lesquels l'art peut accomplir sa mission ; souvent il l'en détourne et devient pour l'art une cause de décadence. D'un côté, en effet, l'opéra est une production complexe de plusieurs arts distincts, où l'effet moral de la musique est facilement neutralisé par des impressions toutes contraires ; de l'autre, c'est une exhibition dramatique, dont le caractère est nécessairement influencé par celui de l'art dramatique en général, à l'époque et dans le lieu dont il s'agit.

V. La musique d'église occupe le premier rang parmi les manifestations de l'art : soit parce qu'elle a

nécessairement un caractère élevé, une tendance à produire des impressions morales et religieuses; soit parce qu'elle s'adresse à tous les hommes, grands ou petits, riches ou pauvres, dans un lieu et au milieu de cérémonies où toutes les distinctions sociales s'effacent; soit enfin parce qu'elle admet et appelle l'emploi des moyens d'exécution les plus puissants. Mais cette musique n'est tout ce qu'elle doit être que là où elle accompagne les exercices ordinaires du culte, là où elle forme un élément essentiel du service divin.

XI.

L'action des idées communistes ne saurait être neutralisée que par les idées analogues d'association et de patronage (*).

Les manifestations communistes émanent à peu près exclusivement de la classe des ouvriers, de cette portion de la société qui, privée de toute part à la propriété foncière et au capital, vit du travail de ses mains. Cette classe a existé de tout temps, et ce n'est pas la

(*) Ces pages sont extraites d'un travail composé, il y a plus de dix ans, par l'auteur du présent ouvrage, pour une revue étrangère.

première fois qu'elle se met en hostilité contre l'ordre social. Qu'est-ce qui caractérise sa révolte actuelle et la rend plus dangereuse que les précédentes ? C'est en partie la position de cette classe à l'égard des autres, en partie le développement intellectuel et moral qu'elle reçoit ; car, sur ces deux points, la civilisation moderne a produit des résultats nouveaux qui distinguent l'état social actuel de celui des périodes précédentes. C'est aussi le nombre singulièrement accru de ceux qui vivent du travail de leurs mains, par suite de la centralisation des capitaux, qui est elle-même une conséquence du développement de l'industrie.

Pour beaucoup de nos lecteurs, ce que nous venons de dire n'a besoin d'aucune démonstration; mais comme nous désirons, autant que possible, convaincre tout le monde, essayons d'exposer ces lieux communs, de manière à les rendre évidents pour ceux qui ne savent pas, sans fatiguer ceux qui savent.

Reportons-nous par la pensée à trois cents ans en arrière, au beau milieu du seizième siècle, et informons-nous de ce qu'était un prolétaire dans ce temps-là. Nous verrons qu'il était, ou sous la dépendance plus ou moins réelle d'un grand propriétaire, ou incorporé en qualité de compagnon dans une maîtrise, c'est-à-dire dans une association régie par des lois particulières ; en un mot, qu'il faisait partie d'un groupe social compris dans l'État, mais dont les membres di-

vers avaient les uns à l'égard des autres certains droits et certains devoirs, une influence réciproque, des liens de dépendance et de subordination qui les distinguaient et les séparaient collectivement des personnes étrangères à ce groupe. Il ne s'agit pas de savoir si cette position rendait le prolétaire plus apte au travail, ni si le prix de son travail et les produits de son industrie en étaient mieux à la convenance des consommateurs. C'est de son état moral que nous nous occupons ; or ses idées, ses sentiments et ses actes étaient manifestement soumis à un contrôle efficace et intéressé de la part des propriétaires fonciers ou des maîtres de la corporation, contrôle qui ne pouvait s'exercer que dans le sens de l'ordre social établi, dans un sens conservateur.

D'un autre côté cette position offrait au prolétaire une certaine sécurité pour le présent et des chances de fortune dans l'avenir. Laboureur, il était assisté par son seigneur en cas de maladie ou de dénûment absolu, et il pouvait, par son économie et son activité, passer de la position de simple ouvrier de la glèbe à celle de fermier, de censitaire d'une portion du domaine seigneurial. Artisan, il était protégé contre la misère et contre le manque de travail par les devoirs de l'assistance mutuelle imposés aux membres de sa corporation, et il avait l'espoir, la certitude même, de passer maître à son tour, quand il aurait fait preuve

d'habileté et acquis un petit capital par son économie et sa bonne conduite.

Enfin ce prolétaire, en supposant qu'il eût reçu quelque instruction, n'avait guère pu appliquer cette culture acquise qu'au perfectionnement de son art ou à la pratique de la vie ; car il n'avait ni livres ni journaux pour exercer son intelligence sur un autre ordre d'idées. Les livres écrits en langue vulgaire étaient rares et coûteux; les gazettes n'existaient pas.

Tel était le prolétaire d'autrefois, et sa classe figurait dans la population d'alors pour une proportion bien moindre que dans nos populations actuelles. Cependant le seizième siècle a eu ses communistes sous le nom d'anabaptistes, et il a fallu bien des années et bien des efforts pour mettre fin à leurs sanglantes hostilités contre l'ordre social.

Cherchez, maintenant, à vous rendre compte de la position du prolétaire au dix-neuvième siècle, sous tous les points de vue qui viennent d'être signalés. Quelle différence !

Les travailleurs de l'agriculture et de l'industrie sont émancipés, c'est-à-dire affranchis de tous liens autres que celui des lois générales. Plus de corporations, plus de seigneuries, plus de justices patrimoniales ou disciplinaires; le prolétaire vend son travail à un capitaliste, qui n'acquiert par là aucun autre droit et ne s'impose aucun autre devoir que les droits et les devoirs qui ré-

sultent de ce contrat de vente, c'est-à-dire, droit au produit du travail accompli, obligation de payer le salaire convenu. Peu s'en faut que la famille même, à laquelle tient encore le prolétaire, ne soit dissoute par l'émancipation aujourd'hui si précoce des individus aptes au travail mécanique.

En même temps les prolétaires du dix-neuvième siècle vivent au milieu d'une circulation d'idées si abondante et si active que, fussent-ils privés, ce qui est fort rare, de toute instruction, le développement de leur intelligence n'en serait pas moins inévitable. Lisez l'ouvrage de Weitling, de ce garçon tailleur, sur les *garanties de la liberté.* Cela est absurde, sans doute; mais il y a plus de savoir, plus de talent, plus de logique et de méthode, plus de style surtout, dans ce pamphlet, que dans maints gros livres émanés des savants du XVIe siècle.

Un prolétaire auteur! Un prolétaire qui fait des livres! Il y en a mille de cette force, et des millions capables de lire avec intelligence et avec fruit ces dangereuses déclamations. On s'en étonne; comme si la société n'avait pas tout mis en œuvre depuis cinquante ans pour amener un pareil résultat!

La conséquence de tout cela, c'est que les idées des prolétaires se forment sous l'influence de leurs passions et de leurs intérêts, c'est-à-dire de passions et d'intérêts plus hostiles à l'ordre social qu'ils n'ont jamais pu

l'être; c'est que, livrés à eux-mêmes pour leur développement intellectuel et moral, ils sont dirigés dans ce développement par les plus habiles et les plus éclairés d'entre eux, ce qui veut dire par ceux qui se sentent le plus déclassés et le plus humiliés, par ceux auxquels les privations et le travail manuel sont le plus odieux, par ceux dont les passions hostiles à l'ordre établi doivent avoir atteint le plus haut degré d'exaspération.

Nous avons lu attentivement un grand nombre de publications des communistes, non point pour étudier leurs plans de communauté universelle et d'égalité absolue, que nous avions jugés d'avance d'après des principes que ces novateurs connaissent à peine et qu'ils ne discutent point, mais pour nous faire une idée de ce que l'on pourrait appeler leur *sens intime*, c'est-à-dire des sentiments et des désirs qui sont le mobile secret, l'explication humanitaire de toutes ces manifestations. Or, voici à quelles conclusions, nous sommes arrivé.

Le communiste se croit ou se sent *désassocié*, si l'on nous permet d'employer cette expression. Il se trouve en dehors de la société proprement dite, où la propriété et la famille jouent un si grand rôle ; les vraies conditions de l'état de la société, les avantages qui en dérivent et que chacun y cherche, le communiste s'en regarde comme privé, comme dépouillé au

profit des autres classes. Toute société, sans doute, a eu ses pauvres et ses riches; mais des pauvres qui avaient la chance de devenir riches, ou qui participaient à l'existence du riche, ou qui étaient, au moins, et se sentaient associés avec lui. Le prolétaire du dix-neuvième siècle a perdu presque toute chance de voir sa position améliorée, et il est en même temps devenu tout à fait étranger aux autres classes. On l'a isolé en l'émancipant; on l'a, en un mot, désassocié.

Nous sommes intimement convaincu que le besoin de vie sociale, le besoin des liens et des stimulants qui sont pour les classes riches le résultat de l'association, a été le vrai mobile, le mobile primitif des manifestations ou plutôt des idées communistes. Et le premier acte des communistes, partout où ils ont donné signe de vie, n'a-t-il pas été de former des associations particulières toutes semblables à celles que formèrent déjà dans le moyen âge les individus placés en dehors de l'association féodale, ou que cette dernière ne protégeait pas efficacement, ne liait pas suffisamment au faisceau général? Les papiers saisis chez Weitling, et dont un extrait a été publié par le gouvernement de Zurich, contiennent, sur l'organisation des sociétés communistes, des détails qui acquièrent un immense intérêt lorsqu'on les compare avec ce que l'histoire nous apprend des différentes espèces de guildes (*amicitias*, *convivia*, *conjurationes*, *confraternitates*, etc.) si

communes depuis le neuvième siècle jusqu'au temps de la réformation. En disant un immense intérêt, nous n'entendons pas un intérêt scientifique seulement, mais un intérêt pratique; puisque ces associations privées ont agi puissamment pour dissoudre la grande association politique féodale, et que les sociétés communistes aspirent ouvertement au même but relativement aux sociétés politiques actuelles.

Le besoin d'association a inspiré aux communistes des idées subversives, dont l'application aurait pour effet de dissoudre bien plus que d'associer. C'est qu'il s'est combiné avec des passions individuelles vivement excitées par la position des prolétaires; c'est que le sentiment d'être repoussés par la société devait produire la haine de cette société et teindre de cette haine toutes les idées de ceux qui l'éprouvaient; c'est que l'intelligence des classes laborieuses était accessible à toutes les erreurs qui pouvaient flatter leurs passions, et n'était point armée de ce discernement qui résulte d'une éducation morale et d'une instruction complète. Plusieurs d'entre eux, cependant, ont prouvé d'une manière remarquable à quel point ils étaient encore sous l'influence du sens commun, c'est-à-dire de ces vérités universellement admises comme bases de l'état de société entre les hommes.

Weitling avait imaginé, comme moyen de réalisation de son système, le *prolétariat voleur* (*das steh-*

lende Proletariat). Il s'agissait d'endoctriner et d'enrégimenter 40,000 prolétaires choisis parmi les plus pauvres, les plus corrompus et les plus audacieux, que l'on aurait fanatisés contre la propriété, et que l'on aurait lâchés sur la société avec la mission, sainte à leurs yeux, de voler, ou, selon leur point de vue, de reprendre par ruse ou à force ouverte aux riches ce que ceux-ci étaient censés détenir injustement. La mission étant sacrée, le but moral, tous les moyens eussent été justifiés, y compris l'incendie et l'assassinat.

Ce moyen a un caractère grandiose qui en tempère pour nous l'atrocité. Quelle pensée hardie chez cet homme du dix-neuvième siècle, que celle de créer, avec des éléments pris dans la société actuelle, une armée de barbares toute semblable à ces hordes qui mirent fin jadis à la civilisation romaine en Europe! d'amener ainsi artificiellement, au profit du prolétariat, cette dissolution générale qui doit former, et qui forma autrefois au profit des conquérants du Nord, la transition entre une organisation vieillie et une organisation toute nouvelle, entre un principe qui meurt et le principe qui doit le remplacer!

Or, il faut voir avec quelle énergique indignation cette idée bizarre a été repoussée par la plupart des correspondants de Weitling, non pas seulement comme inexécutable, mais comme immorale, comme contraire au sens intime des communistes, ce qui veut dire,

selon nous, au besoin d'association, qui est le vrai mobile de ces novateurs, sans qu'ils se l'avouent et s'en rendent raison eux-mêmes. La communauté des biens et l'égalité absolue entre les membres de la société, doctrines avouées de tous les communistes, quels que soient les moyens qu'ils adoptent pour les réaliser, ne sont pas moins contraires à leur sens intime et à leur véritable intérêt; le sens commun est formé à cet égard beaucoup plus universellement qu'ils ne paraissent le croire; bien plus, nous croyons que, pour la majorité des communistes, ces idées d'égalité et de communauté ne sont que des formules de partis, ou des leviers propres à battre en brèche, non pas la propriété et l'inégalité, mais seulement la distribution présente des biens et des influences sociales. Mais, dans ce but même restreint, qui ne viserait qu'à un bouleversement temporaire et à changer les rôles, les communistes se trompent. Leurs tentatives ne sauraient avoir aucun succès général. La conscience et l'intelligence humaines, qui gouvernent les sociétés actuelles, n'abdiqueront point, et leurs moyens de résistance, si jamais elles voyaient leur empire exposé à un danger sérieux, seraient plus que suffisants pour leur assurer un triomphe définitif. Est-ce à dire que les communistes ne soient pas à redouter, et que leur existence, le développement de leur association dans les limites où il est possible, ne constitue pas un danger réel pour

la société ? Nous sommes loin de le croire. Seulement ce n'est pas un danger de mort. Tout le mal que peut recevoir la société sans périr, sans se dissoudre, elle peut l'attendre, elle doit le craindre des communistes.

Il ne suffit pas, en effet, aux possesseurs, et nous entendons par là quiconque retire de l'état social un avantage qu'il reconnaît et apprécie, ne fût-ce que celui de la sécurité pour sa personne, il ne suffit pas aux possesseurs, disons-nous, que leurs droits soient incontestables; il leur importe beaucoup que ces droits ne soient pas contestés; il leur importe, il importe à la cause même du progrès, aux intérêts mêmes des classes laborieuses, que la garantie sociale soit appuyée sur le consentement tacite ou exprès de tous les individus, et qu'une portion notable des forces collectives de la société ne soit pas retirée de cet emploi, ne soit pas constituée en hostilité, en révolte contre l'ordre que ces forces sont appelées à garantir; il importe, enfin, que les idées morales et les croyances religieuses, sur lesquelles repose ou dont s'étaye tout au moins l'édifice entier de nos législations, ne soient pas seulement des vérités en elles-mêmes aux yeux de la raison éclairée, mais qu'elles aient le caractère de principes vivants, agissant avec continuité sur les sentiments et sur la conduite des hommes. Il est aisé de se figurer quelles graves perturbations pourrait occasionner, dans la vie si complexe des sociétés modernes, une révolte

permanente et un peu générale de la classe qui vit du travail de ses mains. La seule perspective d'une lutte ouverte et violente contre cette classe est une calamité; la lutte elle-même, si elle avait jamais lieu, serait le fléau le plus épouvantable qui puisse affliger le monde. Mieux vaudrait la guerre de peuple à peuple, la famine ou la peste.

Nous croyons donc que la génération actuelle doit apporter une attention sérieuse à ce qui se passe, et se préoccuper sans le moindre retard des questions que fait naître la présence du communisme. Il y a, contre toute espèce de danger, deux catégories de moyens à mettre en œuvre : les moyens directs ou répressifs, et les moyens indirects ou préventifs.

Il va sans dire que les moyens répressifs, jusques et y compris l'emploi de la force de la part des gouvernements, doivent être appliqués sans hésitation et vigoureusement contre toute aggression réelle, contraire aux lois établies, et emportant violation de droits positifs. Ce cas excepté, nous sommes peu favorable à la répression, parce que nous ne croyons pas à son efficacité. Sévir contre des associations, contre des manifestations, contre des publications, par cela seul que la tendance en est hostile à l'ordre établi, que le principe en est faux et immoral, que le but en est absurde et incompatible avec le maintien de la société; employer, en un mot, la force matérielle contre des idées, c'est

entrer dans une voie semée de périls et de mécomptes. Il n'est pas sans exemple, assurément, que la force ait triomphé de l'idée; mais cela n'a été possible qu'à des conditions auxquelles notre siècle ne se prête plus. L'idée est quelque chose d'intangible, d'impalpable, qui échappe à toute compression de la matière, tant qu'elle laisse une issue, tant qu'elle tolère l'idée sous une forme quelconque; et alors l'idée grandit et se fortifie à raison même des obstacles qu'on lui a opposés, de la compression à laquelle il lui a fallu échapper. Comprimer l'idée sous toutes ses formes, dans toutes ses manifestations possibles, voilà le seul expédient qui assure le triomphe définitif de la force matérielle. Pouvez-vous, oui ou non, l'employer? *That is the question*. Où sont les agents volontaires et dociles de votre inquisition? Où sont vos bourreaux, vos instruments de torture, vos gibets et vos bûchers? Où est la législature, où est le public que vous ferez consentir et participer à l'extinction totale de toute liberté de la pensée? Car il vous faudra tout cela; il n'y a rien à en rabattre. De cruelles expériences ont été faites dans les deux sens, dans celui de la non-réussite surtout, expériences tellement notoires et tellement décisives, qu'il n'est plus permis à un homme sensé de se faire illusion sur ce point.

Restent donc, contre de simples manifestations, les moyens indirects ou préventifs, moyens nombreux et

puissants, qui constituent la véritable force de résistance de la société actuelle, et qui la garantissent, à notre avis, contre tout danger de mort, si, comme nous n'en doutons pas, elle sait les employer à propos, avec ensemble et avec persévérance.

On s'est donné beaucoup de peine, dans certains temps et certains pays, pour redresser, par un enseignement oral et par des publications, les idées du peuple en matière d'économie politique, pour lui inculquer des notions saines sur les causes de la production et de l'accumulation des richesses, sur le rôle et la nécessité du capital, sur l'usage du numéraire, sur les causes qui font varier le salaire, sur la distribution enfin des richesses produites. Aujourd'hui encore, ce moyen a dû se présenter le premier à l'esprit de bien des gens, comme le plus efficace que l'on puisse employer contre la propagation des idées communistes. Eh bien, nous avouons que cette efficacité nous paraît extrêmement douteuse. Voici pourquoi.

L'appropriation individuelle, la loi de propriété en vertu de laquelle s'opère la distribution des produits, est un élément essentiel de la plupart des phénomènes économiques, et par conséquent de la théorie qui les explique. Or les socialistes, au moins ceux dont il est ici question, commencent par nier cette loi en tant qu'elle se présente comme loi naturelle, et par l'attaquer, par la déclarer injuste et immorale comme loi

positive. Bien plus, ils en font abstraction dans leurs théories d'économie politique, et ils renoncent à tous les résultats qui s'y rattachent. Plus de circulation par échange, plus de distribution fondée sur l'appropriation des capitaux et des fonds productifs. Toute leur économie politique se résume dans les phénomènes de la production qui ne présupposent pas rigoureusement la loi de propriété. Une fois la production opérée, arrive la répartition, égale ou déterminée uniquement par les quantités relatives de travail, puis la consommation commune pour ce qui n'est pas susceptible de répartition. Toute la logique de Smith, de Malthus et de Ricardo échoue contre une théorie ainsi fondée, aussi longtemps du moins que le fondement, le point de départ, n'est pas en discussion ; et l'on sait que ni ces illustres économistes, ni aucun de ceux qui ont marché sur leurs traces, n'ont songé à discuter ce fondement, par l'excellente raison que ce n'est pas une question d'économie politique, mais une question de législation générale ou de philosophie morale, ou de droit naturel, suivant le point de vue sous lequel on l'envisage.

Le terrain de l'économie politique n'est donc pas celui sur lequel il faut se placer pour combattre les communistes; ils se sont arrangés de manière qu'on ne pût les y rencontrer. Leur économie politique est fausse, mais elle n'est qu'une conséquence de leurs principes de morale et de droit naturel.

D'ailleurs, pour le grand nombre des communistes, la subversion de l'ordre établi est le vrai but; pour tous, elle est le moyen indispensable. Prouver à de tels hommes que la communauté qu'ils veulent organiser serait à la fois contraire aux principes de la science et fatale au bien-être de l'humanité, c'est ne rien faire du tout. Que leur importe, en effet? Pourvu qu'ils commencent par passer le niveau, ils seront toujours à temps pour rétablir des droits exclusifs à leur profit. Faites-vous d'abord aussi pauvres qu'eux; ils s'arrangeront ensuite pour être plus riches que vous, si la communauté ne réussit pas à leur gré, ou si elle n'est pas le vrai but auquel ils aspirent. La subversion, la destruction violente des droits et des inégalités qui constituent l'état social actuel, voilà l'idée, la prétention, l'espérance qu'il faut combattre, réfuter, détruire chez les communistes, ou contre laquelle il faut prémunir ceux qui ne sont pas encore endoctrinés par ces novateurs. Or c'est évidemment un enseignement moral qu'il faut apposer à cette idée de subversion, un enseignement moral et religieux, car nous ne séparons guère ces deux choses dans notre esprit. Nous pouvons affirmer à nos lecteurs qu'il est bien peu de communistes qui attendent du temps, de la marche naturelle des choses et du développement de l'opinion, la réalisation de leurs vues : les neuf dixièmes d'entre eux au moins comptent sur une révolution sociale, et vivent

dans l'attente d'une subversion, prêts à saisir toutes les occasions de l'opérer. C'est en vue de cela qu'ils travaillent, qu'ils s'associent; la subversion respire dans tous leurs écrits, dans toute leur conduite. S'ils méprisent les révolutions politiques à cause du but restreint qu'elles se proposent, ils ne les méprisent point comme moyen de subversion, et ils sont décidés à y participer s'ils aperçoivent la moindre chance de les transformer à leur profit en révolutions sociales.

Nous ne disons point tout ceci pour exciter la haine des amis de l'ordre contre ces hommes dont la position et l'égarement sont dignes de pitié, et dont l'intelligence, obscurcie par des sophismes trop attrayants, n'attache aucune idée d'injustice et de mal moral à des actes qui violeraient toutes les lois divines et humaines. Nous voudrions qu'on les envisageât et qu'on les traitât comme ils traitent eux-mêmes les criminels dans leur société chimérique, c'est-à-dire comme des malades, qu'il s'agit de guérir et non de punir. Le remède curatif, c'est l'enseignement moral par tous les moyens possibles. Les idées morales, étayées surtout des croyances religieuses, sont le ciment de notre édifice social. Vieille vérité! direz-vous; lieu commun! Eh! que n'agissez-vous donc en conséquence? Ne voyez-vous pas que l'édifice et menacé de ruine? que le ciment a été décomposé par l'air, par l'eau, par le feu? qu'il est urgent de recrépir ces murailles dont les

éléments se disjoignent et tombent peu à peu en poussière?

Au reste, le communisme ayant des causes permanentes dans le développement économique des sociétés modernes; bien plus, l'action de ces causes tendant à croître sans cesse, nous ne croyons pas que cette plaie morale puisse jamais être entièrement guérie par le seul effet du remède que nous avons indiqué. Le communisme, dégagé des espérances de subversion et réduit à l'état de mécontentement passif, de chimériques désirs, de préventions obstinées contre l'ordre établi, serait encore un mal positif et un danger. Et pouvons-nous espérer que l'enseignement moral le plus actif et le mieux approprié au but parvienne à déraciner complétement toute idée de subversion chez les prolétaires, tant que les passions qui font naître ces idées, tant que les causes qui soulèvent ces passions continueront de subsister et d'agir?

Nous l'avons dit, le premier et le principal moyen d'action des communistes, ce sont les associations qu'ils forment, associations qui, pour être secrètes, n'en seront que plus fortes et plus agissantes. Toute leur puissance, toutes leurs chances de succès sont là! Otez-leur ce moyen, ou neutralisez-le: le reste, c'est-à-dire leurs écrits, leurs prédications publiques ou privées, leurs correspondances, leurs manifestations in-

dividuelles, tout cela, en vérité, ne devrait pas nous inspirer la moindre alarme.

Ce qui fait la vie et le succès remarquable de ces associations, c'est qu'elles correspondent au besoin réel qui est le mobile de tout ce mouvement, le principe secret, le sens intime de toutes ces idées communistes. Allons plus loin, et demandons-nous si ce n'est pas là une indication providentielle du développement que réclame, qu'exige l'organisation sociale actuelle, un signe des temps, le germe de quelque chose qui doit naître et grandir plus tard. Si la solution des problèmes qui agitent notre époque et qui soulèvent tant de passions devait être une organisation sociale dans laquelle les travailleurs seraient de nouveau groupés, non sous les formes aujourd'hui impossibles de la servitude personnelle, du vasselage, ou de l'incorporation légale et forcée, mais sous celle de l'association libre avec les capitalistes et les propriétaires; si, disons-nous, telle devait être l'issue que l'avenir ménage à cette agitation révélée autour de nous par tant de symptômes, et quelquefois par de si tragiques explosions, ne serait-il pas expédient, et sage, et humain, de forger dès maintenant la chaîne qui doit unir le capital et le travail, d'en attacher les premiers anneaux, d'amener, par des transitions insensibles, un changement qui, s'opérant de cette manière, n'inter-

romprait le développement de l'humanité par aucune secousse, par aucune phase de destruction, et laisserait intact, pour chaque génération, l'héritage de moralité, de science et de foi des générations précédentes ?

Cette initiative de la part du capital et de la propriété peut s'accomplir sous bien des formes diverses, toutes bonnes, toutes propres à remplir le but, quoique plus ou moins efficaces. On sait que dans les pays de grandes manufactures, plusieurs fabricants ont essayé cette voie avec un succès remarquable. Ailleurs, des capitalistes ont formé et patronisé des sociétés d'ouvriers pour divers but d'instruction ou de soutien mutuel. Nous le répétons : peu importe la forme, pourvu que l'essentiel y soit ; et l'essentiel, c'est l'association des travailleurs avec les capitalistes et les propriétaires, pour un but commun. Association, disons-nous, des personnes, et fusion permanente, quoique aussi partielle qu'on voudra, des intérêts. Car l'association des capitaux avec le travail, telle qu'elle a lieu dans toute exploitation industrielle, n'est pas une véritable association : c'est une association de choses et non d'hommes, qui laisse les intérêts parfaitement distincts et opposés l'un à l'autre.

On le voit, la société a déjà été conduite, presque sans le vouloir, dans cette voie que nous signalons.

Généralisez ce mouvement, obéissez à cette impulsion providentielle, multipliez les essais, faites pénétrer partout le principe : nous osons vous promettre des résultats qui passeront toutes vos espérances, et le premier, le plus prochain, sera la neutralisation ou la dissolution complète des associations communistes. Elles seront neutralisées si le capital et la propriété y pénètrent; elles se dissolveront précisément si elles le repoussent, car la masse des prolétaires, en vertu de ce même instinct d'association qui la rendait hostile, se ralliera aux groupes que vous lui aurez préparés.

Tout s'enchaîne dans la vie de l'humanité; les révolutions les plus imprévues et les plus brusques n'interrompent qu'en apparence la série régulière des causes et des effets. Aussi n'y a-t-il point de problème insoluble; car les faits qui paraissent en poser de tels se rattachent toujours au passé et à l'avenir; il ne s'agit que de trouver le lien de chaque côté. Ceci n'est point du fatalisme. Nous n'entendons point que les sociétés se livrent en aveugles à l'action des causes secondaires. Les sociétés qui s'étudient et qui conservent leur liberté d'action, sont entraînées comme les autres, sans doute, par un irrésistible torrent; mais elles dirigent leur esquif de manière à éviter les écueils où d'autres échouent ou font naufrage.

XII.

De l'évolution qui s'est accomplie, depuis le milieu du siècle dernier, dans l'organisme de la société française et dans la position relative des diverses classes de producteurs. Cette évolution est un progrès absolu, et la société n'est pas condamnée, sous peine de dissolution, à revenir sur ce qui est accompli, ni à le déplorer.

Nous ne sommes pas de ceux qui s'exagèrent les dangers dont la société française est menacée par les idées subversives de certaines écoles et de certains partis. Nous avons foi dans la viabilité de l'ordre social en France. On ne peut parcourir ce beau pays sans être frappé des innombrables éléments de puissance, de grandeur et de prospérité qu'il trouve et qu'il trouvera de plus en plus dans sa position géographique, dans l'admirable fécondité de son territoire et dans l'activité intelligente de ses habitants ; il y a là de l'étoffe pour des siècles de progrès, par conséquent pour des siècles d'un labeur largement récompensé. Or un peuple qui a devant lui une telle perspective est évidemment intéressé à préserver de toute perturbation l'organisme sous la protection duquel il voit les germes

de sa future grandeur se développer si vigoureusement; il devrait aussi être moins accessible que tout autre aux idées perturbatrices. Mais la France est jeune socialement parlant; plus jeune, par exemple, que l'Angleterre. Outre qu'elle a moins vécu dans le passé comme nation ayant la conscience de sa vie collective, elle a un avenir plus long à espérer, un avenir où elle doit croître en population, en richesses, en habileté industrielle, jusqu'à laisser sa rivale bien en arrière. Celle-ci, au contraire, a certainement atteint, si elle n'a dépassé l'âge mûr. Elle a encore de l'espace devant elle, une tâche à remplir, mais elle connaît tous ses moyens d'avancer et d'agir; elle les a tous mis en œuvre; l'avenir n'a en réserve pour elle que les résultats prévus de calculs et d'efforts sagement combinés, non des merveilles imprévues et inimaginables, comme celles que la France pourra voir se réaliser quand elle aura cent millions d'habitants et cent milliards de capital productif.

Une telle différence d'âge explique bien des choses qu'on a eu tort d'attribuer exclusivement au caractère national des deux peuples. La jeunesse est généreuse et désintéressée, mais impatiente, légère, présomptueuse, et sujette à se laisser conduire par l'imagination dans la pratique réelle de la vie. De là le danger des idées subversives pour la France. Les maladies morales y pourraient facilement devenir graves, à

cause de la fièvre qu'elles excitent. Tout en reconnaissant que l'esprit scientifique a fait de notables progrès chez la classe éclairée de ce pays, on ne peut se dissimuler que les utopies, les chimères, les doctrines les plus hasardées y occupent trop de place dans la vie intellectuelle, et qu'il en résulte un pénible et périlleux désaccord entre la pensée et l'action, entre les aspirations ambitieuses de l'intelligence et les nécessités journalières de la vie réelle, entre les besoins de réforme dont l'opinion se préoccupe et la marche lente et régulière du développement économique.

Jusqu'à présent, la force matérielle dont le gouvernement dispose pour le maintien de l'ordre social a été employée avec succès contre les maladies morales, quand la fièvre avait pris un caractère de malignité capable de compromettre l'existence de l'État. La poudre à canon et les tribunaux ont fait justice des idées subversives sur le terrain de la réalité, et les ont refoulées dans le domaine de la spéculation chaque fois qu'elles ont essayé d'en sortir. On a ainsi vaincu les maladies sociales, mais on ne les a pas guéries; on les a empêchées de désorganiser la société, mais on ne leur a pas ôté le pouvoir de s'y étendre et d'y acquérir peu à peu le degré d'intensité qui les rendrait mortelles.

Les représentants même de la science économique n'ont pas toujours su se préserver de l'influence mor-

lisées de notre régime économique moderne, et pour envisager sans aucune inquiétude l'avenir que préparent à notre civilisation les institutions et les idées sous l'influence desquelles s'opère son développement.

Cet optimisme, qui attend tout de la libre expansion et de la libre concurrence des activités individuelles, nous semble reposer sur des notions incomplètes ou partiales de l'homme et de la société. Assurément les principes de la science économique, si l'on se décide à les appliquer largement et sincèrement, soulageront une partie des maux dont se plaignent les travailleurs, en ouvrant à l'activité industrielle une carrière où le progrès, et par conséquent la demande du travail, ne se ralentira pas de longtemps. La haine vigoureuse que portent les apôtres du socialisme et du communisme à la science d'Adam Smith, de Say, de Malthus, suffirait à elle seule pour constater que l'application de cette science ne sera jamais favorable à la propagation ni à la réalisation des idées subversives. Mais nous croyons que l'état moral des classes laborieuses ne doit point cesser d'être l'objet d'une active sollicitude pour quiconque désire voir la France avancer paisiblement et régulièrement, sans secousses et sans interruptions, dans la carrière du progrès où ses ressources matérielles lui promettent un si brillant avenir.

Le fait d'une amélioration notable, opérée dans la condition matérielle des ouvriers depuis un siècle, nous ne le contestons point; l'amélioration est patente, constatée par des chiffres irrécusables et par l'aveu même des parties intéressées, soit dans l'industrie agricole, soit dans l'industrie manufacturière. Ce que nous contestons, c'est qu'il en résulte une plus grande somme de bonheur pour la classe ouvrière, plus de disposition chez elle à être satisfaite de sa condition et attachée à l'ordre social qui la lui garantit. En comparant la condition absolue des manouvriers, telle qu'elle est aujourd'hui, avec ce qu'elle était il y a un siècle, on oublie trop que leur condititition relative dans la société à été changée du tout au tout pendant la durée de ce siècle, et que, par cette transformation, le manouvrier, jadis légalement dépendant et légalement subordonné, est devenu aussi libre que ses ci-devant supérieurs, et leur égal en droit.

Une telle modification des rapports sociaux ne pouvait s'accomplir sans apporter de graves changements à l'état moral, aux idées, aux besoins de la classe émancipée. Les principes ont soif de leurs conséquences; et quand le législateur commet l'imprudence de formuler en principes des idées abstraites, vagues, générales, telles que la liberté, l'égalité, la souveraineté du peuple, il n'y a rien d'extravagant et d'ab-

surde qu'on ne doive s'attendre à en voir sortir avec le temps.

La révolution sociale de 1789 a émancipé les travailleurs ; elle en a fait autant de citoyens ; elle leur a donné à la fois, vis-à-vis de l'État et de la société, une position légale et une existence collective dont ils n'avaient pas la conscience, ou qui ne leur appartenaient point auparavant. Cela devait être. Cette révolution a été providentielle. La France et l'Europe entière lui doivent des progrès immenses. Et pourtant c'est là, c'est dans les principes de cette révolution providentielle que gît la source de toutes les maladies morales dont je vais maintenant expliquer l'origine et apprécier la portée.

La liberté et l'égalité répondent à ce qu'il y a de plus instinctif dans les mobiles de l'être humain, à deux tendances indestructibles, qui sont communes aux hommes de toutes les races et à tous les stages de la civilisation. Nous aspirons à la liberté, parce que la liberté c'est la possibilite de satisfaire nos désirs à mesure qu'ils naissent ; nous aspirons à l'égalité, parce que l'égalité c'est la consécration de notre valeur individuelle. Les rapports de dépendance qui diminuent notre liberté sont des obstacles à la satisfaction de nos désirs ; les supériorités qui froissent notre orgueil sont des négations de notre valeur personnelle.

Or, avec ces deux tendances, il n'y a pas de quoi

former entre les hommes un lien social proprement dit; car ce n'est que dans l'état de nature qu'elles peuvent être réellement satisfaites pour tous, et rien ne leur est plus directement contraire que les conditions qui forment l'essence de tout lien social, le travail et la propriété. Le travail est l'antithèse de la liberté; la propriété est l'antithèse de l'égalité. Les hommes n'ont pu être amenés à l'état social que par un autre mobile, le sentiment religieux, sous l'influence duquel, renonçant à la liberté et à l'égalité primitives, ils ont fondé la propriété, se sont livrés au travail et ont établi un organisme basé sur le principe de l'association et sur le principe de la subordination.

Ainsi se trouvait concilié, dans la pensée individuelle par un principe religieux, dans les faits extérieurs par l'ordre social et politique, l'antagonisme qui existait entre les tendances instinctives de l'homme et les conditions de l'état de société. La synthèse était donnée, mais une synthèse double comme tout ce qui est humain, une synthèse qui doit être à la fois dans l'idée et dans les faits. L'idée, en se développant, produit l'ordre moral auquel correspond dans les faits un ordre matériel; et ces deux éléments de la synthèse sociale s'appuient l'un l'autre et subsistent l'un par l'autre, de telle sorte que, l'ordre moral venant à être anéanti dans les esprits, l'ordre matériel est aussitôt

menacé de dissolution, l'antagonisme reparaît, le problème qui avait été résolu se pose de nouveau en face de l'humanité. Alors, sous peine de retomber dans la barbarie, les sociétés doivent découvrir une nouvelle synthèse, reconstituer un ordre moral et un ordre matériel.

C'est ainsi que la vie de l'humanité procède par évolutions successives, sans pouvoir jamais atteindre un état de repos complet.

Les tendances instinctives de l'homme, impérissables comme l'espèce, deviennent, sous la pression de l'organisme destiné à protéger la propriété et le travail, les mobiles de toute civilisation, morale aussi bien que matérielle. C'est le besoin de liberté et d'égalité, cherchant à se satisfaire dans l'ordre social, qui pousse les hommes à développer toutes leurs facultés actives; mais les facultés intellectuelles, une fois développées, réagissent sur l'ordre social. La pensée étudie, analyse, juge, et par cela même ébranle, détruit peu à peu l'ensemble des notions qui forment le sens commun, la conscience collective de la société, et qui sont la base indispensable de l'ordre matériel. Cette action dissolvante est inséparable du progrès. Il n'y a de repos que pour les sociétés immobiles, où le principe de subordination a été appliqué de manière à paralyser la pensée individuelle et à pétrifier en quelque sorte les idées qui constituent l'ordre moral. Pour les so-

ciétés progressives, la lutte est incessante; il leur faut toujours, ou chercher un ordre matériel capable de résoudre l'antagonisme humanitaire, ou défendre cet ordre, et les principes qui en sont le fondement, contre les aberrations et les témérités de la pensée humaine.

Jusqu'à la fin du siècle dernier, le problème social avait été résolu, au moins en France, par l'assujettissement du travailleur individuel au propriétaire individuel, c'est-à-dire, de celui qui vivait du travail de ses mains à celui qui possédait les instruments quelconques de ce travail. Ce rapport réunissait des forces très variées, toutes empruntées à la subordination ou à l'association, et résultant de diverses combinaisons de ces deux éléments : la subordination dominait dans l'organisation du travail agricole, l'association dans celle du travail manufacturier; mais partout le résultat était de placer le travailleur dans une position légale de dépendance et d'infériorité à l'égard du propriétaire qui lui fournissait les instruments du travail, de distribuer ainsi la classe des manouvriers entre une infinité de groupes appelés seigneuries, domaines, jurandes, corporations, où elle se trouvait subordonnée aux seigneurs et aux maîtres, mais associée aussi, jusqu'à un certain point, à la jouissance de la propriété.

Nous avons dit dans cet ouvrage quelles étaient les

idées qui soutenaient cet ordre matériel ; comment, par quelles causes ces idées ayant été peu à peu minées et affaiblies, puis remplacées par de nouveaux principes, les groupes qu'elles cimentaient ont dû se dissoudre et l'ordre social être réalisé par une nouvelle synthèse. Nous n'avons pas à revendiquer, pour les sociétés ainsi constituées, la gloire, que nul ne leur conteste, d'avoir produit de grandes choses et de grands hommes, d'avoir été à leur tour fortes au dedans, puissantes au dehors, d'avoir fourni enfin une longue carrière où l'humanité collective s'est montrée plus d'une fois digne de la haute destinée qu'elle s'attribuait. Quelque intéressantes que soient ces vues rétrospectives, elles ne seraient qu'un hors-d'œuvre dans l'étude que nous faisons des phénomènes du présent, puisque ce présent est le résultat d'une révolution qui a fait table rase du passé. Indépendance personnelle pour tous, égalité de droit entre tous : voilà, depuis la révolution de 89, quels sont les principes organiques de la société française ; c'est de l'ordre matériel fondé sur ces nouveaux principes que nous avons exclusivement à nous occuper.

Remarquons d'abord que la révolution, malgré ses tendances à une complète réforme des rapports sociaux, n'a rien changé ni pu changer aux conditions primordiales de l'état social. Aujourd'hui comme jadis, comme toujours, travail et propriété sont les indis-

pensables éléments de tout organisme destiné à faire d'une multitude une nation, d'une aggrégation de familles un État, d'une horde une association perfectible et régulière ; aujourd'hui comme toujours, ces deux éléments sont corrélatifs, le travail ne pouvant pas mieux se passer de la propriété que la propriété du travail. Si c'est le travail individuel, en effet, qui crée le capital, c'est le capital qui crée, c'est-à-dire qui rend possible et profitable le travail collectif de la société ; or le capital est le produit de l'épargne, et l'épargne est l'effet des lois qui consacrent et garantissent le droit de propriété. Aussi a-t-on vu ce droit survivre intact, si ce n'est même plus vivace et mieux constitué qu'auparavant, à tant d'institutions qui semblaient avoir la même origine et reposer sur la même base que lui. D'un autre côté, le travail n'a pas cessé d'être l'antithèse de la liberté, ni la propriété d'être l'antithèse de l'égalité; concilier cet inévitable et indestructible antagonisme, n'a pas cessé d'être le grand problème de la solution duquel dépendent et la convergence des efforts individuels pour le développement de la société, et la réaction de l'état social sur le perfectionnement des individus, et par conséquent tout progrès ultérieur de la race humaine dans la voie de la civilisation. Comment ce problème est-il résolu dans l'ordre matériel que notre époque a vu naître? Quelle est l'idée synthétique au moyen de laquelle se réalise de nos jours cette con-

ciliation entre les tendances instinctives de l'être humain et les tendences indispensables de l'état social ?

Evidemment la solution cherchée se trouve dans le droit assuré à chaque travailleur de s'affranchir et de s'élever par le travail, c'est-à-dire d'acquérir par le développement et l'exercice de ses facultés actives cette indépendance personnelle et cette supériorité sociale que procure la propriété. Le travailleur n'est plus légalement assujetti et subordonné au propriétaire, ni celui-ci légalement associé au travailleur, comme sous le régime du servage, pure ou mitigé, et des corporations industrielles; mais le travailleur et le propriétaire sont en présence comme deux contractants libres, qui ne peuvent s'imposer réciproquement aucune sujétion, si ce n'est celle du besoin qu'ils ont l'un de l'autre; ni avoir entre eux aucunes relations de dépendance ou de protection, si ce n'est celles qui résulteront de leur accord mutuel.

L'homme de rien parvenait jadis aux plus hautes positions dans l'État et dans la société, en s'attachant et se dévouant à un ou plusieurs maîtres dont il servait habilement les intérêts ou les passions; il arrive à tout aujourd'hui en servant par son travail les intérêts ou les passions du public. Il suffirait peut-être, pour caractériser la transformation sociale dont nous étudions les effets, de signaler le contraste que présente en gé-

néral, sauf les exceptions dont aucune vérité historique n'est exempte, la carrière des parvenus d'autrefois, depuis un Dubois ou un Albéroni jusqu'au moindre valet enrichi ou titré, avec celle des hommes de notre siècle que leurs talents et leur activité ont poussés plus ou moins haut sur l'échelle de la fortune ou du pouvoir. Il est impossible, d'ailleurs, de jeter un coup d'œil sur la société française actuelle, sans reconnaître que les positions acquises par le travail y sont un fait normal, régulier, plus fréquent et plus ordinaire que ne le furent en aucun temps, même sous l'ancien régime, les positions acquises par l'intrigue.

Cet accès ouvert au travailleur vers la propriété, cette situation en vertu de laquelle il débat lui-même librement avec le propriétaire les clauses du marché qui les associe temporairement, ce droit qu'il a reçu de changer sa condition par le moyen de l'épargne, sans rencontrer aucun obstacle légal, cette possibilité, par conséquent, pour le travailleur, de s'affranchir et de s'élever par ses propres efforts, constituent l'unique sens, la seule portée qu'on puisse raisonnablement donner aux idées abstraites de liberté et d'égalité qui sont devenues les principes organiques de la société française. Prises dans un sens plus littéral, ces idées deviendraient de flagrants mensonges. Non, il n'est pas vrai que le travailleur salarié soit libre et indépendant; non, il n'est pas vrai qu'un manouvrier, un commis

ou un maître d'école soit l'égal d'un riche propriétaire; et cela ne sera point vrai tant que la nécessité du travail et la constitution de la propriété formeront les conditions essentielles et caractéristiques de l'état social, en d'autres termes, tant que les sociétés seront composées de créatures humaines.

L'ordre matériel fondé sur ces deux principes organiques est évidemment, et de beaucoup, la meilleure solution qui ait été donnée jusqu'à présent au problème social, celle qui procure au plus grand nombre d'individus la plus grande somme d'avantages sociaux, celle qui concilie le mieux les exigences de l'état de société avec le développement ultérieur de la race humaine. Il nous serait facile de démontrer que cet ordre matériel qui, nous en convenons, n'a pas produit en France tous les résultats qu'on peut en attendre, constitue d'ailleurs la dernière combinaison possible des éléments de l'état social, la dernière synthèse par laquelle puissent être résolues les antithèses inhérentes à la vie collective de l'humanité; qu'il n'existe, en dehors et au delà de cette solution, ni progrès ni avenir pour les sociétés humaines, et que, dès lors, travailler au maintien et au perfectionnement de cet ordre matériel, c'est travailler au maintien de l'état de société, c'est lutter pour la civilisation, pour le progrès, pour les plus grands intérêts de l'homme, contre la dégradation de l'espèce humaine, contre la

barbarie. Mais c'est sur des faits anormaux, sur des erreurs de l'esprit, non sur une théorie philosophique de l'état normal des sociétés, que nous voulons attirer l'attention de nos lecteurs.

L'ordre matériel a besoin d'être étayé par des notions intellectuelles, par des sentiments, par des habitudes, en un mot par un ordre moral qui lui soit conforme. La synthèse dans les faits se consolide et se complète par la synthèse dans les idées. Sans ce complément, elle paraît insuffisante, fallacieuse, illusoire; l'antagonisme qu'elle devait concilier subsiste dans les esprits, et l'ordre matériel se voit incessamment menacé. Or l'état des esprits en France me paraît attester jusqu'à un certain point l'absence de ces bases morales, de cette synthèse dans les idées que je regarde comme nécessaires au développement régulier de l'ordre matériel établi, et je n'ai aucune peine à me rendre raison de ce fait, lorsque je vois la classe ouvrière livrée, sans contrôle et sans direction, aux sentiments et aux pensées que sa position, dans l'ordre de choses actuel, n'est que trop propre à lui inspirer.

Sous le régime de l'émancipation et de l'égalité, en effet, aussi bien que sous les régimes antérieurs, des millions d'êtres humains sont condamnés à un labeur continuel, avec peu de chances d'améliorer jamais leur condition; tandis que les richesses, en s'accumulant, accroissent de plus en plus la liberté, le bien-être, la

supériorité sociale de ceux qui en disposent. Parmi cette masse de travailleurs qui ne participent qu'exceptionnellement aux avantages que procure la richesse, la plupart sont voués aux travaux manuels, et c'est incontestablement pour ceux-ci que le passage à une condition meilleure présente le plus de difficultés. Afin de restreindre et de simplifier le sujet, occupons-nous désormais exclusivement de cette classe.

Il existe donc en France un nombre certainement considérable de manouvriers qui ne voient point, qui ne verront probablement jamais se réaliser de fait pour eux les promesses d'émancipation et d'égalité. Il est vrai que le concours mutuel du travail et de la propriété, dans l'œuvre de la production, est le résultat d'une convention qui ne lie le travailleur émancipé que de son propre consentement et sous les conditions qu'il lui plaît d'accepter. Mais, par suite même de l'émancipation, ce n'est pas tant le travailleur individuel qui est partie dans ce contrat vis-à-vis d'un propriétaire individuel, que la classe entière des manouvriers vis-à-vis de la propriété, puisque le prix du travail est déterminé par la proportion qui existe entre le nombre total de ceux qui offrent leur travail, et cette portion des capitaux productifs qui est destinée actuellement à payer ce travail, ou, ce qui est la même chose, entre la quantité de travail offerte et la quantité de capital productif disponible.

Ainsi la convention qui fixe le salaire du travailleur est bien le résultat du libre consentement des deux parties, mais le pouvoir qu'exerce chacune d'elles sur ce résultat est un pouvoir collectif. C'est de la totalité des capitaux productifs disponibles et de la totalité du travail offert, non de la volonté individuelle de chaque capitaliste et de chaque travailleur, que dépend le prix du travail, c'est-à-dire le salaire que le premier doit offrir et que le second doit exiger. La classe des manouvriers, prise en masse, est sans contredit maîtresse de l'offre du travail, comme la classe des capitalistes est maîtresse de la demande ; individuellement, chaque manouvrier doit se soumettre aux conditions qui résultent de l'état du marché, de la proportion établie entre le capital disponible et l'offre totale du travail.

Une des conséquences les plus caractéristiques du régime d'émancipation et d'égalité, c'est justement l'existence collective qu'il a donnée aux manouvriers, ou dont ils ont acquis, grâce à lui, la conscience. Au lieu d'être divisée en une infinité de groupes, cette classe n'en forme plus qu'un seul, placé en face de la propriété collective, ou plutôt en face de l'État, qui garantit la propriété de l'État, qui est désormais le seul maître des travailleurs, de l'État, envers lequel seul ils sont responsables de leur conduite, mais qui seul aussi les représente et les protége.

En même temps, et par une conséquence des mêmes

principes, la propriété se trouve pareillement émancipée, c'est-à-dire affranchie de toute obligation, débarrassée de tout contrôle, dégagée de toute responsabilité envers les travailleurs dont elle achète le concours. Elle ne leur doit rien au delà du salaire convenu, et si le salaire n'est pas au niveau des besoins de celui qui le reçoit, si le travail subit des interruptions, si le travailleur se trouve réduit à une position intolérable, ces griefs sont ceux de toute une classe; ils portent contre la propriété collective, non contre des propriétaires individuels, et ils ne peuvent être adressés qu'à l'État ni redressés que par l'État, car ils ont pour cause, non la volonté individuelle d'un ou de plusieurs propriétaires, mais la constitution même de la propriété, constitution qui émane de l'État, que l'État garantit.

On sentira aisément l'immense portée de ce changement dans la position relative des travailleurs et de la propriété, si l'on réfléchit que, d'un autre côté, c'est l'État, c'est le législateur qui a proclamé la liberté pour tous, l'égalité de tous, et qui les a proclamées au milieu d'une tempête ou beaucoup de droits, constitués en apparence aussi solidement que celui de la propriété, ont été abolis sans retour.

La classe des manouvriers est devenue, depuis cette révolution, un peuple à part dans la nation, un peuple qui a des intérêts communs, distincts, pour ne pas dire

plus, de ceux de la propriété; un peuple enfin auquel, du haut d'une *montagne* plus terrible que le Sinaï, une voix, dominant l'orage et les tonnerres, a fait de solennelles promesses, qui, interprétées littéralement, ne se réalisent point et semblent ne jamais pouvoir se réaliser.

Si le développement intellectuel et moral d'un tel peuple n'est pas dirigé avec soin dans le sens de l'ordre matériel établi; si l'on ne fait rien pour concilier, dans ses sentiments et dans ses idées, l'antagonisme qui existe entre ses tendances instinctives et les conditions de l'état social, tous les phénomènes bizarres, toutes les manifestations étranges dont nous sommes témoins s'expliquent à merveille; nous pouvons nous rendre compte de l'origine et des progrès de chacune des maladies morales dont notre époque est affligée.

Pour le peuple des manouvriers, pour le prolétariat, le problème social n'est point résolu par l'ordre matériel existant, parce que les sentiments et les idées de ce peuple ne sont point en harmonie avec cet ordre, parce qu'on a livré le prolétaire à ses tendances instinctives, tout en proclamant des principes qui étaient propres à les exalter.

Que cet état des esprits se manifeste par des idées systématiques, par des doctrines habilement formulées, voire même par des abstractions philosophiques, c'est un fait qui ne doit pas nous étonner. Tout besoin, tout

malaise social trouve tôt ou tard une formule et des organes; tout phénomène de la vie collective de l'humanité, qu'il soit normal ou anormal, reçoit tôt ou tard son expression dans le domaine individuel de la pensée. Ce peuple de manouvriers, ayant le sentiment instinctif d'un antagonisme que sa raison peu développée chercherait en vain à concilier, même en théorie, ne pouvait manquer ni d'hommes éclairés, ni d'écrivains habiles, ni de profonds penseurs, qui cherchassent pour lui la solution du problème social, et qui explorassent à son profit des régions de la pensée entièrement inaccessibles à son intelligence.

Un caractère commun à toutes ces utopies modernes, où l'on regrette parfois de voir dépenser tant d'esprit et de talents, c'est que, simples ou compliqués, grossières ou savantes, elles sont constamment adaptées aux besoins du prolétariat. Les apôtres parlent un langage qui ne permet pas qu'on se trompe sur la nature de leur mission; interprètes des sentiments et des instincts d'un peuple de manouvriers, ils ne rêvent point une vie contemplative, où les facultés intellectuelles et morales de l'homme seraient seules mises à contribution, mais une vie de labeurs corporels, embellie par les jouissances de la sensualité; ils aspirent tous à la glorification du travail manuel, qu'ils s'accordent à envisager comme la base de l'édifice social et en même temps comme la condition nécessaire des

existences individuelles; ils ne diffèrent entre eux que par les modifications plus ou moins profondes qu'ils apportent à la constitution de la propriété ou à la position sociale des travailleurs.

FIN DES NOTES EXPLICATIVES.

614346

TABLE DES CHAPITRES.

—

CHAP. I. Des tendances instinctives de l'homme. 7
II. De l'ordre social et des notions morales qui en sont le ciment 19
III. Coup d'œil rétrospectif sur l'organisation antérieure des sociétés 29
IV. L'individualisme de notre époque. . . 49
V. Action de la loi sur la misère physique. 69
VI. Action de la loi sur la misère morale . 85
VII. Idée générale du patronage 114
VIII. Mode d'action du patronage 126
IX. Patronage de la propriété foncière . . 143
X. Patronage de l'industrie manufacturière 160
XI. Du patronage dans les groupes conventionnels 166
XII. De la mise en pratique du patronage . 175
NOTES EXPLICATIVES 183
I. Documents divers relatifs à des expériences de patronage 185

II. Notice sur l'asile de Bacchtelen, destiné à régénérer les enfants vicieux 205
III. Sociétés de tempérance. 219
IV. Associations charitables. 243
V. Patronage industriel. — Robert Owen . 259
VI. M. Greg 262
VII. M. Malcolmson 269
VIII. Associations instructives. 272
IX. Associations de chant. 283
X. Du pouvoir social de la musique. 293
XI. L'association des idées communistes ne saurait être neutralisée que par les idées analogues d'association et de patronage 308
XII. De l'évolution qui s'est accomplie, depuis le milieu du siècle dernier, dans l'organisme de la société française et dans la position relative des diverses classes de producteurs. Cette évolution est un progrès absolu, et la société n'est pas condamnée, sous peine de dissolution, à revenir sur ce qui est accompli, ni à le déplorer 329

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Digitized by Google